Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis
juridiques

114e année

16 janvier 1982
No 3

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
16 janvier 1982
No 3

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

La Gazette officielle du Québec est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales :
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements :

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
AERO ALUMINIUM INC. 1142-5865	LES PRODUITS AÉRO INC. ..... *AERO PRODUCTS INC.*	62 08 27
ASSOCIATION RÉGIONALE DES MOTONEIGISTES DU COMTÉ DE L'ISLET INC. 1336-2421	CLUB DE MOTONEIGE DE LA CÔTE-DU-SUD INC.	72 12 20
BALE-TIE CORP. 1139-3311	MACHINES À ATTACHER BTC INC.	62 07 04
LES BLANCHISSEURS ET NETTOYEURS REINE PARISIENNE INC. *PARISIAN QUEEN LAUNDERERS AND CLEANERS INC.* 1112-3601	LES ENTREPRISES JEAN-MAURICE VALADE INC. *JEAN-MAURICE VALADE ENTERPRISES INC.*	46 02 25
BORDER MACHINE TOOL & SUPPLY LTD. 1299-7250	ÉQUIPEMENTS DE MONUMENTS BOMAT LTÉE *MONUMENT'S EQUIPMENT BOMAT LTD.*	64 04 14
CERBERUS ENTERPRISES LTD. 1291-2275	CONSEILLERS M & H DUSSEAULT INC.	58 03 07
CLIPPER SHIP SUPPLY LTD. 1210-3677	CLIPPER INC.	71 06 08
CLUB DE L'ÂGE D'OR 1377-1480	CLUB D'ÂGE D'OR CHOMEDEY, LAVAL INC. ..	65 06 29
CLUB SOCIAL DE MONT-LAURIER INC. 1271-5371	CLUB DE DANSE MONT-LAURIER INC.	67 11 06
CROWN TEXTILES INC. 1109-0008	TEXTILES CROWN INC. ..... *CROWN TEXTILES INC.*	58 04 11
DÉCARIE BAKERY INC. 1114-3690	BOULANGERIE DÉCARIE INC. ..... *DÉCARIE BAKERY INC.*	64 12 10
FULTON REALTIES INC. 1261-4129	LES IMMEUBLES FULTON INC. ..... *FULTON REALTIES INC.*	59 03 25
HIGHWAY HOST (QUEBEC) LIMITED 1201-2134	RESTAURANTS D'ABITIBI INC.	70 09 21

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
LES IMMEUBLES BEAU « LAC » REALTIES INC. 1237-1225	LES IMMEUBLES BEAU « LAC » MÉTROPOLITAIN INC.	61 12 14
LES INDUSTRIES SCOTTAIR INC. ..... *SCOTTAIR INDUSTRIES INC.* 1198-2444	ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL YAPP INC. ..... *YAPP INDUSTRIAL EQUIPMENT INC.*	70 01 26
J.D.N. SPORTSWEAR LTD. 1226-3562	CRÉATIONS J.D.N. LTÉE	72 01 21
LABORATOIRE DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC INC. 1316-0312	LABORATOIRE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC.	68 03 05
McGREGOR HIGHLANDS PROPERTY OWNERS LTD. 1265-7284	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES McGREGOR HIGHLANDS LTÉE	66 09 13
METROPOLE ASPHALT PAVING CO. LTD. 1118-3290	ENTREPRISE D'ASPHALTE MÉTROPOLE INC. ...	61 10 12
MICO ENTERPRISES LIMITED 1274-1914	LES ENTREPRISES MICO LTÉE	64 08 27
MID-TOWN ELECTRIC INC. 1104-8352	ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE-VILLE INC. *MID-TOWN ELECTRIC INC.*	54 02 19
THE MORGAN ARBORETUM AND WOODLAND DEVELOPMENT ASSOCIATION 1233-5030	L'ASSOCIATION POUR L'ARBORETUM MORGAN ET L'AMÉNAGEMENT DES BOISÉS *THE MORGAN ARBORETUM AND WOODLAND DEVELOPMENT ASSOCIATION*	52 02 11
NAPOLI FURNITURE LTD. 1213-4607	MEUBLES NAPOLI LTÉE ..... *NAPOLI FURNITURE LTD.*	71 09 24
NORANDA CURLING CLUB INC. 1250-6101	CLUB DE CURLING DE NORANDA ..... *NORANDA CURLING CLUB*	62 08 14
PEG'S DINING ROOM INC. 1119-3901	BAR SALON O'LEARY INC.	61 07 11
PLAYBULL STEAK HOUSE INC. 1280-2757	GRILLADE DE BOEUF INC.	69 05 22
RESIDENTIAL CARE UNIT INC. 1208-7276	CENTRE DE LA GRANDE LIGNE INC.	68 06 07
RISDEN INVESTMENT CORP. 1282-4355	INVESTISSEMENTS RISDEN INC. ..... *RISDEN INVESTMENTS INC.*	59 03 11
ROBB'S HARDWARE INC. 1179-0318	GEORGE H. ROBB INC.	63 11 08

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
SANDOW SPORTIF INC. ..... *SANDOW SPORTING KNIT INC.* 1114-9143	LES CONSEILLERS SANCO INC.	60 02 15
SHEFNER CORPORATION 1284-0591	CORPORATION SHEFNER INC.	63 03 22
SPICES & BOTANICAL PRODUCTS LTD. 1114-4672	ÉPICES & PRODUITS BOTANIQUES LTÉE ..... *SPICES & BOTANICAL PRODUCTS LTD.*	61 01 10
TRINITY CHIBOUGAMAU MINES LIMITED ..... (No personal liability) 1246-0192	LES MINES TRINITY INC. ..... (Libre de responsabilité personnelle) *TRINITY MINES INC.* *(No personal liability)*	51 10 12
VALBO HIGHWAY PAVING CO. LTD. 1193-0898	VALBO INC.	67 02 09
M.J. WAGNER REALTIES INC. 1268-7661	M.J. WAGNER INC.	68 08 07
WESTERN EXTRACT COMPANY LTD. 1142-2524	PRODUITS AROMATIQUES WESTERN INC.	63 10 07
YOUNG CASUALS INC. 1115-5496	VÊTEMENTS JEUNESSE LIBRE INC. ..... *YOUNG CASUALS INC.*	65 11 22

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
ALBISOL (SAGUENAY) INC. 1628-7732	78 08 03	57, rue Richer, Larouche
BOUTIQUE FLORENTINE DE MONTRÉAL LTÉE 1128-9246	69 08 19	705, rue Ste-Catherine ouest, magasin R-218, Montréal
COFFRAGES INDUSTRIELS CAROL LTÉE 1243-3371	71 02 17	4420, boulevard Lévesque, ville de Laval
CONTROLEX LTÉE 1349-3366	72 09 26	2160, rue Maislin, LaSalle
CORPORATION D'INVESTISSEMENT RIVERVIEW 1282-4892	53 09 17	6800, avenue Macdonald, bureau 107, Côte-Saint-Luc

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CORPORATION D'INVESTISSEMENT ROTHWOL 1282-9776	69 08 12	6800, avenue Macdonald, bureau 107, Côte-Saint-Luc
ELBEC INC. 1463-0982	75 11 17	8555, chemin Devonshire, Mont-Royal
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ J. & R. INC. 1124-9323	59 02 20	2803, boulevard Le Corbusier, ville de Laval
GESTION RÉAL DESROSIERS INC. 1361-3393	75 01 20	315, rue Fraser, Rivière-du-Loup
INDUSTRIE T.G. INC. 1356-9785	74 06 04	3100, avenue Saguenay, ville de Laval
MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE SUD INC. 1365-7432	75 06 09	2465, boulevard Lapinière, Brossard
LES PLACEMENTS F.R.L. INC. 1471-3671	76 11 08	892, rue Étienne-Brûlé, Boucherville

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
CHALIMOUSSE INC. 1626-4301	78 05 12	3
CLIX INC. 1247-3401	37 06 14	6
CLUB CORSAIRE 1634-3469	79 03 06	7
CLUB D'AUTO-NEIGE LA GRANDE VALLÉE INC. 1252-8196	70 12 28	11
LES INDUSTRIES M.K.E. INC. 1149-2295	60 03 23	5
LAJOIE SOMEC INC. 1632-4956	79 01 04	8

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
MANUFACTURE MORSAM CIE LTÉE 1114-8277	41 08 19	5
LES POMPES À BÉTON LAVAL INC. 1371-0332	75 01 20	3
RANDONNÉES EN PLEIN AIR DU QUÉBEC 1843-8721	81 03 03	5
RILPLAST INC. 1626-6165	78 05 17	5
TÉLÉVISION DE LA BAIE DES CHALEURS INC. 1182-6070	57 07 03	7

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ALIMENTS RJR, LTÉE 1128-3827	51 09 06	82 01 03
LES AMBULANCES GÉNÉREUX INC. 1507-0485	77 09 15	82 01 16
L. BERCOVITCH CENTRAL MEAT MARKET INC. 1238-0937	61 01 20	82 01 03
BOUTIQUE LE PETIT PRINCE INC. 1474-6788	77 03 01	82 01 16
LE CAFÉ CHRÉTIEN DE NORMANDIN INC. 1645-5073	80 06 19	82 01 15
CAL-SIL PRODUCTS LTD. 1139-3014	62 04 18	82 01 15
CANADIAN MERRILL LTD. 1177-5533	50 07 04	82 01 15
CANBAR ENTERPRISES INC. 1242-6441	61 06 16	82 01 09
CARRIÈRE DULUDE LIMITÉE 1145-2141	56 03 09	82 01 15

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
J.-P. CARTIER, LIMITÉE 1126-2664	50 10 27	82 01 09
LA CASERNE DU PLONGEUR INC. 1199-2211	70 02 25	82 01 15
CENTRE D'ANIMATION-LOGEMENT CENTRE-SUD DE MONTRÉAL C.A.L.C.S. 1467-4733	76 05 31	82 01 15
CENTRE D'INFORMATIQUE GRANBY INC. 1252-8188	68 12 10	82 01 09
R. CHABOT INC. 1176-2671	66 12 29	82 01 09
CHEZ TERZI INC. 1197-1348	69 09 09	82 01 16
CLUB SPORTIF C.I.M. INC. 1337-3964	72 12 05	81 12 26
EUGÈNE CÔTÉ LIMITÉE 1249-5016	55 12 28	82 01 03
COURTAGE INTERNATIONAL DE RÉASSURANCE LTÉE 1241-1690	58 09 18	82 01 02
DÉPANNEUR GILLES ET CÉLINE CÔTÉ INC. 1464-5022	76 01 30	82 01 15
LES ÉDITIONS DE L'ACTUELLE INC. 1229-0987	70 06 11	82 01 09
EMBEE INVESTMENTS LTD. 1256-3896	67 08 22	81 12 30
ENSEMENCEMENT RIVE-NORD INC. 1256-7517	71 09 08	82 01 02
LES ENTREPRISES B.C.D.R. INC. 1624-1481	78 03 07	82 01 09
LES ENTREPRISES TERRAIN INC. 1257-1972	67 11 02	82 01 09
FERME GERMAIN L'ÉTOILE ET FILS INC. 1841-9721	80 12 29	82 01 09
FERME ST-FRANÇOIS INCORPORÉE 1363-5222	51 02 16	82 01 15
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES DU SANG DE MONTRÉAL 1350-5946	73 11 12	82 01 15
FERNAND GAUDREAULT LTÉE 1158-0248	64 02 24	82 01 16

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
GESTION F.B.R. INC. 1636-5207	79 05 25	82 01 09
GRACE CHEMICALS LIMITED 1124-8473	47 06 18	82 01 10
HABITAT INTERNATIONAL INC. 1508-1789	77 11 25	82 01 09
LES IMMEUBLES PAPINEAU INC. 1278-8337	64 07 13	82 01 03
IMPORTATIONS VIDA LTÉE 1287-3881	64 04 30	82 01 09
JACQUES INC. 1209-2342	65 02 22	82 01 09
MAINTENANCES BEAUCE NORD INC. 1361-3807	75 01 23	82 01 09
MANNING MARINE LTD. 1141-7300	59 02 24	82 01 15
MARBAN INC. 1646-1626	80 07 26	82 01 15
NORVAL INVESTMENT CORPORATION 1277-9476	55 09 16	82 01 15
PANAVIDÉO INC. 1642-3733	80 04 25	82 01 16
PARK AVENUE COMMERCIAL CENTRE LTD. 1235-4023	64 07 16	82 01 03
PONCELLE INC. 1280-4829	33 01 12	82 01 09
LES PRESSES LIBRES LIMITÉE 1317-1194	68 01 30	82 01 15
PROULX & FRÈRES LIMITÉE 1117-5924	49 08 12	82 01 10
RIVARD CONSTRUCTION INC. 1291-7886	59 02 10	82 01 15
VICTOR RODRIGUE INC. 1174-7870	66 11 03	82 01 09
SAYKALY REALTIES LTD. 1283-5963	59 05 15	82 01 09
SELDEN LIMITED 1283-8090	60 12 14	82 01 03

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
SERVICE DE SOINS À DOMICILE DE GRANBY INC. 1324-7598	67 12 05	82 01 09
SOMMET MONT-BRUNO INC. 1303-9755	59 09 22	82 01 15
SYNDICAT MERCURE INC. 1275-3273	58 09 05	82 01 15
THERMOTWIN INC. 1286-1043	62 01 31	82 01 22
TISSUS SOLEIL COUCHANT INC. 1347-8300	73 12 06	82 01 09
LES TRANSPORTS J.P.L. INC. 1632-1267	78 12 11	82 01 09
VISITES QUÉBEC-STE-ANNE INC. 1356-1295	74 04 29	82 01 02

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
AGENCE DE VOYAGES ANIK INC. 1849-0870	81 08 06	4265, avenue Papineau, Montréal
AUTOS CANADA/U.S.A. INC. 1251-8007	64 10 06	4036, rue Ste-Catherine ouest, Westmount
CAMP FAMILIAL BLEU ET BLANC INC. 1332-3803	73 06 08	548, avenue Atwater, Montréal
CAMP KINKORA INC. 1151-8750	32 02 17	1857, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
LES CHANTEUX 1633-7362	79 02 13	5179 A, rue St-Denis, Montréal
LA COMPAGNIE D'ACOUSTIQUE ET DE PARTITIONS UNIE INC. 1365-6194	75 05 30	3459, rue Peel, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES CONCERTS COUPERIN 1248-3624	56 03 07	801, avenue Murray, app. 5, Québec
LES ENTREPRISES ST-HUBERT INC. 1352-4087	73 01 09	1637, rue Charles, Saint-Hubert
GOODGER, VALLEAU, POISSON INC. 1193-3769	70 01 02	1121, Ste-Catherine ouest, Montréal
LÉONARD GRATTON INC. 1264-1551	69 04 08	674, rue Bastien, Saint-Jérôme
LES POMPES À BÉTON LAVAL INC. 1371-0322	75 01 20	3949, boulevard Leman, ville de Laval
LES VENTES ÉLECTROMAGNÉTIQUES INDUSTRIELLES LTÉE 1330-2633	73 04 17	2216, avenue de l'Église, Montréal

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Articles 18 et 224)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE INC. 1851-6765	L'ASSOCIATION DE LA MALADIE FIBRO KYSTIQUE DE QUÉBEC INC. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LA PRÉVENTION DE LA FIBROSE KYSTIQUE INC.	81 10 29	Sillery

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CENTRE ÉCOLOGIQUE FUTURA INC. 1850-4852	81 09 24	102-675, Marguerite-Bourgeoys, Québec

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ATELIER D'IMAGES POPULAIRES (AIP) LTÉE 1470-0488	76 09 13	81 11 24	Des objets
CENTRE D'ACCUEIL LAURENTIEN 1228-6563	71 08 16	81 11 06	De la dénomination sociale: CENTRE D'ACCUEIL LAURIZON — LAURENTIEN
CENTRE DUROCHER INC. 1478-8665	77 06 21	81 12 04	Des dispositions
CLUB D'EXPOSITION D'AUTOMNE DE POLTIMORE 1625-2900	78 04 11	81 12 08	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
CLUB SOCIAL POUR HANDICAPÉS NORLAC INC. 1627-9598	78 07 04	81 12 14	De la valeur des biens immobiliers
LE COMITÉ DU 125ième ANNIVERSAIRE DE ST-ALBAN INC. 1647-8794	80 09 17	81 10 26	1) Des objets; 2) des dispositions.
DEVON MOTORS LIMITED 1322-9133	56 05 01	81 12 09	De la dénomination sociale: GARAGE DEVON LTÉE
EASTERN LAND CO. LTD. 1271-0778	56 10 01	81 12 08	De la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'EST LTÉE *EASTERN LAND CO. LTD.*

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
IMMEUBLES TANGUAY INC. 1639-4363	79 10 16	81 11 03	De la dénomination sociale: TRANS-ACTION IMMEUBLES TANGUAY INC.
MAURICE LAHOUD INC. 1158-4745	61 09 22	81 11 27	Du capital-actions
LUMBERLAND (1978) INC. 1177-6044	62 08 13	81 11 05	Du capital-actions
SOURYA YOGA QUÉBEC INC. 1478-7774	77 06 17	81 12 07	De la valeur des biens immobiliers
TÉLÉVISION DE LA BAIE DES CHALEURS INC. 1182-6070	57 07 03	81 12 07	Des dispositions
UNITÉ DOMREMY DE ROUYN-NORANDA 1294-5507	69 03 20	81 08 17	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
LES VOYAGES NORTREK INC. 1648-0618	80 10 08	81 09 24	1) De la dénomination sociale: L'AUBERGE DU NORDEST INC.; 2) des objets.
LES VOYAGEURS POLY-DUMAIS INC. 1630-2200	78 10 02	81 08 18	De la dénomination sociale: LES JEUNES VOYAGEURS DU NORD INC.

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Attribution d'office d'une dénomination sociale

Le directeur donne avis qu'il a attribué d'office à la compagnie mentionnée ci-dessous la dénomination sociale suivante:

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification
LE CENTRE RÉNOVATEC LA TUQUE INC. 1644-3004	MATÉRIAUX DE RÉNOVATION DUCHESNE INC.	80 05 06	81 12 16

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
GESTION RICHBEC INC. 1853-4107	GESTION RICHBEC INC. ..... GESTRANS INC.	82 01 01	Saint-François
LES IMMEUBLES MULTIFONCTIONNELS DU ST-MAURICE INC. 1853-4222	LES IMMEUBLES INDUSTRIELS VAL-MAURICIE INC. LES IMMEUBLES MULTIFONCTIONNELS DU ST-MAURICE INC.	81 12 31	Trois-Rivières
INVESTISSEMENT ELIAS (1982) INC. *ELIAS INVESTMENT (1982) INC.* 1853-2879	ELIAS INVESTMENT (1967) CORP. .... PIERCE INVESTMENT CORP.	82 01 01	Montréal
LOCATION ORFORD INC. ..... *ORFORD LEASING INC.* 1853-4099	LOCATION ORFORD INC. ..... LOCATION A.D.W. INC. LOCATION A. LESAGE INC. ÉQUIPEMENT MAGOG LTÉE	82 01 01	Saint-François
PLACEMENTS MAURICE TANGUAY LTÉE 1853-4123	PLACEMENTS MAURICE TANGUAY LTÉE GEO. TANGUAY & FILS LIMITÉE	81 12 31	Montréal
LES PNEUS VANASSE (1982) INC. ... 1853-2473	LES PNEUS VANASSE LTÉE ..... 1848-8601 QUÉBEC INC.	82 01 01	Rouyn-Noranda
PRIMES DE LUXE INC. 1853-2747	PRIMES DE LUXE INCORPORÉE ..... CARTES & NOUVEAUTÉS OLYMPIA LTÉE	81 12 14	Québec
LES RESTAURANTS LE VOYAGEUR INC. 1853-2606	LES RESTAURANTS LE VOYAGEUR INC. J. P. PAPINEAU LTÉE	81 12 31	Montréal
TERRE DE CADEAUX-BOUTIQUES DE CADEAUX ET DE GADGETS MONTRÉAL INC. *GIFTLAND-MONTRÉAL GIFTS & GADGETS SHOPS INC.* 1853-2630	BOUTIQUES DE CADEAUX ET DE GADGETS MONTRÉAL INC. GIFTLAND INC.	81 12 14	Montréal
TRANSPORT RICHBEC INC. 1853-4115	ASBESTOS EXPRESS LTÉE (LIMITED) MAGOG EXPRESS INC. WINDSOR TRANSPORT INC. VAL-GO LTÉE LA MAURICIE TRANSPORT INC.	82 01 01	Saint-François

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
CANADIAN OUTFITTING REALTY CO. LTD. 1110-6796	Continuation	81 10 14 et 81 10 06	81 12 14

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ALZHEIMER DE MONTRÉAL 1852-1591	81 11 11	Mont-Royal
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DENISON INC. 1850-4977	81 09 25	Sherbrooke
L'ASSOCIATION DU PHARE INC. 1851-0834	81 11 25	101, rue Paquin, Portneuf
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUALITÉ — A Q Q *QUÉBEC ASSOCIATION FOR QUALITY — Q A Q* 1852-6962	81 12 03	Communauté urbaine de Montréal
CENTRE DE COMMUNICATIONS CHINOIS DU QUÉBEC .. 1852-3233	81 11 13	1060, St-Laurent, Montréal
CENTRE DE JOUR PISTACHE 1851-0107	81 10 02	Verdun
LE CENTRE DES JEUNES DE FARNHAM INC. 1853-0048	81 12 04	Farnham
CERCLE DES AFFAIRES D'HÉBERTVILLE-STATION INC. 1852-3779	81 11 19	Hébertville-Station
CLUB C.T. SKI 1853-0188	81 12 04	912-159, rue St-Antoine ouest, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB DE MOTOS LES TAUREAUX INC. 1852-6798	81 12 02	6725, rang St-Charles, Saint-Prosper
CLUB DE PLEIN-AIR DE RIVIÈRE ST-JEAN INC. 1852-6608	81 11 27	Rivière-Saint-Jean
CLUB DE PLONGÉE ODYSSÉE INC. 1853-0436	81 12 08	4725, boulevard Laurier, Saint-Hyacinthe
CLUB DES ARCHERS DES APPALACHES (CADA) 1849-5051	81 08 21	Route 277, Lac-Etchemin
CLUB OPTIMISTE ST-PAUL DE JOLIETTE INC. 1852-8406	81 11 30	39, Amyot, Saint-Paul
CLUB SOCIAL CAMP 4 DOLBEAU 1852-6996	81 12 04	Dolbeau
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE CHANDLER 1646-2715	81 11 25	Chandler
COMITÉ DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS DE ROUYN-NORANDA INC. 1852-3787	81 11 19	Rouyn-Noranda
COMITÉ DE PÊCHEURS DE HARRINGTON HARBOUR 1853-0154	81 12 07	Harrington-Harbour
COMITÉ DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE ST-PIERRE (JOLIETTE) INC. 1852-3001	81 11 11	485, chemin du village St-Pierre nord, Joliette
COMITÉ DES LOISIRS DE L'USINE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON INC. 1852-6160	81 11 24	Lebel-sur-Quévillon
COMITÉ RÉCRÉATIF DE BAIE DES ROCHERS 1842-5306	81 12 10	9, de l'Aqueduc, Baie-des-Rochers
COMITÉ RÉGIONAL DES RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS DU COMTÉ DE HUNTINGDON INC. 1853-0105	81 12 07	Ormstown
CORPORATION DU 450e ANNIVERSAIRE DE CARTIER À GASPÉ 1847-7844	81 06 16	25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé
CYCLO-NORD 1847-8537	81 06 22	650, 3e Rue, Chibougamau
ÉCOLE CHINOISE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DE RIVE-SUD INC. *METROPOLITAN MONTRÉAL CHINESE SCHOOL AT SOUTH SHORE INC.* 1851-4828	81 11 16	3935, avenue Bienvenue, Brossard

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ÉDITION ATELIER DE COMPOSITION DE SAINT-SAUVEUR 1852-6848	81 12 03	215, avenue des Oblats, Québec
ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD 1852-3829	81 11 20	650, rue Sauvé est, Montréal
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE DU QUÉBEC 1844-3085	81 03 17	316-100, rue Notre-Dame est, Montréal
LA FONDATION DU CLUB DES CINQUANTE ANS ET PLUS DE GRANBY INC. 1852-6475	81 11 26	Granby
FONDATION DU MÉMORIAL AUX ANCIENS COMBATTANTS *VETERANS' FOUNDATION MEMORIAL* 1851-4133	81 10 16	14, rue Lafontaine, Lévis
LA FRATERNITÉ DE ST-ROBERT 1852-7531	81 11 27	179, rue Radisson, Longueuil
GROUPE ACTION DRAGON 1852-6053	81 11 23	Laval
LES HABITATIONS MONTCERF, INC. 1853-0345	81 12 08	Montcerf
L'HARMONIE RIVE-SUD INC. 1853-0428	81 12 08	41, place Jasmin, Candiac
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ADMINISTRATION JUDICIAIRE 1852-3183	81 11 12	Saint-Nicolas
LA LIGUE DE HOCKEY LES DYNAMIQUES INC. 1851-6849	81 11 03	Huntingdon
LOISIRS DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-VIANNEY 1852-1005	81 11 18	Saint-Jean-Baptiste-Vianney
LES LOISIRS – LOCAL 220 MONTRÉAL-EST 1852-6384	81 11 25	151, avenue Lakefield, Montréal-Est
LUSO ÉTOILES *LUSO STARS* 1852-8158	81 12 04	4572, rue Coloniale, Montréal
LA MAISON DU MARIN DE QUÉBEC *QUÉBEC SEAMEN'S INSTITUTE* 1853-0295	81 12 08	Communauté urbaine de Québec
MOUVEMENT POUR L'INTÉGRATION DES DALTONIENS DU QUÉBEC 1852-3308	81 11 13	513, Annonciation, Oka

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE (NON FÉDÉRÉS) DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS 1847-8990	81 06 26	112, rue de la Fabrique, Jonquière
LA PETITE FRANCE INC. 1851-4968	81 11 11	Jonquière
LES PROMOTIONS SPORTIVES DE GRANBY INC. 1852-3365	81 11 18	50, rue Centre, Granby
REGROUPEMENT DES SERVICES BÉNÉVOLES DE LA RÉGION DE ST-DONAT INC. 1853-0147	81 12 07	Saint-Donat
RÉTRO VANS INC. 1853-0303	81 12 08	55, boulevard Arthur-Buies ouest, Rimouski
LES SERVICES À L'HABITATION DU DOMAINE SAINT-SULPICE 1848-3461	81 07 06	8955, avenue André-Grasset, Montréal
SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE DE FRANKLIN CENTRE 1850-4233	81 09 17	3735, chemin Erskine, Franklin-Centre
SOUS-POSTE DE COURTAGE EN VRAC DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC. 1850-7319	81 12 09	Route rurale 132, Causapscal

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** COMPAGNIE D'INGÉNIERIE DE STONE & WEBSTER, INC. 1256-6709	81 12 14
** PRODUITS CHIMIQUES ET MINERAUX R.T. VANDERBILT, INC. 1255-3558	81 12 15

6673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
ISARDE SOCIÉTÉ ANONYME 1637-2799	81 12 16

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** DÉMÉNAGEMENT DE PIANO ET DE MEUBLES D'ALBERTA LTÉE 1852-6145	81 12 17	Me Adrien R. Paquette, 900-200, rue St-Jacques, Montréal	900-200, rue St-Jacques, Montréal
** DOME CANADA LTÉE 1850-7020	81 12 17	Me Maurice A. Forget, 3400, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	3400, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal
** FINNAIR INC. 1670-1773	81 12 16	M. Jean-Pierre Vinkel, 283, boulevard Beaconsfield, Montréal	625, avenue Président-Kennedy, 5e étage, Montréal
** LES MINES DORVAL LIMITÉE 1950-9520	81 12 15	Me Normand Cliche, 1121, 6e Rue, Val-d'Or	1121, 6e Rue, Val-d'Or
** TRANSPORTS MAPLE LEAF LTÉE 1970-7595	81 12 09	Me Joseph R. Nuss, 4111, Tour de la Bourse, 800, place Victoria, Montréal	4111, Tour de la Bourse, 800, place Victoria, Montréal

16673-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
95812 CANADA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	21 12 81	5645, Grande-Allée, bureau 110, Brossard

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

16701-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1257-3929	L'ACADÉMIE ÉQUESTRE DE LAVAL INC.	33, avenue Adelaïde, Candiac (Laprairie)	72 01 31	1979, 1980 et 1981
1164-7799	ACIER D'ARMATURE DE LABROSSE INC.	105, rue Carillon, Chicoutimi-Nord	65 05 11	1979, 1980 et 1981
1232-0909	AMICALE ST-PHILIPPE INC.	481, rue Bureau, Trois-Rivières	54 04 21	1979, 1980 et 1981
123-4647	LES AMIS DES SCOUTS D'ALMA INC. ...	Alma	68 11 27	1979, 1980 et 1981
1233-2987	APPLE VALLEY CONSTRUCTION CO. ...	St-Hilaire	57 06 26	1980 et 1981
1123-4549	ARCHITECTURAL WOOD SPECIALTIES INC.	625, boul. Dorchester ouest, bureau 1600, Montréal	63 01 09	1979, 1980 et 1981
1230-0372	L'ASSOCIATION ÂGE D'OR STE-MARIE-MADELEINE	Cap-de-la-Madeleine	69 05 12	1979, 1980 et 1981
1236-4014	ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU SUD OUEST (MTL) INC.	1967, rue de Villiers, Montréal	65 03 01	1978 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1255-1354	ASSOCIATION DE CHASSE & DE PÊCHE DE DUPARQUET	Rue Principale, Duparquet (Abitibi)	65 06 17	1979, 1980 et 1981
1262-0787	ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE GASPÉ INC.	Gaspé (Gaspé-Est)	71 07 23	1979, 1980 et 1981
1272-2369	L'ASSOCIATION DE TENNIS DE LA MAURICIE INC.	Trois-Rivières	71 10 26	1979, 1980 et 1981
1233-5998	L'ASSOCIATION DES ATELIERS D'ÉBÉNISTERIE ARCHITECTURALE *ARCHITECTURAL WOODWORK SHOPS ASSOCIATION*	Montréal	67 06 15	1977, 1979, 1980 et 1981
1252-5697	ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DE THETFORD MINES INC.	330, rue St-Alphonse ouest, Thetford-Mines	71 03 25	1979, 1980 et 1981
1245-8402	L'ASSOCIATION DES CHEMINS D'HIVER DE ROUYN-NORANDA	Rouyn	48 02 07	1979, 1980 et 1981
1237-8329	L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE BELOEIL *BELOEIL CITIZENS' ASSOCIATION*	Beloeil	60 06 22	1979, 1980 et 1981
1247-6024	L'ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE L'HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE HULL	Hull	63 10 02	1979, 1980 et 1981
1256-7228	ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	2222, boul. Édouard-Montpetit, Montréal	67 09 11	1979, 1980 et 1981
1231-9786	L'ASSOCIATION DES GAUVIN D'AMÉRIQUE INC. *THE ASSOCIATION OF GAUVINS OF AMERICA INC.*	910, avenue Eymard, Québec	65 09 27	1979, 1980 et 1981
1267-3554	L'ASSOCIATION DES INSPECTEURS EN HYGIÈNE PUBLIQUE DU QUÉBEC	1317, rue du Collège, St-Laurent	66 05 11	1979, 1980 et 1981
1250-8651	L'ASSOCIATION DES LAITERIES DE MONTRÉAL INC. *THE MONTRÉAL DAIRIES' ASSOCIATION INC.*	1025, rue de l'Aqueduc, Montréal	61 11 24	1979, 1980 et 1981
1252-5457	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DU CANADA-QUÉBEC, INC. *THE RETAIL MERCHANTS' ASSOCIATION OF CANADA-QUÉBEC, INC.*	Montréal	48 05 01	1979, 1980 et 1981
1275-1301	ASSOCIATION DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES PRATICIENS DU QUÉBEC INC.	St-Hyacinthe	70 05 04	1977 à 1981 incl.
1232-3598	L'ASSOCIATION DES OPÉRATEURS DE MACHINES D'AMUSEMENTS DU QUÉBEC INC.	11475, avenue London, Montréal-Nord	61 12 29	1977, 1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1232-0461	ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DU GROUPE ST-JEAN-BOSCO DE TRACY INC.	2325, boul. Cournoyer, Tracy (Richelieu)	68 09 04	1977, 1979, 1980 et 1981
1272-7707	L'ASSOCIATION DES PARENTS DE VILLE ST-LAURENT	St-Laurent	71 10 11	1979, 1980 et 1981
1266-0403	ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MURDOCHVILLE	Murdochville (Gaspé-Ouest)	60 05 05	1979, 1980 et 1981
1266-0353	ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC MINOR HOCKEY ASSOCIATION INC.*	1415, rue Jarry est, Montréal	67 12 14	1977, 1979, 1980 et 1981
1231-2013	ASSOCIATION (HELLÉNIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ÉCOLE ALGONQUIN *GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF ALGONQUIN SCHOOL*	5311, avenue du Parc, Montréal	70 09 28	1979, 1980 et 1981
1265-8191	L'ASSOCIATION HIPPIQUE RÉGIONALE DU CENTRE DU QUÉBEC	Nicolet	72 05 08	1979, 1980 et 1981
1278-5853	L'ASSOCIATION MUNICIPALE DE MONT-ROYAL INCORPORÉE *MOUNT ROYAL MUNICIPAL ASSOCIATION INCORPORATED*	2331, boul. Graham, Mont-Royal	66 03 16	1979, 1980 et 1981
1229-5960	ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DU QUARTIER STE-FAMILLE LTÉE *ASSOCIATION FOR THE ADVANCEMENT OF QUARTIER STE-FAMILLE LTD.*	Montréal	70 11 30	1977, 1979, 1980 et 1981
1266-8703	ASSOCIATION SPORTIVE DU NORD ET DE L'ÎLE JÉSUS INC.	1847, rue Dandurand, Montréal	63 11 15	1979, 1980 et 1981
1246-4657	ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHUTE ST-PHILIPPE INC.	Chute-St-Philippe (Labelle)	62 09 26	1980 et 1981
1238-5803	B & F REALTIES CO. LTD.	Montréal	68 05 24	1980 et 1981
1236-6134	J. B. BAGNOUD & ASSOCIÉS INC. *J. B. BAGNOUD & ASSOCIATES INC.*	468, rue St-Jean, Montréal	70 04 27	1977, 1979, 1980 et 1981
1228-3610	LES BUISSONNETS INC.	171, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	33 09 25	1979, 1980 et 1981
1242-4867	CAMPING DES MILLE ÎLES INC.	621, rue Théberge, Terrebonne	67 09 11	1979, 1980 et 1981
1229-8345	CENTRE D'AFFAIRES ST-SACREMENT INC.	1384, ch. Ste-Foy, Québec	66 08 12	1977, 1979, 1980 et 1981
1278-6448	CENTRE DES LOISIRS DE ST-PACÔME INC.	St-Pacôme (Kamouraska)	66 12 06	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1230-0505	CENTRE LOISIRS DE L'AGE D'OR DE ROUYN	210, rue Mercier, Rouyn	68 04 11	1979, 1980 et 1981
1279-6280	CERCLE PERSONNALITÉ DE SHERBROOKE INC.	Sherbrooke	66 04 15	1979, 1980 et 1981
1236-3685	CERCLE RÉCRÉATIF FAMILIAL ST-BARTHÉLEMY DE GALDO	3187, boul. Pierre-Bernard, Montréal	67 01 12	1979, 1980 et 1981
1246-3485	LA CHORALE LES ROITELETS DE TROIS-PISTOLES INC.	Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup)	66 11 29	1979, 1980 et 1981
1246-3451	LA CHORALE VENTS ET MARÉES INC. .	Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)	67 11 06	1979, 1980 et 1981
1245-6786	CLUB AUTO SPORT CHAUDIÈRE INC. ...	St-Georges (Beauce)	68 12 02	1979, 1980 et 1981
1233-2318	LE CLUB AUTO-NEIGE APOLLON INC.	St-Grégoire (Iberville)	71 05 28	1979, 1980 et 1981
1239-3369	CLUB AUTO-NEIGE BLIZARD INC.	Entrelacs (Montcalm)	68 11 18	1978 à 1981 incl.
1249-4753	CLUB AUTO-NEIGE COTEAU DU LAC INC.	Coteau-du-Lac (Soulanges)	70 04 03	1979, 1980 et 1981
1249-3367	CLUB AUTO-NEIGE DE LA CORNE	St-Benoît-de-Lacorne	69 07 10	1979, 1980 et 1981
1235-3124	CLUB AUTOSPORT RICHELIEU INC.	249, Champlain, St-Jean	71 03 09	1979, 1980 et 1981
1265-7573	CLUB BOIS VERTS DE ST-HILARION INC.	St-Hilarion (Charlevoix-Ouest)	71 12 30	1979, 1980 et 1981
1241-5832	CLUB BRUXELLES	31, rue Racine ouest, Chicoutimi	64 05 12	1979, 1980 et 1981
1246-6355	CLUB CLAUDETTE	105, rue Elgin, Bagotville ...	69 02 11	1979, 1980 et 1981
1247-4847	CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE CHOCHOCOUAN	82, 1re Avenue ouest, Amos	54 01 22	1979, 1980 et 1981
1270-5869	CLUB DE CHASSE & DE PÊCHE DU LAC SPROULE	St-Lambert (Chambly)	65 07 16	1979, 1980 et 1981
1257-9330	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE ETCHEMIN INC.	St-Romuald-d'Etchemin (Lévis)	69 08 28	1979, 1980 et 1981
1279-3568	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE VICTORIA	St-Jovite (Terrebonne)	64 04 30	1979, 1980 et 1981
1250-6168	CLUB DE CURLING SOR-TRAC INC. ..... *SOR-TRAC CURLING CLUB INC.*	Tracy (Richelieu)	72 03 07	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1279-3261	CLUB DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE DARMOUTH ET FORK CREEK	3685, avenue du Musée, Montréal	47 11 11	1979, 1980 et 1981
1281-6286	CLUB DE RAQUETTEURS « LE RICHELIEU »	Montréal	47 09 15	1979, 1980 et 1981
1185-8925	CLUB DE ST-TITE	558, rue St-Georges Drummondville	10 01 24	1980 et 1981
1266-8190	CLUB DE SKI IGLOO INC.	Alma	69 11 26	1979, 1980 et 1981
1274-9057	CLUB DE TIR MAWCOOK INC. *MAWCOOK SHOOTING CLUB INC.*	402, 11e Rang ouest, Granby	60 10 03	1979, 1980 et 1981
1229-0730	CLUB DES ACTIVITÉS SUB-AQUATIQUES DE LA MAURICIE INC.	Shawinigan	70 03 18	1979, 1980 et 1981
1232-1360	CLUB DES AMIS DE LA FAUNE	327, 4e Rue, ville de Laval	52 05 23	1979, 1980 et 1981
1235-4320	CLUB DES AULNETS INC.	1264, rue Sacré-Coeur, St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)	58 09 30	1979, 1980 et 1981
1242-0923	CLUB DES CAMPIVALENCIENS DE SALABERRY DE VALLEYFIELD	Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	52 04 18	1979, 1980 et 1981
1260-7552	CLUB DES 50 INC.	Thurso	71 01 07	1979, 1980 et 1981
1249-6584	CLUB DES QUATRE	515, rue des Commissaires, Trois-Rivières	56 03 22	1979, 1980 et 1981
1283-3026	CLUB DES SAISONS STORNOWAY INC.	R.R. 1 Winslow-Sud	69 06 09	1979, 1980 et 1981
1203-6414	LE CLUB DES VINGT CASTORS *THE TWENTY BEAVERS COUNTRY CLUB*	381, avenue Querbes, Outremont	62 11 02	1979, 1980 et 1981
1262-2122	CLUB DU LAC GABRIEL INC.	St-Aimé-des-Lacs (Charlevoix-Est)	61 05 15	1979, 1980 et 1981
1270-5158	CLUB DU LAC MÉNARD INC.	235, rue Laure, Arvida	59 03 12	1979, 1980 et 1981
1262-7261	CLUB DU LAC ROUGE DE ST-GERMAIN	Chicoutimi	38 04 22	1977, 1979, 1980 et 1981
1253-7460	CLUB DU LION D'OR	40, 43e Avenue, Pointe-aux-Trembles	64 08 28	1979, 1980 et 1981
1288-6461	CLUB DUBEAU INC.	2574, rue St-Marc, Shawinigan	59 06 26	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1255-4879	CLUB ESSO INC.	215, rue Taschereau ouest, Rouyn	59 12 03	1979, 1980 et 1981
1245-0821	CLUB GROS BOIS	Trois-Rivières	54 05 10	1979, 1980 et 1981
1270-0118	CLUB KIWANIS OUTREMONT	1000, avenue Rockland, Outremont	68 01 25	1977, 1979, 1980 et 1981
1236-2745	CLUB LAC BARNABÉ	Alma	63 04 22	1979, 1980 et 1981
1243-7885	CLUB LAC BRODEUSE INC.	St-Coeur-de-Marie (Lac-St-Jean-Est)	57 10 07	1979, 1980 et 1981
1270-1611	CLUB LAC GÉRARD	9, 14e Rue, Forestville (Saguenay)	64 12 11	1979, 1980 et 1981
1270-6594	CLUB LAC SOMMET DE MONT-JOLI	Mont-Joli (Rimouski)	53 05 27	1979, 1980 et 1981
1142-1302	CLUB LASALLE INC.	1010, rue de la Gauchetière ouest, bureau 800, Montréal	27 09 26	1980 et 1981
1257-3234	CLUB LES ÉPERVIERS DE VAUDREUIL INC.	141, rue Trudeau, Dorion (Vaudreuil)	72 02 10	1979, 1980 et 1981
1264-3904	CLUB LES GRONDEURS (HAUTERIVE) INC.	Hauterive (Saguenay)	71 09 24	1979, 1980 et 1981
1271-6114	CLUB LIONS DE LAVAL INCORPORÉ *THE LIONS CLUB OF LAVAL INCORPORATED*	910, boul. Hôtel-de-Ville, ville de Laval	61 02 16	1979, 1980 et 1981
1273-1022	CLUB LUXEMBOURG	128, rue Mgr-Pelletier, Cap-de-la-Madeleine	55 09 28	1979, 1980 et 1981
1274-0650	CLUB MAILLOUX	30, chemin de la Vallée, La Malbaie	64 08 05	1980 et 1981
1275-0410	CLUB MALBO INC.	St-Fulgence (Chicoutimi)	61 08 29	1979 et 1980 et 1981
1276-0658	CLUB MISTRAL INC.	St-Gédéon (Lac-St-Jean-Est)	71 12 31	1980 et 1981
1276-8404	CLUB MOTO-NEIGE PONTIAC	Lac-Cayamant	71 01 21	1979, 1980 et 1981
1278-1654	CLUB OLYMPIC INC.	Kénogami	58 04 25	1979, 1980 et 1981
1242-9965	LE CLUB OLYMPIQUE CAP DE LA MADELEINE INC.	Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	67 12 14	1979 et 1980 et 1981
1279-4533	CLUB PELLETIER	551, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine	45 03 27	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1279-3196	CLUB ROB-RA INC.	755, 1re Rue, Port-Alfred	59 06 12	1979, 1980 et 1981
1284-0195	CLUB SHANN	30, rue Allard, Labelle	64 05 20	1979, 1980 et 1981
1280-4779	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE MONTRÉAL	2600, boul. St-Joseph est, Montréal	65 08 24	1979, 1980 et 1981
1281-2640	CLUB SPORTIFS LES QUADRANTS INC.	Ormstown (Châteauguay)	71 08 10	1979, 1980 et 1981
1286-2793	CLUB TOMASINE INC.	909, rue Ouimet, St-Jovite (Terrebonne)	63 02 13	1979, 1980 et 1981
1267-3281	CLUB TRAVERSE INC.	842, 3e Avenue ouest, Amos	59 08 21	1979, 1980 et 1981
1279-3477	CLUB TREMBEC	4291, rue Frontenac, Montréal	49 02 08	1979, 1980 et 1981
1213-4359	AU COIN DU TRICOT (VERSAILLES) INC.	Montréal	71 06 10	1977 à 1981 incl.
1247-7709	THE COLBERT FISH AND GAME CLUB	Québec	09 03 10	1979, 1980 et 1981
1244-9641	LA COLONIE DE VACANCES CHAMPAGNAT INC.	30, rue Champagnat, Lévis	60 05 24	1978 à 1981 incl.
1205-0720	COMMERÇANT DE BOIS G.T. LTÉE	362, rue Louis-Bertrand, Rimouski	71 03 12	1980 et 1981
1157-3813	LA COMPAGNIE DE GESTION D'HÔTELLERIE LIBAR INC.	1250, 3e Avenue, Québec	62 07 16	1979, 1980 et 1981
1278-5168	LE CONSEIL CULTUREL DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS	141, rue Taschereau ouest, Rouyn	68 11 06	1977, 1979, 1980 et 1981
1248-6635	CONSOLIDATED CONVERTERS CORPORATION	Montréal	66 04 29	1979, 1980 et 1981
1240-2913	CONSTRUCTION BOULEVARD LÉGER LTÉE	2712, rue Baker, St-Laurent	68 10 01	1980 et 1981
1118-6368	CONSTRUCTION IANNI & FRÈRES LTÉE *IANNI BROS CONSTRUCTION LTD.*	St-Léonard	69 03 20	1977, 1980 et 1981
1229-4450	CORPORATE ADMINISTRATIVE MANAGERS OF QUÉBEC	630, boul. Dorchester ouest, bureau 2260, Montréal	65 04 20	1979, 1980 et 1981
228-9864	COUNTRY ACRES INC.	Montréal	65 10 21	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1233-7630	COURTIERS EN ALIMENTATION ARISTOCRATE LTÉE *ARISTOCRAT FOOD BROKERS LTD.*	1035, avenue Beaumont, Montréal	71 09 24	1979, 1980 et 1981
1116-5214	CRITERION PRODUCTS COMPANY LTD.	3508, avenue Lionel-Groulx, Montréal	51 05 10	1979, 1980 et 1981
1220-0614	DÉPANNEUR 112 INC.	Rimouski	71 02 13	1979, 1980 et 1981
1217-0957	MARCEL DROUIN (MTL) LTÉE *MARCEL DROUIN (MTL) LTD.*	3675, boul. St-Martin, ville de Laval	71 06 30	1977 à 1981 incl.
1255-4119	EASTERN CLEANING SERVICES LTD.	715, carré Victoria, bureau 460, Montréal	69 11 03	1979, 1980 et 1981
1259-7134	EASTERN FIRE PROTECTION INC.	2722, boul. Rosemont, Montréal	71 04 14	1977 à 1981 incl.
1273-1246	L'ÉCOLE DE VOILE DU CLUB DE YACHT DE QUÉBEC INC.	Québec	70 05 14	1979, 1980 et 1981
1177-4619	LES ENTREPRISES HARRICANA LTÉE	Amos	64 04 20	1977, 1979, 1980 et 1981
1268-7786	ÉQUIPEMENTS J.N. TESSIER INC. *J.N. TESSIER EQUIPMENT INC.*	21, avenue Mance, Baie-Comeau	70 04 08	1979, 1980 et 1981
1257-9181	LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS	Montréal	67 10 30	1977, 1979, 1980 et 1981
1257-9884	LES ÉTOILES DE RIMOUSKI INC.	263, rue Arpin, Rimouski	68 10 31	1979, 1980 et 1981
1243-8552	FÉDÉRATION DIOCÉSAINE DE MONTRÉAL DE LA JEUNESSE OUVRIÈRE CATHOLIQUE DU CANADA INCORPORÉE	Montréal	45 01 19	1980 et 1981
1243-9030	THE FEDERATION OF CATHOLIC PARENT-TEACHER ASSOCIATIONS OF QUÉBEC	Montréal	63 03 27	1979, 1980 et 1981
1234-5393	FÉDÉRATION PROVINCIALE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSIMILÉES	8442, boul. du Haut-Anjou, Anjou	71 06 18	1979, 1980 et 1981
1269-0301	FERME JONES-SAVIGNAC LTÉE	Joliette	69 01 09	1979, 1980 et 1981
1287-8773	LA FERME WILSON INC.	1244, montée Wilson, St-Raphël-de-l'Île-Bizard	63 08 01	1979, 1980 et 1981
1259-1939	FESTIVALALMA INC.	390, rue St-Luc, Alma	70 06 19	1979, 1980 et 1981
1255-9761	FIVE FIFTY EIGHT LTD.	625, boul. Dorchester ouest, bureau 1600, Montréal	55 03 25	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1241-0080	FONDATION CAROL BRILLANT INC.	1, place Ville-Marie, bureau 750, Montréal	69 07 25	1979, 1980 et 1981
1232-1295	LA FONDATION DES AMIS DE MAURICE L. DUPLESSIS	Québec	60 06 01	1979, 1980 et 1981
1260-3320	FONDRATECH INC.	1030, rue Panneton, Sherbrooke	67 03 30	1978 à 1981 incl.
1268-4957	FOYER JEUNESSE DE ST-PRIME INC.	1125, rang 6, St-Prime (Lac-St-Jean-Ouest)	70 05 21	1979, 1980 et 1981
1261-7841	LA GALERIE DU QUÉBÉCOIS INC.	5810, ch. Côte-St-Luc, Montréal	71 05 21	1979, 1980 et 1981
1244-6613	GARDE PAROISSIALE ST-NOËL CHABANEL D'IBERVILLE INC.	823, 2e Rue, Iberville	65 07 14	1979, 1980 et 1981
1265-0628	HARMONIE DE PRINCEVILLE INC.	Princeville (Arthabaska)	67 04 20	1979, 1980 et 1981
1258-7713	HILDEBRAND FAMILY INVESTMENT INC.	538, route 329 nord, Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	64 01 23	1979, 1980 et 1981
1248-0448	HOME COMFORT LODGE	178, rue Montcalm, Noranda (Témiscamingue)	47 09 17	1980 et 1981
1266-1641	HONEYCOMB ASSOCIATION DE KREMASTI	Montréal	69 04 18	1977, 1979, 1980 et 1981
1265-1097	HARRY HORTICK MACHINERY & SUPPLY CO.	4555, avenue Bonavista, bureau 207, Montréal	46 11 28	1979, 1980 et 1981
1259-7860	THE IROQUOIS RESERVE FISH AND GAME CLUB	2, place Québec, bureau 236, Québec	01 05 17	1979, 1980 et 1981
1264-6626	ISLAND LAKE ROD & GUN CLUB	46, rue Lévis, Maniwaki (Gatineau)	63 03 20	1979, 1980 et 1981
1255-2774	LES JARDINS DUVERNAL LTÉE	68, rue Cartier, ville de Laval	71 03 02	1977, 1979, 1980 et 1981
1244-9054	LA JEUNE CHAMBRE DE MONTMAGNY INC.	55, avenue de la Fabrique, Montmagny	67 04 12	1979, 1980 et 1981
1244-9062	LA JEUNE CHAMBRE DE ST-NAZAIRE ..	1re Avenue sud, Taché (Chicoutimi)	70 12 09	1979, 1980 et 1981
1244-9237	LA JEUNE CHAMBRE DE SAINT-RAYMOND	St-Raymond (Portneuf)	49 10 31	1979, 1980 et 1981
1122-8335	LA JEUNESSE RURALE CATHOLIQUE INC.	Route rurale no 1, St-Georges-Ouest (Beauce)	47 09 15	1979, 1980 et 1981
1240-8290	JOHN BREAKEY FISH & GAME CLUB INC.	739, avenue St-Augustin, Breakeyville	67 11 09	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1261-7882	LES JOURNALISTES SPORTIFS DE QUÉBEC INC.	Québec	68 06 19	1977 à 1981 incl.
1269-2695	JOYLONN INVESTMENT INC.	Montréal	69 04 08	1980 et 1981
1270-2957	LABELLE & LORTIE INC.	Montréal	69 07 30	1979, 1980 et 1981
1270-7972	LAINGS PALACE TAVERN (1967) INC.	Montréal	67 08 17	1979, 1980 et 1981
1270-8962	LAKESHORE PLAYERS INC.	4390, Avenue Draper, Montréal	69 09 10	1979, 1980 et 1981
1194-9989	LAVE AUTO LASALLE LTÉE *LASALLE CAR-WASH LTD.*	Centre d'achat, ville LaSalle LaSalle	69 09 18	1977 à 1981 incl.
1233-0171	LA LIGUE ANTI-TUBERCULEUSE DE ST-FRANÇOIS *THE SAINT-FRANCIS ANTI-TUBERCULOSIS LEAGUE*	Sherbrooke	59 10 07	1979, 1980 et 1981
1232-0784	LIGUE DE HOCKEY AMICALE ST-VIATEUR INC.	999, avenue McEachran, Outremont	60 09 21	1979, 1980 et 1981
1245-3445	LOISIRS DE ST-CÔME	St-Côme (Joliette)	65 12 13	1980 et 1981
1265-4190	LES LOISIRS DE STE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG INC.	Ste-Hélène-de-Mancebourg (Abitibi)	70 01 14	1979, 1980 et 1981
1261-9573	LOISIRS NOTRE-DAME DE LA GARDE INC.	1220, rue Green, Jacques-Cartier	57 01 19	1979, 1980 et 1981
1261-5795	LOISIRS PAROISSE ST-GABRIEL INC.	St-Gabriel-de-Brandon (Berthier)	65 12 09	1979, 1980 et 1981
1230-1396	LES LOISIRS STE-AGNÈS DE RIMOUSKI	Rimouski	59 07 02	1979, 1980 et 1981
1271-0927	LUPUS HOME AND LAND DEVELOPMENT CORPORATION	2055, rue Stanley, Montréal	63 08 06	1979, 1980 et 1981
1268-4825	LA MAISON DE LA JEUNESSE DE LA CHAUDIÈRE INC.	St-Georges (Beauce)	70 10 20	1979, 1980 et 1981
1199-8895	MANUFACTURE D'HABITS CHÂTEAUGUAY INC. *CHÂTEAUGUAY SUIT MANUFACTURING INC.*	Montréal	70 08 27	1978 à 1981 incl.
1274-4397	MARSHALS CLUB	St-Alexis-de-Matapédia (Bonaventure)	52 09 11	1979, 1980 et 1981
1275-1913	THE MEIERS SEGALS FOUNDATION	Montréal	63 11 15	1979, 1980 et 1981
1275-6557	MILFINE REALTIES INC.	Montréal	56 02 24	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1268-7398	MITAWANGA ASSOCIATION	Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	47 12 18	1977, 1979, 1980 et 1981
1276-4437	MONTCALM SALMON CLUB	65, rue Ste-Anne, bureau 408, Québec	62 02 09	1979, 1980 et 1981
1286-4443	THE MONTRÉAL AUTOMOBILE TRADE ASSOCIATION LIMITED	Montréal	13 09 18	1979, 1980 et 1981
1246-5324	MONTRÉAL C.M.I. (1966) LTÉE MONTRÉAL C.M.I. (1966) LTD.	1409, chemin St-Clare, Mont-Royal	66 02 09	1979, 1980 et 1981
1285-5623	MONTRÉAL SUOMI SOCIETY INC.	1226, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	33 10 14	1979, 1980 et 1981
1259-8231	MOREWOOD FISH AND GAME CLUB	520, avenue Argyle, Westmount	20 10 03	1979, 1980 et 1981
1276-9469	MOUNTAIN STREET REALTIES LTD.	7200, rue Hutchison, Montréal	57 10 21	1979, 1980 et 1981
1254-3146	LE MOUVEMENT SCOLAIRE DE STE-DOROTHÉE INC.	Ville de Laval	70 05 20	1979, 1980 et 1981
1265-9561	N.H.R.S. INC.	North-Hatley (Stanstead)	66 05 24	1979, 1980 et 1981
1113-9623	NETTOYEURS SUCCÈS INC. SUCCESS CLEANERS INC.	Montréal	63 04 11	1977 à 1981 incl.
1277-5508	NEUTRAL REALTIES LTD.	5450, ch. Côte-des-Neiges, bureau 412, Montréal	68 06 03	1979, 1980 et 1981
1277-7488	NON-PENSIONED VETERANS' WIDOWS ASSOCIATION	1235, Valiquette, Verdun ...	39 09 22	1979, 1980 et 1981
1277-8205	NORFIN INVESTMENTS LTD.	1303, avenue Greene, Bureau 401, Westmount	58 12 09	1978 à 1981 incl.
1232-9033	NORM-ANNE PRODUCTIONS LTD.	Montréal	61 10 16	1977, 1979, 1980 et 1981
1272-2690	L'OEUVRE DES LOISIRS DE STE-MONIQUE, INC.	Ste-Monique-de-Honfleur ...	61 09 12	1980 et 1981
1268-1284	OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE LA CITÉ DE SAINT-JEAN P.Q., INC.	St-Jean	43 08 24	1980 et 1981
1268-5459	L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE PRICE INC.	Price (Matane)	61 07 07	1979, 1980 et 1981
1231-7657	PSI UPSIL ON ALUMNI ASSOCIATION OF MONTRÉAL, INC.	Montréal.....	52 07 03	1977, 1979, 1980 et 1981
1126-1302	PARK DISTRIBUTORS INC.	Montréal.....	54 05 12	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1280-4076	LES PLACEMENTS POLIDORO LIMITÉE *POLIDORO INVESTMENTS LIMITED*	175, Avenue Upper Edison, St-Lambert (Chambly)	68 11 28	1979, 1980 et 1981
1132-6568	POUDRIER ASPHALTE INC.	397, rue Kimpton Court, Blainville	68 07 08	1979, 1980 et 1981
1280-7863	LES PRÊTS UNIVERSITAIRES DE SHERBROOKE	Sherbrooke	63 11 25	1979, 1980 et 1981
1266-0460	PROMOTION DE TOURNOIS INTERNATIONAUX DE HOCKEY INC. *INTERNATIONAL HOCKEY TOURNAMENTS PROMOTION INC.*	136, rue Lockwell, Québec	60 02 08	1979, 1980 et 1981
1249-6063	ALPHONSE PROTEAU LTÉE *ALPHONSE PROTEAU LTD.*	Québec	50 04 11	1979, 1980 et 1981
1157-7483	QUINCAILLERIE LORETTEVILLE INC.	201, rue Racine, Loretteville	55 08 16	1979, 1980 et 1981
1169-0351	QUINCAILLERIE SERVIPRIX INC.	162, rue de l'Évêché, Rimouski	66 01 17	1980 et 1981
1160-3693	GASTON QUINTAL INC.	Sherbrooke	63 04 24	1979, 1980 et 1981
1271-8581	RAMSAY LEASEHOLDS LTD.	5623, Avenue Rosedale, Côte-St-Luc	62 09 10	1979, 1980 et 1981
1271-5736	LE RANCH LÉVIS-LAUZON INC.	178, rue St-Joseph, Lauzon	70 02 19	1979, 1980 et 1981
1281-9595	REJEX INC.	Rimouski	71 08 18	1979, 1980 et 1981
1216-1139	RO-VER DISTRIBUTORS INC.	315, rue St-Georges, St-Jérôme (Terrebonne)	71 07 12	1979, 1980 et 1981
1283-1228	RUBIN-WISEMAN LTD.	Montréal	55 11 08	1979, 1980 et 1981
1215-4530	SAFEWAY (QUÉBEC) INC.	St-Hubert	71 10 01	1979, 1980 et 1981
1248-1370	ST-HUBERT FIVE COMMUNITY ASSOCIATION	4680, rue Quévillon, St-Hubert	70 04 20	1979, 1980 et 1981
1282-0072	ST-RÉMI DEVELOPMENT CORPORATION	Montréal	59 02 16	1979, 1980 et 1981
1234-5948	SCOUTS ASSOMPTION SHAWINIGAN INC.	5772, boul. des Hêtres, Shawinigan	70 06 03	1979, 1980 et 1981
1254-4581	LE SECOURS D'URGENCE AUX PAUVRES INC.	265, rue Sociale, Québec	66 08 04	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1258-5618	SERVICE DES LOISIRS FABREVILLE NORD	1115, 45e Avenue, Fabreville, ville de Laval	71 04 20	1979, 1980 et 1981
1262-5612	SERVICE DES LOISIRS ST-GEORGES	100, rue Bernard ouest, Montréal	65 08 13	1979, 1980 et 1981
1279-1042	SERVICE DES LOISIRS ST-PASCAL	6570, ch. Côte-des-Neiges, Montréal	67 04 05	1979, 1980 et 1981
1233-2508	SERVICE DES LOISIRS ST-PIERRE-APÔTRE DE MONTRÉAL	Montréal	66 09 13	1979, 1980 et 1981
1288-0456	SERVICE DES LOISIRS STE-YVETTE	9002, 7e Avenue, Montréal .	63 06 18	1979, 1980 et 1981
1252-1068	SERVICE MOBILE D'ENTRAIDE PAR RADIO-TÉLÉPHONE SEPT-ÎLES INC.	106, rue Blouin, Sept-Îles ..	71 11 08	1979, 1980 et 1981
1269-4568	SERVICES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES INC.	537, boul. Charest est, Québec	71 06 21	1979, 1980 et 1981
1231-4712	LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE D'ALMA	390, boul. St-Luc, Alma	64 12 28	1980 et 1981
1280-8754	LA SOCIÉTÉ DE PROCTOLOGIE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	835, boul. St-Joseph est, Montréal	57 10 17	1979, 1980 et 1981
1255-5082	LA SOCIÉTÉ DES ÉCHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX INC.	St-Constant (Laprairie)	68 12 11	1979, 1980 et 1981
1286-7933	SOCIÉTÉ DES INFIRMIÈRES VISITEUSES DE LA TUQUE	La Tuque	61 12 29	1979, 1980 et 1981
1280-3532	LA SOCIÉTÉ DES POÈTES DU QUÉBEC	1990, boul. Charest ouest, bureau 225, Québec	48 08 27	1979, 1980 et 1981
1252-5788	SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES INC.	1080, côte du Beaver Hall, bureau 2020, Montréal	51 12 27	1980 et 1981
1284-6655	SOLAR CLUB INC.	2100, avenue Marlow, Montréal	36 11 12	1979, 1980 et 1981
1285-7694	TAXCORP INC.	360, rue St-Jacques, bureau 507, Montréal	71 02 24	1980 et 1981
1229-0938	TAXI ACTON INC.	Acton-Vale (Bagot)	71 05 11	1979, 1980 et 1981
1112-5184	RENÉ THÉRIAULT LIMITÉE	Montréal	59 02 18	1979, 1980 et 1981
1234-6755	THE TRADING POST AT HUDSONS BAY POINT ON LAKE CAUGHNAWAGA, INC.	Hudsons Bay Point on Lake, Caughnawaga (Laprairie)	64 07 30	1979, 1980 et 1981
1234-8942	A. TRENZ CONSTRUCTION LTD.	42, rue Legendre ouest, Montréal	60 07 07	1979, 1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1260-4583	UNITED TOUCH FOOTBALL ASSOCIATION OF MONTRÉAL	4401, rue Rupert, Pierrefonds	71 09 13	1979, 1980 et 1981
1111-5656	VISION TRONIQUE LTÉE ..... *VISION TRONICS LTD.*	3320, boul. Rosemont, Montréal	67 01 19	1979, 1980 et 1981
1287-7304	WENDOVER OF QUÉBEC LTD.	Montréal	62 12 27	1979, 1980 et 1981
1279-0051	WESTMINSTER PARK SWIMMING POOL ASSOCIATION INC.	541, avenue Westminster, Dollard-des-Ormeaux	71 04 15	1979, 1980 et 1981
1259-8546	WILSON CLUB	1031, ch. des Érables, St-Gérard-des-Laurentides	53 04 08	1979, 1980 et 1981
1274-8612	YACHT CLUB ST-MAURICE, INC.	Trois-Rivières	63 12 13	1979, 1980 et 1981

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie dissoute dont le nom suit:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LE GROUPE DELROCO INC. 1469-3279	81 12 04	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

16673-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	**Secteurs**	**Numérotation Mtl**	**Qué.**	**Couleur**	**Préfixes des bureaux**	**Numéro**
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Écoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-81-08861-4
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, et
M-300136, **LES TRANSPORTS SENTINEAL (QUÉBEC) LTD** 1925, 52e Avenue, Lachine, QC, H8T 3C3 (intimée)
Attendu que le 24 janvier 1980, la Commission rendait la décision MCS-04798, dans la cause M-45983, autorisant le transfert du permis M-300120 (1022V), détenu par Déménagement et Entreposage April Inc., en faveur de l'intimée;
Attendu que la Commission est informée, par son enquêteur, dont le rapport est versé au dossier, que l'intimée n'exploite plus son permis, n'a plus de place d'affaires au Québec et que son équipement a été mis en vente par encan public à Milton, Ontario, le 17 juin 1981;
Considérant que, pour être titulaire d'un permis de transport, une corporation doit avoir une place d'affaires au Québec, conformément à l'article 39 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12);
Considérant que l'intimée n'est pas en mesure de fournir le service, conformément à l'article 42 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) et sans l'autorisation prévue à l'article 43 de cette loi;
Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) et plus particulièrement de l'article 37;
Considérant les dispositions du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne et notamment de l'article 2.48.2;
Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
1. Décréter que le permis M-300136 n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-81-04292-0
Q-50,000C-105-P, **LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**, et
Q-501533-103-P, **LIZOTTE, ADRIEN**, St-Pamphile, QC (L'Islet), G0R 3X0 (intimé)
Attendu que le 20 août 1974, la Commission rendait la décision QCV-3034 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de transport en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 3 portant le no Q-501533, conformément aux dispositions du Règlement 12;
Attendu que, par son enquêteur, dont le rapport est déposé au dossier, la Commission est informée que l'intimé a vendu à Barrette Chapais Ltée, le 12 juin 1981, le camion auquel se rattache le permis;
Attendu que l'intimé travaille à plein temps comme chauffeur dans la région 08 pour le compte de Barrette Chapais Ltée;
Attendu que l'intimé ne fournirait plus le service de transport en vrac eu égard à la région pour laquelle il fut autorisé à donner ledit service;
Considérant que l'intimé n'est plus propriétaire du camion auquel se rattache son permis;
Considérant que le titulaire ne remplit plus les conditions de détention et de renouvellement de son permis;
Considérant que la Commission peut, pour cause, de son propre chef ou à la demande du ministre ou de toute personne intéressée, décréter qu'un permis n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler;
Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), notamment de l'article 37 de ladite loi;
Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, notamment de l'article 2.48.2;
Considérant l'article 6 du Règlement 12;
Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de :
1. Décréter que le permis no Q-501533, détenu par l'intimé, n'est pas renouvelé ou s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-81-04294-6
Q-50,000C-107-P, **LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**, et
Q-501550-104-P, **AVOINE, BERTRAND**, R.R. no 1, St-Omer, QC, (L'Islet), G0R 3X0 (intimé)
Attendu que le 16 décembre 1974, la Commission rendait la décision QCV-4629 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de transport en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 3 portant le no Q-501550, conformément aux dispositions du Règlement 12;
Attendu que, par son enquêteur, dont le rapport est déposé au dossier, la Commission est informée que l'intimé a vendu à Barrette Chapais Ltée, le 12 juin 1981, le camion auquel se rattache le permis;
Attendu que l'intimé travaille à plein temps comme chauffeur dans la région 08 pour le compte de Barrette Chapais Ltée;
Attendu que l'intimé ne fournirait plus le service de transport en vrac eu égard à la région pour laquelle il fut autorisé à donner ledit service;

Considérant que l'intimé n'est plus propriétaire du camion auquel se rattache son permis;
Considérant que le titulaire ne remplit plus les conditions de détention et de renouvellement de son permis;
Considérant que la Commission peut, pour cause, de son propre chef ou à la demande du ministre ou de toute personne intéressée, décréter qu'un permis n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler;
Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), notamment de l'article 37 de ladite loi;
Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, notamment de l'article 2.48.2;
Considérant l'article 6 du Règlement 12;
Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
1. Décréter que le permis no Q-501550, détenu par l'intimé, n'est pas renouvelé, ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-81-04298-7
Q-50,000C-106-P, **LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**, et
Q-500786-104-P, **RUEL, CLÉMENT**, C.P. 44, 6, avenue Commerciale, St-Charles, QC, (Bellechasse), G0R 2T0 (intimé)
Attendu que le 4 octobre 1974, la Commission rendait la décision QCV-1317 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de transport en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 3 portant le no Q-500786, conformément aux dispositions du Règlement 12;
Attendu que, par son enquêteur, dont le rapport est déposé au dossier, la Commission est informée que l'intimé a vendu à Barrette Chapais Ltée, le 12 juin 1981, le camion auquel se rattache le permis;
Attendu que l'intimé travaille à plein temps comme chauffeur dans la région 08 pour le compte de Barrette Chapais Ltée;
Attendu que l'intimé ne fournirait plus le service de transport en vrac eu égard à la région pour laquelle il fut autorisé à donner ledit service;
Considérant que l'intimé n'est plus propriétaire du camion auquel se rattache son permis;
Considérant que le titulaire ne remplit plus les conditions de détention et de renouvellement de son permis;
Considérant que la Commission peut, pour cause, de son propre chef ou à la demande du ministre ou de toute personne intéressée, décréter qu'un permis n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler;
Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), notamment de l'article 37 de ladite loi;
Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, notamment de l'article 2.48.2;
Considérant l'article 6 du Règlement 12;
Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
1. Décréter que le permis no Q-500786, détenu par l'intimé, n'est pas renouvelé, ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-81-04299-5
Q-50,000C-108-P, **LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**, et
Q-501552-102-P, **DESCHÊNES, YVON**, C.P. 1700, St-Omer, QC, (L'Islet), G0C 2Z0 (intimé)
Attendu que le 20 août 1974, la Commission rendait la décision QCV-3027 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de transport en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 3 portant le no Q-501552-001, conformément aux dispositions du Règlement 12;
Attendu que, par son enquêteur, dont le rapport est déposé au dossier, la Commission est informée que l'intimé a vendu à Barrette Chapais Ltée, le 12 juin 1981, le camion auquel se rattache le permis.
Attendu que l'intimé travaille à plein temps comme chauffeur dans la région 08 pour le compte de Barrette Chapais Ltée;
Attendu que l'intimé ne fournirait plus le service de transport en vrac eu égard à la région pour laquelle il fut autorisé à donner ledit service;
Considérant que l'intimé n'est plus propriétaire du camion auquel se rattache son permis;
Considérant que le titulaire ne remplit plus les conditions de détention et de renouvellement de son permis;
Considérant que la Commission peut, pour cause, de son propre chef ou à la demande du ministre ou de toute personne intéressée, décréter qu'un permis n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler;
Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), notamment de l'article 37 de ladite loi;
Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, notamment de l'article 2.48.2;
Considérant l'article 6 du Règlement 12;
Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
1. Décréter que le permis no Q-501552-001, détenu par l'intimé, n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-81-04300-1
Q-50,000C-109-P, **LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**, et
Q-505241-104-P, **AVOINE, FERNAND**, R.R. no 1, St-Omer, (L'Islet), QC, G0R 3X0 (intimé)
Attendu que le 3 décembre 1975, la Commission rendait la décision QCV-5366 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de transport en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 3 portant le no Q-505241, conformément aux dispositions du Règlement 12;
Attendu que, par son enquêteur, dont le rapport est déposé au dossier, la Commission est informée que l'intimé a vendu à Barrette Chapais Ltée, le 12 juin 1981, le camion auquel se rattache le permis;
Attendu que l'intimé travaille à plein temps comme chauffeur dans la région 08 pour le compte de Barrette Chapais Ltée;
Attendu que l'intimé ne fournirait plus le service de transport en vrac eu égard à la région pour laquelle il fut autorisé à donner ledit service;
Considérant que l'intimé n'est plus propriétaire du camion auquel se rattache son permis;
Considérant que le titulaire ne remplit plus les conditions de détention et de renouvellement de son permis;
Considérant que la Commission peut, pour cause, de son propre chef ou à la demande du ministre ou de toute personne intéressée, décréter qu'un permis n'est pas renouvelé ou, s'il a été renouvelé, l'annuler;
Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), notamment de l'article 37 de ladite loi;
Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, notamment de l'article 2.48.2;
Considérant l'article 6 du Règlement 12;
Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
1. Décréter que le permis no Q-505241, détenu par l'intimé, n'est pas renouvelé, ou s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-81-06330-2 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-303142-110-D, **81000 CANADA LIMITÉE**, P.O. Box 543, aéroport de Dorval, Dorval (Île-de-Montréal), QC, H4Y 1B3
Republication d'une demande déjà publiée à la *Gazette officielle* du 12 décembre 1981, no 50, page 13151.
La requérante qui détient actuellement un permis de la Régie des transports de l'Ontario qui se lit comme suit: pour le transport de marchandises qui ont eu ou auront un transport par air de l'aéroport international d'Ottawa à la frontière Québec–Ontario, à destination de l'aéroport international de Dorval ou de l'aéroport international de Mirabel dans la province de Québec et retour, demande les permis complémentaires suivants:
Transport général — longue distance — route — régulier. De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Pointe-Fortune), à destination de l'aéroport international de Dorval et retour, pour le transport de marchandises ayant eu ou devant avoir un transport aérien, vers ou de l'aéroport international d'Ottawa.
Transport général — longue distance — route — régulier. De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Pointe-Fortune), à destination de l'aéroport international de Mirabel et retour, pour le transport de marchandises ayant eu ou devant avoir un transport aérien, vers ou de l'aéroport international d'Ottawa.
Restriction no 1: Le service sera donné à heures fixes dont l'horaire sera déposé à la Commission au préalable.
Restriction no 2: Aucune cueillette en rapport avec les aéroports de Mirabel et de Dorval dans le territoire connu comme Montréal métropolitain, non plus dans Ottawa ou Ottawa métropolitain.
Restriction no 3: Le service ci-haut sera donné exclusivement au moyen de camions remorques ou semi-remorques, munis de rouleaux escamotables « roller-Bed » faisant partie intégrante du véhicule.

Rôle M-81-08054-6 Proc.: Paquette, Perreault & Ass.
M-305141-134-D, **TRANSPORT GILLES ROBERT LTÉE**, 1324, rue Bernier, C.P. 21, St-Luc (Laprairie), QC, J0J 2A0
Cette publication remplace celle publiée à la G.O.Q., numéro 50 à la page 13153, rôle M-81-08054-6 en date du 12 décembre 1981.
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat.
De tous les points dans les comtés d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest, de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à la frontière Québec–États-Unis, (tous ports d'entrée) pour le transport de lattes de clôtures, de clôtures en panneaux et clôtures à neige vendues par l'expéditrice, à destination de tous les États des États-Unis d'Amérique à l'est de la rivière Mississippi, pour le compte de Clark Bros. Rustik Fence Inc.

Rôle M-81-08823-4 Proc.: Parenteau, Vallée, Laroche, Coulombe
M-30005-155-DT, **MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT** 1030, rue Cherrier, bureau 210, Montréal, QC, H2L 1H9 (requérante)
Modification tarifaire:
Requête en fixation de tarif
1. Supplément 9 au tarif 133-B, RT-219 (réglementation canadienne).
2. Supplément 6 au tarif 233-E, RT-223 (tarif concernant l'aluminium, l'amiante et le papier canadiens) — Taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada), d'une part, et les États américains suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie et Virginie Occidentale, et le district de Columbia, d'autre part.
3. Supplément 16 au tarif 333-D, RT-213 (tarif canadien d'espèce et de classe) — Applicable entre la province de Québec (Canada), d'une part, et les États américains suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee (Bristol seulement), Vermont, Virginie et Virginie Occidentale, et le district de Columbia, d'autre part.
4. Supplément 4 au tarif 475-H, RT-226 (gypse, produits du gypse et autres articles) — Taux d'espèce applicables entre Montréal, QC, d'une part, et les États américains suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island et Vermont, et le district de Columbia, d'autre part.
Réduction, augmentation ou maintien des taux et frais prévus. S'appliquent pour le compte des transporteurs routiers qui sont parties aux tarifs internationaux déposés par la Middle Atlantic Conference. Pour renseignements complémentaires, se reporter aux suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.
La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).

Rôle M-81-08834-1
M-305819-101-D, **LES PRODUITS CHIMIQUES CALCLO LIMITÉE**, 255, boul. Hamilton, Rosemère (Terrebonne), QC, J7A 2G7
Demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — longue distance — rayon — transport spécialisé.
De Montréal, Trois-Rivières et Québec à tous points dans un rayon de 350 km de ces endroits pour le transport par véhicules-citernes, de chlorure de calcium liquide destiné aux clients de Les Produits Chimiques Calclo Ltée.
Droit additionnel: En donnant le service décrit ci-dessus, la détentrice sera autorisée à transporter pour plus d'un consignataire à la fois.

Rôle M-81-08835-8 Proc.: Flynn, Rivard & Associés
M-300224-157-D, **TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITÉE**, C.P. 39, Rougemont (Rouville), QC, J0L 1M0
La requérante demande l'autorisation de donner le service suivant:
1. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat. De St-Césaire à la frontière Québec–États-Unis (tous ports de sortie), ainsi qu'à la frontière Québec–Ontario (ports de sortie: Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette), en transit à travers l'Ontario via tous les ports de sortie à la frontière Ontario–États-Unis, à destination de tous les points des États-Unis et retour avec marchandises refusées ou avariées et matières premières entrant dans la fabrication de boyaux industriels en caoutchouc.
2. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat. De St-Césaire à la frontière Québec–Ontario (ports de sortie: Pointe-Fortune et Sarnia et retour avec marchandises refusées ou avariées et matières premières entrant dans la fabrication de boyaux industriels en caoutchouc en provenance de Lindsay et Hamilton, Ontario.
Dans les deux cas, pour le transport de boyaux industriels en caoutchouc pour le compte de et sur paiement des frais de transport par les Manufactures Heeg Inc.
Un service avec arrêts multiples sera donné par la requérante.

Rôle M-81-08836-6 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Ass.
M-305467-106-D, **FRENETTE, LOUIS-GILLES**, 234, Principale, sud, L'Annonciation (Labelle) J0T 1T0 (voiturier-remorqueur)
M-305638-109-D, **109246 CANADA LIMITÉE**, 15195, Maurice, St-Augustin (Mirabel), QC, J0N 1J0 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat.
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: 109246 Canada Limitée, détentrice du permis M-305638, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08837-4 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-305821-101-D, **SAUMURE, FRANÇOIS**, 3755, boul. St-Martin, app. 7, Chomedey, ville de Laval (Île-Jésus), QC, H7T 1A7 (voiturier-remorqueur)
M-300900-105-D, **LIBMAN TRANSPORT CO. LTD**, 2260, rue St-Clément, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H1V 3G3 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec de donner le service suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat.

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Libman Transport Co. Ltd, détentrice du permis M-300900, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08838-2 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Ass.
M-305752-104-D, **108040 CANADA LTÉE**, 2178, rue du Rucher, Vimont, ville de Laval (Île-Jésus), QC, H7K 1R9 (voiturier-remorqueur)
M-302595-121-D, **IKO FORWARDERS LIMITED**, 200, rue St-Jacques, bureau 900, Montréal, QC, H2Y 1M1 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat.
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées (en possession légale), de la requérante conjointe: Iko Forwarders Limited, détentrice du permis M-302595, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08839-0 Proc.: Hogue, Allain, Chouinard & Gouin
M-301407-107-D, **TOMBRO TRUCKING LIMITED**, 276, rue St-Jacques, bureau 905, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H2Y 1N3
Demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat.
De Montréal et tous les points situés dans un rayon de 150 milles de Montréal aux frontières Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) pour le transport de briques et pierres de carrière et produits s'y rapportant à destination de Mississauga et Toronto pour le compte de Mason's Masonry Supply Ltd.
Ce permis sera exploité avec les permis complémentaires requis.

Rôle M-81-08840-8 Proc.: Hogue, Chouinard & Associés
M-301407-108-D, **TOMBRO TRUCKING LIMITED**, 276, rue St-Jacques, bureau 905, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H2Y 1N3
Demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat.
Des frontières Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 150 milles et retour pour le transport de briques et de granex et de produits se rapportant aux deux, pour le compte de Val Royale Lasalle Limitée.
Le permis sera exploité avec les permis complémentaires requis.

Rôle M-81-08841-6
M-201929-102-D, **LESSSARD, JULES-AIMÉ**, 2505, rue Malo, St-Hubert, QC, J3Y 3Z8 (requérant-cessionnaire)
M-209592-001-101-D, **ALLARD, MARTIAL**, 2500 rue Charny, Montréal, QC, H3M 1J3 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209592-001 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-08842-4
M-202656-101-D, **CULLIFORD, RONALD**, 6600, St-Denis, Montréal, QC, H2S 2R9 (requérant-cessionnaire)
M-207960-002-101-D, **SÉVIGNY, DENIS**, 10429, Oscar, Montréal-Nord, QC, H1H 5J6 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207960-002 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-08843-2 Proc.: Me Ferdinand Roy
M-52101P-105-DT, **POSTE DE COURTAGE MONTRÉAL-LAVAL RÉGION 10 INC.**, 1486, boul. Sauvé ouest, Montréal, QC, H4N 1C5
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de fixer des taux particuliers de transport en vrac effectué dans la région 10 pour le compte de la Compagnie Simard-Beaudry, lesquels taux sont dérogatoires à la décision MCV-17750-TF en vigueur le 1er avril 1981.
Tout intéressé peut consulter les documents d'entente déposés aux bureaux de la Commission.

Rôle M-81-08847-3
M-710093-104-D, **ROUSSEAU, ROSAIRE**, 12, Taylor, Bedford, (Missisquoi), QC, J0J 1A0
Déchets solides pour la région 5 et 6

Rôle M-81-08848-1 Proc.: Me Pierre St-Pierre
M-000071-134-DT, **VOYAGEUR INC.**; 505, boulevard de Maisonneuve est, Montréal, QC, H2L 1Y4
La requérante demande l'autorisation de modifier son tarif de transport de colis en réduisant le coût du transport d'enveloppes ne dépassant pas 2 livres à 3,00 $ par enveloppe avec achat minimal de 25 enveloppes. Les taux inférieurs à 3,00 $ demeureront les mêmes.

Rôle M-81-08849-9 Proc.: Pierre St-Pierre
M-600413-119-D, **RYDER TRUCK RENTAL LIMITED**, 1440, montée de Liesse, ville St-Laurent, QC, H4S 1J6 (requérante)
La requérante, Ryder Truck Rental Ltd., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner les services de location suivants au 2899, rue Kepler, Ste-Foy:
a) Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques, à l'exception des véhicules-citernes de tous genres.
b) Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques, à l'exception des véhicules-citernes de tous genres.
La requérante détient déjà un permis (M-600413-007) pour le court terme au 2650, Dalton, parc Colbert, Ste-Foy et la nouvelle adresse (2899, Kepler, Ste-Foy) remplacera l'ancienne (2650, Dalton, Ste-Foy).

Rôle M-81-08850-7 Proc.: Pierre St-Pierre
M-600413-120-D, **RYDER TRUCK RENTAL LIMITED**, 1440, montée de Liesse, ville St-Laurent, QC, H4S 1J6 (requérante)
La requérante, Ryder Truck Rental Ltd., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner les services de location suivants au 2020, boulevard des Laurentides, Laval:
a) Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques, à l'exception des véhicules-citernes de tous genres.
b) Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques, à l'exception des véhicules-citernes de tous genres.
Cette adresse remplace celle du 1883, boulevard des Laurentides, ville de Laval qui avait fait l'objet d'une demande de permis, sans opposition, demande qui dut être retirée le 5 novembre 1981 pour cause d'expropriation de l'emplacement (M-81-00177-3).

Rôle M-81-08853-1 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-301668-102-D, **ANDREWS TRUCKING LIMITED**, a/s Paquette, Perreault, Rivet & Ass., 200, rue St-Jacques, bureau 900, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H2Y 1M1
La requérante détentrice du permis M-301668 demande à modifier ses certificats.
Le certificat numéro 1 devrait se lire comme suit:
1. Transport restreint — longue distance — route restreinte. De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points du Québec, et retour, pour le transport de bateaux, d'embarcations diverses, d'aéroglisseurs, d'équipement auxiliaire nécessaire ainsi que les accessoires se rattachant aux embarcations, par des véhicules conventionnels ou au moyen de remorques spécialement agencées pour le chargement et le déchargement et adaptées au transport de bateaux, points d'origine et de destination: tous les points de l'Ontario.
Le certificat numéro 2 devrait se lire à l'avenir comme suit:
2. Transport restreint — longue distance — route restreinte — corridor. De la frontière Québec–Ontario, (tous ports d'entrée), corridor à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec–États-Unis (tous ports d'entrée) et retour, pour le transport de bateaux, d'embarcations diverses, d'aéroglisseurs, d'équipement auxiliaire nécessaire ainsi que les accessoires se rattachant aux embarcations, par des véhicules conventionnels ou au moyen de remorques spécialement agencées pour le chargement et le déchargement et adaptées au transport de bateaux, points d'origine et de destination: tous les points de l'Ontario et des provinces de l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska.
Le certificat numéro 3 devrait se lire à l'avenir comme suit:
3. Transport restreint — longue distance — route restreinte. De tous les points de la province de Québec dans un rayon de 500 milles de Montréal, à destination des frontières Québec–États-Unis (tous ports d'entrée), et retour, pour le transport de bateaux, d'embarcations diverses, d'aéroglisseurs, d'équipement auxiliaire nécessaire ainsi que les accessoires se rattachant aux embarcations, par des véhicules conventionnels ou au moyen de remorques spécialement agencées pour le chargement et le déchargement et adaptées au transport de bateaux, points d'origine et de destination: tous les points des États-Unis.
4. Transport restreint — longue distance — route restreinte. De tous les points de la province de Québec à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination des provinces à l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon, l'Alaska, et retour, pour le transport de bateaux, d'embarcations diverses, d'aéroglisseurs, d'équipement auxiliaire nécessaire ainsi que les accessoires se rattachant aux embarcations, par des véhicules conventionnels ou au moyen de remorques spécialement agencées pour le chargement et le déchargement et adaptées au transport de bateaux.
5. Transport restreint — longue distance — route restreinte — remorquage. De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points de la province de Québec, et retour, pour le remorquage de tous genres de bateaux avec l'équipement auxiliaire nécessaire, lesdits bateaux et accessoires ne pouvant être transportés, points d'origine et de destination: tous les points de l'Ontario et des provinces à l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska.
6. Transport restreint — longue distance — route restreinte — remorquage. De tous les points de la province de Québec à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination de l'Ontario, des provinces à l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska, et retour, pour le remorquage de tous genres de bateaux et accessoires ne pouvant être transportés, points d'origine et de destination: tous les points de la province de Québec.
7. Transport restreint — longue distance — route restreinte — remorquage — corridor. De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), corridor à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec–États-Unis (tous ports d'entrée), à destination de tous les points des États-Unis et retour, pour le remorquage de tous genres de bateaux avec l'équipement auxiliaire nécessaire, lesdits bateaux et accessoires ne pouvant être transportés, points d'origine et de destination: tous les points de l'Ontario et des provinces à l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska.

8. Transport restreint — longue distance — route restreinte — remorquage — corridor. De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), corridor à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), à destination de tous les points des provinces Maritimes, et retour, pour le remorquage de tous genres de bateaux avec l'équipement auxiliaire nécessaire, lesdits bateaux et accessoires ne pouvant être transportés, points d'origine et de destination: tous les points de l'Ontario et des provinces à l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon, l'Alaska, incluant également tous les points des provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.
9. Transport restreint — longue distance — route restreinte — corridor. De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), corridor à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), à destination de tous les points des provinces Maritimes, et retour, pour le transport de bateaux, d'embarcations diverses, d'aéroglisseurs, d'équipement auxiliaire nécessaire ainsi que les accessoires se rattachant aux embarcations, par des véhicules conventionnels ou au moyen de remorques spécialement agencées pour le chargement et le déchargement et adaptées au transport de bateaux, points d'origine et de destination: tous les points de l'Ontario et des provinces à l'ouest de l'Ontario en incluant les territoires du Nord-Ouest, le Yukon, l'Alaska, incluant également tous les points des provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.
10. Transport restreint — longue distance — route restreinte. De tous les points de la province de Québec à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), à destination des provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, et retour, pour le transport de bateaux, d'embarcations diverses, d'aéroglisseurs, d'équipement auxiliaire nécessaire ainsi que les accessoires se rattachant aux embarcations, par des véhicules conventionnels ou au moyen de remorques spécialement agencées pour le chargement et le déchargement et adaptées au transport de bateaux.
Ces services seront donnés conjointement avec les permis complémentaires nécessaires.

Rôle M-81-08854-9 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-305822-101-D, **DE BEAUJOUR, CAMILLE**, 6029, rue Hochelaga, app. 3, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H1N 1X5 (voiturier-remorqueur)
M-300900-106-D, **LIBMAN TRANSPORT CO. LTD**, 2260, rue St-Clément, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H1V 3G3 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat.
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Libman Transport Co. Ltd, détentrice du permis M-300900, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08855-6 Proc.: Paquette, Perreault & Ass.
M-305824-101-D, **H. CARDINAL CONSTRUCTION INC.**, 2801, montée St-Rémi, Dorval, QC, H9P 1K9 (voiturier-remorqueur)
M-301294-104-D, **DORVAL TRANSPORT INC.**, 2801, montée St-Rémi, Dorval, QC, H9P 1K9 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat.
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Dorval Transport Inc., détentrice du permis M-301294, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08856-4 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-305820-101-D, **DI GIOVANNI, ANTONIO**, 9182, 2e Avenue, St-Michel (Île-de-Montréal), QC, H1Z 2S8 (voiturier-remorqueur)
M-300900-104-D, **LIBMAN TRANSPORT CO. LTD**, 2260, rue St-Clément, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H1V 3G3 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat.
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Libman Transport Co. Ltd, détentrice du permis M-300900, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08857-2 Proc.: Bélanger, Leclerc
M-301153-123-D, **TRANSPORTEURS DE LIQUIDES MÉTRO LTÉE**, 4545, boul. Lavoie, parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, ville de Laval, QC, H7C 1A1 (requérante)
M-305702-103-D, **TRANSPORT MÉTRO-CITERNE INC.**, 4545, boul. Lavoie, parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, ville de Laval, QC, H7C 1A1 (requérante conjointe)
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2*a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30-32-80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif
La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de : Transport Metro-Citerne Inc. dans le cadre du permis de cette dernière.
Condition: Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante de même que Transport Metro-Citerne Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-08858-0 Proc.: Paquette, Perreault & Ass.
M-305177-103-D, **HENRI BOEVER ENR.** (Boever, Henri), Rochebeaucourt (Abitibi), QC, J0Y 2J0
Le requérant détenteur du permis M-305177, lequel se lisait comme suit: transport spécialisé — longue distance — route restreinte — contrat. De Champneuf (Abitibi) à Montréal pour le transport de bois plané pour le compte de J.J. Cossette Inc.
Lequel permis n'a pas été renouvelé par décision MR-31800-81, au motif que le contrat qui fut déposé pour le renouvellement était avec Forex Inc., corporation qui a fusionné entre autres J.J. Cossette Inc., et en dépit de cette fusion, la Commission écrivait:
« La Commission n'autorise pas le renouvellement du permis au motif que: suite à la fusion il y aurait lieu de modifier la teneur du permis. »
Ce dernier s'adresse donc à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le même permis tenant compte toutefois de la fusion intervenue au niveau de l'expéditrice et à cet effet, il demande que le permis s'écrive comme suit: transport spécialisé — longue distance — route restreinte — contrat. De Champneuf (Abitibi) à Montréal pour le transport de bois plané pour le compte de Forex Inc.

Rôle M-81-08859-8 Proc.: Bélanger, Leclerc
M-305702-102-D, **TRANSPORT METRO-CITERNE INC.**, 4545, boul. Lavoie, parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, ville de Laval, QC, J7C 1A1 (requérante)
M-301153-124-D, **TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTÉE**, 4545, boul. Lavoie, parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, ville de Laval, QC, H7C 1A1 (requérante conjointe)
La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2*a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.
Transport supplétif
La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Transporteurs de Liquides Metro Ltée dans le cadre du permis de cette dernière.
Condition: ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante de même que Transporteurs de Liquides Metro Ltée seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-08862-2 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-300900-103-D, **LIBMAN TRANSPORT CO LTD**, 2260 , rue St-Clément, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H1V 3G3
Demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — longue distance — route restreinte
De Montréal aux frontières Québec–États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de fer et de métaux pour le public en général et retour.
Destination: toutes les localités des États des États-Unis d'Amérique.
Le tout sujet à un permis complémentaire, s'il en est.

Rôle M-81-08863-0 Proc.: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
M-300900-102-D, **LIBMAN TRANSPORT CO LTD**, 2260, rue St-Clément, Montréal (Île-de-Montréal), QC, H1V 3G3
Demande l'autorisation de donner le service suivant: transport restreint — longue distance — route restreinte
De Montréal aux frontières Québec–Ontario (tout port de sortie) pour le transport de fer et de métaux pour le public en général et retour.
Destination: toutes les localités autorisées en Ontario.
Le tout sujet à l'obtention d'un permis complémentaire, s'il en est.

Rôle M-81-08864-8 Proc.: Perigny & Toupin
M-710220-102-D, **SERVICE SANITAIRE P.M. INC.**, 5689 de la Roche, Montréal, QC, H2S 2L5 (mise en cause)
Les requérants-cédants-cessionnaires demandent à la Commission des transports du Québec le maintien des permis suite au changement de contrôle d'actionnaires de « Service Sanitaire P.M. Inc », survenu le 3 juin 1981. Permis numéro M-710220-001 *et al.*, région 6.
Distribution des actions avant la transaction:
M. Pierre Leboeuf, commerçant, 2608, boulevard St-Henri, Mascouche: 49 actions ordinaires;
M. Denis Dagenais, commerçant, 6623, rue Chateaubriand, Montréal: 49 actions ordinaires;
M. Claude Leboeuf, commerçant, 1235, rue Paquette, Mascouche: 2 actions ordinaires.
Distribution des actions après la transaction:
M. Réjean Veronneau, commerçant, 7594, rue St-Denis, Montréal: 49 actions ordinaires;
Mlle Dolores Robichaud, 7060, rue de la Roche, Montréal: 49 actions ordinaires;
M. André Veronneau, commerçant, 4150, rang des 60, St-Jean-Baptiste, 2 actions ordinaires.

Rôle M-81-08865-5
M-710774-103-D, **PAYSAGISTES MARCOUX & FILS INC.**, 272, route 239, St-Germain (Drummond), QC, J0C 1K0
Déchets solides pour la région 6.

Rôle M-81-08871-3
M-000046-107-D, **AUTOBUS TRANS-URBAIN INC.**, 101, Reverchon, Pointe-Claire, QC, H9P 1K1 (requérante)
Permis saisonnier, service d'autobus, catégorie Économique
Description du service: transport de skieurs et de leurs bagages pour le compte de Rod Roy Ski Schools Ltd, originant de Hudson, Beaconsfield, Pointe-Claire, Baie-d'Urfé, Dorval, ville St-Laurent, ville Mont-Royal, Pierrefonds, Ste-Geneviève, Roxboro, Kirkland et Dollard-des-Ormeaux pour se rendre à l'une des destinations suivantes:
Territoire: centres de ski des Laurentides et des Cantons de l'Est et retour.

Rôle M-81-08872-1 Proc.: Lapointe, Schachter & Champagne
M-000037-101-D, **JACQUES COUVRETTE INC.**, 101, Reverchon, Pointe-Claire, QC (requérante)
Transport saisonnier — catégorie Économique
La requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec l'obtention du permis suivant:
Transport de skieurs et de leurs bagages pour le Caribou Ski Club originant de Hudson, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire, Dorval, Pierrefonds et Dollard-des-Ormeaux à destination des centres de ski des Laurentides et des Cantons de l'Est et retour.

Rôle M-81-08878-8
M-305823-101-D, **LES ENTREPRISES D. BOURGON INC.**, 376, Brousseau, Beloeil (Verchères), QC, J3G 1X9 (voiturier-remorqueur)
M-304623-168-D, **TRANSPORTS KINGSWAY LIMITÉE**, 10525, côte de Liesse, Dorval, QC, H9P 1A7 (voiturier-roulier)
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: transport restreint — remorquage seulement — contrat
Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la requérante conjointe: Transports Kingsway Limitée, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-08881-2
M-100289-101-D, **VERREAULT TRANSPORT LTÉE**, 438, St-Jean, Granby (Shefford), QC, J2G 2H4 (requérante)
M-10017S-101-D, **COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR**, 261, rue Laurier, Granby (Shefford), QC, J2G 4X1
M-10010S-101-D, **DISTRICT OF BEDFORD PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD**, 319, rue Sud, Cowansville (Missisquoi), QC, J2K 2X6 (intimées)
Prenez avis que nous demandons la révision particulière de votre décision rendue en vertu de l'article 11.286.2 sur la modification des contrats de transport d'écoliers de type « transport exclusif » pour l'année 1981-82 que nous détenons avec la Commission scolaire régionale Meilleur et la District of Bedford Protestant Regional School Board.
Commission scolaire régionale Meilleur:

GC-1	GC-11	GC-22	21	S.34	WA-36
GC-2	GC-12	11	22	S.35	WA-37
GC-3	GC-13	12	23	S.36	WA-38
GC-4	GC-14	13	24	WA-28	WA-39
GC-5	GC-15	14	25	WA-29	
GC-6	GC-16	15	26	WA-30	
GC-6 B	GC-17	16	27	WA-31	
GC-7	GC-18	17	28	WA-32	
GC-8	GC-19	18	S.31	WA-33	
GC-9	GC-20	19	S.32	WA-34	
GC-10	GC-21	20	S.33	WA-35	

Commission scolaire régionale protestante du district de Bedford:
G 43 B
G 45 B
G 46 B
G 47 B
G 50 B
G 51 B

Rôle M-81-08882-0
M-202601-101-D, **JANSSENS, RAYMOND**, 1192, St-Sacrement, Terrebonne, QC, J6W 3G4 (requérant-cessionnaire)
M-201036-001-102-D, **LARIVIÈRE, ROLLAND**, 419, Gagnon, Terrebonne, QC, J6W 2N8 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201036-001 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-17 Terrebonne.

Rôle M-81-08883-8
M-202664-101-D, **FOURNEL, RÉGINALD**, 2892, Roland-Therrien, app. 3, Longueuil, QC, J4L 4G3 (requérant-cessionnaire)
M-204085-005-107-D, **GALLAGHER, EMERSON**, 4045, Kensington, Montréal, QC, H4B 2V9 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204085-005 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-08884-6
M-208926-103-D, **VEREKOS, GRÉGOIRE**, 4535, 7e Rue, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 2B6 (requérant-cessionnaire)
M-206816-001-101-D, **HALIKIAS, ANTONIOS SPIRIDON**, 7533, de L'Épée, Montréal, QC, H3N 2E4 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-206816-001 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-08885-3 Proc.: Corbeil, Groleau & Dufresne
M-601447-101-D, **LAVOIE MERCURY VENTES & SERVICES LTÉE**, 555, boul. St-Jean-Baptiste, Ste-Martine (Châteauguay), QC, J0S 1V0 (requérante)
La requérante, Lavoie, Mercury ventes & services Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de fournir les services suivants:
Location à court terme de véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises, pick up fourgons, véhicules de type familial et véhicules de promenade au 555, boulevard St-Jean-Baptiste à Ste-Martine (Châteauguay), QC, J0S 1V0
Location à long terme de véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises, pick up, fourgons, véhicules de type familial et véhicules de promenade au 555, boulevard St-Jean-Baptiste à Ste-Martine (Châteauguay), QC, J0S 1V0.
Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exclusion des véhicules de type citerne au 555, boulevard St-Jean-Baptiste à Ste-Martine (Châteauguay), QC, J0S 1V0.
Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exclusion des véhicules de type citerne au 555, boulevard St-Jean-Baptiste à Ste-Martine (Châteauguay), QC, J0S 1V0.

Rôle M-81-08886-1
M-202689-101-D, **THÉBERGE, JEAN-MARC**, 3113, Monsabré, Montréal, QC, H1N 2L4 (requérant-cessionnaire)
M-205254-003-102-D, **VENDETTI, DOMINICO**, 561, Moreau, Montréal, QC, H1W 2L3 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205254-003 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-08887-9
M-202696-101-D, **PIERRE LOUIS, MME ANTIOLA**, 5330, Chabot, Montréal, QC, H2H 1Y8 (requérante-cessionnaire)
M-200222-101-D, **FONTAINE, JULIEN**, 5074, Mentana, Montréal, QC, H2J 3C3 (requérant-cédant)
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200222-001 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-08888-7
M-209234-107-D, **RADIO TAXI G. CHAINEY & FILS LTÉE**, 9, rue Plessis, St-Luc, QC, J0J 2A0 (requérante-cessionnaire)
M-210957-001-102-D, **ANDRÉ ARCAND ENR.** (Arcand, André), 13, montée Daigneault, Richelieu, QC, J3L 4A7 (requérant-cédant)
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210957-001 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour la région de St-Luc 5516.

Rôle M-81-08889-5
M-202709-D-101, **PINEAULT, RAYMOND**, 9129, 24e Avenue, St-Michel, QC, H1Z 4A1 (requérant-cessionnaire)
M-201388-001-D-101, **PELLETIER, AIMÉ**, 3320, boul. Gouin, app. 403, Montréal-Nord, QC, H1H 5P3 (requérant-cédant)
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201388-001 que détient le requérant-cédant, service Ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle Q-81-04293-8 Proc.: Bhérer, Bernier & Associés
Q-000,546-106-D, **LES TRANSPORTS L.A. COULOMBE INC.**, Mont-St-Pierre (Gaspé-Ouest), G0E 1V0 (requérante)
Demande de permis de transport saisonnier suivant:
Service: Transport des travailleurs résidant à Mont-St-Pierre, Mont-St-Louis et Anse-Pleureuse à destination de Murdochville, et retour;
Durée: 1er janvier 1982 au 31 décembre 1982.
Service: Transport de personnes en groupe à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives de Mont-St-Pierre à Madeleine, Marsoui, Rivière-au-Renard, Gaspé, Percé, Maria, New-Richmond, Caplan, St-Siméon, Bonaventure, Paspébiac, Chandler, Murdochville, St-Omer, Nouvelle, Matapédia, Amqui, St-Anne-des-Monts, Matane, Mont-Joli et Rimouski;
Durée: 1er janvier 1982 au 31 décembre 1982.

Rôle Q-81-04303-5 Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.
Q-302,303-107-D, **RÉAL DUPRÉ TRANSPORT INC.**, 600, 5e Avenue, C.P. 165, Barraute (Abitibi), J0Y 1A0 (requérante)
La requérante, Réal Dupré Transport Inc., demande l'autorisation de donner le service de transport suivant: transport restreint — route restreinte — longue distance — contrat.
De Montréal à Rouyn, Amos, La Sarre, Barraute, Senneterre, Val-d'Or, pour le transport de ciment, tuyaux de tôle et de fonte, bardeaux d'asphalte et ménaules, pour le compte de Marcel Baril Ltée de Noranda.

Rôle Q-81-04306-8 Proc.: Parenteau, Vallée & Ass.
Q-300,371-112-D, **J.-P. BLANCHETTE TRANSPORT LTÉE**, 900, boul. Saguenay, C.P., 520, Noranda (Témiscamingue) J9X 5B1 (requérante)
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'ajouter à son permis le service suivant: transport restreint — longue distance — route restreinte. De Amos, La Sarre, Val-d'Or, Taschereau, Malartic et Matagami à Montréal avec droit de livraison dans un rayon de 80 km de ladite ville, pour le transport de bois plané.

Rôle Q-81-04308-4 Proc.: Beaudet & Piuze
Q-52,409P-107-D, **POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC.**, 835 boul. des Récollets, bureaux 1 et 2, Trois-Rivières (St-Maurice), G8Z 3W5 (partie requérante)
Q-501,106-102-D, **GERMAIN, LUCIEN**, 350, La Naudière, La Pérade (Champlain) G0X 2J0 (intimé)
Q-503,352-102-D, **COSSETTE, GILLES R.**, 370, rue Cossette, St-Narcisse (Champlain) G0X 2Y0 (intimé)
Requête en révision en vertu de l'article 22 de la Loi sur les transports
1. Les requérants intimés ont fait publier à la *Gazette officielle du Québec*, du 5 décembre 1981, à la page 12929, une demande de transfert de permis de camionnage en vrac;
2. En date du 29 octobre 1981, les commissaires Jean-Guy Alain et Luc Vallée rendaient une décision portant le numéro QCV-13448, transférant le permis détenu par Gilles R. Cossette à Lucien Germain;
3. La requérante regroupe des détenteurs de permis de camionnage en vrac;
4. La requérante est titulaire d'un permis de courtage pour la région 04;
5. La requérante désire faire savoir à la Commission des transports du Québec que Gilles R. Cossette ne remplissant pas les conditions pour être titulaire d'un permis en 1981, en particulier en ce que le requérant-cédant n'a pas donné de service comme transporteur public;
6. La requérante désire faire savoir à la Commission des transports du Québec que le requérant-cessionnaire ne remplissait pas les conditions en ce que:
a) il y avait des détenteurs disponibles pour donner le service;
b) ce service pouvait être adéquatement assuré par un autre détenteur de permis;
7. La requérante a déposé un cautionnement avec la présente requête;
8. La présente requête en révision a été signifiée aux requérants intimés et à l'administrateur de la Commission tel qu'en fait preuve le reçu du ministère des Postes joint à l'original.
Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec;
accueillir la présente requête en révision; permettre à la requérante de se faire entendre, s'il y a lieu;
réviser, s'il y a lieu, la décision QCV-13448.

Rôle Q-81-04309-2 Proc.: Sirois, Blanchard, Beaudet & Ass.
Q-506,705-101-D, **TRANSPORT A.M.C. INC.**, N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland (Bellechasse), G0R 1G0 (requérante-cessionnaire)
Q-500,351-102-D, **LÉVESQUE, RÉJEAN**, 35, Gaboriau, Val-Bélair, QC, G0A 4T0 (requérant-cédant)
La requérante, Transport A.M.C. Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir en sa faveur le transfert du permis de vrac numéro Q-500,351-001 présentement détenu par Réjean Lévesque pour la région 03 suite à la vente du véhicule rattaché à l'exploitation dudit permis et intervenue entre les parties.
Actionnaires de la cie: Pauline C. Bélanger: 1 970 actions ordinaires; Marc Bélanger: 10 actions ordinaires; Joseph-Aimé Bélanger: 20 actions ordinaires.

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul, conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-07363-2	81 12 16	Décision: MPV-2241-S 3-M-000366-103-D LES TRANSPORTS FRIES ET FILS INC. Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11967	81 11 14	Demande de permis Accordée Date d'expiration: 82 12 15
M-81-07480-4	81 12 16	Décision: MPV-2239-S 6-M-000652-101-D TRANSPORT D'ÉCOLIERS J.C.S. Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11981	81 11 14	Demande de permis Accordée Date d'expiration: 81 12 15
M-81-08667-5	81 12 17	Décision: MPV-2242-S 2-M-000102-103-DS ROPIN INC. Requérante	Le Devoir	81 12 02 81 12 03 81 12 04	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 82 02 12 jusqu'au: 82 02 04
Q-81-03519-7	81 12 17	Décision: QPV-1933-S-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-000 281-103-D CYR, ARISTIDE Mis en cause			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12 Accordée

ÉCOLIER

M-81-06677-6	81 12 09	Décisions: MPE-1600 et MPV-2237-TF 3-M-00007T-104-DT LA COMMISSION DE TRANSPORT DE VILLE DE LAVAL Requérante 8-M-100252-103-DT COMMISSION DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL Requérante-conjointe	G.O.Q. no 40 p. 10420	81 10 03	Fixation des taux et tarifs Accordée

TAXI

M-81-00056-9	81 11 17	Décision: MPT-16790 3-M-206708-101-D BLOOM HIRES Requérante-cessionnaire 4-M-202995-112-D LES ENTREPRISES AUCLAIR INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 5 p. 976	81 01 31	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-00120-3-I01	81 12 21	Décisions: MPT-16891 MDI-3210 3-M-210874 ELBAZ, FÉLIX Requérant 3-M-203010 PINHAS, ALTER Requérant-cédant 3-M-20011L LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MTL INC. Intimée	G.O.Q. no 6 p. 1523	81 02 07	Révision d'une décision (art. 17) Refuse la révision
M-81-00348-0	81 12 10	Décision: MPT-16867 1-M-210900-101-D TREMBLAY, DENISE Requérante-cessionnaire 6-M-203918-109-D TREMBLAY, JOSEPH-HENRI Requérant-cédant	G.O.Q. no 9 p. 2089	81 02 28	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-00498-3	81 12 07	Décision: MPT-16832 5-M-210849-101-D CASTONGUAY, ROBERT Requérant-cessionnaire 7-M-206324-102-D FRASER, HENRI Requérant-cédant	G.O.Q. no 10 p. 4186	81 03 07	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-05089-5	81 12 09	Décision: MPT-16845 0-M-211156-101-D LESSARD-PILETTE, LOUISE Requérante	G.O.Q. no 28 p. 8188	81 07 11	Demande de permis Accordée R-05-2526-V Cookshire
M-81-06093-6	81 12 03	Décision: MPT-16825 0-M-211230-101-D TRIANTAFILLOPOULOS, GEORGIOS Requérant-cessionnaire 6-M-208594-101-D TIPALDOS, KONSTANTINA Requérante-cédante	G.O.Q. no 34 p. 9387	81 08 22	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-06383-1	81 12 08	Décisions: MPT-16857 MDI-3209 0-M-203724-107-D SKYWAY TAXI CO.			Décision incidente Requête pour quotité des droits Décrète qu'il n'y a pas de droits payables suite à la décision MPT-16709 du 22 octobre 1981.
M-81-06753-5	81 12 04	Décision: MPT-16826 0-M-211313-101-D LANDRY, ANDRÉ Requérant-cessionnaire 0-M-208582-101-D BATAILLE, EDNER Requérant-cédant	G.O.Q. no 41 p. 10593	81 10 10	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 12 04
M-81-06760-0	81 11 24	Décision: MPT-16808 6-M-211143-101-D ST-ONGE CHARBONNEAU, DIANE Requérante-cessionnaire 5-M-204677-104-D TAXI DU VILLAGE PINCOURT INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 41 p. 10595	81 10 10	Transfert de permis Accordée Région Pincourt 06 7208 V.
M-81-06953-1	81 11 23	Décision: MPT-16806 9-M-211322-101-D DUBÉ, JACQUES Requérant-cessionnaire 2-M-203359-101-D GAUTHIER, GABRIELLE Requérante-cédante	G.O.Q. no 42 p. 10811	81 10 17	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 11 23

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-06959-8	81 12 10	Décision: MPT-16865 3-M-211328-101-D CARETTE, JACQUES Requérant-cessionnaire 6-M-201664-101-D CUSSON, PAUL-ÉMILE Requérant-cédant	G.O.Q. no 43 p. 11011	81 10 24	Transfert de permis Accordée A-5 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-06963-0	81 11 27	Décision: MPT-16812 4-M-211327-101-D GIROUX, CHARLEMAGNE Requérant-cessionnaire 6-M-200666-101-D RANGER, ANDRÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 43 p. 11012	81 10 24	Transfert de permis Accordée Annexe
Régions de: Coteau-Landing 06 7116-V, municipalité de Coteau-du-Lac 06 7108-VT, Coteau-Station 06 7124-V, St-Zotique 06 7115-V et Rivière-Beaudette 06 7119-V.					
M-81-06992-9	81 12 10	Décision: MPT-16863 2-M-209695-103-D ARSENAULT, JEAN Requérant-cessionnaire 7-M-206704-102-D GERVAIS, RAYMOND Requérant-cédant	G.O.Q. no 43 p. 11013	81 10 24	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-06993-7	81 12 10	Décision: MPT-16862 2-M-211329-101-D CALDIS, CONSTANTIN Requérant-cessionnaire 3-M-202988-101-D LAZAROVIC, ÉDITH Requérante-cédante	G.O.Q. no 43 p. 11013	81 10 24	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-07019-0	81 12 10	Décision: MPT-16861 0-M-209184-101-D BEAULAC, YVETTE Requérante-cessionnaire 1-M-205413-102-D LA SUCCESSION LUCIEN COUTURE (Lég. uni. Aline Couture Paquet) Requérante-cédante	G.O.Q. no 43 p. 11014	81 10 24	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-07066-1	81 12 10	Décision: MPT-16859 6-M-211325-101-D LECOURS, LÉONIDE Requérant-cessionnaire 0-M-207139-105-D TAXI VILLANI LTÉE Requérante-cédante	G.O.Q. no 43 p. 11017	81 10 24	Transfert de permis Accordée A-12 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-07084-4	81 11 27	Décision: MPT-16813 5-M-211334-101-D TAXI DU COIN MIRABEL ENRG Requérante-cessionnaire 6-M-208800-102-D TAXI DU COIN MIRABEL ENRG. Requérante-cédante	G.O.Q. no 43 p. 11017	81 10 24	Transfert de permis Accordée Région de Mirabel 7325
M-81-07120-6	81 12 03	Décision: MPT-16822 6-M-211333-101-D TAXI EMMANUEL En société Requérante-cessionnaire 6-M-208362-101-D SIMIAB GHOLAM, HOSSEIN Requérant-cédant	G.O.Q. no 44 p. 11212	81 10 31	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-07145-3	81 12 08	Décision: MPT-16827 6-M-205798-101-D TAXI LION D'OR ENR Requérante-cessionnaire 6-M-205079-101-D CARDINAL, ALICE Requérante-cédante	G.O.Q. no 44 p. 11215	81 10 31	Transfert de permis Accordée Région de Thurso 07-7512-VT

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-07153-7	81 12 07	Décision: MPT-16831 5-M-208611-101-D MACDONALD, MARTIN Requérant-cessionnaire 5-M-209056-105-D ROSENTHAL, ÉDITH Requérante-cédante	G.O.Q. no 44 p. 11216	81 10 31	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-07160-2	81 12 07	Décision: MPT-16840 3-M-202525-102-D DAYAN, MOSHE Requérant-cessionnaire 9-M-209029-101-D AL-ZAWAHRI, HOUDA Requérant-cédant	G.O.Q. no 44 p. 11218	81 10 31	Transfert de permis Accordée A-12
M-81-07163-6	81 12 07	Décision: MPT-16837 3-M-211344-101-D LASNIER, RÉAL J. Requérant-cessionnaire 8-M-210929-102-D BACHAND, ROGER Requérant-cédant	G.O.Q. no 44 p. 11219	81 10 31	Transfert de permis Accordée A-33
M-81-07239-4	81 12 17	Décision: MPT-16886 0-M-209234-104-D RADIO TAXI G. CHAINEY ET FILS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11545	81 11 07	Demande de permis Accordée Région St-Luc 06 5516 V
M-81-07240-2	81 12 17	Décision: MPT-16887 0-M-209234-105-D RADIO TAXI G. CHAINEY ET FILS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11546	81 11 07	Demande de permis Accordée Région St-Luc 06 5516 V
M-81-07255-0	81 12 08	Décision: MPT-16850 9-M-211348-101-D BEAULIEU, RICHARD Requérant-cessionnaire 9-M-211132-102-D DHALLA, SHAMSHOUDIN Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 11548	81 11 07	Transfert de permis Accordée A-2
M-81-07295-6	81 12 08	Décision: MPT-16853 7-M-200236-101-D MUZZO, EMILIO Requérant-cessionnaire 8-M-207560-101-D GAUDREAU, JEAN-MARC Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 11550	81 11 07	Transfert de permis Accordée A-12
M-81-07296-4	81 12 08	Décision: MPT-16854 4-M-200288-104-D GUAY, MAURICE Requérant-cessionnaire 4-M-208562-101-D TREMBLAY, GILLES Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 11551	81 11 07	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-07298-0	81 12 17	Décision: MPT-16885 0-M-211354-101-D GENDRON, LAURIER Requérant	G.O.Q. no 45 p. 11551	81 11 07	Demande de permis Accordée en partie Région Rock-Forest 05 3609 SD
Q-81-03160-0	81 12 22	Décision: QPT-5693 7-Q-203663-101-D FERNANDEZ, ROLAND Requérant	G.O.Q. no 38 p. 10051	81 09 19	Demande de permis Accordée en partie La Commission garde en suspens la requête concernant la municipalité de Val-Bélair 03-2050.
Q-81-03365-5	81 12 22	Décision: QPT-5695 0-Q-202480-101-D PLANTE, ROSARIO Requérant	G.O.Q. no 41 p. 10605	81 10 10	Révision d'une décision art. 17 Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-03366-3	81 12 22	Décision: QPT-5694 0-Q-202480-102-D PLANTE, ROSARIO Requérant	G.O.Q. no 41 p. 10605	81 10 10	Demande de permis Accordée en partie La Commission garde en suspens la requête concernant les régions St-Gabriel-de-Valcartier et Shannon
Q-81-03900-9	81 12 04	Décision: QPT-5680 2-Q-203700-101-DS TAXI ROBERT LEBLOND ENRG Requérante-cessionnaire 6-Q-202435-101-DS LAROCHELLE, ANTONIO Requérant-cédant	Le Soleil	81 11 09 81 11 10 81 11 11	Transfert total de permis Accordée 03-1506-P, 03-1508-P, 03-1509-P, 03-1516-P Entrée en vigueur: 81 12 04

CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

M-80-43560	81 12 21	Décision: MDI-3214 MCG-1371 M-305832-D-101 TRANSPORT ANDRÉ ENR. Intimée LARIVIÈRE TRANSPORT LIMITÉE OVERNITE EXPRESS LIMITED TRANSPORT BRAZEAU INC. Mises en cause			Décision incidente Requête pour péremption d'instance, article 2.41.1 du Règlement 2 (1976) Accordée, cautionnement confisqué.
M-80-43914-S	81 12 21	Décision: MDI-3213 MS-7765 M-304855-103-S L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LEVEKO INC. PROVOST CARTAGE INC. Intimées			Décision incidente Demande suivant le paragraphe 3 de l'article 2.46 du Règlement 2 (1976) Délai de 30 jours accordé et si paiement pas effectué dans ce délai, la décision MS-5273 sera annulée et le cautionnement confisqué.
M-80-54677-8	81 08 24	Décision: MCG-900 4-M-301516-102-DS MAHEU TRANSPORT INC Requérante	Le Journal de Montréal	80 09 19 80 09 20 80 09 21	Maintien de permis — Changement de contrôle Accordée Accorde la révision de la décision MCG-124
M-81-06576-0	81 10 30	Décision: MCG-1172 9-M-300125-101-D L B B MOVING LIMITED Requérante	G.O.Q. no 39 p. 10229	81 09 26	Maintien de permis — Changement de contrôle Accordée
M-81-06745-1	81 11 10	Décision: MCG-1221 7-M-305654-101-D JACQUES SABETTA TRANSPORT INC Requérante-tireur 8-M-301108-162-D KINGSWAY FREIGHT LINES LIMITED Requérante-tirée	G.O.Q. no 41 p. 10592	81 10 10	Demande de permis Accordée
M-81-07180-0	81 12 16	Décision: MCG-1326-TF 0-M-30004B-712-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11539	81 11 07	Modification des taux et tarifs Désistement
M-81-07181-8	81 12 16	Décision: MCG-1327-TF 0-M-30004B-713-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11540	81 11 07	Modification des taux et tarifs Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-07182-6	81 12 16	Décision: MCG-1328-TF 0-M-30004B-714-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11540	81 11 07	Modification des taux et tarifs Désistement
M-81-07183-4	81 12 16	Décision: MCG-1329-TF 0-M-30004B-715-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11542	81 11 07	Modification des taux et tarifs Désistement
M-81-07195-8	81 11 26	Décision: MS-7216 0-M-305685-101-S LES ENTREPRISES JEAN-GUY GAGNON LTÉE Requérante-tireur 2-M-304801-110-S DICK WELLER INC. Requérante-tirée	Le Devoir	81 09 21 81 09 22 81 09 23	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 26
M-81-07199-0	81 12 16	Décision: MCG-1330 6-M-305689-102-D TRANSPORT MICHAEL TUSTIN INC Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11542	81 11 07	Demande de permis Accordée
M-81-07223-8	81 10 20	Décision: MS-7215 6-M-305689-101-S TRANSPORT MICHAEL TUSTIN INC Requérante	Le Journal de Montréal	81 09 24 81 09 25 81 09 26	Demande de permis Accordée Rejette la requête en révision de la décision MR-30132-81 Entrée en vigueur: 81 10 20
M-81-07225-3	81 11 09	Décision: MCG-1211 3-M-304586-104-DS TRANSPORT S.D. INC Requérante	Le Devoir	81 09 21 81 09 22 81 09 23	Maintien de permis — Changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 81 11 09
M-81-07247-7	81 11 26	Décision: MS-7232 5-M-305698-101-S TRANSPORT D & G JOYAL ENR En société Requérante-tireur 2-M-304801-116-S DICK WELLER INC. Requérante-tirée	Le Devoir	81 09 24 81 09 25 81 09 26	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 26 jusqu'au: 82 11 25
M-81-07249-3	81 11 26	Décision: MS-7231 7-M-305712-101-S ROBERT GAUTHIER ENR Requérante-tireur 2-M-304801-117-S DICK WELLER INC. Requérante-tirée	Le Devoir	81 10 01 81 10 02 81 10 03	Demande de permis Désistement Date d'expiration: 82 01 31
M-81-07284-0	81 12 17	Décision: MCG-1339 5-M-305722-102-D JEAN-CLAUDE GERVAIS ENRG Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11549	81 11 07	Demande de permis Accordée en partie
M-81-07286-5	81 12 17	Décision: MCG-1338 4-M-305673-101-D BLAIS, JEAN-CLAUDE Requérant	G.O.Q. no 45 p. 11549	81 11 07	Demande de permis Accordée
M-81-07349-1	81 12 15	Décision: MCG-1319 9-M-305041-103-D BARIBEAU, RAYMOND Requérant	G.O.Q. no 46 p. 11964	81 11 14	Modification de permis Accordée
M-81-07397-0	81 12 15	Décision: MCG-1321 2-M-301781-102-D BOUCHARD, EPHREM Requérant	G.O.Q. no 46 p. 11970	81 11 14	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-07437-4	81 12 15	Décision: MCG-1320 6-M-305044-104-D MCLEAN, ALBERT Requérant	G.O.Q. no 46 p. 11973	81 11 14	Modification de permis Accordée
M-81-07438-2	81 12 16	Décision: MCG-1333 9-M-305124-102-D TRANSPORT JACQUES MARTIN INC Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11974	81 11 14	Demande de permis Désistement
M-81-07444-0	81 12 15	Décision: MCG-1318 4-M-305277-105-D GASPARD LAUZON TRANSPORT Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11975	81 11 14	Demande de permis Accordée
M-81-07450-7-101	81 12 21	Décisions: MCG-1374 MDI-3212 7-M-30000C COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante 0-M-305222 DURAND, LUC Intimé	Le Devoir	80 05 28 80 05 29 80 05 30	Affaire irrégulièrement produite ou hors délais Refuse la procédure
M-81-07452-3-101	81 12 21	Décisions: MCG-1373 MDI-3211 7-M-30000C COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante 0-M-305222 DURAND, LUC Intimé			Affaire irrégulièrement produite ou hors délais Refuse la procédure
M-81-07724-5	81 12 14	Décision: MCG-1315 5-M-305748-101-DS DÉMÉNAGEMENT MONT ST-HILAIRE INC Requérante-cessionnaire 9-M-300539-101-DS DÉMÉNAGEMENT MONT BRUNO INC Requérante-cédante	Le Devoir	81 10 19 81 10 20 81 10 21	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 14
M-81-07750-0	81 11 13	Décision: MS-7477 0-M-305750-102-S 110024 CANADA LTÉE Requérante	Le Journal de Montréal	81 10 21 81 10 22 81 10 23	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 13 jusqu'au: 82 06 30
M-81-07811-0	81 12 04	Décision: MCG-1296 9-M-305504-104-DS 1648-4743 QUÉBEC INC. Requérante-cessionnaire 9-M-300216-104-DS LES DÉMÉNAGEURS PILON INC Requérante-cédante	Le Devoir	81 10 15 81 10 16 81 10 17	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 04
M-81-07838-3	81 11 06	Décision: MT-912 9-M-305769-101-SI FOREST MOVING AND STORAGE COMPANY LTD Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 10 jusqu'au: 81 11 18
M-81-07963-9	81 11 13	Décision: MT-915 7-M-305787-101-SI BARRIEAU EXPRESS INC. Requérante			Demande de permis Accordée Ce permis sera valide pour un voyage seulement Le 16 novembre 1981 Entrée en vigueur: 81 11 16

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-07989-4	81 11 23	Décision: MS-7527 4-M-305764-101-S DECELLES, DENIS Requérant-tireur 5-Q-300487-314-S SPEEDWAY EXPRESS LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 10 30 81 10 31 81 11 01	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 23 jusqu'au: 82 11 17
M-81-08000-9	81 11 30	Décision: MS-7591 4-M-300716-102-S LAMARRE, GILLES Requérant-tireur 3-M-300014-107-S BOYER, GEORGES Requérant-tiré	Le Devoir	81 10 21 81 10 22 81 10 23	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 30 jusqu'au: 82 11 29
M-81-08100-7	81 12 11	Décision: MCG-1314 9-M-305785-101-DS 111442 CANADA INC Requérant-cessionnaire 2-M-300098-104-DS A. AUCLAIR TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante	Le Devoir	81 11 05 81 11 06 81 11 07	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 11
M-81-08101-5	81 12 09	Décision: MS-7725 4-M-305780-101-S LAROSE, ANDRÉ Requérant-tireur 2-M-304801-134-S DICK WELLER INC. Requérante-tirée	Le Devoir	81 11 02 81 11 03 81 11 04	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 12 08
M-81-08184-1	81 11 26	Décision: MS-7565 3-M-303471-102-S THE ONTARIO NORTHLAND TRANSPORTATION COMMISSION Requérante	Le Journal de Montréal	81 10 29 81 10 30 81 10 31	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 26 jusqu'au: 82 11 25
M-81-08216-1	81 11 24	Décision: MT-923 O-M-300942-104-SI FORT EDWARD EXPRESS CO. INC. Requérante			Demande de permis Accordée Ce permis sera valide du 24 novembre 1981 à 18 au 9 décembre 1981 à minuit
M-81-08434-0	81 12 07	Décision: MS-7602 6-M-302058-106-S BURKEWITZ TRANSPORT INC Requérante	Le Devoir	81 11 16 81 11 17 81 11 18	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 07 jusqu'au: 82 12 03
M-81-08591-7	81 12 10	Décision: MS-7745 6-M-305721-102-S HILLSIDE AUTO CARRIER LIMITED Requérante	Le Devoir	81 11 09 81 11 10 81 11 11	Demande de permis Rejetée Date d'expiration: 81 12 16
M-81-08607-1	81 12 10	Décision: MS-7746 8-M-305802-101-S ANAREL LTÉE Requérante	La Tribune	81 10 30 81 10 31 81 11 02	Demande de permis Rejetée
M-81-08608-9	81 12 11	Décision: MS-7740 1-M-305809-101-S 103184 CANADA LTÉE Requérante-tireur 7-Q-300378-117-S G. COURCHESNE TRANSPORT INC Requérante-tirée	Le Devoir	81 11 18 81 11 19 81 11 20	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 11
M-81-08609-7	81 12 11	Décision: MS-7739 3-M-305807-101-S TRANSPORT JACQUES DUPONT INC Requérante-tireur 7-Q-300378-115-S G. COURCHESNE TRANSPORT INC Requérante-tirée	Le Devoir	81 11 18 81 11 19 81 11 20	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81-12-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-08824-2	81 12 18	Décision: MT-929 3-M-305831-101-SI AUBRY, JEAN Requérant			Demande de permis Rejetée
Q-81-03375-4	81 12 16	Décision: MCG-1332 8-M-300845-105-D DAY & ROSS LTD Requérante 5-M-300277-103-D GÉRARD GAGNON LTÉE Requérante conjointe	G.O.Q. no 41 p. 10606	81 10 10	Demande de permis supplétif Accordée
Q-81-03376-2	81 12 16	Décision: MCG-1331 5-M-300277-102-D GÉRARD GAGNON LTÉE Requérante 8-M-300845-104-D DAY & ROSS LTD Requérante conjointe	G.O.Q. no 41 p. 10606	81 10 10	Demande de permis supplétif Accordée
Q-81-03892-8	81 11 24	Décision: MS-7554 8-Q-302373-101-S TRANSPORT LAURIER OUELLET ENR. Requérante-tireur 1-M-300164-173-S ATLAS TRUCKING COMPANY LIMITED Requérante-tirée	Le Journal de Montréal	81 11 02 81 11 03 81 11 04	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 11 24 jusqu'au: 82 11 23
Q-80-24941-9	81 12 23	Décision: QCG-1058 4-Q-302005-102-D ÉCURIES A.B.C. STABLES ENR. Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11597	80 11 29	Demande de permis Accordée
Q-81-00067-0	81 12 22	Décision: QCG-00033-TF-C Q-300 477-102-PSS EUGÈNE NADEAU & FILS INC.			Correction de décision Accordée
Q-81-01346-7	81 12 23	Décision: QCG-1060 8-Q-300294-145-D BELLECHASSE TRANSPORT INC. Requérante 6-Q-300395-108-D LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE Requérante conjointe	G.O.Q. no 17 p. 6036	81 04 25	Modification de permis Accordée
Q-81-01397-0	81 12 23	Décision: QCG-1059 5-Q-301824-105-D BIRT'S TRANSFER LIMITED Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6038	81 04 25	Modification de permis Accordée
Q-81-03503-1	81 12 01	Décision: QCG-981-TF 3-Q-301891-107-DT MESSAGE TELEJET EXPRESS (1979) INC. Requérante	G.O.Q. no 43 p. 11021	81 10 24	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03515-5	81 11 26	Décision: QCG-963 9-M-300463-120-D TRANSPORT RICHMOND INC. Requérante-tireur 1-Q-300002-136-D TRANSPORT GUILBAULT INC. 0-Q-300003-219-D TRANSPORT D'ANJOU INC. 0-M-300702-130-D TRANSPORT LARIVIÈRE LTÉE 3-Q-300083-104-D TRANSPORT DE LA CAPITALE INC. Requérantes-tirées	G.O.Q no 43 p. 11022	81 10 24	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-03880-3	81 11 13	Décision: QCG-919-TF 6-M-40004E-102-PSS BULK CARRIERS CONFERENCE INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 11 13 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03949-6	81 12 09	Décision: QCG-1016 7-Q-302374-101-DS LES HUILES JACQUES ST-PIERRE INC. Requérante-cessionnaire 9-Q-300921-102-DS ST-PIERRE, JACQUES Requérant-cédant	Le Soleil	81 11 12 81 11 13 81 11 14	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09
Q-81-04023-9	81 12 18	Décision: QCG-1055 2-Q-300621-105-DS BEN TRANSPORT LTÉE Requérante	Le Journal de Québec	81 11 17 81 11 18 81 11 19	Maintien de permis — changement de contrôle Accordée
Q-81-04060-1	81 12 04	Décision: QCG-989-TF 0-M-40003B-515-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 06 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04072-6	81 12 04	Décision: QCG-990-TF 0-M-40003B-514-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 82 01 15 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04074-2	81 12 04	Décision: QCG-992-TF 6-M-304542-109-PSS FRUITS & LÉGUMES THÉRIAULT LIMITÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 04 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04125-2	81 12 08	Décision: QCG-1013-TF 6-M-300177-108-PSS FOURNIER TRANSPORT LTÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 08 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04128-6	81 12 08	Décision: QCG-1012-TF 5-M-303339-104-PSS BIO-MED-HU INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 21 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04132-8	81 12 18	Décision: QS-3651 7-Q-302382-102-S NORMAN TRANSPORT ENR. Requérante	Le Devoir	81 11 30 81 12 01 81 12 02	Demande de permis Rejetée
Q-81-04134-4	81 12 18	Décision: QS-3650 2-Q-302387-101-S LACOMBE, DIONIS Requérant	Le Nouvelliste	81 11 05 81 11 06 81 11 07	Demande de permis Rejetée
Q-81-04139-3	81 12 09	Décision: QCG-1015-TF 8-Q-300492-110-PSS LEGAULT TRANSPORT LTÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04154-2	81 12 21	Décision: QS-3652 6-Q-302391-101-S TRANSPORT MONT-JOLI INC. Requérante	Le Devoir	81 12 03 81 12 04 81 12 05	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 21 jusqu'au: 82 09 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-04163-3	81 12 18	Décision: QS-3649 6-Q-302359-102-S SÉCURITÉ ET INVESTIGATION T.S. INC. Requérante	La Tribune	81 11 25 81 11 26 81 11 27	Demande de permis Rejetée
Q-81-04173-2	81 12 11	Décision: QCG-1026-TF 8-Q-300625-106-PSS AIR CARGO SERVICE (SEPT-ÎLES) INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 11 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04174-0	81 12 11	Décision: QCG-1025-TF 1-Q-301190-128-PSS TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 82 01 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04205-2	81 12 16	Décision: QCG-1038-TF 6-Q-302193-102-PSS TRANSPORT PRÉVOST ENR. (en société) Requérant			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 16 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04236-7	81 12 18	Décision: QCG-1054-TF 2-M-30003B-542-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 12 18 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-04289-6	81 12 22	Décision: QT-1290 9-Q-302398-I01-SI JEAN-GUY FISET ENR. Requérante			Demande de permis Rejetée

PRODUITS NOMMÉS

M-81-08688-1	81 12 04	Décision: MPN-15516 5-M-402875-102-PSS LAUZIER, JACQUES Requérant			Demande de permis Accordée

Annexe
La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-402875-001 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1975 no de série: 891150M sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

M-81-08800-2	81 12 14	Décision: MPN-15530 8-M-401981-103-PSS COAST REFRIGERATED TRUCKING CO INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 14
M-81-08801-0	81 12 14	Décision: MPN-15529 6-M-402833-102-PSS M.B.F. TRUCKING Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 14
M-81-08802-8	81 12 11	Décision: MPN-15527 7-M-402923-101-PSS BITTENBENDER, GEORGE A. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 11
M-81-08803-6	81 12 11	Décision: MPN-15528 6-M-402924-102-PSS CROSBY, NORMAN H. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08804-4	81 12 14	Décision: MPN-15531 3-M-402810-104-PSS MEAT DISPATCH INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 14
M-81-08805-1	81 12 15	Décision: MPN-15532 3-M-402935-101-PSS DRAKE, DORIS M. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 15
M-81-08806-9	81 12 15	Décision: MPN-15533 2-M-402936-101-PSS HINKSON, MIKE Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 15
M-81-08807-7	81 12 16	Décision: MPN-15534 6-M-401405-101-PSS ROSS, R.H. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 16
M-81-08808-5	81 12 16	Décision: MPN-15535 9-M-402905-101-PSS HÉBERT, LAURENT PAUL Requérant			Demande de permis Désistement
M-81-08809-3	81 12 16	Décision: MPN-15536 0-M-402904-101-PSS VACHON, GAÉTAN Requérant			Demande de permis Désistement
M-81-08810-1	81 12 16	Décision: MPN-15537 8-M-400876-110-PSS GAULCO LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 16
M-81-08811-9	81 12 16	Décision: MPN-15538 5-M-400309-106-PSS WDW TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 16
M-81-08812-7	81 12-16	Décision: MPN-15539 5-M-400309-107-PSS WDW TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 16
M-81-08813-5	81 12 16	Décision: MPN-15540 5-M-400309-108-PSS WDW TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entréen en vigueur: 81 12 16
M-81 08815-0	81 12 10	Décision: MPN-15526 6-M-402932-101-PSS GREGORY, DANIEL W. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81 08816-8	81 12 16	Décision: MPN-15541 5-M-400309-109-PSS WDW TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 16
M-81-08866-3	81 12 17	Décision: MPN-15542 1-M-402150-102-PSS LEWALLEN TRANSPORTATION INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 17
M-81-08867-1	81 12 18	Décision: MPN-15543 0-M-402938-101-PSS FÉDÉRATION DES MAGASINS COOP Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08868-9	81 12 18	Décision: MPN-15544 0-M-402938-102-PSS FÉDÉRATION DES MAGASINS COOP Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08869-7	81 12 18	Décision: MPN-15545 0-M-402938-103-PSS FÉDÉRATION DES MAGASINS COOP Requérante			Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-08870-5	81 12 18	Décision: MPN-15546 0-M-402938-104-PSS FÉDÉRATION DES MAGASINS COOP Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08890-3	81 12 18	Décision: MPN-15547 3-M-402851-101-PSS 104496 CANADA LTÉE Requérante			Demande de permis Désistement
M-81-08891-1	81 12 18	Décision: MPN-15548 1-M-402150-103-PSS LEWALLEN TRANSPORTATION INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 18
M-81-08893-7	81 12 18	Décision: MPN-15549 5-M-402925-102-PSS DESERABLE, THOMAS J. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 18
M-81-08895-2	81 12 21	Décision: MPN-15550 1-M-402937-101-PSS HOPE, DANIEL N. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 21
M-81-08896-0	81 12 21	Décision: MPN-15551 8-M-402922-101-PSS LAGUE, GILLES Requérant			Demande de permis Accordée
M81-08897-8	81 12 22	Décision: MPN-15552 5-M-402883-101-PSS GILL TRUCK LEASING LTD Requérante			Demande de permis Accordée

LOCATION

M-81-05905-2	81 12 22	Décision: ML-2825 1-M-600407-101-D LOCATION D'AUTOS STE-THÉRÈSE INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9130	81 08 15	Modification de permis Accordée en partie
M-81-06558-8	81 12 18	Décision: ML-2822 9-M-601399-101-D LOCATION SANICO LTÉE Requérante	G.O.Q. no 39 p. 10227	81 09 26	Demande de permis Accordée
M-81-06561-2	81 10 28	Décision: ML-2755 5-M-601401-101-D BELOEIL MERCURY VENTE ET SERVICE (1981) INC. Requérante-cessionnaire 0-M-600374-101-D BELOEIL MERCURY VENTES & SERVICES LTÉE. Requérante-cédante	G.O.Q. no 39 p. 10227	81 09 26	Transfert total de permis Accordée
M-81-06889-7	81 12 17	Décision: ML-2819 9-M-600417-166-D U-HAUL CO. (CANADA) LIMITED Requérante	G.O.Q. no 42 p. 10808	81 10 17	Demande de permis Accordée
M-81-06892-1	81 12 17	Décision: ML-2818 9-M-600417-167-D U-HAUL CO. (CANADA) LIMITED Requérante	G.O.Q. p. 10808	81 10 17	Demande de permis Désistement
M-81-06961-4	81 12 18	Décision: ML-2823 4-M-601410-101-D LOCATION DÉCARIE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 43 p. 11011	81 10 24	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-07152-9	81 12 22	Décision: ML-2826 9-M-600714-101-D LOCATION RENTWAY INC. Requérante	G.O.Q. no 44 p. 11216	81 10 31	Changement d'adresse Accordée
M-81-07364-0	81 12 21	Décision: ML-2824 1-M-601421-101-D RÉAL LETENDRE INC. Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11967	81 11 14	Demande de permis Désistement
M-81-08637-8	81 12 10	Décision: MS-7743 3-M-600413-115-S RYDER TRUCK RENTAL LIMITED Requérante	Le Devoir	81 11 16 81 11 17 81 11 18	Changement d'adresse Rejetée
Q-81-01241-0	81 12 23	Décision: QL-1416 0-Q-600618-101-D LES DÉMÉNAGEMENTS TRANS-QUÉBEC INC. Requérante	G.O.Q. no 16 p. 5801 Requérante	81 04 18	Demande de permis Rejetée
Q-81-02751-7	81 12 21	Décision: QL-1414 3-Q-600466-106-D LOCATION DU CUIVRE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9175 G.O.Q. no 38 p. 10048	81 08 15 81 09 19	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-81-03586-6	81 12 22	Décision: QL-1415 8-Q-600552-102-D LOCATION D'AUTOMOBILES DE FERMONT INC. Requérante	G.O.Q. no 44 p. 11228	81 10 31	Demande de permis Accordée
Q-81-03613-8	81 12 21	Décision: QL-1413 4-Q-600523-103-D AUTO À LOUER VALLIER AUCLAIR ENR. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 11559	81 11 07	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-81-03899-3	81 12 09	Décision: QL-1406 2-Q-600673-101-DS LOCATION G.A.R.O. INC. Requérante-cessionnaire 9-Q-600619-102-DS LOCATION M.M. ENR. Requérante-cédante	Le Journal de Québec	81 10 24 81 10 26 81 10 27	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09

TRANSPORT EN VRAC

M-80-24633	81 12 18	Décision: MCV-18280 M-502229-D-001 MATTON, PAUL-ÉMILE			Demande de permis La Commission: 1. Annule, à toute autre fin que de droit, l'attestation émise au nom de Paul-Émile Matton, numéro M-502229-001. 2. Décrète la confiscation du cautionnement déposé dans cette affaire.
M-81-04509-3	81 12 10	Décision: MCV-18255 3-M-510000-101-D BASTIEN, MARIO Requérant-cessionnaire 0-M-506845-101-D BLANCHETTE, FERNAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7708 G.O.Q. no 25 p. 7708	81 06 20 81 06 20	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-05851-8	81 12 10	Décision: MCV-18248 2-M-510076-101-DS MELOCHE, FRANÇOIS Requérant-cessionnaire 6-M-500099-101-DS FOURNIER, OMERIL Requérant-cédant	Le Devoir	81 07 15 81 07 16 81 07 17	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-06633-9	81 12 10	Décision: MCV-18249 3-M-501272-101-DS LAJOIE, MARCEL Requérant-cessionnaire 5-M-506527-101-DS DION, JULES Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 08 29 81 08 30 81 08 31	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 10
M-81-06816-0	81 12 16	Décision: MCV-18258 4-M-510108-101-D RABOUIN, DENIS Requérant-cessionnaire 4-M-502832-101-D RABOUIN, FERNAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 42 p. 10801	81 10 17	Transmission par décès et transfert de permis Désistement
M-81-06923-4	81 12 08	Décision: MCV-18246 9-M-510020-101-D ROCHELEAU, GERMAINE Requérante-cessionnaire 0-M-502604-101-D ROCHELEAU, PHILIPPE Requérant-cédant	G.O.Q. no 42 p. 10809	81 10 17	Transfert de permis Accordée R-05 Entrée en vigueur: 81 12 08
M-81-07413-5	81 11 06	Décision: MS-7316 à MS-7318 2-M-508260-104-S LES TRANSPORTS EN VRAC MARIO INC. Requérante	Le Devoir	81 10 13 81 10 14 81 10 15	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 11 06 jusqu'au: 82 04 14
M-81-07419-2	81 12 09	Décision: MS-7724 7-M-507754-103-S MAURICE ROZON INC. Requérante	Le Journal de Montréal	81 10 15 81 10 16 81 10 17	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-07474-7	81 12 17	Décision: MCV-18263 5-M-500173-102-D BROUILLARD, LÉO-PAUL Requérant	G.O.Q. no 46 p. 11980	81 11 14	Suppression totale de service Accordée
M-81-07555-3	81 12 07	Décision: MS-7619 6-M-501782-103-S BOYER, DENIS Requérant	Le Devoir	81 10 19 81 10 20 81 10 21	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 07 jusqu'au: 82 04 14
M-81-07660-1	81 12 09	Décision: MS-7715 4-M-508300-102-S FLORIMOND, ROBERT Requérant	Le Devoir	81 10 20 81 10 21 81 10 22	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-07781-5	81 12 09	Décision: MS-7714 0-M-504550-103-S DÉSILETS, LAURENT Requérant	Le Devoir	81 10 26 81 10 27 81 10 28	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08128-8	81 12 17	Décision: MCV-18270 6-M-501378-101-VE GLENNETT TRUCK LINES LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08131-2	81 12 17	Décision: MCV-18269 6-M-501378-102-VE GLENNETT TRUCK LINES LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08132-0	81 12 17	Décision: MCV-18268 6-M-501378-103-VE GLENNETT TRUCK LINES LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08135-3	81 11 23	Décisions: MS-7543, MS-7544 9-M-502787-103-S VÉZEAU, ANDRÉ Requérant	Le Devoir	81 11 09 81 11 10 81 11 11	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 11 23 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08299-7	81 12 09	Décision: MS-7720 9-M-500575-101-S DESJOURDY, JOCELYN Requérant	Le Devoir	81 11 17 81 11 18 81 11 19	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08300-3	81 12 09	Décision: MS-7721 2-M-507338-102-S BOUCHARD, ALFRED Requérant	Le Devoir	81 11 17 81 11 18 81 11 19	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08316-9	81 12 09	Décision: MS-7722 9-M-500310-101-S LAUZON, CLOVER Requérant	Le Devoir	81 11 17 81 11 18 81 11 19	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08372-2	81 12 07	Décision: MS-7598 6-Q-507510-102-S RICHARD BERGERON & FILS INC Requérante	Le Devoir	81 11 04 81 11 05 81 11 06	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 07 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08418-3	81 12 07	Décision: MS-7604 1-M-501753-103-S POISSANT, PAUL-ÉMILE Requérant	Le Devoir	81 10 20 81 10 21 81 10 22	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 07 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08466-2	81 12 09	Décision: MS-7678 1-M-500953-102-S ST-PIERRE, JACQUES Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08467-0	81 12 09	Décision: MS-7679 4-M-502444-103-S JODOIN, ROSAIRE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08469-6	81 12 09	Décision: MS-7680 2-M-501034-102-S CARRIÈRES, JEAN-PAUL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08470-4	81 12 09	Décision: MS-7681 6-M-502772-102-S LÉVEILLÉ, ROBERT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08471-2	81 12 09	Décision: MS-7682 5-M-501551-104-S PÉLOQUIN, LÉO Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08474-6	81 12 09	Décision: MS-7683 9-M-502795-103-S PAQUETTE, RÉAL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08475-3	81 12 09	Décision: MS-7684 9-M-501557-103-S RIENDEAU, ROBERT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08477-9	81 12 09	Décision: MS-7685 5-M-501627-103-S BLONDIN, ROSARIO Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08478-7	81 12 09	Décision: MS-7686 5-M-502997-103-S BEAUCHEMIN, RENÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08479-5	81 12 09	Décisions: MS-7699 à MS-7700 1-M-502926-105-S BEAUREGARD, RENÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08481-1	81 12 09	Décision: MS-7687 2-M-500218-102-S GEMME, UBALD JR Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08482-9	81 12 09	Décision: MS-7688 8-M-502978-103-S PERREAULT, PAUL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08483-7	81 12 09	Décision: MS-7689 7-M-500395-102-S PHANEUF, LUC Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08484-5	81 12 09	Décision: MS-7690 2-M-500747-103-S BEAUPRÉ, JEAN-ROCH Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08485-2	81 12 09	Décision: MS-7691 5-M-507079-103-S FERRON, ROGER Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08486-0	81 12 09	Décision: MS-7692 1-M-500516-102-S FORGET, RAYMOND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08487-8	81 12 09	Décision: MS-7672 1-M-507081-101-S MORIN, NORMAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08488-6	81 12 09	Décision: MS-7673 5-M-500025-104-S VÉZEAU, CHARLES Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08489-4	81 12 09	Décision: MS-7635 8-M-508710-104-S NORMAND PALARDY & FILS INC Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08490-2	81 12 09	Décision: MS-7636 5-M-500629-103-S ST-GEORGES, JULIEN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08491-0	81 12 09	Décision: MS-7637 0-M-507082-103-S GEMME, OSCAR Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08492-8	81 12 09	Décision: MS-7638 9-M-500161-103-S TRANSPORT LÉO STE-MARIE Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08493-6	81 12 09	Décision: MS-7639 2-M-508815-102-S MÉNARD, ALBERT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08494-4	81 12 09	Décision: MS-7640 9-M-507232-103-S CARRIÈRES, DENIS Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08496-9	81 12 09	Décision: MS-7622 4-M-502055-103-S BOUVIER, GILBERT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08497-7	81 12 09	Décision: MS-7623 9-M-507273-102-S VINCENT, FERNAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08498-5	81 12 09	Décision: MS-7624 0-M-508866-106-S LES ENTREPRISES GERMAIN DUMONT INC Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08499-3	81 12 09	Décision: MS-7625 3-M-502098-103-S GAGNON, NOËL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08500-8	81 12 09	Décision: MS-7627 3-M-508921-103-S LANGLOIS, FERDINAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08503-2	81 12 09	Décision: MS-7627 1-M-503585-103-S MEILLEUR, HUBERT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08504-0	81 12 09	Décision: MS-7628 2-M-508922-103-S GAGNON, ANDRÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08505-7	81 12 09	Décision: MS-7629 7-M-502300-103-S MEUNIER, LOUIS Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08506-5	81 12 09	Décision: MS-7630 4-M-503533-102-S LAPLANTE, MARCEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08507-3	81 12 09	Décision: MS-7631 7-M-508968-103-S GROULX, PHILIPPE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de dossier	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08508-1	81 12 09	Décision: MS-7632 5-M-502401-103-S PALARDY, NORMAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08509-9	81 12 09	Décision: MS-7633 3-M-503542-103-S DENIS, ELPHÈGE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08510-7	81 12 09	Décision: MS-7634 3-M-501629-103-S GAREAU, YVON Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08511-5	81 12 09	Décision: MS-7661 3-M-503542-104-S DENIS, ELPHÈGE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08512-3	81 12 09	Décision: MS-7662 7-M-509024-103-S MIREAULT, GUY Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08513-1	81 12 09	Décision: MS-7663 6-M-501741-103-S BEAUDIN, JEAN-CLAUDE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08514-9	81 12 09	Décision: MS-7658 8-M-501764-103-S DEMERS, ROSAIRE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08515-6	81 12 09	Décision: MS-7659 4-M-503558-101-S CARRIÈRE, MAURICE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09
M-81-08516-4	81 12 09	Décision: MS-7660 1-M-502157-103-S DEROY, ÉMILIEN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08517-2	81 12 09	Décision: MS-7674 7-M-509099-104-S PÉTRIN, DANIEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08518-0	81 12 09	Décision: MS-7675 7-M-501773-101-S PRAIRIE, MARCEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08519-8	81 12 09	Décision: MS-7676 9-M-503579-101-S BIGRAS, FERNAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08520-6	81 12 09	Décision: MS-7677 8-M-509205-104-S ST-GEORGES, RENÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08521-4	81 12 09	Décision: MS-7657 4-M-501784-103-S POISSANT, CLÉMENT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08522-2	81 12 09	Décision: MS-7693 7-M-502185-101-S PELLETIER, JEAN-GUY Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08523-0	81 12 09	Décision: MS-7694 3-M-502411-103-S LAPORTE, GÉRARD Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08524-8	81 12 09	Décision: MS-7695 7-M-509230-103-S GUERTIN, CLAUDE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08525-5	81 12 09	Décision: MS-7696 2-M-502420-103-S LACOMBE, SIMON Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08526-3	81 12 09	Décision: MS-7697 8-M-502226-104-S ADAM, JULES Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08527-1	81 12 09	Décision: MS-7698 4-M-509241-102-S POISSANT, PIERRE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08528-9	81 12 09	Décision: MS-7703 4-M-503012-102-S GEMME, GABRIEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08530-5	81 12 09	Décision: MS-7702 4-M-509464-102-S BIGRAS, GUY Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08531-3	81 12 09	Décision: MS-7664 0-M-509500-102-S POUDRETTE, YVAN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08533-9	81 12 09	Décision: MS-7665 3-M-509622-103-S ROGER PLANTE ENR Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08534-7	81 12 09	Décision: MS-7666 7-M-503175-103-S DUMONT, GERMAIN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08535-4	81 12 09	Décision: MS-7667 1-M-509673-102-S BRIÈRE, ALAIN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08536-2	81 12 09	Décision: MS-7668 0-M-503180-104-S BEAUREGARD, HERVÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08537-0	81 12 09	Décision: MS-7669 7-M-509677-103-S PRAIRIE, ROBERT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08539-6	81 12 09	Décision: MS-7670 0-M-503180-105-S BEAUREGARD, HERVÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08540-4	81 12 09	Décision: MS-7671 0-M-509682-102-S GILLES BELHUMEUR ENR. Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — Transport de la neige — Région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08541-2	81 12 09	Décision: MS-7649 9-M-509691-102-S ROCHON, DANIEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08542-0	81 12 09	Décision: MS-7650 4-M-504952-103-S OUELLET, FERNAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08543-8	81 12 09	Décision: MS-7651 6-M-502426-102-S JODOIN, GUY F. Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08544-6	81 12 09	Décision: MS-7652 1-M-507289-103-S HÉBERT, NORMAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08545-3	81 12 09	Décision: MS-7653 4-M-509761-102-S CARRIÉRES, ALAIN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08546-1	81 12 09	Décision: MS-7654 6-M-505247-103-S GAGNON, ROLLAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08547-9	81 12 09	Décision: MS-7655 8-M-503604-101-S ST-DENIS, RONALD Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08548-7	81 12 09	Décision: MS-7656 6-M-509827-102-S CHABOT, RICHARD Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08549-5	81 12 09	Décision: MS-7641 8-M-507605-102-S DELAND, CLAUDE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08550-3	81 12 09	Décision: MS-7642 0-M-505649-103-S BOURDEAU, CLAUDE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08551-1	81 12 09	Décision: MS-7643 1-M-503668-103-S DESNOYER, DENIS Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08552-9	81 12 09	Décision: MS-7644 5-M-505727-101-S BARRETTE, ANDRÉ Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08553-7	81 12 09	Décision: MS-7645 2-M-504418-103-S LAFERRIÈRE, CLÉMENT Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08554-5	81 12 09	Décision: MS-7646 6-M-507631-103-S GILBERT GEMME ENR. Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08555-2	81 12 09	Décision: MS-7647 8-M-505823-103-S PATENAUDE, YVES Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08556-0	81 12 09	Décision: MS-7648 2-M-504798-103-S BOUFFARD, RAYMOND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08557-8	81 12 09	Décision: MS-7707 2-M-507734-103-S FONTAINE, JEAN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08558-6	81 12 09	Décision: MS-7708 7-M-505824-103-S MARCIL, GÉRALD Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08559-4	81 12 09	Décision: MS-7709 9-M-506580-103-S FONTAINE, RICHARD Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08560-2	81 12 09	Décision: MS-7710 7-M-506962-103-S BEAUCHEMIN, ÉRIC Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08561-0	81 12 09	Décision: MS-7711 5-M-502427-105-S CHARRON, RITA Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08562-8	81 12 09	Décision: MS-7712 7-M-508257-101-S GEMME, DANIEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08563-6	81 12 09	Décision: MS-7713 3-M-507758-103-S LES ENTREPRISES YVAN PION INC. Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08564-4	81 12 09	Décision: MS-7716 8-M-508306-103-S BRODEUR, CLAUDE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08565-1	81 12 09	Décision: MS-7717 9-M-508396-103-S GIRARD, MICHEL Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08566-9	81 12 09	Décision: MS-7718 4-M-507856-101-S CHALIFOUX, RÉJEAN Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08567-7	81 12 09	Décision: MS-7719 3-M-508038-101-S CORDEAU, RAYNALD Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08568-5	81 12 09	Décisions: MS-7705 et MS-7706 1-M-508238-105-S BEAUCHEMIN & FILS ENRG. En société Requérante	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08569-3	81 12 09	Décision: MS-7704 8-M-508397-103-S BOISMENU, NORMAND Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08570-1	81 12 09	Décision: MS-7701 3-M-508517-103-S DESNOYERS, SERGE Requérant	Le Devoir	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08593-3	81 12 10	Décision: MS-7733 0-Q-506146-103-S TRANSPORT JEAN-GUY LAMBERT INC. Requérante	Le Devoir	81 11 04 81 11 05 81 11 06	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 10 jusqu'au: 82 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-08595-8	81 12 10	Décision: MS-7732 0-Q-506146-104-S TRANSPORT JEAN-GUY LAMBERT INC. Requérante	Le Devoir	81 11 04 81 11 05 81 11 06	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 10 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08612-1	81 12 10	Décision: MS-7728 9-Q-501668-102-S MAILHOT, GÉDÉON Requérant	Le Devoir	81 11 04 81 11 05 81 11 06	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 10 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08613-9	81 12 10	Décision: MS-7727 2-Q-505690-102-S MAILHOT, PIERRE Requérant	Le Devoir	81 11 04 81 11 05 81 11 06	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 12 10 jusqu'au: 82 04 14
M-81-08814-3	81 12 18	Décision: MCV-18276 6-M-509199-123-VE MARWAY FARMS INC. Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08817-6	81 12 18	Décision: MCV-18277 6-M-509199-124-VE MARWAY FARMS INC. Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08818-4	81 12 18	Décision: MCV-18278 6-M-509199-125-VE MARWAY FARMS INC. Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-08820-0	81 12 18	Décision: MCV-18279 6-M-509199-126-VE MARWAY FARMS INC. Requérante			Demande de permis Accordée
Q-81-03924-9	81 11 23	Décision: MS-7542 6-Q-500895-106-S DROUIN, PAUL Requérant	Le Devoir	81 11 05 81 11 06 81 11 07	Demande de permis — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 11 23 jusqu'au: 82 04 14
Q-81-03926-4	81 11 23	Décision: MS-7541 6-Q-500895-107-S DROUIN, PAUL Requérant	Le Devoir	81 11 05 81 11 06 81 11 07	Demande de permis — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 11 23 jusqu'au: 82 04 14
Q-81-03929-8	81 11 23	Décision: MS-7540 6-Q-500895-108-S DROUIN, PAUL Requérant	Le Devoir	81 11 05 81 11 06 81 11 07	Demande de permis — région 10 Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 11 23 jusqu'au: 82 04 14
Q-81-02432-4	81 10 15	Décision: QCV-13432 9-Q-507087-104-DS TRANS-BERT ST-DAMASE INC. Requérante-cessionnaire 4-Q-506415-103-DS ST-SAUVEUR, JACQUES Requérant-cédant	Le Journal de Québec	81 05 14 81 05 15 81 05 16	Transfert de permis Accordée R-04 Entrée en vigueur: 81 10 15

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-02432-4	81 10 29	Décision: QCV-13432-C Q-507 087-104-DS TRANS-BERT ST-DAMASE INC. Requérante-cessionnaire Q-506 415-103-DS ST-SAUVEUR, JACQUES Requérant-cédant LES TRANSPORTS BOIS FRANCS LTÉE Opposante Mise en cause			Correction de décision selon l'article 2.59.11 Accordée
Q-81-03343-2	81 10 14	Décision: QS-3589 6-Q-506702-106-S DESBIENS, LUCIEN Requérant	Le Devoir	81 09 03 81 09 04 81 09 05	Demande de permis — région 09 Accordée Entrée en vigueur: 81 10 14 jusqu'au: 82 02 14
Q-81-03531-2	81 10 14	Décision: QT-1261 0-Q-507060-106-SI TARDIF, JEAN-MARC Requérant			Demande de permis — région 08 Accordée Entrée en vigueur: 81 10 14 jusqu'au: 81 10 28
		DÉCHETS			
M-81-06340-1	81 12 16	Décision: MSD-794 7-M-71001A-101-V L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉ. Requérante 6-M-710094-101-V OUELLET, RÉAL Intimé	G.O.Q. no 37 p. 9845	81 09 12	Vérification d'un permis Désistement
M-81-06353-4	81 12 22	Décision: MSD-796 7-M-71001A-110-V L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉ. Requérante 7-M-710200-101-V TOUPIN, MICHEL Intimé	G.O.Q. no 37 p. 9850	81 09 12	Vérification d'un permis Désistement
M-81-08178-3	81 11 24	Décision: MS-7551 6-M-710557-102-S CHARETTE, ALBINI Requérant	Le Droit	81 11 10 81 11 11 81 11 12	Demande de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 11 24 jusqu'au: 82 11 22
M-81-08660-0	81 12 16	Décision: MS-7747 6-M-710862-102-S JEAN ROY ENRG. Requérante	Le Devoir	81 11 24 81 11 25 81 11 26	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 82 01 01 jusqu'au: 82 12 31
M-81-08675-8	81 12 15	Décision: MS-7737 7-M-710093-103-S ROUSSEAU, ROSAIRE Requérant	La Voix de l'Est	81 11 18 81 11 19 81 11 20	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 15 jusqu'au: 82 12 14
Q-81-03108-9	81 12 23	Décision: QSD-675 9-Q-710186-102-V LES ENTREPRISES BERTRAND RONDEAU INC. Requérante 5-Q-710636-104-V RÉJEAN BÉLANGER ENR Intimée	G.O.Q. no 37 p. 9864	81 09 12	Vérification d'un permis La Commission: décrète que le permis numéro Q-710636, détenu par Réjean Bélanger Enr. (Bélanger Réjean), ne sera renouvelé le ou avant le 31 mars 1982 que sur requête préalable dûment introduite.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-03587-4	81 12 22	Décision: QSD-674 8-Q-710815-101-D JEAN ROCK BOUCHER ENR. Requérante	G.O.Q. no 44 p. 11228	81 10 31	Demande de permis — Région 03 Accordée
Q-81-04107-0	81 12 09	Décision: QS-3643 7-Q-710824-101-S GAUTHIER, MICHEL Requérant	Le Quotidien	81 11 23 81 11 24 81 11 25	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 12 09 jusqu'au: 82 09 09
Q-81-04242-5	81 12 18	Décision: QS-3648 5-Q-710826-101-S RHÉAULT, YVES Requérant	Le Nouvelliste	81 12 03 81 12 04 81 12 05	Demande de permis — Région 04 Rejetée
Q-81-04314-2	81 12 29	Décision: QT-1291 9-Q-710830-101-SI HUARD, DANIEL Requérant			Demande de permis Rejetée

16674-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), le Conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté, en date du 7 décembre 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard le 7 décembre 1982.

Saint-Paul-d'Abbotsford, le 16 décembre 1981.

La secrétaire-trésorière,
16714-o RENÉE TÉTREAULT.

Associations coopératives — Loi sur les

MAGASIN CO-OP DE ST-ELZÉAR
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « MAGASIN CO-OP DE ST-ELZÉAR », dont le siège social était situé à Saint-Elzéar, QC, dans la circonscription électorale de Bonaventure, a été dissoute le 14 décembre 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
16741-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Ville d'Aylmer

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 21 décembre 1981, le Conseil de la ville d'Aylmer a adopté le Règlement no 184 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Aylmer, le 23 décembre 1981.

Le greffier,
16786-o ME HÉLÈNE B. LAVIGNE.

Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Fulgence, numéro 7893

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Fulgence, numéro 7893, possèdent leur siège social à Saint-Fulgence, province de Québec, et qu'il se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
OLIVIER GAGNON.

Le secrétaire-archiviste,
16762-o PAUL-A. GAGNON.

Ville de La Sarre

Je, soussigné, François Casaubon, greffier de la ville de La Sarre, donne avis par les présentes, conformément à l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) que la rue ci-après mentionnée, ouverte au public depuis au moins dix ans, deviendra propriété de la municipalité dès que seront accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de ladite rue pour laquelle la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouve le terrain visé;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire de la rue concernée;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fond desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Avis public est également donné à l'effet que, conformément au paragraphe 1, le Conseil a adopté la résolution numéro 81-413, concernant l'approbation de la description technique du lot 29-E-4, rang VI, canton de La Sarre, étant une partie de la 3e Rue est.

Prenez avis également que, conformément au paragraphe 2, la description technique a été faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1).

Avis est également donné que la rue concernée est désignée comme étant une partie de 3e Rue est, mesurant 66 pi × 593,7 pi, bornée au nord par le chemin de front des rangs VI et VII, à l'est par le lot 29-E-5 et une partie non subdivisée dudit lot 29-E, rang VI, au sud par le lot 29-E-12 et à l'ouest par le lot 29-E-1 et une seconde partie non subdivisée dudit lot 29-E, rang VI, canton de La Sarre, dite rue étant connue et désignée sous le numéro de cadastre 29-E-4, rang VI, canton de La Sarre.

La Sarre, le 30 décembre 1981.

Le greffier,
16787-3-2-o FRANÇOIS CASAUBON.

Ville du Lac-Sergent

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 14 décembre 1981, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 95 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Lac-Sergent, le 16 décembre 1981.

Le secrétaire-trésorier,
16791-o J.-PAUL PLANTE.

Ville de Montréal
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « obligations 9¼% à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1982, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1982 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

2700	1 000 $	2742	1 000 $	2760	2 000 $
2737	1 000	2754	1 000	2763	4 000

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1982:

545216	545752	547222	549132	550220	550968	553348	554593	555825	556647
545224	545893	547235	549153	550541	550974	553382	555007	556059	556729
545327	545954	547544	549509	550658	550989	553389	555010	556171	556750
545337	546077	547623	549685	550663	551118	553465	555013	556210	556764
545344	546295	548506	549782	550691	551351	553504	555033	556214	556889
545387	546444	548564	549797	550808	551585	553508	555037	556260	—
545510	546520	548772	549807	550819	552744	553518	555043	556287	—
545553	546541	548842	549867	550828	553158	554513	555050	556489	—
545682	546554	548951	549908	550829	553227	554552	555059	556490	—
545714	546719	549103	550067	550834	553233	554559	555276	556518	—
545737	546743	549129	550177	550929	553256	554570	555806	556641	—

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de La Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mars 1982 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert, dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 mars 1982.

Montréal, le 8 décembre 1981.

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

16675-o

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure

— rue Jubilée et partie du boulevard Saint-François sud — lots 424-11, 425-3 et 425-10, au cadastre officiel du quartier Est, division d'enregistrement de Sherbrooke, suivant un plan et une description technique préparés par André Roy, a.-g., le 6 novembre 1981.

Dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes

Art. 422 Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8).

Attestations

Le plan et la description technique des rues pour lesquelles la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues aux

paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 16 janvier 1982.

Le greffier,
16788-3-2-o ROBERT L. BÉLISLE.

Succession Denis Bastien

Avis est, par les présentes, donné que dame Claudette Bellemare-Bastien a accepté, au nom de son enfant mineur Marc Bastien, la succession de son frère décédé, Denis Bastien, par acte passé devant Jean-Jacques Parenteau, notaire, 1262, 5e Avenue, Shawinigan-Sud, le vingt-trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-un, sous le numéro 6810 de ses minutes et enregistré à la division d'enregistrement de Shawinigan, le vingt-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-un, sous le numéro 100889.

Shawinigan-Sud, le 4 janvier 1982.

Le procureur,
16742-o JEAN-J. PARENTEAU, *notaire.*

Succession Denis Samson

Avis est, par les présentes, donné que M. Gérard Samson, tuteur, dûment nommé à cette charge aux termes d'un jugement rendu le 8 octobre 1981 par la Cour supérieure du district de Saint-François à Chantal Samson, enfant mineur, héritière de feu Denis Samson, en son vivant journalier, demeurant au 40, rue Saint-Jean-Baptiste, Bromptonville, province de Québec et décédé à Sherbrooke, le 9 août 1981, sans testament.

M. Gérard Samson a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de l'enfant mineur, la succession dudit Denis Samson aux termes d'un acte reçu devant Denis Paré, notaire, au 1505, rue King est à Fleurimont, le 24 novembre 1981 et enregistré à Sherbrooke, le 30 novembre 1981, sous le numéro 282507.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Denis Paré, notaire et peut être consulté à son bureau à l'adresse susdite.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Fleurimont, le 2 décembre 1981.

Le procureur,
16705-o DENIS PARÉ, *notaire.*

Succession Réjean Bergeron

Avis public est donné que Roland Bergeron, en sa qualité personnelle et en sa qualité de tuteur à son fils mineur, Stéphane Bergeron et à sa fille mineure Geneviève Bergeron, de même que Normande Barette, Serge Bergeron, Gilles Bergeron, Ginette Bergeron, Johanne Bergeron, Sandra Bergeron et Manon Bergeron ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Réjean Bergeron, en son vivant demeurant au 1480, rue Goyer, appartement 1, Saint-Bruno-de-Montarville, par acte passé le 18 novembre 1981 devant le notaire Pierre-Paul Chagnon, 535, boulevard Laurier, Beloeil, et enregistré le 4 décembre 1981 au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 590912.

Beloeil, le 11 décembre 1981.

Le tuteur,
16706-o ROLAND BERGERON.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Marguerite Cécile Arlette Arsenault

Avis est donné que dame Marguerite Cécile Arlette Arsenault, domiciliée et résidant au 2101, rue Louis-Jolict, Sainte-Foy, district de Québec, épouse de Gaston Goulet, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marguerite Cécile Arlette Suzanne Arsenault.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
TREMBLAY MORISSET
16644-2-2-o BOIS & MIGNAULT.

Richard Beaudoin

Veuillez prendre avis que Richard Beaudoin, domicilié au 923, Vincelette, appartement 2, Iberville, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de famille Beaudoin en

celui de Gagnon de telle sorte qu'il soit connu avec le nom de Richard Gagnon.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 10 décembre 1981.

Le procureur du requérant,
16707-3-2-o RICHARD CLICHE.

Cléophas Bélanger

Avis est donné, par la présente, que Cléophas Bélanger, administrateur, domicilié et résidant au 8394, rue Georges, ville de LaSalle, district de Montréal, province de Québec, époux de Eugénie Saint-Sauveur de la même adresse, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Cléophas Léo Bélanger.

Montréal, le 23 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
16759-3-2-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Giovanni Bizzarro

Prenez avis que Giovanni Bizzarro, résidant et domicilié au 11137, rue Gariépy, appartement 2, Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Jean.

Montréal, le 10 décembre 1981.

Le procureur du requérant,
16708-3-2-o VICTOR CAYER.

Ghislain Coulombe et Denise Coulombe

Prenez avis que Ghislain Coulombe, arpenteur minier et Denise Coulombe, serveuse, domiciliés et résidant tous deux au 56, d'Aragon, Val-d'Or, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant leurs noms en ceux de Ghislain Moskal et Denise Moskal.

Val-d'Or, le 17 décembre 1981.

Les procureurs des requérants,
16645-2-2-o CLICHE & CLICHE.

Arafat El Hamarneh

Avis est, par la présente, donné que Arafat El Hamarneh, domicilié et résidant au 508, Maisonneuve, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Adel El Hamarneh. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 septembre 1981.

Le requérant,
16597-2-2-o ARAFAT EL HAMARNEH.

Frédéric Fol

Avis est donné que Frédéric Fol, demeurant au 10, rue Lachalade, Lorraine, province de Québec, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Frédéric Leymarie.

Aucune autre personne que le requérant n'est affectée par la présente demande.

Ville de Laval, le 21 décembre 1981.

Le requérant,
16681-3-2-o FRÉDÉRIC FOL.

Fernand Granger

Avis est, par les présentes, donné que Fernand Granger, résidant et domicilié au 5283, de Cannes, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Frank Granger.

Anjou, le 8 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
16709-3-2-o LÉVEILLÉ, GRANGER, DAVID.

Josée Guilbault

Avis est, par les présentes, donné que Josée Guilbault, résidant et domiciliée au 10840, rue Tanguay, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Josée Papineau.

Montréal, le 16 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
16646-2-2-o GAGNÉ, GAGNÉ & ASSOCIÉS, *avocats.*

George Mathew Kanjooparamban

Avis est, par les présentes, donné que George Mathew Kanjooparamban, résidant et domicilié au 281, 91e Avenue, Chomedey, ville de Laval, QC, s'adressera au ministre de la Justice pour faire changer son nom en celui de George K. Mathew.

Ville de Laval, le 18 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
16760-3-2-o LAFONTAINE & LAFONTAINE, *notaires.*

Oswald Landry

Avis est donné que Oswald Landry, résidant et domicilié au 845, Marguerite-Bourgeoys, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer ses nom et prénom en ceux de Jean Louis Turcotte.

Québec, le 18 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
16763-3-2-o CLOUTIER, CARTIER & ASSOCIÉS.

Onézime Larochelle

Avis est donné que Onézime Larochelle, domicilié et résidant au 171, Saint-Laurent, Valleyfield, comté de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Larochelle.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 16 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
16647-2-2-o CLICHE CLOUTIER & LABBÉ, *avocats.*

Jacqueline Malo-Lasalle

Avis est donné que dame Jacqueline Malo-Lasalle, domiciliée et résidant au 71, 17e Rue, Crabtree, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jeannine Malo-Lasalle. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Joliette, le 16 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
16615-2-2-o TRUDEL ROY & LAPORTE.

Antranik Polatoglu *et al.*

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Antranik Polatoglu, madame Isgouhi Polatoglu et monsieur Jirair Polatoglu, résidant et domiciliés au 11540, rue Guertin, Montréal, district de Montréal, province de Québec, s'addresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant leurs noms en ceux de monsieur Antranik Poladian, madame Isgouhi Poladian et monsieur Jirair Poladian.

Montréal, le 3 novembre 1981.

Le requérant,
16682-3-2-o ANTRANIK POLATOGLU.

Joseph Jean Baptiste Thomas Rainville

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Jean Baptiste Thomas Rainville, présentement domicilié et résidant à R.R. no 2, Perkins, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Almida Rainville.

Gatineau, le 25 novembre 1981.

Les procureurs du requérant,
16598-2-2-o BROUILLETTE, BABIN & GAUVREAU.

Marie-Juliane Osithe Rioux

Avis est donné que Marie-Juliane Osithe Rioux, ménagère, domiciliée au 259, rue Roy à Rimouski, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Juliane Aurise Rioux.

La requérante est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête.

Rimouski, le 30 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
CASGRAIN, CREVIER, BLANCHET,
16764-3-2-o GAGNON & DESROSIERS.

Stefana Rizzuto

Avis est donné que Stefana Rizzuto, commis, résidant et domiciliée au 6107, rue Honfleur, Saint-Léonard, QC, district de Montréal, s'adressera au ministre de la

Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Stella Rizzuto.

Saint-Léonard, le 18 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
16761-3-2-o BISSONNET, DI CIOCCO & DISCEPOLA.

Elli Shteinwartsel

Avis est donné que Elli Shteinwartsel, ingénieur, domicilié au 5046, rue Claudel, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Elli Segev.

L'épouse du requérant, Sara Pechwaser, et leurs trois enfants mineurs, Ron Shteinwartsel, Alon Shteinwartsel et Rina Shteinwartsel, tous quatre domiciliés à la même adresse, bénéficieront également de ce changement de nom.

Montréal, le 1er décembre 1981.

Le procureur du requérant,
16668-2-2-o ME BERNARD STERN.

Filomeno Spensieri

Avis est donné que Filomeno Spensieri, comptable, demeurant au numéro 5650, Ephrem-Longpré, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Phillip John Spensieri. Me H. Sumbulian, Procureur du requérant.

Montréal, le 14 décembre 1981.

Le procureur du requérant,
16683-3-2-o ME H. SUMBULIAN.

Aldo Violanti

Avis est donné que Aldo Violanti, commis aux postes, domicilié au numéro 2002, place Étienne-Brûlé, Ahuntsic, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Christopher Al Landon.

Montréal, le 24 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
COURTOIS, CLARKSON,
16765-3-2-o PARSONS & TÉTRAULT.

Dino Violanti

Avis est donné que Dino Violanti, vendeur, domicilié au numéro 2002, place Étienne-Brûlé, Ahuntsic, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Dean Landon.

Montréal, le 24 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
COURTOIS, CLARKSON,
16766-3-2-o PARSONS & TÉTRAULT.

John Violanti

Avis est donné que John Violanti, commis aux postes, domicilié au numéro 10334, avenue Merritt, Ahuntsic, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de John Landon.

Montréal, le 24 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
COURTOIS, CLARKSON,
16767-3-2-o PARSONS & TÉTRAULT.

Paul Wintle

Prenez avis que Paul Wintle, médecin, 9, chemin du Bac, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Paul Wintle DesRuisseaux.

Québec, le 18 décembre 1981.

Le requérant,
16648-2-2-o PAUL WINTLE DESRUISSEAUX.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

ALMO-DANTE MANUFACTURING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ALMO-DANTE MANUFACTURING INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 novembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16743-o SPIEGEL & KRAVETZ.

L'ARÉNA RÉGIONALE DE LAUZON INC.

Prenez avis que « L'ARÉNA RÉGIONALE DE LAUZON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16744-o FORTIN DALLAIRE & ASSOCIÉS.

ASSOCIATION DES INSTRUCTEURS DE HOCKEY DE BEAUPORT INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES INSTRUCTEURS DE HOCKEY DE BEAUPORT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 7 janvier 1982.

Le président de la compagnie,
16768-o GUY CLAVEAU.

L'ATELIER DE CÉRAMIQUE JULIEN

Prenez avis que la compagnie « L'ATELIER DE CÉRAMIQUE JULIEN », incorporée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1er décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16684-o RAYMOND BERGERON, *notaire*

AUBERGE CAP-À-L'AIGLE INC.

Prenez avis que la compagnie « AUBERGE CAP-À-L'AIGLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

La Malbaie, le 8 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16685-o RODRIGUE THIBEAULT, *notaire*.

J.B. BRAULT HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « J.B. BRAULT HOLDINGS INC. », incorporée en date du 16 mars 1962, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juillet 1981.

Le procureur de la compagnie,
16745-o JOSEPH HELAL, C.R..

ROGER CARRIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que « ROGER CARRIÈRE INC. », compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 décembre 1981.

Pour la compagnie,
16676-o JACQUES LORANGER, ADM. A.

CENTRE CULTUREL DE TERREBONNE INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE CULTUREL DE TERREBONNE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 19 novembre 1981.

Le secrétaire,
16686-o BRUNO GRENIER.

CENTRE DE SKI DE MATANE INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE DE SKI DE MATANE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Matane, le 7 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16710-o JACQUES A. DESCHÊNES, *notaire*.

CHARLOTTE & DE BULLION ESTATES LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que « CHARLOTTE & DE BULLION ESTATES LIMITED », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des

Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Toronto, le 18 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER,
REIS, BRONSTEIN, LITVACK,
16769-o ECHENBERG & LIPPER.

GEORGES A. CLAVEAU LTÉE

Prenez avis que la compagnie « GEORGES A. CLAVEAU LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 11 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16746-o MAURIL TREMBLAY.

COMPAGNIE KINDERSLY INC.

Avis est, par les présentes, donné que « COMPAGNIE KINDERSLY INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 janvier 1982.

Le secrétaire,
16789-o ABEL SELICK.

CONSOLIDATED OPTICAL COMPANY 1947 (LIMITED)

« Prenez avis que la compagnie « CONSOLIDATED OPTICAL COMPANY 1947 (LIMITED) » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Les procureurs de la compagnie,
16747-o FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS.

CONTINENTAL CONVEYOR & MACHINE WORKS LTD.

Prenez avis que la compagnie « CONTINENTAL CONVEYOR & MACHINE WORKS LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16748-o GEORGE A. BEY, C.R. *avocat.*

LA CORPORATION DE GESTION JANVIER JANUARY HOLDING CORPORATION

Avis est donné que « LA CORPORATION DE GESTION JANVIER — JANUARY HOLDING CORPORATION » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16770-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

CORPORATION LENTRAMIS INC.

Prenez avis que la compagnie « CORPORATION LENTRAMIS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 18 décembre 1981.

Le président,
16771-o J.L. GAGNON.

CRÉATIONS COQUELICOT INC.

Prenez avis que la compagnie « CRÉATIONS COQUELICOT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 décembre 1981.

Le secrétaire de la compagnie,
16749-o RICHARD ARSENAULT.

R. DUPUIS AUTO ÉLECTRIQUE SPÉCIALITÉS INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, « R. DUPUIS AUTO ÉLECTRIQUE SPÉCIALITÉS INC. » demandera au ministre des

Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16772-o ME ROBERT DESJARDINS.

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION J.B.D. LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION J.B.D. LTÉE », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 30 novembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16790-o CLAUDE DESCOTEAUX.

LES ENTREPRISES ERNEST BOULANGER INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES ERNEST BOULANGER INC. », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 6 novembre 1981.

Le secrétaire de la compagnie,
16687-o RENÉ DESROCHERS.

ÉQUIPEMENTS CANTIN INC.

Prenez avis que la compagnie « ÉQUIPEMENTS CANTIN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1982.

Le procureur de la compagnie,
16773-o ROLAND CÔTÉ, *avocat.*

EXPLO-BOIS LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « EXPLO-BOIS LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 3 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16688-0 ME RAYMOND CLOUTIER.

FOYER ST-ADOLPHE INC.

Prenez avis que la compagnie « FOYER ST-ADOLPHE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

East-Angus, le 21 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16750-o ROGER GOSSELIN, *notaire.*

GESTION MARCEL LACROIX INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION MARCEL LACROIX INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
AMYOT, LESAGE, BERNARD,
16689-o DROLET ET ASSOCIÉS.

ALAN GREENFIELD INC.

Avis est, par les présentes, donné que « ALAN GREENFIELD INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution

Montréal, le 29 décembre 1981.

La secrétaire,
16774-o CAROL E. OGILVY.

HÔTEL CONTINENTAL (AMOS) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « HÔTEL CONTINENTAL (AMOS) INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville d'Amos, demandera au minis-

tre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville de Laval, le 28 novembre 1981.

La secrétaire,
16690-o GABRIELLE HUDON.

LES IMMEUBLES SAPUTO LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES SAPUTO LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1981.

Le président de la compagnie,
16775-o GIUSEPPE BORSELLINO.

INDUSTRIE M.S.G. INC.

Prenez avis que la compagnie « INDUSTRIE M.S.G. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16677-o MARTINEAU, WALKER.

BRUCE MALLEN & ASSOCIATES INC.

Prenez avis que la compagnie « BRUCE MALLEN & ASSOCIATES INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16776-o DAVID ENGELS.

MANUFACTURE C & D INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « MANUFACTURE C & D INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16777-o SHAPIRO, GREEN & BEINHAKER.

LES MINES AMOS LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES MINES AMOS LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies minières, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16751-o LAVERY, O'BRIEN.

MLLE E. FORTIN INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que « MLLE E. FORTIN INCORPORÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 décembre 1981.

La secrétaire,
16715-o EUGÉNIE F. SANSREGRET.

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITÉE NATIONAL PHOTO-ENGRAVING LIMITED

Prenez avis que la compagnie « LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITÉE — NATIONAL PHOTO-ENGRAVING LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
GRONDIN, LE BEL, POUDRIER, ISABEL,
16778-o MORIN & GAGNON.

PIÈCES D'AUTO DEFOY INC.

Prenez avis que la compagnie « PIÈCES D'AUTO DEFOY INC. », dont le siège social est situé à Dave-

luyville, comté d'Arthabaska, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Daveluyville, le 16 novembre 1981.

Le président,
16711-o M. JEAN-YVES HOULE.

LES PLACEMENTS LAVIGNON INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS LAVIGNON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
AMYOT, LESAGE, BERNARD,
16691-o DROLET & ASSOCIÉS.

TRIBER (OCR) INVESTMENTS INC.
PLACEMENTS TRIBER (OCR) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « TRIBER (OCR) INVESTMENTS INC. — PLACEMENTS TRIBER (OCR) INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 décembre 1981.

Le secrétaire,
16779-o ROBERT BERGER.

PRIME CLEANERS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PRIME CLEANERS LTD. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG,
16752-o PELLETIER & GREENSPOON.

RESTAURANT GIORGIO (MONTRÉAL) INC.

Prenez avis que la compagnie « RESTAURANT GIORGIO (MONTRÉAL) INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
16753-o GAGNON, BOURDAGES, SAUVÉ & ASSOCIÉS.

SAR DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SAR DEVELOPMENT CORP. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
RUDICK, POSMAN, TANNENBAUM,
16754-o LIEBMAN & STRASSER.

J.O. SAUVÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « J.O. SAUVÉ INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Gatineau, le 18 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16755-o SAUVÉ, OSBORNE & BASTIEN, *avocats.*

SCHARFO DEPARTMENTAL CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SCHARFO DEPARTMENTAL CO. LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
PASCAL, GARONCE,
COHEN, DEVINE
16756-o & LEITER.

SEDOM INC.

Prenez avis que la compagnie « SEDOM INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16757-o GUY HÉBERT, *notaire.*

LA SOCIÉTÉ LAURIER INC.

Prenez avis que la compagnie « LA SOCIÉTÉ LAURIER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 décembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
AMYOT, LESAGE, BERNARD,
16692-o DROLET ET ASSOCIÉS.

STANFAY LIMITED

Avis est donné que la compagnie « STANFAY LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1981.

Le procureur de la compagnie,
16758-o DAVID LITNER, C.R.

TOULECTRO INC.

Prenez avis que la compagnie « TOULECTRO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er décembre 1981.

Le président,
16693-o RENÉ A. DESJARDINS.

Compagnies minières — Loi sur les

LES RESSOURCES CAMPBELL INC.
CAMPBELL RESOURCES INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a été accordé par le ministre des Institutions financières et Coopératives des lettres patentes supplémentaires de la compagnie « LES RESSOURCES CAMPBELL INC. (Libre de responsabilité personnelle) et sa version CAMPBELL RESOURCES INC. (No personal liability) » changeant son nom en celui de « LES RESSOURCES CAMPBELL INC. et sa version CAMPBELL RESOURCES INC. » en date du 30 décembre 1981, modifiant son capital-actions, modifiant les autres dispositions.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY,
16673-o 1177-5525

Demande(s) à la Législature

Max Dubois

Avis est, par les présentes, donné que M. Max Dubois, domicilié et résidant au 7245, rue de l'Épée, appartement 35, dans les ville et district de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi autorisant le Service des permis de la Sureté du Québec à émettre un permis d'agent d'investigation à son nom.

Montréal, le 22 mai 1981.

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE,
16622-2-4-o BROTT & TSIMBERIS.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Carl Denault Inc.

Avis est donné que la corporation « Carl Denault Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 31 mai 1966, avec siège social à Kipawa, a été dissoute le 18

décembre 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
16673-o 1243-2498

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Ville d'Arthabaska

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Jacques Léonard, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), a approuvé, en date du 8 décembre 1981, le Règlement numéro 375 de la ville d'Arthabaska, à l'exception des articles 7 et 9, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, dans le comté municipal d'Arthabaska, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Victoire la partie des lots 505, 509 et 510 renfermée dans les limites ci-après décrites à savoir: partant du point d'intersection du côté sud-est de l'emprise du boulevard Jutras est et de la ligne séparative des lots 500 et 510; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne sud-est des lots 510 et 509; partie de la ligne sud-est du lot 505, soit jusqu'à une ligne dans ce lot parallèle à la ligne sud-ouest dudit lot 505 à une distance perpendiculaire de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m); ladite ligne parallèle en allant vers le nord-ouest jusqu'au côté sud-est de l'emprise du boulevard Jutras est; enfin, le côté sud-est de ladite emprise en allant vers le nord-est jusqu'au point de départ.

Le ministre des Affaires municipales,
16720-o JACQUES LÉONARD.

Ville de Mont-Joli

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Jacques Léonard, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), a approuvé, en date du 8 décembre 1981, le Règlement numéro 348 du Conseil municipal de la ville de Mont-Joli, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Flavie, comté de Rimouski, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Flavie, comté municipal de Rimouski, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Flavie les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne nord-est du lot 424 et de la ligne nord-ouest du lot 546-1 (emprise de chemin de fer); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne ouest dudit lot 546-1 (emprise de chemin de fer), en allant vers le sud, jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 422; partie de ladite ligne sud-ouest, en allant vers le nord-ouest, jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 420-3; la ligne nord-ouest des lots 420-3, 420-15, 420-16 et 420-17; la ligne sud-ouest du lot 420-1; partie de la ligne sud-ouest du lot 420; en allant vers le nord-ouest, sur une distance de quatre cent cinq mètres et soixante et un centièmes (405,61 m); dans le lot 420, une ligne droite suivant un azimut de 35° 10′ et mesurant cent cinquante et un mètres et trente-neuf centièmes (151,39 m); dans le lot 422, une ligne droite suivant un azimut de 35° 12′ et mesurant cent trente-huit mètres et dix-neuf centièmes (138,19 m); une ligne droite suivant un azimut de 310° 48′ et mesurant trente mètres et soixante-huit centièmes (30,68 m), soit jusqu'au côté sud-est de l'emprise du chemin du rang II; le côté sud-est de l'emprise dudit chemin, dans une direction nord-est, sur une distance de cent trois mètres et trente-sept centièmes, (103,37 m); dans le lot 424, une ligne droite suivant un azimut 128° 41′ et mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m); une ligne droite suivant un azimut de 35° 17′ et mesurant cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m), soit jusqu'à la ligne nord-est du lot 424; enfin, partie de la ligne nord-est dudit lot, en allant vers le sud-est, jusqu'au point de départ.

Le ministre des Affaires municipales,
16720-o JACQUES LÉONARD.

Régie intermunicipale de cueillette et transport des déchets solides de Sainte-Justine — Saint-Cyprien

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 412*l* du Code municipal, décrété le 17 décembre 1981 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de cueillette et transport des déchets solides de Sainte-Justine — Saint-Cyprien », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations que résultent de la paroisse de Saint-Cyprien et la paroisse de Sainte-Justine autorisée respectivement par les Règlements numéros 135 et 8-80, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 17 décembre 1981.

Conformément aux dispositions de l'article 412*l*, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre,
16720-o PATRICK KENNIFF.

Éducation

Divers

Collège d'enseignement général et professionnel de l'Abitibi-Témiscamingue

Avis est donné qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), des lettres patentes supplémentaires ont été délivrées le 7 octobre 1981, en changeant le nom du Collège d'enseignement général et professionnel du Nord-Ouest en celui de Collège d'enseignement général et professionnel de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le sous-ministre de l'Éducation,
16680-o JACQUES GIRARD.

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Bellechasse:

Dans la municipalité de Saint-Léon-de-Standon, paroisse:
Région 3-2, district 22

Une section de la route 53 (277), vis-à-vis les lots 360, 361 et 362 du rang I, canton de Standon, sur une longueur approximative de 379 mètres.

Circonscription électorale de Bertrand:

Dans la municipalité de Varennes, ville:
Région 6-2, district 56

Six (6) sections du chemin Butte-aux-Renards, vis-à-vis les lots P.-316, P.-317 et P.-318, sur une longueur approximative de 378 mètres, vis-à-vis les lots P.-321 et P.-322, sur une longueur approximative de 104 mètres, vis-à-vis le lot P.-324, sur une longueur approximative de 61 mètres, vis-à-vis les lots P.-325, P.-326, P.-328, P.-328-1, P.-329, P.-229 et P.-331, sur une longueur approximative de 572 mètres, vis-à-vis les lots P.-331, P.-227, P.-226, P.-334, P.-336 et P.-339, sur une longueur approximative de 533 mètres et vis-à-vis le lot P.-336, sur une longueur approximative de 30 mètres.

Une section du chemin Descente-de-la-Butte, vis-à-vis les lots P.-246 et P.-243, sur une longueur approximative de 273 mètres.

Circonscription électorale de Champlain:

Dans la municipalité de Saint-Prosper, paroisse:
Région 04, district 32

Une section de l'ancienne route 19-A (route Rivière-Charest), vis-à-vis les lots P.-244 et P.-245 du rang Sainte-Elizabeth, sur une longueur approximative de 230 mètres.

Circonscription électorale de Deux-Montagnes:

Dans la municipalité de Saint-Eustache, ville:
Région 6-4, district 74

Une section du chemin Petite-Rivière sud, de l'intersection du boulevard Industriel jusqu'à l'emprise de l'autoroute 640, vis-à-vis les lots 272, 273 et 274, sur une longueur approximative de 400 mètres.

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain:
Région 07, district 76

Deux (2) sections de la route 309, vis-à-vis les lots P.-22B et P.-21B du rang I ouest, sur une longueur approximative de 395 mètres; de l'emprise de la route 309 dans une direction sud jusqu'à l'emprise de l'intersection de l'accès à la route 309, vis-à-vis le lot 29B, rang II nord, sur une longueur approximative de 280 mètres.

Circonscription électorale de Maskinongé:

Dans la municipalité de Saint-Barnabé, paroisse:
Région 04, district 43

Une section de la route 153, vis-à-vis les lots P.-468 et P.-469, sur une longueur approximative de 472 mètres.

Circonscription électorale de Matapédia:

Dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, paroisse:
Région 01, district 07

Une section de la route 132, vis-à-vis le lot 164 du 5e rang, Seigneurie Lepage-Thibierge, sur une longueur approximative de 305 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, paroisse:
Région 01, district 07

Une section de la route 195, vis-à-vis le lot P.-13 du rang VI, sur une longueur approximative de 250 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, paroisse:
Région 01, district 07

Deux (2) sections de la route 132, vis-à-vis les lots 171, 172, 173, 174, 175 et 176 du rang du Grand-Remous, Seigneurie Lepage-Thibierge, sur une longueur approximative de 640 mètres et vis-à-vis les lots 70 et 71 du rang 4, canton de Fleuriault, sur une longueur approximative de 760 mètres.

Circonscription électorale de Roberval:

Dans la municipalité de Saint-Edmond:
Région 02, district 90

Une section du chemin rang VIII-IX, vis-à-vis le lot 61 des rangs VIII et IX du canton de Normandin, sur une longueur approximative de 100 mètres.

Québec, le 10 décembre 1981.

Le ministre des Transports,
16702-o MICHEL CLAIR.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er avril 1982, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Chambly:

Dans la municipalité de Carignan, ville:
Région 6-2, district 56

Le chemin du Grand-Coteau, de son intersection avec le chemin de la Grande-Ligne sud en direction sud-ouest, sur une longueur approximative de 2 033 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Basile-le-Grand, ville:
Région 6-2, district 56

L'ancienne route 20 (rue Principale) de son intersection avec la route 116 en direction nord-est jusqu'à la limite de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, sur une longueur approximative de 4 101 mètres.

La route des 40 (Bella-Vista), de son intersection avec l'ancienne route 20 à son intersection avec la rue des Hirondelles, sur une longueur approximative de 922 mètres.

Québec, le 10 décembre 1981.

Le ministre des Transports,
16702-o MICHEL CLAIR.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Dubuc:

Dans la municipalité de Shipshaw:
Région 02, district 94

Une section du chemin de la Dam 2, de la limite Jonquière-Shipshaw, approche sud-ouest du pont sur la rivière Shipshaw à la limite Shipshaw-Jonquière, approche nord-est du pont sur la rivière Shipshaw, vis-à-vis les lots 19A et 19B, sur une longueur approximative de 183 mètres.

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain:
Région 07, district 76

Une section de la route 309, de son intersection avec le chemin d'accès à la route 309 à son intersection avec la route 309, vis-à-vis les lots 29B et 28E du rang II nord, 28E, 29B, 30B et 31B du rang III nord, sur une longueur approximative de 1 449 mètres.

Circonscription électorale de Matapédia:

Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, paroisse:
Région 01, district 07

La route Beaulieu, vis-à-vis le lot 71 du rang 4 du canton de Fleuriault, sur une longueur approximative de 495 mètres.

Une section de la route du Lac-Paquet de son intersection avec la route 132 en direction sud, vis-à-vis le lot 17 du rang I du canton de Cabot, sur une longueur approximative de 198 mètres.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er avril 1982, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Laviolette:

Dans la municipalité de Saint-Tite, paroisse:
Région 04, district 32

La 1re Avenue, de son intersection avec la route 153 à son intersection avec la route 153, sur une longueur approximative de 295 mètres.

Circonscription électorale de Saint-Maurice:

Dans la municipalité de Lac-à-la-Tortue:
Région 04, district 32

La 98e Rue, de son intersection avec la route 359 à son intersection avec le chemin du Lac nord, sur une longueur approximative de 1 331 mètres.

Québec, le 10 décembre 1981.

Le ministre des Transports,
16702-o MICHEL CLAIR.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale d'Arthabaska:

Dans la municipalité d'Arthabaska, ville:
Région 04, district 34

Le boulevard Bois-Francs sud (route 161) de la limite avec la ville de Victoriaville en direction sud-est jusqu'à l'intersection de la rue Laurier ouest, sur une longueur approximative de 2 664 mètres.

La rue Laurier ouest (route 161) de l'intersection du boulevard Bois-Francs sud dans une direction sud jusqu'à l'église Saint-Christophe, sur une longueur approximative de 500 mètres.

Québec, le 10 décembre 1981.

Le ministre des Transports,
16702-o MICHEL CLAIR.

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherches publiés en français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 4 décembre 1981, a normalisé les termes français et les définitions qui suivent:

Commission de terminologie de l'éducation

année scolaire, n. f. Période de douze mois comprise entre le 1er juillet d'une année et le 30 juin de l'année suivante. Anglais: **school year**. Domaine: éducation — gestion.

Note. — Il ne faut pas employer *année académique* pour désigner l'année scolaire.

année scolaire, n. f. Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des classes jusqu'aux grandes vacances. Anglais: **school year**. Domaine: organisation de l'enseignement.

Note. — Il ne faut pas employer *année académique* pour désigner l'année scolaire.

classe, n. f. Échelon d'un programme d'études. Domaine: organisation de l'enseignement.

Note. — **nom officiel des classes**

Enseignement primaire:	première année du primaire
	deuxième année du primaire
	troisième année du primaire
	quatrième année du primaire
	cinquième année du primaire
	sixième année du primaire

Les expressions *première du primaire*, *première primaire* et *première année*, etc., peuvent tenir lieu, dans certains contextes, du nom officiel de la classe, de même que les abréviations *1re*, *2e*, *3e*, etc.

Enseignement secondaire:	première année du secondaire
	deuxième année du secondaire
	troisième année du secondaire
	quatrième année du secondaire
	cinquième année du secondaire
	sixième année du secondaire

Les expressions *première du secondaire*, *première secondaire*, etc., peuvent tenir lieu, dans certains contextes, du nom officiel de la classe, de même que les abréviations *1re*, *2e*, *3e*, etc.

Enseignement collégial:	première année du collégial
	deuxième année du collégial
	troisième année du collégial

Les expressions *première année du collégial et première année*, etc., tiennent lieu, dans certains contextes, du nom officiel de la classe, de même que les abréviations *1re*, *2e*, *3e*.

1. Il ne faut pas employer *secondaire I*, *secondaire II*, ni *collégial I*, *II* ou *III*, ni *collège I*, *II* ou *III*, ni *cégep I*, *II* ou *III*, pour nommer les classes du secondaire ou du collégial.

2. Il ne faut pas employer *niveau* ni *degré* pour désigner une classe.

préalable, n. m. Condition (âge, taille, aptitude physique, etc.) qui doit être remplie avant de commencer ou de poursuivre des études. Anglais: **prerequisite**. Domaine: éducation — élaboration de programmes.

Note. — Il ne faut pas employer *prérequis* pour désigner un préalable.

préalable, n. m. Cours qui doit en précéder un autre dans le programme d'études d'un élève. Anglais: **prerequisite**. Domaine: éducation.

Note. — Il ne faut pas employer *prérequis* pour désigner un préalable.

en difficulté, adj. Qui a besoin de mesures médicales, sociales, pédagogiques et éducatives particulières. Domaine: éducation.

Note. — Il ne faut pas employer *enfant exceptionnel* ou *élève exceptionnel* pour désigner un enfant, un élève en difficulté.

Un enfant exceptionnel est exceptionnellement doué (surdoué). L'anglais **exceptional**, lui, désigne aussi bien la personne douée ou surdouée que celle qui est physiquement ou mentalement handicapée.

écolier,ère, n. Jeune élève qui fait des études primaires. Anglais: **pupil**. Domaine: organisation de l'enseignement.

élève, n. Jeune ou adulte qui poursuit des études, à temps plein ou à temps partiel. Anglais: **student**. Domaine: organisation de l'enseignement.

cégépien,enne, n. Jeune ou adulte qui poursuit des études, à temps plein ou à temps partiel, dans un cégep. Anglais: **cégep student**. Domaine: organisation de l'enseignement.

diplômé,e, n. Personne qui a obtenu un diplôme. Anglais: **graduate**. Domaine: éducation — gestion.

Note. — Il ne faut pas employer *gradué* ou *graduée* pour désigner un diplômé ou une diplômée du secondaire ou du collégial. *Gradué* ou *graduée* est un terme vieilli lorsqu'il est employé pour désigner un diplômé ou une diplômée d'un établissement universitaire.

diplômé,e, adj. Qui a obtenu un diplôme. Anglais: **graduate**. Domaine: éducation — gestion.

Note. — Il ne faut pas employer *gradué* ou *graduée* pour qualifier celui ou celle qui a obtenu un diplôme.

établissement, n. m. Lieu où l'on dispense un enseignement scolaire. Domaine: éducation — gestion.

Note. — 1. L'emploi du terme *institution* comme terme générique désignant les écoles s'inspire de l'anglais. On emploiera plutôt le terme **établissement**.

2. Selon le contexte, on trouvera les appellations *établissement (d'enseignement) privé*, *établissement (d'enseignement) public*, *établissement scolaire*, *établissement d'éducation*.

3. Il ne faut pas employer *entité institutionnelle* pour désigner un établissement (d'enseignement).

directeur,trice (d'école), n. Personne responsable de l'administration et de la gestion d'un établissement d'enseignement. Anglais: **principal**. Domaine: éducation.

Note. — Il ne faut pas employer *principal* ou *principale* pour désigner le directeur ou la directrice d'une école.

polyvalente, n. f. École secondaire où sont dispensés à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Domaine: éducation.

Note. — Une école secondaire où n'est dispensé que l'enseignement général ou que l'enseignement du premier cycle n'est pas une polyvalente.

scolarité, n. f. Le fait de suivre régulièrement les cours d'un établissement d'enseignement. Domaine: éducation.

scolarité, n. f. Durée des études accomplies par une personne. Domaine: éducation

scolarité obligatoire, n. f. Années d'études à temps plein légalement imposées à un enfant. Anglais: **compulsory school age span**. Domaine: éducation.

obligation scolaire, n. f. Nécessité imposée légalement aux enfants de fréquenter un établissement d'enseignement pendant un nombre d'années déterminé. Anglais: **compulsory education**. Domaine: éducation.

fréquentation scolaire, n. f. Présence imposée aux élèves inscrits dans un établissement public ou privé, pendant la période de l'obligation scolaire. Anglais: **compulsory school attendance**. Domaine: éducation.

régime de sanction des études, n. m. Ensemble de dispositions qui régissent le processus conduisant à la reconnaissance officielle des études. Domaine: éducation.

Note. — Il ne faut pas employer *politique de certification* ni *régime de certification* pour désigner le régime de sanction des études.

diplôme, n. m. Acte par lequel une autorité compétente atteste qu'un élève ou une élève ou qu'un étudiant ou une étudiante a achevé avec succès un programme d'études. Anglais: **diploma**. Domaine: éducation — sanction des études.

brevet d'enseignement, n. m. Acte, délivré par l'État, accordant l'autorisation permanente d'enseigner. Domaine: éducation.

permis d'enseigner, n. m. Autorisation temporaire d'enseigner accordée par l'État. Domaine: éducation.

attestation, n. f. Déclaration, verbale ou écrite, par laquelle une personne ou un organisme témoigne de l'existence ou de la véracité d'un fait. Domaine: éducation.

Note. — L'attestation revêt un caractère moins officiel que le certificat.

attestation d'études, n. f. Document certifiant qu'un élève ou qu'une élève a fait des études dans un domaine déterminé, et comportant généralement les résultats obtenus. Domaine: éducation — sanction des études.

Commission de terminologie des affaires sociales

élément de retraite, n. m. Fraction de rente exprimée en argent ou en pourcentage de salaire, et attribuée au participant pour une période donnée. Anglais: **unit (of) benefit, unit of pension**. Domaine: rentes.

Le secrétaire,
16713-o PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 4 décembre 1981, a recommandé les termes français et les définitions qui suivent:

Commission de terminologie de l'éducation

séance, n. f. Temps, d'une durée généralement déterminée, consacré à un travail ou à une occupation réunissant deux ou plusieurs personnes. Domaine: éducation — gestion.

Note. — 1. On peut, à l'aide d'un déterminatif, préciser de nombreux types de séances:

- séance de surveillance:
- séance d'animation.

2. Il ne faut pas employer *période de surveillance, d'animation, d'encadrement*, etc., pour désigner une séance de surveillance, d'animation, d'encadrement.

Téléinformatique et télématique

téléinformatique, n. f. Technique mettant en œuvre des moyens de télécommunication et d'informatique et ayant pour objet de transmettre des données entre équipements informatiques en vue de leur exploitation. Anglais: **teleprocessing, remote processing, data communication, teleinformatics**.

télématique, n. f. Ensemble de services, à usage professionnel ou domestique, permettant la transmission unilatérale ou interactive d'informations textuelles, imagées ou sonores sur un réseau de télécommunications par la mise en œuvre de techniques de téléinformatique. Anglais: **computer communication, compunication, telematics**.

Stationnement

parc de stationnement, n. m. Terrain ou bâtiment réservé au stationnement des véhicules. Anglais: **parking area, parking lot**.

Note. — Le terme **parc-autos** est aussi utilisé dans ce sens.

L'affichage public doit être conforme à l'Instruction générale sur la signalisation routière du Québec (L.R.Q., c. C-24).

Statistique

désaisonnaliser, v. Corriger les statistiques relatives à une période donnée en y appliquant un coefficient qui permet de supprimer l'incidence des phénomènes saisonniers.
Domaine: statistique.

Le secrétaire,
16713-o PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Régie des marchés agricoles du Québec

Producteurs de bovins du Québec
Projet de plan conjoint

Avis est, par les présentes, donné que, selon les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Fédération des producteurs de bovins du Québec, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Montréal, dans le district de Montréal, a déposé une demande d'approbation d'un plan conjoint amendé pour la mise au marché au Québec du produit suivant:

« Tout bovin produit au Québec incluant, mais sans limitation, le veau d'embouche, le bouvillon d'abattage, le bovin laitier ou le veau lourd. »

Le producteur qui serait visé par ce plan est toute personne qui élève le produit visé pour son compte ou celui d'autrui, ou qui fait produire de quelque façon que ce soit et offre en vente le produit visé.

La Régie entendra les personnes intéressées par ce projet de plan lors d'une audience qu'elle tiendra le 13 janvier 1982, à 10 h, à l'hôtel Holiday-Inn, 999, rue de Sérigny, Longueuil.

Le secrétaire,
16678-o ME GILLES LE BLANC.

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP.
LA CORPORATION FINANCIÈRE WALTER E. HELLER

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, « WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. — LA CORPORATION FINANCIÈRE WALTER E. HELLER » a obtenu du ministère des Institutions financières et Coopératives un permis en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements.

Montréal, le 10 novembre 1981.

Les procureurs de la compagnie,
16408-52-4-o PHILLIPS & VINEBERG.

Soumissions — Demandes de

Municipalité de Chambord
(Lac-Saint-Jean-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Chambord » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 700 000 $ d'obligations de la municipalité de Chambord datées du 1er mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 700 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	24 000 $
1er mars 1984	27 000
1er mars 1985	31 000
1er mars 1985	377 000 (à renouveler)
1er mars 1987	241 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Chambord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 81-150 — 700 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er février 1982 à 20 h, au bureau municipal, 104, rue Principale, municipalité de Chambord, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Chambord, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, le 5 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PIERRE TREMBLAY.

Bureau municipal
104, rue Principale
municipalité de Chambord
comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC, G0W 1G0
téléphone: 342-6274, code 418 16716-o

Ville de Disraeli
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Disraeli » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 434 000 $ d'obligations de la ville de Disraeli datées du 1er mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 434 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	5 000 $
1er mars 1984	6 000
1er mars 1985	6 000
1er mars 1986	7 000
1er mars 1987	8 000
1er mars 1987	402 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Disraeli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 271 — 434 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er février 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 550, rue Jacques-Cartier, ville de Disraeli, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Disraeli, comté de Frontenac, le 6 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JOCELYN TURCOTTE.

Hôtel de ville
550, rue Jacques-Cartier
ville de Disraeli
comté de Frontenac, QC, G0N 1E0
téléphone: 449-2771, code 418 16721-o

Ville de Lennoxville
(Saint-François)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lennoxville » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 081 000 $ d'obligations de la ville de Lennoxville datées du 1er mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 1 081 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	52 000 $
1er mars 1984	61 000
1er mars 1985	72 000
1er mars 1986	80 000
1er mars 1987	95 000
1er mars 1987	721 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lennoxville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 333 — 139 000 $ aqueduc; 364-01 — 151 000 $ aqueduc, ég., voirie etc.; 368 — 20 000 $ fondation de rues, pavage; 369 — 16 000 $; 370 — 100 000 $ pavage de rues; 374 — 446 000 $ cons. réservoir pour aqueduc; 377 — 134 000 $ aqueduc; 379 — 75 000 $ achat d'une balayeuse de rues.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er février 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 150, rue Queen, ville de Lennoxville, comté de Saint-François, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lennoxville, comté de Saint-François, le 5 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JULES GERVAIS.

Hôtel de ville
150, rue Queen
ville de Lennoxville
comté de Saint-François, QC, J1M 1J6
téléphone: 569-9388, code 819 16722-o

Ville de Pincourt
(Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Pincourt » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 550 000 $ d'obligations de la ville de Pincourt datées du 1er mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15 h, le mercredi 3 février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 550 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	23 000 $
1er mars 1984	25 000
1er mars 1985	31 000
1er mars 1986	34 000
1er mars 1987	39 000
1er mars 1987	398 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pincourt s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 96 — 20 000 $; 98 — 65 500 $ renouvellements d'emprunts; 438 — 155 000 $ réparation et pavage de rues; 448 — 205 000 $ const. d'une caserne d'inc. et tr. accessoires; 457 — 104 500 $ achat d'équipement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 3 février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 3 février 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 919, boulevard Duhamel, ville de Pincourt, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pincourt, comté de Vaudreuil-Soulanges le 6 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
GUY A. PAQUETTE.

Hôtel de ville
919, boul. Duhamel
ville de Pincourt
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC, J7V 4G8
téléphone: 453-8981, code 514 16723-o

Ville de Princeville
(Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Princeville » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son

représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 879 000 $ d'obligations de la ville de Princeville datées du 1er mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15 h, le mardi 2 février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 879 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	53 000 $
1er mars 1984	60 000
1er mars 1985	67 000
1er mars 1986	65 000
1er mars 1987	74 000
1er mars 1987	560 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Princeville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 194 — 22 500 $; 198 — 5 000 $; 269 — 76 500 $; 275 — 76 000 $ renouvellements d'emprunts; 348-81 — 317 700 $; 353-81 — 381 300 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 2 février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 février 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 50, rue Saint-Jacques ouest, ville de Princeville, comté d'Arthabaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Princeville, comté d'Arthabaska, le 5 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND POIRE.

Hôtel de ville
50, rue Saint-Jacques ouest
case postale 279
ville de Princeville
comté d'Arthabaska, QC, G0P 1E0
téléphone: 364-5179, code 819 16717-o

Village de Sainte-Croix
(Lotbinière)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Sainte-Croix » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 604 000 $ d'obligations du village de Sainte-Croix datées du 1 mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15h, le mardi 2 février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 604 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	69 000 $
1er mars 1984	30 000
1er mars 1985	35 000
1er mars 1986	41 000
1er mars 1987	47 000
1er mars 1987	382 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Sainte-Croix s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 79-1980 — 604 000 $ construction d'un centre sportif et culturel.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 2 février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 février 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 6296, rue Principale, village de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Sainte-Croix, comté de Lotbinière.
le 5 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LEPAGE.

Hôtel de ville
6296, rue Principale
village de Sainte-Croix
comté de Lotbinière, QC, G0S 2H0
téléphone: 926-3494, code 418 16718-o

Ville de Saint-Jean-Chrysostome
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Jean-Chrysostome » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 234 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Jean-Chrysostome datées du 1er mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées aux adresses suivantes, jusqu'à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Si envoyées: Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Si déposées: Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec G1R 4J3

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1982.

Tableau d'amortissement — 234 000 $

Année	Capital
1er mars 1983	2 000 $
1er mars 1984	3 000
1er mars 1985	4 000
1er mars 1986	4 000
1er mars 1987	4 000
1er mars 1987	217 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la

municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jean-Chrysostome s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: V-185 — 30 000 $; V-70-192 — 13 500 $; V-71-203 — 179 800 $; V-71-206 — 10 700 $ renouvellements d'emprunts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er février 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er février 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1005, rue Hôtel-de-Ville, ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, le 6 janvier 1982.

Le greffier,
CAJETAN ALAIN.

Hôtel de ville
1005, rue Hôtel-de-Ville
ville de Saint-Jean-Chrysostome
comté de Beauce-Nord, QC, G0S 2T0
téléphone: 839-9417, code 418 16724-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS DE LA RÉGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (U.P.A.)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 24 novembre 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS DE LA RÉGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (U.P.A.) », avec siège social situé à Saint-Rémi, district judiciaire de Québec.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
16694-o 1850-7418

SYNDICAT DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU SCOLAIRE DU QUÉBEC (CEQ)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 30 novembre 1981 il a autorisé le changement de nom de « ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS NON-ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (C.E.Q.) », dont la constitution, sous le nom originaire de « SYNDICAT DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DU QUÉBEC », a été autorisée le 23 septembre 1968, et dont le siège social est situé à Montréal, en celui de « SYNDICATS DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU SCOLAIRE DU QUÉBEC (CEQ) », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
16712-o 1296-5521

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000014-78
S. 655-18-000018-81

GARAGE DIESEL CÔTE-NORD INC., demandeur, contre ANTOINE FORTIN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent quatorze et la demi-nord-est de la subdivision numéro cent quinze du lot originaire numéro deux, du rang Un (2-114 et ½ N.-E. 2-115 rg 1),

aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Ragueneau, portant le numéro civique 128, Chabot, Chute-aux-Outardes.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 982,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DEUXIÈME jour du mois de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie Comeau, le 23 décembre 1981. 16734-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000493-810

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, 23 Elizabeth II (1974), c. 14, sanctionnée le 20e jour de décembre 1974, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec et une place d'affaires au 400, boulevard Taché à Hull, district de Hull, partie demanderesse, contre EXPLORACTION HAUTE-GATINEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Messines, comté de Gatineau, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble appartenant à Exploraction Haute-Gatineau Inc., connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43), dans le rang Trois (rg III), au cadastre officiel du canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau, et laquelle partie peut être plus amplement décrite comme suit, savoir:

Lot 43 partie:
Cette parcelle du lot 43, de figure irrégulière, est bornée au nord, vers l'est et vers l'ouest par d'autres parties du lot 43, au sud par une partie du lot 42-1 mesurant: partant d'un point situé sur la ligne séparative des lots 42-1 et 43, lequel point est situé à une distance de soixante-dix mètres et dix centièmes (70,10 m ou deux cent trente pieds, 230 pi) à l'est de l'emprise est de la route 105. Ladite distance étant mesurée le long de la ligne séparative des lots 42-1 et 43. De là, vers le nord, suivant un azimut de 204°55'50" une distance de cent douze mètres et trente-huit centièmes (112,38 m ou trois cent soixante-huit pieds et sept dixièmes, 368,7 pi). De là, vers l'est, suivant un azimut de 287°36'30" une distance de cent dix-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (118,96 m ou trois cent quatre-vingt-dix pieds et trois dixièmes, 390,3 pi). De là, vers le sud, suivant un azimut de 1°18'40" une distance de cent huit mètres et soixante-quinze centièmes (108,75 m ou trois cent cinquante-six pieds et huit dixièmes, 356,8 pi) jusqu'à la ligne séparative des lots 42-1 et 43. De là, vers l'ouest, en longeant ladite ligne séparative suivant un azimut de 105°8' une distance de cent soixante-trois mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (163,95 m ou cinq cent trente-sept pieds et neuf dixièmes, 537,9 pi) jusqu'au point de départ.

La parcelle présentement décrite contient une superficie de quinze mille deux cent quatre-vingt-six mètres carrés (15 286 m^2 ou cent soixante-quatre mille cinq cent trente-sept pieds carrés 164 537 pi^2).

Les azimuts mentionnés dans la présente description sont conventionnels.

Le tout tel que démontré sur un plan préparé par Jacques Sirois, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 1980, sous le numéro M-461 de ses dossiers.

Droit de passage: le vendeur aux présentes accorde à l'acquéreur ici présent et acceptant un droit de passage pour communiquer du chemin public (soit la route 105) au terrain ci-dessus décrit, le vendeur créant à cet effet une servitude perpétuelle et gratuite affectant un résidu dudit lot 43 en faveur du lot ci-dessus décrit, et ladite servitude devant s'exercer de la façon suivante, savoir: ledit droit de passage devra s'exercer sur le chemin actuellement existant pour communiquer de la route 105 avec la propriété de M. Lacroix, sauf que l'acquéreur devra bifurquer avant d'arriver à la maison de M. Lacroix, et ledit droit de passage continuera à s'exercer sur une partie qui mène à la propriété ci-dessus décrite.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, ainsi que les immeubles par destination saisis consistant en l'équipement servant à l'opé-

ration du commerce exploité par le défendeur dont la liste peut être consultée au bureau du shérif. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de vingt-trois mille cinq cent quarante-deux dollars et cinq centins (23 542,05 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le CINQUIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 22 décembre 1981. 16793-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001134-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979 — 2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre J. RENÉ et CLAUDIA LACHAINE, tous deux domiciliés et résidant à R.R. no 1, Wilson's-Corners, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Val-des-Monts (Poltimore), province de Québec, division d'enregistrement de Papineau, connu et désigné comme étant:

a) Une partie du lot vingt-sept (ptie 27), propriété des défendeurs, rang Trois ouest, canton de Portland, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, six cents pieds (600 pi) dans sa limite est; quatre cent cinquante pieds (450 pi) dans sa limite sud-est; sept cents pieds (700 pi) dans sa limite ouest et quatre cent cinquante pieds (450 pi) dans sa limite nord et bornée comme suit: à l'est par partie du lot 27, propriété de Nelson Désormeaux; au sud par partie du lot 27, propriété de M. Vanasse ou représentants; à l'ouest par la partie désignée au paragraphe *b)* et au nord par la ligne de division des rangs Trois et Quatre;

b) Une partie du lot vingt-huit (ptie 28), propriété des défendeurs, rang Trois ouest, canton de Portland, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, sept cents pieds (700 pi) dans sa limite est; neuf cent cinquante pieds (950 pi) dans sa limite sud-est; huit cent cinquante-cinq pieds (855 pi) dans sa limite ouest et neuf cent cinquante pieds (950 pi) dans sa limite nord et bornée comme suit: à l'est par la propriété désignée au paragraphe *a)*, au sud-est par partie du lot 28, propriété de M. Vanasse ou représentants; à l'ouest par la ligne de division des lots 28 et 29 et au nord par la ligne de division des rangs Trois et Quatre.

c) Une partie du lot vingt-neuf B (ptie 29 B), propriété des défendeurs, rang Trois ouest, canton de Portland, mesurant à partir de son coin nord-ouest, le long du chemin public, une distance de cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans une direction est, soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes (77,9 pi) dans une direction nord-ouest; trois cent sept pieds et sept dixièmes (307,7 pi) dans une direction est; cent quarante-trois pieds et trois dixièmes (143,3 pi) dans une direction sud; trois cent dix-neuf pieds et cinq dixièmes (319,5 pi) dans une direction ouest et quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi) dans une direction nord-ouest, jusqu'au point de commencement, contenant cinquante-cinq mille six cent soixante-dix-neuf pieds carrés (55 679 pi^2) en superficie, mesures anglaises, et plus ou moins et bornée comme suit: aux nord et nord-ouest, par autres parties du même lot (subdivisions non officielles 29 B-3 et 29 B-4) propriété de Gaston Lachaine et Cécile Lachaine Bélanger ou représentants; à l'est par partie du lot 28, mêmes rang et canton; au sud par autre partie du même lot, propriété de M. Philippe Pelletier ou représentants et à l'ouest (sud-ouest) par le chemin public et par autre partie du même lot (subdivision non officielle 29 B-4) propriété de Cécile Lachaine Bélanger ou représentants.

Ledit immeuble est maintenant connu comme étant le lot officiel 29 B-5, rang Trois ouest, au cadastre officiel du canton de Portland, d'après un plan préparé par Claude Durocher, a.-g., le douze décembre 1975, sous le numéro 19398-980-D de ses dossiers, dont copie est annexée à l'original numéro 7490 des minutes de Paul Pichette, notaire, le plan ayant été déposé au Service du cadastre le 29 juin 1976.

Sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, telles celles d'utilité publique en faveur de Bell Canada et

d'Hydro-Québec, et notamment à une servitude de droit de passage sur les seize pieds est (16 pi est) de l'immeuble présentement vendu en faveur de Gaston Lachaine et René Lachaine, Cécile Lachaine-Bélanger, et Victor Lachaine ou représentants pour communiquer du chemin public jusqu'à l'arrière dudit immeuble décrit au paragraphe *c)*.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de sept mille cinq cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-quatorze centins (7 563,94 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le DIXIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 23 décembre 1981. 16792-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000558-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté 1979-2921 le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre GILLES VILLENEUVE, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de AUTOMOBILE CARREFOUR ENRG., domicilié et résidant au 13, rue Maisonneuve, Pointe-Gatineau, province de Québec, partie défenderesse.

« Toute cette propriété appartenant à Gilles Villeneuve, connue et désignée comme étant le lot numéro six de la subdivision du lot numéro un de la resubdivision du lot cinquante-huit (58-1-6) et partie du lot numéro un de la subdivision du lot numéro cinquante-huit (ptie 58-1) suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le village de Pointe-Gatineau, et le tout pouvant être plus particulièrement décrit comme suit:

De figure parallélogrammatique, bornée au nord par le chemin de la Savane (lot 564), à l'est par la rue Richer (partie 58-1), au sud et à l'ouest par partie du lot 58-1; mesurant cinquante pieds (50,00 pi) au nord et au sud, par cent cinquante pieds (150,0 pi) à l'est et à l'ouest. Avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui existent ou pourraient exister en faveur ou contre ledit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudjcataire devra verser au moment de l'adjudication est de onze mille huit cent cinquante-six dollars (11 856,00 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c.72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus « en bloc » au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le NEUVIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 décembre 1981. 16730-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000393-81

VILLE DE GATINEAU, partie demanderesse, contre CLIFFORD D. RENAUD *IN TRUST*, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cent dix-huit (118) suivant les plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Pointe-Gatineau. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six cent vingt-quatre

dollars (624,00 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le NEUVIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 décembre 1981. 16731-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 500-05-001187-80

MARY SUSAN JOHNSTON et JEAN-CHARLES RABY, partie demanderesse, contre RICHARD THIBAULT, partie défenderesse.

« Un immeuble, propriété de M. Richard Thibault, connu et désigné comme étant le lot vingt-six « A » (26A), rang Quatre (rg 4) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Wakefield, moins la partie sud-ouest dudit lot vendue par M. Delphis Lacombe à M. Florimond Lacombe ou représentant, suivant une vente enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, le trente juin mil neuf cent quarante-cinq (1945), sous le numéro 13418 et se décrivant comme suit: partie du lot vingt-six « A » (26A) rang Quatre (rg 4), canton de Wakefield, et mesurant approximativement cinq cent cinquante pieds (550 pi) dans sa ligne ouest, cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans sa ligne sud; borné au nord-est par le chemin qui traverse le lot dans le coin sud-ouest d'icelui; au sud par partie de la ligne de division entre les rangs Trois et Quatre (rg 3 et rg 4); à l'ouest par la propriété d'un nommé Arvisais ou représentants.

Sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble. »

« Un lot connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro cinq du lot originaire numéro vingt-six A (26A-5) rang Quatre (rg IV) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wakefield, division d'enregistrement de Gatineau. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de dix-sept mille quatre cent soixante-dix dollars et soixante-neuf centins (17 470,69 $) sur le lot partie 26A, rang 4 et six cent quarante-sept dollars et six centins (647,06 $) sur le lot 26A-5, rang IV. Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c.72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le CINQUIÈME jour de MARS 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 décembre 1981. 16732-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001616-77

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires au 323, chemin de Montréal en la ville de Vanier, province d'Ontario, partie demanderesse, contre MARCEL LAROCQUE, domicilié et résidant au 92 de la rue Watter en la ville de Buckingham, district de Hull, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé du lot quatre cent trente-huit et du lot un de la subdivision du lot quatre cent trente-neuf au cadastre officiel de la ville de Buckingham.

Avec toutes bâtisses y érigées.

Le tout sujet à toutes servitudes existantes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, et tout particulièrement à la servitude décrite aux termes d'un acte de vente par M. Palma Laurin à M. Yvon Bisson, reçu devant François Beauparlant, notaire, le trente mai mil neuf cent soixante-sept (1967), sous le numéro 3772 de ses minutes, enregistré

à la division de Papineau, sous le numéro 106910, le premier juin mil neuf cent soixante-sept (1967). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre mille quarante-huit dollars et trente-huit centins (4 048,38 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le DIXIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 22 décembre 1981. 16794-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour privinciale — District de Hull
No 550-02-000084-81

R. MEUNIER, marchand de bois, ayant une place d'affaires au numéro 1549 de la rue Villeneuve en la ville de Gatineau, district de Hull, partie demanderesse, contre JEAN ALBERT AVON, résidant et domicilié à route rurale no 2, en la municipalité de Perkins, district de Hull, partie défenderesse.

« Un immeuble consistant en un terrain vague, sis à Val-des-Monts (Perkins), QC, comté de Papineau, division d'enregistrement de Hull, connu et désigné comme étant partie du lot dix-huit « B » (18B-ptie), rang Neuf (rg 9) au cadastre officiel du canton de Templeton, mesurant deux cent huit pieds (208 pi) de largeur sur deux cent huit pieds (208 pi) de profondeur, contenant une acre de terre en superficie, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au nord et à l'est par autres parties du même lot, propriété de Rolland et Bernard Prud'homme ou représentants; au sud, par autre partie du même lot, propriété de M. Conrad Salomon ou représentants; et à l'ouest par le chemin public (montée Prud'homme).

Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, telles celles d'utilité publique en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec.

Ledit immeuble étant la propriété de Jean-Albert Avon. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq cent quatre-vingts dollars et treize centins (580,13 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le NEUVIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 29 décembre 1981. 16733-o

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012988-810

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre DOMAINE ST-JACQUES LTÉE, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de St-Jacques-Le-Mineur, composé comme suit:

1. Le lot originaire numéro cent un (101) au cadastre officiel de la paroisse de St-Jacques-Le-Mineur, sauf et à distraire la partie dudit lot vendue à M. Alain Provost aux termes de l'acte de vente passé devant Jacques Gamache, notaire, le quatorze septembre mil neuf cent soixante-seize (1976) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 138198, se décrivant comme suit:

Un emplacement sis et situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Jacques-Le-Mineur, connu et désigné comme étant une partie du lot cent un (ptie 101) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-

Jacques-Le-Mineur, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant deux cent vingt-cinq pieds et trois dixièmes de pied (225,3 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-quatre pieds et sept dixièmes de pied (224,7 pi) dans sa ligne sud-est et cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie vingt-neuf mille deux cent quarante-sept pieds carrés et un dixième de pied carré (29 247,1 pi²), mesures anglaises; borné, ledit emplacement, vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 101 (ptie 101) étant le chemin de la Plage-Mi-Mi, vers le sud-est par le chemin du Ruisseau-des-Noyers, vers le sud-ouest par le lot numéro cent (no 100) auxdits plan et livre de renvoi officiels et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 101 (ptie 101) demeurant la propriété de la venderesse;

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans bâtisse, et avec toutes les servitudes apparentes et occultes, actives et passives attachées audit immeuble; sujet notamment, ledit immeuble à des servitudes en faveur de Gatineau Power Corporation et de Southern Canada Power Company Limited, pour l'installation, le maintien et l'entretien d'une ligne de transmission électrique, avec droit de passage, aux termes des actes dont copies ont été enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, sous les numéros 37133 et 48228.

2. Le lot originaire numéro cent deux (102) audit cadastre, sauf et à distraire la partie dudit lot vendue à M. Ronald Poliquin aux termes de l'acte de vente passé devant André Patry, notaire, le dix-sept mai mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau sous le numéro 145137, se décrivant comme suit:

« Un emplacement situé à Saint-Jacques-Le-Mineur, ayant front sur le chemin du Ruisseau, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent deux (ptie 102) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jacques-Le-Mineur, division d'enregistrement de Laprairie.

Ladite partie 102 est bornée vers le sud-est par une autre partie sans désignation cadastrale (chemin public), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 102 (chemin privé), vers l'ouest par une autre partie du lot 102 et vers le nord-est par le lot 103, mesurant deux cent soixante-seize pieds et un dixième de pied (276,1 pi) vers le sud-est, mille sept pieds et six dixièmes de pied (1 007,6 pi) vers le sud-ouest, trois cent trente pieds et quinze centièmes de pieds (330,15 pi) vers l'ouest et mille cent quatre-vingt-sept pieds (1 187 pi) vers le nord-est, contenant en superficie trois cent quatre mille quatre cent soixante-six pieds carrés (304 466 pi²).

Avec toutes bâtisses dessus construites et portant le numéro civique 401, chemin Public (du Ruisseau).

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement sujet aux servitudes en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd enregistrées à La Prairie sous les numéros 48228 et 37133.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs, et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

Évaluation municipale: 51 300,00 $.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation, soit 13 851 $, compte tenu de facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 décembre 1981.

16780-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05-009239-763

FLORENCE ARES, domiciliée et demeurant au 351, rue Dauphin à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, partie demanderesse, et JACOB WINSLOW TRUAX, domicilié et résidant au 2073, rue Church en les ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Montcalm, mis en cause.

« Un lot connu et désigné comme étant le lot numéro un (1) du Quatrième Rang du canton de Chertsey, sur le

plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton, ayant une superficie de cent (100) acres.

En l'état où le tout se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances ainsi que les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes qui s'y rattachent, sans exception ni réserve de la part des vendeurs.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 760, rang 4 ouest à Chertsey, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjucataire devra verser, soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à 4 551,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la divison d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert à Sainte-Julienne, le VENDREDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 22 décembre 1981. 16795-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05- 003285-812

LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE, corpopration légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES BERNARD, résidant et domicilié dans la ville de Lorraine, province de Québec, au 633, Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un lot de terre situé à ville de Mascouche, connu et désigné sous le numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trois (403-13) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec une maison dessus érigée, portant le numéro civique 2652, rue de Vigny, ville de Mascouche, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 10 469,25$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 28 décembre 1981. 16781-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-027 284-806

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 305, rue Saint-Antoine est en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RENAUD GALARNEAU, domicilié et résidant au 4010, Hochelaga, Montréal, dit district, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Partie du lot 129, paroisse de Saint-Liguori, mesurant 80 pieds de largeur en front et 75 pieds à l'arrière par une profondeur de 185 pieds d'un côté et 195 pieds de l'autre côté; borné en front par un chemin, en arrière par le terrain de Mme Laverdure ou représentants, d'un côté par le terrain de M. Edgar Venne ou représentants, de l'autre par une autre partie du même lot appartenant à M. Raymond Gaudet ou représentants, avec droit de passage grevant d'une servitude perpétuelle en faveur du terrain vendu contre le résidu dudit lot 129, titre d'acquisition 132145.

Partie du lot 129, paroisse de Saint-Liguori, mesurant 200 pieds de largeur en front et en arrière par 92 pieds

de largeur du côté de la propriété de Mme Laverdure et 70 pieds du côté du chemin, bornée en front et d'un côté par un chemin, en arrière par la propriété de Raymond Renaud et de l'autre côté par la propriété de Mme Laverdure, avec droit de passage, titre d'acquisition 97227. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de cinq cent quarante dollars (540,00 $) représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le VENDREDI VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 décembre 1981. 16796-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-001 412-803

CAISSE POPULAIRE ST-JEAN BAPTISTE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre CHARLES SIMARD et MICHELINE SIMARD, tous deux résidant et domiciliés au 804, des Éperviers, domaine Beaulac, Saint-Calixte, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, partie mise en cause, et

Bref noté: 750-02-000 797-811
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au C.P. 6006, station A, Montréal, partie demanderesse, contre CHARLES SIMARD, domicilié et résidant au 200, des Éperviers à Saint-Théodore de Chertsey, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Les lots 5B-390 et 5B-391 du rang XI du cadastre officiel du canton de Kilkenny à Saint-Calixte, étant de forme rectangulaire, bornés vers le nord-est par le lot 5B-366 (rue) et mesurant un front total de 100,0 pieds; vers le sud-est par le lot 5B-389 et mesurant 210,5 pieds; vers le sud-ouest par les lots 5B-95, 5B-96 et 5B-97 et mesurant 100,0 pieds; vers le nord-ouest par le lot 5B-392 et mesurant 210,7 pieds.

Avec un bungalow ne portant aucun numéro civique et entièrement érigé à l'intérieur de la limite des lots 5B-390 et 5B-391. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 4 731,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm au 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le VENDREDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 décembre 1981. 16782-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000 970-806

ÉMILE CHARETTE, commerçant, domicilié et résidant au 488, rue Richard, Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre FRANCINE FORTIN et GILLES FORTIN, ayant déjà fait affaires sous la raison sociale non enregistrée de Bar Salon « Le Relais » au 3000, rang Saint-François à Sainte-Julienne, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Sainte-Julienne, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 38 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 872 (ptie 872-38) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne, mesurant cent quarante et un (141 pi) pieds dans la ligne sud-est, cent quatre-vingts pieds (180 pi) en arrière dans sa ligne nord-ouest et mesurant trois cent treize

pieds (313 pi) sur un côté dans sa ligne sud-ouest et soixante et onze pieds (71 pi) sur l'autre côté dans sa ligne est puis quatre-vingt-dix-neuf pieds et cinq dixièmes (99,5 pi) dans sa ligne nord-est et cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (129,5 pi) dans une autre ligne nord-est et ayant une superficie de cinquante mille quatre cent vingt-six pieds (50 426 pi²) carrés en mesures anglaises plus ou moins, borné comme suit: au sud-est par le boulevard Manseau, en arrière vers le nord-ouest et côté vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 872 et d'un autre côté au nord-est par le chemin public mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur et borné à l'est par la ligne de division entre le canton de Kilkenny et le canton de Rawdon, tous du même cadastre.

Avec bâtisses dessus érigées.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 8 559,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert à Sainte-Julienne, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 décembre 1981. 16797-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05-005 229-818

FRIGON MATÉRIAUX LTÉE, partie demanderesse contre CHRIS ANGELLOPOULOS, domicilié et résidant au 150, rue Victoria à L'Épiphanie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de la paroisse de L'Épiphanie, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro cent trente-huit (138 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Épiphanie, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant en sa limite sud-est soixante pieds (60 pi), en sa limite sud-ouest cent quatre-vingts pieds (180 pi), en sa limite nord-ouest soixante pieds (60 pi) puis vingt-trois pieds (23 pi) et en sa limite nord-est quatre-vingt-dix pieds (90 pi) puis quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (92,89 pi) et bornée comme suit: en front, vers le sud-est par partie du lot 138-1 (rue Vittorio), vers le sud-ouest par une partie du lot 138, vers le nord-ouest par le lot numéro 138-2 (rue) et par une partie du lot 138, et vers le nord-est par des parties du lot 138 dudit cadastre, ayant une superficie onze mille huit cent trente-cinq pieds carrés (11 835 pi²), mesures anglaises.

Le point de jonction des limites sud-ouest et sud-est est situé à cent quatre-vingt-deux pieds et trente centièmes de pied (182,30 pi) de la ligne de division du lot numéro 138-26 dudit cadastre, distance mesurée le long du côté nord-ouest de la rue Vittorio (138-1).

Avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 150 de la rue Vittorio à L'Épiphanie, comté de L'Assomption. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 18 218,75 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval à L'Assomption, le MARDI DEUXIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 28 décembre 1981. 16783-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001187-814

GAGNON BOISSEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 613, rue Leclerc à Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME JASMINE BISSON, domiciliée et résidant au 1331, rue Louise à Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé à Mascouche, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-neuf de la subdivision du lot originaire numéro huit cent un (801-129) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 1331, rue Louise, Mascouche.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 15 023,25 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI SEIZIÈME jour de FÉVRIER 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 décembre 1981. 16784-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-029 044-794

LA PRÉVOYANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 507, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL ÉMOND, résidant et domicilié au 2670, rue Clermont, Mascouche, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Clermont à Mascouche, connu et désigné comme étant le lot soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent quatre-vingt-deux (482-75) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

Avec les bâtisses dessus y érigées et notamment une maison portant le numéro civique 2670, rue Clermont, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., est fixé à la somme de 8 761,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval à L'Assomption, le MARDI SEIZIÈME jour de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 décembre 1981. 16785-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000 198-815

97826 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 115, boulevard des Laurentides, Pont-Viau, ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES BOUDREAULT, domicilié et résidant au 791, rue Iberville, Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Iberville, en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot portant le numéro un de la subdivi-

sion du lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre de la resubdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (no 41-284-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 791 et 791A dudit boulevard Iberville, en ladite ville de Repentigny, circonstances et dépendances et dont le mur sud-ouest de cet immeuble est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 30 744,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI DEUXIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 28 décembre 1981. 16798-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauce
No 350-02-000469-812

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, demanderesse, contre DAME MARIE-MARTHE VERMETTE BRISSON, domiciliée au 58, Premier Rang est, Saint-Gervais, comté de Bellechasse, défenderesse.

"Un emplacement situé à Saint-Gervais, Bellechasse, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de terre de largeur est-ouest sur cent pieds (100 pi) de profondeur nord-sud, plus ou moins pour le tout et mesures anglaises, faisant partie du lot de terre connu au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse sous le numéro deux cent soixante (ptie 260) borné comme suit: au sud par le chemin public (1er Rang est), au nord par le terrain ci-après décrit en second lieu, à l'est par le terrain de M. Gérard Fortin ou représentants (aujourd'hui son épouse, dame Georges-Émile Asselin) et à l'ouest par le terrain de M. Alfred Lacasse ou représentants (aujourd'hui dame Colombe Roy-Drolet).

Un morceau de terrain situé à Saint-Gervais, Bellechasse, en forme de pointe, tel que dos, faisant partie du lot de terre connu au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse, sous le numéro deux cent soixante (ptie 260), borné comme suit: au nord par Georges Nadeau ou représentants ou plus exactement par le fossé d'égouts, au sud par le terrain ci-dessus décrit en premier lieu, au nord-est et au sud-ouest par le terrain de M. Georges Nadeau ou représentants.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. "

La mise à prix est fixée à 5 841,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réel 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le LUNDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 5 janvier 1982. 16725-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
No 300-05-000132-814

LA CAISSE POPULAIRE DE CAP ST-IGNACE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 47, rue Jacob, Cap-Saint-Ignace, comté et district de Montmagny, demanderesse, contre ARMAND GAUDREAU, journalier, domicilié et résidant

au 77, rue du Manoir ouest, Cap-Saint-Ignace, comté et district de Montmagny, défendeur.

« Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent huit (ptie 208) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny, division d'enregistrement de Montmagny; mesurant environ quatre perches de front sur cinq perches de profondeur; borné vers le sud-est à l'ancien chemin, vers le sud-ouest au terrain de M. Raoul Pelletier, vers le nord-est aux terrains de M. Georges Langlois et vers le nord-ouest aux terrains de Georges Langlois et Alphonse Saint-Pierre.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. ».

La mise à prix est fixée à 4 629,63 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réel 2,86, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 janvier 1982. 16726-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001799-811
S. 6684

LA VILLE DE BEAUPORT, demanderesse, contre MARIUS ST-LAURENT, 1010, 80e Rue est, Charlesbourg, QC, défendeur.

La subdivision huit du lot originaire neuf cent trente-trois (933-8) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport. Le tout avec circonstances et dépendances, avec bâtisses dessus construites.

Localisation: rue Seigneuriale.

La mise à prix est fixée à 2 328,37 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 janvier 1982. 16727-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004132-812
C.M. Val-Bélair: 80-074-1
Shérif: S-6859

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre JEAN-MARIE GAGNON, domicilié et résidant au 1315, Equitos, Val-Bélair, défendeur.

a) la redivision six de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

b) la redivision sept de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

c) la redivision huit de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

d) la redivision neuf de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-9) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; et la redivision onze de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-11) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

e) la redivision douze de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-12) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

f) la redivision treize de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-13) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

g) la redivision quatorze de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-14) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

h) la redivision quinze de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-15) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

i) la redivision seize de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-16) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette;

j) la redivision dix-sept de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-17) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à *a)* 891,00 $; *b)* 1 215,00 $; *c)* 858,60 $; *d)* 864,00 $; *e)* 853,20 $; *f)* 842,40 $; *g)* 834,30 $; *h)* 823,50 $; *i)* 815,40 $; *j)* 785,70 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 janvier 1982. 16728-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004131-814
C.M. Bélair 81-081-1
S. 6858

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre MONSIEUR JEAN-MARIE GAGNON, 1315, Iquitos, Val-Bélair, défendeur.

1. la redivision six de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; et la resubdivision quatre de la resubdivision un de la resubdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-1-4) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

2. la redivision sept de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; et la resubdivision cinq de la resubdivision un de la resubdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-1-5) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

3. la redivision huit de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; et la resubdivision six de la resubdivision un de la resubdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-1-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

4. la redivision neuf de la subdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-9) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; et la resubdivision sept de la resubdivision un de la resubdivision B de la subdivision vingt-huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-28-B-1-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

5. la redivision dix de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-10) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; et la redivision quinze de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-15) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

6. la redivision onze de la subdivision B de la subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent soixante-dix (270-29-B-11) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 1) 793,80 $, 2) 801,90 $, 3) 807,30 $, 4) 510,30 $, 5) 1 341,90 $, 6) 745,20 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 janvier 1982. 16729-o

Rouyn-Noranda

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
No 600-05-000001-81
S. 9-81

LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYN-NORANDA, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, Perreault est, Rouyn, QC, partie demanderesse, contre MICHEL GUAY, domicilié à Saint-Élie-d'Orford, Sherbrooke, partie défenderesse, et LAURETTE VEILLEUX, en sa qualité de régistrateur de la division de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant partie du lot quarante-six B (46 B) rang 1, canton de Bellecombe, mesurant trois cent cinquante pieds (350 pi) dans ses côtés nord et sud, par deux cent cinquante pieds (250 pi) dans ses côtés est et ouest, borné au nord par la route des rangs 1 et 2, à l'est par partie du lot quarante-sept B (47 B), au sud et à l'ouest par autres parties du lot quarante-six B (46 B) desdits rangs et canton; le coin nord-est de l'emplacement hypothéqué étant le coin nord-est du lot quarante-six B (46 B) rang Un (rg 1), canton de Bellecombe, avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix sera de 2 900,00 $.

La vente se fera au bureau du shérif, 2, avenue du Palais, Rouyn, QC, dans la salle numéro 1, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DIANE AUGER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 16 décembre 1981. 16679-o

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-05-000068-818
S. 174

LA CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairm, La Malbaie, comté de Charlevoix, G0T 1J0 partie demanderesse, contre MARTIN DESBIENS, journalier, domicilié et résidant au 1625, rue Ernest-Lapointe, appartement S1, Québec, et CARMEN FORGUES, domiciliée et résidant au 1625, rue Ernest-Lapointe, appartement S1, Québec, partie défenderesse, conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix, no 1, La Malbaie, comté de Charlevoix, mis en cause.

« Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, étant et composant partie du lot deux cent trente-quatre (P. 234) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, de figure irrégulière, mesurant en largeur sur son côté nord, trois cent soixante-deux pieds (362 pi) et sur son côté sud, deux cent cinquante-neuf pieds (259 pi) et soixante-quinze pieds (75 pi) et en hauteur sur son côté est deux cent cinquante quatre pieds (254 pi) et cent pieds (100 pi), le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud, à P. 234 (M. Richard Fortin pour partie et Carmen F. Murray pour autre partie); au nord, à P. 234 (la ligne de démarcation étant l'orée du bois); à l'est, à P.234 (Richard Fortin et Carmen F. Murray pour autre partie). Ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 833,00 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le PREMIER jour de MARS 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif de Saguenay,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 18 décembre 1981. 16735-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-05-000069-816
S. 172

LA CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté de Charlevoix, G0T 1J0, partie demanderesse, contre MARCELLIN DESBIENS, journalier, domicilié et résidant dans le rang Joyeuse, La Malbaie, G0T 1J0, et GHISLAIN DESBIENS, journalier, domicilié et résidant dans le rang Joyeuse, La Malbaie, G0T 1J0, partie défenderesse.

« Une terre à bois sise à Saint-Aimé-des-Lacs, en la seconde concession du ruisseau des Frênes étant et composant le lot deux cent soixante-trois (263) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès. »

La mise à prix est fixée à 1 577,30 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le PREMIER jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif de Saguenay,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 17 décembre 1981. 16736-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-05-000073-818
S. 171

LA CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté de Charlevoix, QC, partie demanderesse, contre CARMEN FORGUES, ménagère, domicilié et résidant au 26, route 138, Saint-Aimé-des-Lacs, comté de Charlevoix, et MARTIN DESBIENS, journalier, domicilié et résidant à Saint-Aimé-des-Lacs, comté de Charlevoix, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix, mis en cause.

« Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, étant et composant partie du lot deux cent trente-quatre (P. 234) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, de figure régulière, mesurant en largeur soixante-quinze pieds (75 pi), sur une profondeur de cent pieds (100 pi), cette dernière mesure étant prise à une rue projetée courant nord, le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud, à P. 234 (la rue projetée, propriété de Richard Fortin ou représentants); des autres côtés, à P. 234 (Richard Fortin ou représentants). Ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 5 791,80 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le PREMIER jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif de Saguenay,
PIERRE GAUDREAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 18 décembre 1981. 16737-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-05-000049-818
S. 173

LA CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté de Charlevoix, QC, partie demanderesse, contre OMER THIBEAULT, domicilié et résidant au 545, des Galziers, appartement 6, ville Vanier, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix, mis en cause.

« Un emplacement ou terrain, à prendre immédiatement au sud-ouest du chemin public actuel du rang Saint-Charles, en faisant front à icelui, le long de la ligne de division des lots 692 et 693 du cadastre de La Malbaie,

étant une partie du lot six cent quatre-vingt-treize (693) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, mesurant une largeur uniforme de quatre-vingt-sept pieds (87 pi) anglais, à partir de ladite ligne séparative courant sud-est, par une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) anglais, à partir dudit chemin public dudit rang Saint-Charles, courant sud-ouest, et borné comme suit: en front, au nord-est, audit chemin public actuel; à la profondeur, au sud-ouest, et d'un côté, au sud-est, à partie du même lot 693 restant à dame Mérilda Bilodeau ou représentants, et d'autre côté, au nord-ouest, à partie du lot 692, la propriété de Philippe Émond ou représentants. Ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Il faut cependant distraire dudit immeuble la lisière de terrain vendue au ministère des Transports, Gouvernement du Québec, par acte passé devant Benoit Warren, notaire à La Malbaie, le dix-neuf août mil neuf cent soixante-cinq, enregistré à La Malbaie sous le numéro 47645, et décrite comme suit: description d'une lisière de terrain de figure irrégulière sise et située dans la municipalité de Saint-Étienne-de-la-Malbaie, connue et désignée comme suit: une partie du lot six cent quatre-vingt-treize (P. 693) au cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, de la première division d'enregistrement de La Malbaie.

Lot partie 693: cette partie du lot 693 mesure une longueur de quatre-vingt-sept pieds (87 pi) plus ou moins mesurée le long de la nouvelle emprise ou une ligne parallèle et distance de vingt-cinq pieds (25 pi) au sud-ouest de la ligne centrale du nouveau chemin, par une largeur de cinq pieds (5 pi) dans sa ligne sud-est, puis huit pieds (8 pi) plus ou moins sur la ligne de division des lots 692 et 693, bornée vers le nord-est par le chemin des Calumets actuel, vers le sud-est par une autre partie du lot 693 (dame Mérilda Bilodeau); vers le sud-ouest par le résidu du lot 693 (appartenant à la venderesse) et vers le nord-ouest, par le lot 692 (Henri-Paul Émond). Cette lisière de terrain contient une superficie de quatre cent soixante-dix neuf pieds carrés, plus ou moins, mesures anglaises (479 pi^2) ».

La mise à prix est fixée à 5 483,40 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le PREMIER jour de MARS 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif de Saguenay,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 18 décembre 1981. 16738-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-05-000042-813
S. 176

DENYS DUCHAINE, notaire, 26, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, Saguenay, partie demanderesse, contre FRIDOLIN PAGÉ, domicilié et résidant rue Labbé, Baie-Saint-Paul, district de Saguenay, partie défenderesse.

« La subdivision un du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-huit (978-1) au cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul, seconde division d'enregistrement de Charlevoix, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, ladite maison portant le numéro civique 94, boulevard Fafard, Baie-Saint-Paul. »

La mise à prix est fixée à 14 266,88 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Baie-Saint-Paul, district de Saguenay, le PREMIER jour de MARS 1982 à QUINZE heures.

Le shérif de Saguenay,
PIERRE GAUDREAULT. *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 15 décembre 1981. 16739-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000549-817
S. 400-18-000043-81

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NICOLET, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au no 150, rue Éloi-de-Grandmont, cité de Nicolet, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre FRANCE CANTIN INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1696, avenue des Pins à Nicolet, district de Trois-Rivières, et ANDRÉ LEROUX, 1696, avenue des Pins à Nicolet, district de Trois-Rivières, et FRANCE CANTIN, 1696, avenue des Pins à Nicolet, district de Trois-Rivières, et JEAN-GUY DROUIN, 916, rue Panet à Nicolet, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR, bureau d'en-

registrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, J0G 1E0, et LE REGISTRATEUR, bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, G0X 2R0, mis en cause.

« 1. Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-France, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro deux cent soixante-quatorze (ptie n.s. 274) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Champlain;

Borné et décrit comme suit: borné en front vers le nord-est par le boulevard Saint-Louis, en profondeur vers le sud-ouest, du côté sud-est et du côté nord-ouest par d'autres parties dudit lot 274 appartenant à Michel Cormier et André Aubry;

Mesurant cent soixante-cinq pieds (165 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds et cinq dixièmes (155,5 pi) dans sa ligne sud-est et de cent cinquante-six pieds et cinquante et un centièmes (156,51 pi) dans sa ligne nord-ouest (m.a.); la ligne ou côté sud-est dudit terrain étant située à une distance de deux cent cinquante pieds et deux dixièmes (250,2 pi) de la partie dudit lot 274 appartenant à Parc Louis IX, distance le long du chemin;

Avec la bâtisse dessus construite servant de restaurant, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 1191, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France. »

La mise à prix est fixée à 21 375,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, district de Trois-Rivières, G0X 2R0, le MERCREDI DIXIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

« 2. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-six (56-18) et le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-six (56-1-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet, moins et à distraire dudit lot 56-18 le morceau de terrain cédé au ministère des Transports aux termes de l'acte enregistré à Nicolet le 29 juin 1979 sous le numéro 83594A, borné et décrit comme suit: borné au nord par la route no 132, au nord-est par le lot 56, au sud-est par une autre partie du lot 56-18 et à l'ouest par le chemin du Grand-Saint-Esprit, mesurant un pied et quatre dixièmes (1,4 pi) au nord, dix-huit pieds (18 pi) au nord-est, onze pieds et sept dixièmes (11,7 pi) au sud-est et vingt-cinq pieds (25 pi) à l'ouest (m.a.).

Avec le restaurant dessus construit, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 3270, rue Marie-Victorin à Nicolet.

Lesdits lots 56-18 et 56-1-1 sont sujets à la servitude de passage consentie par Jean-Guy Lamothe en faveur du lot 56-2 aux termes des actes enregistrés à Nicolet sous les numéros 57912 et 58127; ils sont en outre sujets à la servitude permettant au propriétaire du lot 56-2 de maintenir à l'endroit où il se trouve actuellement un réservoir souterrain et ce plus amplement détaillé dans un acte passé devant Me Jean-Eudes Roy, notaire, le 3 août 1967, enregistré à Nicolet le 4 août 1967, sous le numéro 58481; lesdits lots sont également sujets à la servitude de non-accès résultant du dépôt d'expropriation enregistré à Nicolet sous le numéro 72551. »

La mise à prix est fixée à 14 871,98 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, district de Trois-Rivières, le JEUDI ONZIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

« 3. Un terrain situé en la ville de Nicolet, sur la rue Camirand, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-vinq de la subdivision du lot originaire numéro trois cent soixante (360-25) du cadastre officiel de la ville de Nicolet (revisé), comté de Nicolet;

Avec la maison dessus construite portant le numéro 197 de la rue Camirand, en la ville de Nicolet, circonstances et dépendances.

Sujet ledit immeuble à la servitude de vues en faveur du lot 360-23B résultant de l'acte de servitude intervenu entre Jean-Guy Drouin et Gaston Proulx devant Me Jean-Eudes Roy, notaire, le 20 juillet 1966, enregistré à Nicolet le 21 juillet 1966, sous le numéro 56843. »

La mise à prix est fixée à 6 114,78 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet QC, district de Trois-Rivières, le JEUDI ONZIÈME jour de MARS 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 18 décembre 1981. 16740-o

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté de Beauharnois

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation du comté de Beauharnois, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par enchère publique, dans l'hôtel de ville de Saint-Timothée village, le JEUDI ONZIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, pour arrérages de taxes scolaires, municipales et autres redevances, sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins que lesdites taxes et redevances ne soient payées avec les frais avant la vente, à savoir:

Propriétaire enregistré	Description de l'immeuble
Paquette, Marc 9, rue du Sanctuaire Notre-Dame-du-Sourire, QC	Partie du lot cent soixante-dix-sept (ptie 177) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, mesurant soixante-quinze pieds de largeur par cent cinquante pieds (75 pi × 150 pi) de profondeur; bornée à l'ouest par une rue (177-159); au nord par le lot 177-4; à l'est par partie du lot 176 et au sud par le lot 177. Avec bâtisse. Taxes scolaires 178,36 $. Taxes municipales 708,96 $.
Rodrigue, Gaston 362, rue Martin Saint-Timothée, QC	Lot soixante-sept de la subdivision du lot cent soixante-six (166-67) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée. Avec bâtisse. Taxes scolaires 165,18 $. Taxes municipales 446,55 $.
Paquette, Fernand 3, 2e Avenue Saint-Timothée, QC	Lot neuf de la subdivision cent quarante-cinq et lot cent soixante-dix-huit de la subdivision cent quarante-six (145-9 et 146-178) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée. Avec bâtisse. Taxes scolaires 147,36 $. Taxes municipales 1 406,38 $.
Solagro Canada Ltée 600, rue St-Louis Valleyfield, QC	Lots vingt-deux, vingt-sept et vingt-huit de la subdivision du lot cent soixante-quatorze (174-22, 27 et 28) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile. Avec bâtisse. Taxes scolaires 637,23 $.
Richard, Marcel 407, rue St-Jean-Baptiste Valleyfield, QC	Lot soixante-cinq de la subdivision du lot cent soixante et un (161-65) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile. Avec bâtisse. Taxes scolaires 184,22 $. Taxes municipales 2 102,83 $.
Bergeron, Jacques 150, boul. Quevillon Valleyfield, QC	Lot cent dix-neuf de la subdivision du lot cent cinquante-huit (158-119) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile. Avec bâtisse. Taxes scolaires 234,75 $.
Marcoux, Yvan 160, rue Cossette Valleyfield, QC	Lot cent vingt-cinq de la subdivision du lot cent cinquante-quatre (154-125) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile. Taxes scolaires 102,00 $. Taxes municipales 33,71 $.
Dion, Bernard 9B, avenue du Palais Coteau-Landing, QC	La moitié nord-ouest du lot trois cent quatre-vingt-dix (½ N.-O. 390) du cadastre de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, bornée vers le nord-est par le chemin Larocque; le nord-ouest par partie du 391 et du 377; le sud-ouest par le 389 et le sud-est par la moitié du 390. À distraire un (1) pied de largeur cédé suivant enregistrement 64393. Avec bâtisse. Taxes scolaires 280,69 $. Taxes municipales 1 262,14 $.

Propriétaire enregistré	Description de l'immeuble
Dandurand, Michel 65, rue Fabrique Valleyfield, QC	Lot deux cent soixante et onze (271) du cadastre de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avec bâtisse. Taxes scolaires 104,06 $. Taxes municipales 586,60 $.
Rouette, Yves C.P. 35 Dorion (Vaudreuil) QC	Lot quatre de la subdivision du lot cent trente et un (131-4) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile. Avec bâtisse. Taxes scolaires 231,45 $. Taxes municipales 881,41 $.
Fortin, Gérard 16, rue Fabre Valleyfield, QC	Lot seize de la subdivisiòn du lot quatre-vingt-cinq (85-16) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile. Avec bâtisse. Taxes scolaires 354,60 $. Taxes municipales 926,34 $.
Deshaies, Marguerite 266, rue Taillefer, app. 3 Valleyfield, QC	Partie du lot cent soixante-seize (ptie 176) du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur par une profondeur de mille cent pieds (1 100 pi); bornée au nord-est par le rang Double; le sud-ouest et le nord-ouest par résidu du 176 et le nord-est par la ligne séparant les cadastres Sainte-Cécile et Saint-Timothée. Avec bâtisse. Taxes scolaires 105,55 $. Taxes municipales 478,78 $.
Faillite Château Riviera Inc. a/s J.-Pierre Chatigny, syndic 261, rue Victoria, bureau 320 Valleyfield, QC	Lots sept cent trente-huit, sept cent quarante et un et sept cent quarante-deux (738, 741, 742) du cadastre de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Sans bâtisse. Taxes scolaires 198,95 $. Taxes municipales 1 008,67 $.
Hébert, Jean-Pierre 5, rue Ste-Marguerite Valleyfield, QC	Lot six cent cinquante-six (656) de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avec bâtisse. Taxes scolaires 117,11 $. Taxes municipales 541,45 $.
Gendron, Lisette 27, 14e Avenue Melocheville, QC	Lot vingt-trois de la subdivision du lot trois cent quatre-vingt-cinq (385-23) du cadastre de la paroisse de Saint-Clément. Avec bâtisse. Taxes municipales 863,71 $. Taxes scolaires 53,39 $.
Tremblay, Omer 18, 15e Avenue Melocheville, QC	Lot quatorze de la subdivision du lot trois cent quatre-vingt-cinq (385-14) du cadastre de la paroisse de Saint-Clément. Avec bâtisse. Taxes municipales 1 143,75 $. Taxes scolaires 125,85 $.
Motel 400 Inc. 400, boul. Hébert Melocheville, QC	Lots trente-quatre, trente-cinq, trente-six et trente-sept de la subdivision du lot trois cent quatre-vingt-quatre (384-34, 35, 36 et 37) du cadastre de la paroisse Saint-Clément. Taxes municipales 4 454,30 $. Taxes scolaires 904,88 $. Avec bâtisse.
Myre, Serge 27, 5e Avenue Melocheville, QC	Lots quatre-vingt-trois, quarante et quarante et un de la subdivision du lot trois cent quatre-vingt-onze (391-83, 40 et 41) du cadastre de la paroisse de Saint-Clément. Avec bâtisse. Taxes municipales 1 451,35 $. Taxes scolaires 123,94 $.
Savard, René 28, rue Purvis Nitro, QC	Lot quatre-vingt-deux de la subdivision du lot cinq cent soixante-neuf (569-82) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée. Taxes municipales 239,73 $. Avec bâtisse.
Bergeron, Claude 52, rue Riverview Nitro, QC	Lot cent trente-deux de la subdivision du lot cinq cent soixante-douze (572-132) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée. Taxes municipales 192,39 $.
Paquette, Maurice 210, chemin du Golf Nitro, QC	Lot sept de la subdivision du lot cinq cent soixante-cinq (565-7) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée. Avec bâtisse. Taxes municipales 680,42 $.
Beaulieu, Yvon 160, rue St-Laurent Saint-Timothée, QC	Ptie quatre-vingt-onze (ptie 91) mesurant vingt-huit pieds (28 pi) de largeur par cent quarante pieds (140 pi) de profondeur; bornée au sud-est par chemin public; en profondeur par partie du lot 91; au nord-est par partie du lot 91; au sud-ouest par lots 92 et 93. Avec bâtisse. Taxes scolaires 149,14 $. Taxes municipales 1 060,15 $.
Charette, Jean-Claude 44, rang 5 Saint-Stanislas-de-Kostka, QC	Lot cent quatorze (114) du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka. Avec bâtisse. Taxes municipales 1 081,21 $.
Duranceau, Ulric 25, rue Principale St-Stanislas-de-Kostka, QC	Lot deux cent treize (213) du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka. Avec bâtisse. Taxes municipales 441,65 $.
Éthier, Daniel 19, rue des Alizés St-Stanislas-de-Kostka, QC	Lot trente-huit de la subdivision du lot trente-cinq (35-38) du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka. Avec bâtisse. Taxes municipales 750,36 $.

Propriétaire enregistré	Description de l'immeuble
Ravenelle, Gaston 2557, rue Fletcher Montréal, QC H1L 4C4	Partie du lot quatorze de la subdivision du lot un (ptie 1-14) du cadastre de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi); bornée au nord-est par Log Road; au nord-ouest par partie du lot 1-14; au sud-ouest par partie du lot 1-14 et au sud-est par partie du lot 1-14. Avec bâtisse. Taxes municipales 239,10 $.
Bergeron, Jacques 150, boul. Quevillon Valleyfield, QC	Partie du lot soixante-neuf de la subdivision quatre-vingt douze (ptie 92-69) du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile mesurant cinquante pieds de largeur par cinquante pieds de profondeur (50 pi x 50 pi); bornée au nord par l'emplacement de M. Latulipe; au sud par rue Cousineau; à l'est par lot 92-69 résidu et à l'ouest par l'emplacement de Rolland Thibault. Avec bâtisse. Taxes scolaires 86,20 $. Taxes municipales 1 155,29 $.
Landry, Claude 144, boul. Mgr-Langlois Municipalité de Grande-Île, QC	Partie du lot soixante-deux (ptie 62) de cadastre de la paroisse Sainte-Cécile, mesurant en façade boul. Mgr-Langlois toute la largeur qu'il y a entre le prolongement de la rue Elsie et le prolongement de la rue Ellen par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur; bornée vers le sud par le boul. Mgr Langlois; d'un côté vers l'est par le prolongement de la rue Ellen; d'un autre côté vers l'ouest par le prolongement de la rue Elsie et vers le nord par le résidu du lot 62. Avec bâtisse. Taxes scolaires 989,38 $. Taxes municipales 1 311,01 $.

Salaberry-de-Valleyfield, le 26 décembre 1981.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT LUPIEN.

16695-3-2-o

Municipalité régionale de comté de Bonaventure

Avis public est, par les présentes, donné par Douglas Smollett, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale du comté de Bonaventure que les propriétés immobilières décrites ci-dessous seront vendues à l'enchère publique, au Centre culturel de New-Carlisle, le JEUDI ONZIÈME jour du mois de MARS 1982 à 10 h pour le montant des taxes municipales et scolaires dû sur lesdits immeubles, avec ensemble les frais, à moins que lesdites taxes ne soient payées avant la vente, à savoir:

Municipalité de New-Carlisle

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipale	Taxe scolaire	Frais de vente
82-1	Merrill Kenneth Starnes New-Carlisle, G0C 1Z0	1380 P.	Est: balance du lot 1380 Ouest: lot 1379 Sud: rang III Nord: rang V	1 acre	IV	Cox	5,51 $	0,53 $	
82-2	Mrs William Smith et Tina, Patrick, Veronica et Mia New-Carlisle, G0C 1Z0	1896-8-4 P.	Tout le lot			Cox	318,84	3,67	
82-3	Mme William Smith et Tina, Patrick, Veronica et Mia New-Carlisle, G0C 1Z0	1026 P.	Est: Roy Flowers Ouest: Harvey Flowers Sud: Lake Creek Nord: Base Line	1 × 32 ac		Cox	8,84	0,86	
82-4	La Couronne Weston Renouf, occupant New-Carlisle, G0C 1Z0	1971-1 1972-1	Tous les lots			Cox	617,04	19,70	
82-5	Robert Marsh 255, rue Capel, app. 304 Sarnia, Ontario	1474 P.	Est: partie 1474, Antoine Poirier ou représentant Ouest: Gérald Marsh Sud: route Nord: rang VI, ouest de Paspébiac	2 arpents × 41 chaines		Cox	7,64		
82-7	Ranny Lapointe Boîte 175 New-Carlisle G0C 1Z0	2008-3-1 2009-3-1 2074 2075-1		Tous les lots		Cox	958,57	274,29	
82-10	Les Filles de Jésus Marcel Gagné, occupant 225, Arthur-Buies Rimouski, QC	2165	Tout le lot			Cox	6 906,25	6 394,90	

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipale	Taxe scolaire	Frais de vente
82-11	Ralph Francoeur New-Carlisle, G0C 1Z0	2042-1 P. 2043		Tout le lot moins acte 30900 et 27285		Cox	632,90 $	105,59 $	
82-12	Mrs Maynard Flowers New-Carlisle, G0C 1Z0	2272-2		Tout le lot		Cox	384,98	31,12	
82-13	Mme Viola Cassey Mme Jean Gallon Mme Marion Prentice New-Carlisle, G0C 1Z0	2341 P. 2342		Tous les lots		Cox	8,91	0,81	
82-14	Mme Viola Cassey New-Carlisle, G0C 1Z0	2242 P.	Est: 2242 P. Rubin Flowers ou représentant Ouest: Lane Sud: Violet Young Nord: Succession Norman Shearer	51 pieds par ¾ d'acre		Cox	223,92	10,56	
82-15	Mme Margaret Buttle New-Carlisle, G0C 1Z0	2242 P.	Est: Abe Campbell et George Welliman Ouest: Rodrick Buttle ou représentant Sud: route Nord: Rodrick Buttle ou représentant	50 pieds par 60 pieds		Cox	230,13	17,89	
82-16	George Buttle New-Carlisle G0C 1Z0	1896-19-3 1896-20		Tous les lots		Cox	324,12	27,17	
82-17	D.V.L.A. Mme Ford Beebe, occupant Boîte 342, New-Carlisle G0C 1Z0	2385 2386		Tous les lots		Cox	11,09	0,81	
82-18	D.V.L.A. Mme Ford Beebe, occupant Boîte 342, New-Carlisle G0C 1Z0	2317		Tout le lot		Cox	22,82	3,05	

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipales	Taxe scolaire	Frais de vente
82-19	D.V.L.A. Mme Ford Beebe, occupant Boite 342 New-Carlisle, G0C 1Z0	2284 P. 2285	Est: 2285 Ouest: Copeland Gallon ou représentant Sud: Copeland Gallon ou représentant Nord: route	Tout le lot 2285 et 79 pi 8 po × 140 pi Lot 2284		Cox	212,36 $	27,79 $	
82-20	Paul-Egide Babin a/s Hector Babin Bonaventure, G0C 1E0	1193 P.	Est: Emilien Poirier ou représentant Ouest: Oscar Babin ou représentant Sud: chemin Public Nord: rang III	1 acré par la profondeur du lot		Cox	2,80		
82-21	Édouard Babin C.P. 334 New-Carlisle, G0C 1Z0	1926 P. 1941-1 P. 1996-1 P.	moins actes 33412, 42572, 42204 et 40756			Cox	306,62		
82-22	Yvette Arsenault C.P. 471 New-Carlisle, G0C 1Z0	65 P.	Sud: route 132 Nord: 65 P Renaud Arsenault Est: 65 P Renaud Arsenault Ouest: 64 P	78 pieds par 260 pieds		Cox	209,44	41,28	
82-23	La Couronne William Duguay, occupant New-Carlisle, G0C 1Z0	1896-14-1		Tout le lot		Cox	549,22	17,77	
			Municipalité de Port-Daniel-Ouest						
82-24	Paul Dea Shigawake, G0C 3E0 comté de Bonaventure	562 P.	Est: Edward Benwell Ouest: Edward Benwell Sud: 135 pieds du chemin public – Edward Benwell Nord: Edward Benwell	15 920 pi² 79,6 × 200 pieds	II	Port-Daniel	93,09	28,70	

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipale	Taxe scolaire	Frais de vente
			School Board of Chaleur Bay						
82-25	D.H. McDougal c/o Helen Campbell Lennoxville, QC	382 P.	Voir acte 3002	31 200 pi²		New-Richmond		6,19$	
82-26	Raymond Furlong Percé, QC	282-5 282-8	Tous les lots moins vente Ministère des Transports	3,79 ac		New-Richmond	38,85$	21,69	
82-27	Clifford Meredith New-Richmond-Station	597 P. 599 P.	Voir acte 40478	56 ac		New-Richmond	189,78	105,98	
82-28	Clifford Meredith New-Richmond-Station	758 P.	Voir acte 40478	50 ac		New-Richmond	124,67	24,44	
82-29	Marché New-Richmond New-Richmond, QC	149-115	Tout le lot moins acte 31171	7 355 pi²		New-Richmond	267,79	31,91 catholique 18,05 protestant	
82-30	Loring Campbell Black-Cape, QC	236-1 236-2 236-3 236-5 236-6	Tous les lots	126,23 ac		New-Richmond	158,15	306,62	
82-35	Earl Gallon New-Carlisle, G0C 1Z0	1896-18-3 P.	Maison seulement			Cox		50,21	
82-36	Mme Clessy Gallon New-Carlisle, G0C 1Z0	2395 P.	Est: Line Road Ouest: D. Beebe ou représentant Sud: chemin Nord: Arnold Main	46 800 pi²		Cox		71,06	
82-37	Wade Gifford New-Carlisle, G0C 1Z0	2176 2201	Tous les lots	81 148 pi²		Cox		28,14	
82-38	Wade Gifford New-Carlisle, G0C 1Z0	2139-4	Tout le lot	13 698 pi²		Cox	173,15	410,86	
82-39	Walter Gallon New-Carlisle, G0C 1Z0	2396 P.	Est: Line Road Ouest: 2394 Sud: 2396 P. Arnold Main Nord: 2396 P. Eric B. Kruse	21 632 pi²		Cox		40,75	

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipales	Taxe scolaire	Frais de vente
82-40	**Quenton McGee R.R.1, Paspébiac G0C 1K0**	47 P. 48 P.	Moins actes 42039, 42591 et 43301, 41000	43,07 ac		Hope	88,1 $	60,2 $	
82-41	**Clifford Chatterton St-Godefroi, G0C 3C0**	219 P.	Est: Lot 220 Philias Grenier Ouest: lot 219 Philippe Chapados Sud: baie des Chaleurs Nord: route 132	1 acre 58 pi par distance entre la 132 et la baie des Chaleurs		Hope		54,53	
82-42	Clair Hottot et Ruby Wylie R.R.1, Shigawake G0C 3E0	816 P.	Est: Marcil Lane Ouest: Earl Hottot Sud: 5e Rang Nord: 7e Rang	24 ac		Port-Daniel	142,01	58,90	
82-43	Oswald Filzgerald Shigawake, G0C 3E0 Comté de Bonaventure	359 P.	Voir acte 27194	17 ac		Hope	192,08	61,45	
			Corporation municipale de Paspébiac						
82-44	Conrad, Joseph E 660, rue St-Pie-X Rivière-Paspébiac, QC	897	Est: Léonard Delarosbil Ouest: Francis Lebrasseur Sud: Rachel Horth Nord: 1087 P.	10 816 pi²	IV	Cox	39,78	22,81	
82-45	Conrad, Joseph E 660, rue St-Pie-X Rivière-Paspébiac, QC	1087 P.	Est: Louis Maldemay Ouest: Louis Maldemay Sud: 897 Nord: chemin public 1er Rang est	2 428 pi²	I	Cox	9,94	5,70	
82-46	Gérald Aspirot 129, boul. Notre-Dame est Paspébiac, G0C 2K0	283-6	Est: 283-2 Ouest: 282-4 Sud: route 132 Nord: 283-2	5 490 pi²	I	Cox	1 603,24	176,39	
82-47	Aldéric Castilloux 199, rue St-Pie-X Paspébiac, G0C 2K0	403-30	Est: 403-26 Ouest: rue St-Pie-X Sud: 403-29 Nord: 403-31	7 980 pi²	I	Cox	1 280,03	141,11	

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipale	Taxe scolaire	Frais de vente
82-48	George Buttle New-Carlisle, G0C 1Z0	854-2	Est: 854-3 Ouest: 853-2 Sud: 854-5 (4e Avenue) Nord: 854-4	21 300 pi²	III	Cox	8,19 $	6,09 $	
82-49	George Buttle New-Carlisle, G0C 1Z0	853-2	Est: 854-2 Ouest: 852-2 Sud: 853-4 (4e Avenue) Nord: 853-3	84 968 pi²	III	Cox	32,77	24,37	
			Corporation municipale de Bonaventure						
82-50	Robert Y. Arsenault Bonaventure, G0C 1E0	379-1-7-1	Tout le lot	500 pi²		Hamilton	64,39		
82-52	Paul-Égide Babin Bonaventure-Est G0C 1E0	527-2	Tout le lot		Sud-est de la rivière Bonaventure	Hamilton	68,25		
82-53	Paul-Égide Babin Bonaventure-Est G0C 1E0	528-2 P.	S.-O.: route 132 N.-O.: 527-2, Paul-Égide Babin et 527-3 P. Gérard Cayouette S.-E.: 529-2 Nestor Bourdages N.-E.: canton Cox		Sud-est de la rivière	Hamilton	100,00		
82-54	Émilien Bernard 253 A, boul. Perron est C.P. 5, Cap-Noir comté de Bonaventure	528-2 P.	S.-E.: un ruisseau et partie du lot 528-2 Paul-Égide Babin N.-O.: 428-2 P. Paul-Égide Babin S.-O.: ancienne route 6 N.-E.: 428-2 P. route 132	10 000 pi²	Sud-est de la rivière Bonaventure	Hamilton	15,38		
82-55	Émile Caissy Bonaventure, G0C 1E0	336-6 P.	S.-E.: 336-7 P. Alphonse Rioux S.-O.: 336-6 P. route 132 N.-O.: 336-3 P. Oscar Caissy et 336-4 P. Roger Caissy ou représentant	2 067 pi² 26 pi sud-ouest 145,5 pi nord-ouest 102,4 sud-est	I	Hamilton	68,85		

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipales	Taxe scolaire	Frais de vente
82-56	Chaleurs Auto Ltée Bonaventure, G0C 1E0	396-1-6	Tout le lot	3 659 pi²	I	Hamilton	107,51 $		
82-57	Château Blanc Inc. 98, avenue Port-Royal Bonaventure, G0C 1E0	368-6 P.	S.-E.: 368-5 P. emprise route 132 et 368-5 Immeubles Beaubassin N.-E.: 368-6 P. emprise route 132 S.-O.: baie des Chaleurs N.-O.: 368-6 P. Fabrique Bonaventure	6 500 pi²	I	Hamilton	65,84		
82-58	M et Mme Charles Day New-Carlisle G0C 1Z0	631 P.	Est: 631 P. — James P. Huntington Ouest: 631 P. — Don Garry Manning Sud: une rue Nord: 631 P. — James Huntington	3 750 75 pi × 50 pi	II O.N.C.	Cox	31,92		
82-59	Hudson Flowers New-Carlisle, G0C 1Z0	625 P.	Est: 625 P. John Flowers ou représentant Ouest: 626 P. Pierre Babin ou représentant Sud: 1er Rang ouest New-Carlisle Nord: 3e Rang ouest de New-Carlisle	12,70 ac 3/4 acre par la profondeur du lot	II O.N.C.	Cox	62,83		
82-60	Hudson Flowers New-Carlisle, G0C 1Z0	725 P.	Est: 725 P. dame Martha Flowers ou représentant Ouest: 724 P. Léonidas Babin ou représentant Sud: 2e Rang ouest, New-Carlisle Nord: 4e Rang ouest, New-Carlisle	10,90 ac	III O.N.C.	Cox	4,72		

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipales	Taxe scolaire	Frais de vente
82-61	Owen Gallon New-Carlisle, G0C 1Z0	40 P.	Est: 40 P. Gerald Gallon Ouest: 40 P. Gerald Gallon Sud: 40 P. Gerald Gallon Nord: 40 P. Gerald Gallon	20 000 pi² 200 × 100	I O.N.C.	Cox	11,8 $		
82-62	Immeubles Beaubassin Inc C.P. 160, Bonaventure G0C 1E0	456-2 457-4 B-21 368-5 P	456-2 lot au complet 457-4 lot au complet B-21 lot au complet 368-5 P. N.-E.: 368-6 P. Château Blanc Inc. S.-O.: baie des Chaleurs S.-E.: 456-2 Immeubles Beaubassin Inc. N.-E.: emprise route 132	13 684 pi²	I	Hamilton	12 003,46	1 996,54 $	
82-63	Immeubles Beaubassin Inc. C.P. 160, Bonaventure, QC	479-2 P. 480-1 P.	Voir acte 34799	15 876 pi²	I	Hamilton	875,53	202,32	
82-64	William Smith C.P. 212, New-Carlisle G0C 1Z0	39 P.	Est: 40 P. Yvon Goull ou représentant Ouest: 39 P. Yvon Goull ou représentant Sud: route 132 Nord: CNR sauf à distraire acte 28933	5,10 ac	I O.N.C.	Cox	135,70		
82-65	Joseph Woods New-Carlisle, G0C 1Z0	649	Lot au complet	12,90 ac	II O.N.C.	Cox	12,47		
			Corporation municipale de Paspébiac-Ouest						
82-66	Audibert Castilloux Paspébiac-Ouest G0C 2K0	169 A-3 169 A-4	Lot au complet		I	Cox	315,84	167,46	

No de vente	Nom et adresse	No de lot	Bornes	Superficie	Rang	Canton	Taxe municipales	Taxe scolaire	Frais de vente
82-67	Audibert Castilloux Paspébiac-Ouest G0C 2K0	1110	Est: 1109 David Whittom ou représentant Ouest: 1110 Romuald Delarosbil Sud: 4e Rang Nord: 2e Rang	½ ac par 9 ac	V	Cox	1,44 $	1,05 $	
82-68	Léo Noé Castilloux Paspébiac-Ouest G0C 2K0	791 P. 792 P.	Est: Lucien Loisel Ouest: Arthur Loisel Sud: rang Duret Nord: Ernest Loisel	131 240 pi²	III	Cox	345,15	100,01	
			Commission scolaire Mgr Matte						
82-69	Béatrice Chapados Shigawake, G0C 3E0	562 P.	Est: Chester Hottot Ouest: Léopold Benwell Sud: Michel Roussy Nord: chemin	23 400 pi²	II	Port-Daniel		50,44	
82-70	Roméo Hottot Shigawake, G0C 3E0	556 P. Bâtisse seulement				Port-Daniel		42,99	
82-71	Yvon Denis R.R.1, Paspébiac G0C 2K0	492 P.	Est: Pierre Léon Roussy ou représentant Ouest: Wilfred Plusquellec sud: Wilfred Plusquellec Nord: chemin public	2 500 pi²		Hope	133,49	48,54	
82-72	Claude Gallant R.R.1, Paspébiac G0C 2K0	48 P.	Est: Emery McRae ou représentant Ouest: Mme Edith Carney Nord: Alvin Chatterton ou représentant Sud: route 132	4 200 pi²		Hope	137,64	75,61	

New-Carlisle, le 22 décembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
DOUGLAS SMOLLETT.

16696-3-2-o

Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné Robert L'Heureux, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au Centre civique de Loretteville, 305, rue Racine, Loretteville, le ONZIEME jour du mois MARS 1982 à DIX heures, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et autres charges dues aux corporations locales ci-après nommées, à moins que lesdites taxes avec les frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité des cantons unis de Stoneham et Tewkesbury

Comme appartenant à M. Émile Audy.

Une partie du lot connu et désigné sous le numéro (14A-7) sept de la subdivision du lot quatorze A, rang 2, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, mesurant au sud-est 208 pieds, au nord-ouest 209 pieds, au nord-est 280 pieds, au sud-ouest 336 pieds, borné au nord-est par le résidu du lot 14A-7, au sud-est par la rivière Huron, aux sud-ouest et nord-ouest par parties du lot 14A. Avec bâtisse.

Taxes municipales: 111,53 $; taxes scolaires: 66,68 $; total: 178,21 $.

Comme appartenant à Mme Gilberte F. Boulanger.

Le lot connu et désigné sous le numéro (61-15) quinze de la subdivision du lot originaire soixante et un du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 1 178,48 $; taxes scolaires: 349,04 $; total: 1 527,52 $.

Comme appartenant à M. Réjean Boulé.

Le lot connu et désigné sous le numéro (6-241) deux cent quarante et un de la subdivision du lot originaire six du rang 2, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 137,14 $; taxes scolaires: 9,02 $; total: 146,16 $.

Comme appartenant à M. Denis Carignan

Une partie du lot (12-23) (rue) vingt-trois de la subdivision du lot originaire douze, rang 1 de Tewkesbury, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 12-24 (rue), au sud-est par une partie des lots 12-23 (rue) et 12, au sud-ouest par une partie du lot 11-A, au nord-ouest et vers l'ouest par une partie du lot 12-49 ci-après décrit; mesurant vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) au nord-est, cinquante et un mètres et soixante-treize centièmes (51,73 m) au sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) au sud-ouest, quarante-cinq mètres et soixante-huit centièmes (45,68 m) au nord-ouest, neuf mètres et cinquante-huit centièmes (9,58 m) en courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers l'ouest, contenant en superficie sept cent quatre-vingt-seize mètres carrés et sept dixièmes (796,7 m^2).

Une partie du lot (12-49) quarante-neuf de la subdivision du lot originaire douze, rang 1 de Tewkesbury, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 12-24 (rue), vers l'est et au sud-est par une partie du lot 12-23 (rue) ci-dessus décrite, au sud-ouest par une partie du lot 11-A, au nord-ouest et vers le nord par une partie du lot 12-49 (troisième parcelle); mesurant quatre-vingts mètres et deux centièmes (80,02 m) au nord-est, neuf mètres et cinquante-huit centièmes (9,58 m) en courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers l'est, quarante-cinq mètres et soixante-huit centièmes (45,68 m) au sud-est, quatre-vingt-douze mètres et vingt et un centièmes (92,21 m) au sud-ouest, quarante-cinq mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (45,98 m) au nord-ouest, neuf mètres et cinquante-huit centièmes (9,58 m) en courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers le nord, contenant en superficie quatre mille sept cent soixante-douze mètres carrés et deux dixièmes, sans bâtisse, circonstances et dépendances, (4 777,2 m^2).

Taxes municipales: 131,53 $; taxes scolaires: 71,33 $; total: 202,86 $.

Comme appartenant à Mme Thérèse Comeau.

Un morceau de terrain sis à St-Edmond de Stoneham, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire vingt-deux (ptie 22), rang V de Tewkesbury, aux plan et livre de renvoi du cadastre pour la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec et indiqué par les lettres « B », « C », « D », « E », « F », « G » et « B » sur un plan préparé par M. Marc Lanouette, a.-g. en date du 27 septembre 1977 et décrit comme suit: partant du point « A », point d'intersection de la ligne

sud-ouest du lot 22-1 d'avec l'emprise sud-est de la route numéro 175 (boulevard Talbot); de là, dans une direction de 155°57'56", une distance de trois cent soixante-dix pieds et cinquante-huit centièmes (370,58 pi) jusqu'au point « B », point de départ de la description technique; de là, dans une direction de 138°51'03", une distance de deux cent cinquante-quatre pieds et soixante et onze centièmes (254,71 pi) jusqu'au point « C »; de là, dans une direction de 228°51'03", une distance de deux cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-six centièmes (242,86 pi) jusqu'au point « D »; de là, dans une direction de 318°51'03", une distance de cent quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (183,98 pi) jusqu'au point « E »; de là, suivant un arc de cercle de vingt pieds (20 pi) de rayon sur une distance de quinze pieds et vingt-quatre centièmes (15,24 pi) jusqu'au point « F »; de là, suivant un arc de cercle de cent vingt-sept pieds et six dixièmes (127,6 pi) de rayon sur une distance de soixante-deux pieds (62 pi) jusqu'au point « G »; de là, dans une direction de 47°45'08", une distance de deux cent cinq pieds et cinquante-huit centièmes (205,58 pi) jusqu'au point « B », notre point de départ et contenant en superficie cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix pieds carrés (59 990 pi²) et borné comme suit: au nord-ouest, vers le nord et au nord-est par une partie du lot 22, rang V de Tewkesbury, au sud-est par une partie du lot 22, rang V de Tewkesbury, chemin public (route numéro 175/boulevard Talbot), au sud-ouest par une partie du lot 22, rang V Tewkesbury.

Les distances et les dimensions mentionnées dans la présente description sont en mesures anglaises et les directions sont des gisements.

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 66,15 $; taxes scolaires: 41,80 $; total: 107,95 $.

Comme appartenant à M. Rémi Couture.

Le lot connu et désigné sous le numéro (19-49) quarante-neuf de la subdivision du lot originaire dix-neuf, rang 4, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 371,67 $; taxes scolaires: 199,47 $; total: 571,14 $.

Comme appartenant à Domaine de la Cache M. J.-Gilles Côté

Le lot connu et désigné sous le numéro (29-28) vingt-huit de la subdivision du lot originaire vingt-neuf, rang 8, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 43,03 $; taxes scolaires: 14,96 $; total: 57,99 $.

Comme appartenant à Domaine de la Cache M. J.-Gilles Côté

Le lot connu et désigné sous le numéro (29-27) vingt-sept de la subdivision du lot originaire vingt-neuf, rang 8, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 43,69 $; taxes scolaires: 15,68 $; total: 59,37 $.

Comme appartenant à Domaine de la Cache M. J.-Gilles Côté

Le lot connu et désigné sous le numéro (29-25) vingt-cinq de la subdivision du lot originaire vingt-neuf, rang 8, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 44,99 $; taxes scolaires: 15,92 $; total: 60,91 $.

Comme appartenant à Mme Lorraine Falardeau.

Les lots connus et désignés sous les numéros (11-47 et -48) quarante-sept et quarante-huit de la subdivision du lot originaire onze, rang 7, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 317,61 $; taxes scolaires: 74,64 $; total: 392,25 $.

Comme appartenant à Industries Granitone.

Partie du lot (5) cinq, rang 1, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, mesurant 175,8 pi de largeur par 350 pi de profondeur, borné au sud-ouest par le lot 4A, aux nord-est, nord-ouest et sud-est par le lot 5, propriété de M. Christopher Neil. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 7 556,96 $; taxes scolaires: 6 284,21 $; total: 13 841,17 $.

Comme appartenant à Guy Lapointe.

Le lot connu et désigné sous le numéro (5-66) soixante-six de la subdivision du lot originaire cinq, rang 4, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 887,39 $; taxes scolaires: 100,69 $; total: 988,08 $.

Comme appartenant à M. Yvan Leclerc.

Le lot connu et désigné sous le numéro (14A-43) quarante-trois de la subdivision du lot originaire quatorze A, rang 2, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 131,63 $; taxes scolaires: 106,22 $; total: 237,85 $.

Comme appartenant à M. Maurice Petit.

Les lots connus et désignés sous les numéros (6-179) cent soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire six et (7-8) huit de la subdivision du lot originaire sept, rang 2, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 171,83 $; taxes scolaires: 41,28 $; total: 213,11 $.

Comme appartenant à Mme Yvette Renaud.

Les lots connus et désignés sous les numéros (88-2) deux de la subdivision du lot originaire quatre-vingt-huit et (89-2) deux de la subdivision du lot originaire quatre-vingt-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 80,52 $; taxes scolaires: 19,05 $; total: 99,57 $.

Comme appartenant à Mme Lyne Robitaille.

Le lot connu et désigné sous le numéro (12-40) quarante de la subdivision du lot originaire douze, rang 1, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 132,77 $; taxes scolaires: 81,11 $; total: 213,88 $.

Comme appartenant à M. Léopold Simard.

Le lot connu et désigné sous le numéro (19-77) soixante-dix-sept de la subdivision du lot originaire dix-neuf, rang 4, du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 81,97 $; taxes scolaires: 33,97 $; total: 115,94 $.

Comme appartenant à M. Jean-Paul Tremblay.

Le lot connu et désigné sous le numéro (54-28) vingt-huit de la subdivision du lot originaire cinquante-quatre du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 115,11 $; taxes scolaires: 38,33 $; total: 153,44 $.

Loretteville, le 29 décembre 1981.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT L'HEUREUX.

16697-3-2-o

Municipalité du comté de Laprairie

Je, soussigné, Péladeau, Gérard, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Laprairie, donne avis, par les présentes, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, le JEUDI ONZIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus pour la vente.

Municipalité de la paroisse de Saint-Philippe — Cadastre de la paroisse de Saint-Philippe
Division d'enregistrement de Laprairie

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Dallaire, Gabriel	186	232	351,60 $	47,20 $	—	398,80 $
Desgagné, Rolland	90	197	852,68	131,30	—	983,98
Laliberté, Paul	21	221	27,15	15,87	—	43,02
Laliberté, Paul	20	221	52,36	15,00	—	67,36
Laliberté, Paul	19	221	52,36	15,00	—	67,36
Laliberté, Paul	18	221	52,36	15,00	—	67,36
Laliberté, Paul	17	221	242,45	15,00	—	257,45
Laliberté, Paul	16	221	274,84	15,00	—	289,84
Laliberté, Paul	12	221	198,95	13,13	—	211,28
Laliberté, Paul	10	221	159,14	13,13	—	172,27
Laliberté, Paul	14	221	197,13	63,00	—	260,13
Laliberté, Paul	8	221	166,99	13,13	—	180,12
Laliberté, Paul	7	221	166,99	13,13	—	180,12
Laliberté, Paul	21	220	43,94	13,13	—	57,07
Laliberté, Paul	20	220	47,55	14,05	—	61,60
Laliberté, Paul	19, 18	220	48,56	14,05	—	62,61
Laliberté, Paul	67	219	43,94	13,13	—	57,07
Laliberté, Paul	66	219	47,45	14,05	—	61,50
Laliberté, Paul	65	219	47,55	14,05	—	61,60
Laliberté, Paul	64	219	44,24	13,13	—	57,37
Martin, Wilfrid	151	197	217,32	54,36	—	271,68
Snee, Patricia	148	197	370,50	—	54,66	425,16
White, Kenneth	108	197	242,58	83,55	—	326,13
Coculet, Jean-Louis	9	75	918,53	270,64	—	1 189,17
Bocsfalusi, Istvan	159	269				
	132	270	8,84	1,64	—	10,48
Bader, Josef S.	466	65	3,82	0,82	—	4,64
Barna, Joseph	17	65	4,45	0,82	—	5,27
Beaudoin, Bertrand	3	269	16,50	8,54	—	25,04
Berthiaume, Lucille Desorcy	331	272	14,86	16,74	—	31,60
Boehm, Dieter	212	269	8,82	—	6,58	15,40
Borzakiwska, Marguerita	109	65	8,73	1,23	—	9,96
Bourgoin, Walter	136	65	4,40	0,82	—	5,22
Brearcliffe, Barbara	22	183	15,46	2,88	—	18,34
Cacchione, Joe	156	65	5,86	0,82	—	6,68
Chen, Edward T.K.	418	65	11,04	2,05	—	13,09
Colella, Mainardo	427	65	4,40	0,82	—	5,22
Czik, Alexander	21	65	16,15	—	17,05	33,20
Czerwinski, Antoni	342	65	11,04	2,05	—	13,09
Dedog, Istvan	426	65	11,04	2,05	—	13,09
Delorme, Jules	223	269	13,78	1,64	—	15,42
Diem, Johann	334,333, 332,331 330	270	44,20	8,20	—	52,40

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Diwjak, Nagy et Margaret	86	269	11,00$	2,05$	—	13,05$
Domenica, Grande	336	65	6,29	38,37	—	44,66
Douros, Angelo	463	65	6,88	19,05	—	25,93
Drascic, Savino	459	65	14,07	2,05	—	16,12
Facchini, Luciano	213	270	11,00	2,05	—	13,25
Farenz, Nagy	135	270	13,79	1,64	—	15,43
Fekete, Marton	521, 503	65	14,51	2,05	—	16,56
Ferrari, Benito	427	65	5,81	0,82	—	6,63
Fischl, Irma	204	65	6,93	—	6,79 $	13,72
Furnari, Salvatore	290	65	11,70	1,64	—	13,34
Ho Fung Georges et Mme Eugénie Ghong	21,22	184	48,78	—	24,86	73,64
Interno, Emilio	168	65	5,84	0,82	—	6,66
Jackman, Edward	14	65	14,63	—	1,91	16,54
Jurek, Stanley	243	269	13,75	40,20	—	53,95
Kamevaar, J. H.	264	65	5,84	10,59	—	16,43
Karpawicz, Theodor	83	65	17,32	31,46	—	48,78
Koellmer, John N.	207, 208, 154, 273	65 65	100,19	32,97	—	133,16
Kotnik, John	55	270	15,42	2,88	—	18,30
Kowalenko, A.	217	65	4,51	—	—	4,51
Leitch, George	33	65	5,80	—	7,91	13,71
Lévy, Joseph	170	65	5,80	0,82	—	6,62
Marques, Manuel Antunes	479	65	5,80	9,95	—	15,75
Marques, Jose Bernadino	204	269	25,34	39,21	—	64,55
Matteace, Sam	405	65	4,39	10,59	—	14,98
Matusevic, Joseph	57	65	17,45	35,54	—	52,99
Meir, Fritz	98	269				
	85	270	22,73	3,28	—	26,01
Meldrum, Philippe Robert	119	270	8,81	—	3,29	12,10
Monaco, Pietro	360	65	6,87	0,82	—	7,69
Montefiore, Guiseppe	537	65	6,87	0,82	—	7,69
Morgan, Giovanni	215	65	4,39	0,82	—	5,21
Morissette, Gérald	164	65	14,84	2,05	—	16,89
Mrakic, Anton	29	269	13,22	—	4,94	18,16
McCalla, John	8	307	42,32	2,46	—	44,78
Nowakowski, Feliks	224	272	11,63	1,64	—	13,27
Orlov, F. Paul	267	65	14,54	—	17,05	31,59
Parent, Pauline	306	65	8,81	1,64	—	10,45
Patenaude, Antoinette	322	272	8,81	27,33	—	36,14
Perrota, Dominico	220	65	4,39	0,82	—	5,21
Petroff, Nikolay	209	65	14,54	—	17,05	31,59
Pezzutti, Orlando	428	65	4,39	0,82	—	5,21
Podrutsky, V.L. Nikita	23	65	4,39	—	10,59	14,98
Polanski, Boris	33	270	11,02	2,05	—	13,07
Posa, Tony	233	65	5,80	2,05	—	7,85
Pusey, Mitzi	1	185	46,31	160,27	—	206,58
Rakoczy, Frank	100,101,	272	23,28	9,49	—	32,77
Reputakowsi, Adam	308	65	6,87	27,65	—	34,52
Reynet, M.G.	329	272	8,70	1,64	—	10,34
Riemer, Oliver	93	65	17,23	2,05	—	19,28
Rosario, Capista	176	65	7,91	19,05	—	26,96
Ruscito, Giuseppe	299	269	7,48	1,64	—	9,12
Saller, Hugo	369	65	22,83	27,33	—	50,16
Samson, Odette Favreau	382	272	13,63	27,33	—	40,96
Sanabria, Aldomio	237	269	8,81	81,11	—	89,92
Sandor, Eugene	532	65	5,80	0,82	—	6,62

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Saumure, Rhéal	423,425	272	23,28 $	27,33 $	—	50,61 $
Schipprack, Ernest	71	270	8,81	—	13,61 $	22,42
Siki, Emil	322	65	20,66	52,70	—	73,36
Solski, Joseph	373	65	4,75	0,82	—	5,57
Stefano, Giuseppe Ricci	217	65	5,80	0,82	—	6,62
Stummy, Harry S.	377	65	4,39	61,98	—	66,37
Talenta, Todija	458	65	5,80	0,82	—	6,62
Tétreault, René	451	272	11,63	14,67	—	26,30
Thompson, Elizabeth Jaillet	173	269	8,81	1,64	—	10,45
Torelli, Vincenzo	293	270	11,63	1,64	—	13,27
Van Leuwen, Richard	137	65	5,80	—	3,55	9,35
Vendel, Élisabeth	215	65	5,80	0,82	—	6,62
Vuilliaume, Guy	235,236	272	26,74	9,49	—	36,23
Werbiany, Michael	512	65	6,84	19,05	—	25,89
Wysotski, Marie	513	65	5,80	10,59	—	16,39
Zolula, Nikola	124	65	17,57	—	6,57	24,14
Dupuis, Josaphat Succ.	—	Ptie 170	62,70	70,46	—	133,16

Un terrain faisant partie du lot numéro cent soixante-dix (P.170) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) de largeur dans sa ligne sud-est et cent quarante-sept pieds (147,0 pi) de largeur dans sa ligne nord-ouest sur soixante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (64,2 pi) de profondeur des deux côtés dans ses lignes sud-ouest et nord-est, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: en front, vers le sud-est, par la montée Saint-André (P.170); en arrière, vers le nord-ouest, par une partie dudit lot numéro cent soixante-dix (P.170) appartenant à Geoges Monette ou représentants; d'un côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro cent soixante-douze (p.172); et, d'autre côté, vers le nord-est, par une partie dudit lot numéro cent soixante-dix (P.170) appartenant à Georges Monette ou représentants.

Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore — Cadastre de la paroisse de Saint-Isidore Division d'enregistrement de Laprairie

Bijeau, Félix	—	P. 35	367,25	200,41	—	567,66

Un terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, étant une partie du lot originaire numéro trente-cinq (P. 35) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière Saint-Régis, borné en front par le chemin public, en profondeur par la rivière Saint-Régis, d'un côté par une partie du lot numéro trente-quatre appartenant à Gérald Lecavalier ou représentants et d'autre côté vers le sud-ouest par le reste dudit lot numéro trente-cinq appartenant à Évelina Poirier ou représentants.

Brisson, Pierre	—	P. 277	586,75	153,86	—	740,61

Un terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-sept (P. 277) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant soixante-treize pieds et cinq dixièmes de pied (73,5 pi), dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-trois pieds et trente-cinq centièmes de pied (163,35 pi), dans sa ligne nord-est, cent trente-sept pieds et sept dixièmes de pied (137,7 pi) dans sa ligne sud-est, cent vingt-quatre pieds et un dixième de pied (124,1 pi), dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie 13 978 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: vers le nord-ouest par le chemin Saint-Régis sud; vers le nord-est par une partie du lot numéro 277; vers le sud-est par une partie du lot numéro 306; vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro 277.

Saint-Pierre	3	280				
Chalifoux, Aline	P. 2	280	374,95	—	—	374,95

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, étant une partie du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (280-P. 2) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant quatre-vingt-un pieds (81 pi) de largeur, mesures anglaises, par toute la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public et le chemin de fer Canadien National, la largeur devant être prise à compter de la ligne de division entre le lot numéro 280-2 et un chemin réservé de vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur; borné en front par le chemin public, en arrière par le chemin de fer Canadien National; d'un côté par un chemin réservé étant une partie du lot numéro 280 et d'autre côté par une autre partie du lot numéro 280-2 appartenant à William J. Culhane ou représentants.

Dale, Joseph	P. 2	280	36,85	—	67,21	104,06

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, étant une partie du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (280-P. 2) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par un chemin public; en arrière, vers le sud-est, par le chemin de fer Canadien National; d'un côté, vers le nord-est, par la ligne de division entre les paroisses de Saint-Constant et de Saint-Isidore; vers le sud-ouest, par le reste dudit lot numéro 280-2 appartenant à Aline Saint-Pierre ou représentants.						
Lemieux, Romain	—	P. 270	35,85 $	33,85 $	—	69,70 $
Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, étant une partie du lot numéro deux cent soixante-dix (P.270) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant cent pieds de largeur sur cent cinquante pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit: en front vers le nord-ouest, par le chemin public; en profondeur, vers le sud-est, et d'un côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot numéro 270 appartenant à Aimé Lemieux ou représentants; d'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 269 du même cadastre.						
Lévesque, Laurent	32	258	25,33	29,68	—	55,01
	30	258	25,33	36,68	—	62,01
	31	258	25,33	29,68	—	55,01
	33	258	25,33	29,68	—	55,01
Sambault, Gérard	—	P.236	173,91	214,80	—	388,71
Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, étant une partie du lot numéro deux cent trente-six (P.236) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, borné: en front, vers le nord-ouest, par le chemin Saint-Simon; en arrière, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 236 appartenant à Isidore Primeau et Arthur Gervais ou représentants; d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot numéro 235 et le lot numéro 236-1; et, d'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot numéro 236 appartenant à Arthur Gervais ou représentants; mesurant trois cent vingt-cinq pieds de largeur, mesures anglaises, et douze arpents et sept dixièmes d'arpent (12,7 arp) de longueur, mesures françaises, et plus ou moins.						
Supple, Jean-Pierre	P. 70	74	818,95	148,95	—	967,90
Un emplacement situé à Saint-Isidore, comté de Laprairie, désigné comme étant le lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-quatorze (74-70) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, à distraire toutefois la partie appartenant à Marius Dionne ou représentants, désignée comme suit: « Une partie du lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-quatorze (74-P.70) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur quatre pieds (4 pi) de profondeur et ayant une superficie de deux cent quatre-vingts pieds carrés (280 pi²). Ledit emplacement est borné comme suit: au nord-est, par le lot numéro 74-61; au sud-est, par une partie du lot numéro 74-56, au sud-ouest et au nord-ouest, par une autre partie dudit lot numéro 74-70.						
Turner, Robert	10-1	227	853,13	63,13	—	916,26
Morin, Camille	87	74	340,45	38,08	—	378,53

Commission scolaire de Laprairie — Ville de La Prairie — Cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine
Division d'enregistrement de Laprairie

Novakovic, Dragan	197	555	200,91	918,33	1,43	1 120,67
Brossard, Normand	1042	673	3 586,23	1 596,68	—	5 182,91
VerHoeven, René	385	673	607,03	354,44		961,47
Schulzklaus, G.	32-44	720	1 242,56	547,81	—	1 790,37
Spurr, Eric et Joan Mc	32-3	720	—	1 026,80	—	1 026,80
Ranti, Efraim Hocky	81	317	—	229,38	—	229,38
Hault, Michel	28	323	1 493,97	190,41	—	1 684,38
Bédard, Guy	1	492				
	2	492				
	11	492	21,43	134,45	—	155,88
Pichette, Pierre	149	492				
	150	492	—	76,03	—	76,03
Les Entreprises Adage Inc.	—	P. 317	1 167,40	214,65	—	1 382,05
Une partie du lot numéro trois cent dix-sept (ptie 317) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (174,5) dans sa ligne nord-ouest, trois cent soixante-quatre pieds et cinquante et un centièmes de pied (364,51) dans sa ligne sud-ouest, cent cinquante et un pieds et quarante-neuf centièmes de pied (151,49) dans sa ligne sud-est, deux cent cinquante pieds et cinq dixièmes de pied (250,5) dans sa ligne nord-est et cent dix-neuf pieds et trente-cinq centièmes de pied (119,35) dans une autre ligne nord-est, bornée au						

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
295514 Ontario Ltd	—	P. 322 P. 323	8 906,68 $	840,30$	—	9 746,98 $

nord-ouest par les lots 316-25, 26 et ptie 27, au sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 317 appartenant à M. Toussaint Moquin ou représentants; au sud-est par les lots 318-1, 32, 38 et ptie 33 dudit cadastre; et au nord-est par les lots 317-13, 14, 15, 16 et 17 dudit cadastre. Tel que le tout se trouve actuellement.

Un emplacement situé à ville de La Prairie, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (ptie 322) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, décrite comme suit:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 322-4 (rue) et 322-41, vers le nord-ouest par les lots 322-41 à 322-51 inclusivement, de nouveau vers le nord-est par le lot 322-153 (parc), vers le sud-est par une partie du lot 323, vers le sud-ouest et de nouveau vers le sud-est par le lot 322-1 et par une autre partie du lot 322, de nouveau vers le sud-ouest par une partie sans désignation cadastrale (chemin Saint-Jean), de nouveau vers le nord-ouest par une autre partie du lot 322; mesurant cent trente-cinq pieds et dix-sept centièmes (135,17 pi) et trente-quatre pieds et douze centièmes (34,12 pi) vers le nord-est, six cent trente-sept pieds et quatre-vingt-un centièmes (637,81 pi) et trois cent cinq pieds et quatre centièmes (305,04 pi) vers le nord-ouest, sept cent quatre-vingt-quinze pieds et deux centièmes (795,02 pi) et cent soixante pieds (160,0 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre dixièmes (99,4 pi) et soixante-dix-huit pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (78,97 pi) vers le sud-ouest, comprenant une superficie de 59 823,0 pieds carrés, mesures anglaises.

Un emplacement situé à ville de La Prairie, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (ptie 323) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, décrite comme suit:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 323-73 (parc), vers le nord-ouest par les lots 323-73 (parc), 323-74 (parc) et 323-12 (rue), vers le sud-ouest par le lot 323-12 (rue), de nouveau vers le nord-ouest par les lots 323-20 et 323-21, de nouveau vers le nord-est par le lot 323-13 (rue), de nouveau vers le nord-ouest par les lots 323-13 (rue), de nouveau vers le nord-ouest par les lots 323-13 (rue), 323-28, 323-29, 323-14 (rue) et 323-75, de nouveau vers le sud-ouest par le lot 323-75, vers l'ouest par le lot 323-72, de nouveau vers le nord-ouest par les lots 323-35 à 323-38 inclusivement, de nouveau vers le sud-ouest par les lots 323-38 et 323-15 (rue), de nouveau vers le nord-ouest par le lot 323-16 (rue), de nouveau vers le nord-est et le nord-ouest par le lot 323-80, de nouveau vers le sud-ouest par les lots 323-80, 323-79 et 323-48, de nouveau vers le nord-ouest par les lots 323-50 et 323-51, de nouveau vers le sud-ouest par le lot 323-51, de nouveau vers le nord-ouest par le lot 323-17 (rue), vers l'est et de nouveau vers le nord-est par le lot 323-78, de nouveau vers le nord-ouest par les lots 323-76 à 323-78 inclusivement, de nouveau vers le sud-ouest par le lot 323-76, de nouveau vers le nord-ouest et le sud-ouest par le lot 323-19 (rue), de nouveau vers le nord-ouest par une partie du lot 322, de nouveau vers le nord-est par autres parties du lot 323, vers le sud-est par des parties du lot 324, de nouveau vers le sud-ouest par une partie du lot 323, de nouveau vers le sud-est par une autre partie du lot 323 et le lot 323-1, de nouveau vers le sud-ouest et le sud-est par une autre partie du lot 323, de nouveau vers le sud-ouest par autres parties du lot 323, de nouveau vers le nord-ouest par une partie du lot 322; mesurant deux cent quarante et un pieds et soixante-sept centièmes (241,67 pi), dix-neuf pieds et soixante-deux centièmes (19,62 pi), trente pieds (30,0 pi), quatre-vingts pieds (80,0 pi), deux cent quarante-quatre pieds et six dixièmes (244,6 pi) et trois cent soixante-dix-sept pieds et quinze centièmes (377,15 pi) vers le nord-est, cinq cent quarante et un pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (541,84 pi), deux cents pieds (200,0 pi), trois cent cinquante pieds (350,0 pi), deux cent vingt-huit pieds et quatre dixièmes (228,4 pi), cinquante pieds (50,0 pi), cent pieds (100,0 pi), cent pieds (100,0 pi), quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi), deux cents pieds (200,0 pi), quatre-vingts pieds (80,0 pi), deux cent trente-cinq pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (235,97 pi), et huit cent cinquante-cinq pieds et deux centièmes (855,02 pi) vers le nord-ouest, vingt et un pieds et cinquante-quatre centièmes (21,54 pi), quinze pieds et trente-neuf centièmes (15,39 pi), cent pieds (100,0 pi), cent quatre-vingts pieds (180,0 pi), quatre-vingts pieds (80,0 pi) et trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42 pi) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0 pi) de rayon, quatre-vingts pieds (80,0 pi), cinq cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt-sept centièmes (558,87 pi), cent soixante et onze pieds et cinq dixièmes (171,5 pi), deux cent quatorze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (214,94 pi), cent pieds (100,0 pi) et cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-dix centièmes (142,90 pi) vers le sud-ouest, quatre-vingt-deux pieds et cinquante-trois centièmes (82,53 pi) vers l'ouest, trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42 pi) le long d'une courbe de vingt pieds (20,0 pi) de rayon vers l'est, trois mille cent cinquante-six pieds et cinquante-quatre centièmes (3 156,54 pi), deux cent cinq pieds (205,0 pi) et cent vingt pieds (120,0 pi) vers le sud-est; comprenant une superficie de 1 465 968,0 pieds carrés, mesures anglaises. Tel que le tout se trouve actuellement.

Chalet St-Luc Inc.	—	P. 364	123,45	699,53	—	822,98

Une partie du lot originaire trois cent soixante-quatre (364 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, une partie de lot mesurant soixante (60,0) pieds de largeur en front et en arrière par une profondeur et quatre-vingt-dix (90,0) pieds dans ses lignes est et ouest; bornée en front, vers le sud, par le chemin Saint-Jean, en arrière, vers le nord et vers l'ouest, par une autre partie dudit lot 364 appartenant à dame Laura Bisaillon ou représentants, et de l'autre côté, vers l'est, par une autre partie dudit lot 364 ci-après décrite; et

Une partie du lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant cent soixante-treize (173,0) pieds de

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total

largeur, en front, dans sa ligne sud, et cent quatre-vingt-huit (188,0) pieds de largeur, vers l'arrière, dans sa ligne nord, par une profondeur de quatre-vingt-dix (90,0) pieds dans ses lignes est et ouest; et borné en front, vers le sud, par le chemin St-Jean; d'un côté, vers l'ouest, par une partie dudit lot 364 ci-haut décrite; d'un autre côté, vers l'est, par le ruisseau St-Claude, et en arrière, vers le nord, par le résidu dudit lot 364 étant la propriété de dame Laura Ida Bisaillon ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement.

Perrault, Jacques	P. 111	308				
	P. 112	308				
	P. 113	308				
	P. 114	308				
	P. 115	308				
	P. 116	308	—	857,24 $	—	857,24 $

Une partie du lot cent onze de la subdivision du lot originaire trois cent huit (308-111 ptie), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, mesurant quatorze pieds et trois dixièmes (14,3 pi) de largeur par quarante-huit (48,0 pi) de profondeur, bornée en front, vers le nord-ouest, par une autre partie de ladite subdivision cent onze (111) faisant partie du boulevard Taschereau, en arrière, vers le sud-est, et d'un côté, vers le nord-est, par une autre partie de ladite subdivision cent onze (111) appartenant à un certain Dancose et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie de la subdivision cent douze (112) dudit lot ci-après décrit, la ligne nord-est de ladite partie de ladite subdivision cent onze (111) étant parallèle et située à une distance de quinze pieds et sept dixièmes (15,7 pi) de la ligne nord-est de ladite subdivision cent onze (111) et la ligne arrière de ladite partie de ladite subdivision cent onze (111) étant située à une distance de vingt-sept pieds et cinq dixièmes (27,5 pi) de la ligne arrière de ladite subdivision cent onze (111);

Une partie de ladite subdivision cent douze (112) du lot originaire trois cent huit (308-112 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, mesurant trente pieds (30) de largeur par quarante-huit pieds (48) de profondeur, bornée en front, vers le nord-ouest, par une autre partie de ladite subdivision cent douze (112) faisant maintenant partie du boulevard Taschereau, en arrière, vers le sud-est, par une autre partie de ladite subdivision cent douze (112) appartenant à un dénommé Dancose, d'un côté, vers le nord-est, par une partie de ladite subsivision cent onze (111) décrite ci-dessus, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie de la subdivision cent treize (113) dudit lot ci-après décrit, la ligne arrière de ladite partie de ladite subdivision cent douze (112) étant située à une distance de vingt-sept pieds et cinq dixièmes (27,5 pi) de la ligne arrière de ladite subdivision cent douze (112) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent onze (111) et cent douze et à une distance de vingt-sept pieds et quatre dixièmes (27,4 pi) de la ligne arrière de ladite subdivision cent douze (112) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent douze (112) et cent treize (113).

Une partie de ladite subdivision cent treize dudit lot originaire trois cent huit (308-113 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, mesurant trente (30,0) pieds de largeur par quarante-huit (48,0) pieds de profondeur, bornée en front, vers le nord-ouest, par une autre partie de ladite subdivision cent treize (113) faisant maintenant partie du boulevard Taschereau, en arrière, vers le sud-est, par une autre partie de ladite subdivision cent treize (113) appartenant au dénommé Dancose, d'un côté, vers le nord-est, par une partie de ladite subdivision cent douze (112) déjà décrite, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie de ladite subdivision cent quatorze (114) dudit lot ci-après décrit; la ligne arrière de ladite partie de ladite subdivision cent treize (113) étant située à une distance de vingt-sept pieds et quatre dixièmes (27,4 pi) de la ligne arrière de ladite subdivision cent treize (113) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent douze (112) et cent treize (113) et à une distance de vingt-sept pieds et trois dixièmes (27,3 pi) de la ligne arrière de ladite subdivision cent treize (113) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent treize (113) et cent quatorze (114).

Une partie de ladite subdivision cent quatorze dudit lot originaire trois cent huit (308-114 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, mesurant trente (30,0) pieds de largeur par quarante-huit (48,0) pieds de profondeur, bornée en front, vers le nord-ouest, par une autre partie de ladite subdivision cent quatorze (114) faisant maintenant partie du boulevard Taschereau, en arrière, vers le sud-est, par une autre partie de ladite subdivision cent quatorze (114) appartenant au dénommé Dancose, d'un côté, vers le nord-est, par une partie de ladite subdivision cent treize (113) ci-dessus décrite, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie de ladite subdivision cent quinze (115) dudit lot ci-après décrit, la ligne arrière de ladite partie de ladite subdivision cent quatorze (114) étant située à une distance de vingt-sept pieds et trois dixièmes (27,3) de la ligne arrière de ladite subdivision cent quatorze (114) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent treize (113) et cent quatorze (114) et à une distance de vingt- sept pieds et deux dixièmes (27,2 pi) de la ligne arrière de ladite subdivision cent quatorze (114) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent quatorze (114) et cent quinze (115);

Une partie de ladite subdivision cent quinze dudit lot originaire trois cent huit (308-115 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, mesurant trente pieds (30,0) de largeur par quarante-huit (48,0) pieds de profondeur, bornée en front, vers le nord-ouest, par une autre partie de ladite subdivision cent quinze (115) faisant maintenant partie du boulevard Taschereau, en arrière, vers le sud-est, par une autre partie de ladite subdivision cent quinze (115) appartenant au dénommé Dancose, d'un côté, vers le nord-est, par une partie de ladite subdivision cent quatorze (114) ci-dessus décrite, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie de ladite subdivision cent seize (116) dudit lot ci-après décrit, la ligne arrière de

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total

ladite partie de ladite subdivision cent quinze (115) étant située à une distance de vingt-sept pieds et deux dixièmes (27,2) de la ligne arrière de ladite subdivision cent quinze (115) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent quinze (115) et cent seize (116) et à une distance de vingt-sept (27,0) pieds de la ligne arrière de ladite subdivision cent quinze (115) mesurée le long de la ligne de division entre lesdites subdivisions cent quinze (115) et cent seize (116).
Une partie de ladite subdivision cent seize dudit lot originaire trois cent huit (308-116 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, mesurant quinze pieds et sept dixièmes (15,7) de largeur par quarante-huit (48,0) pieds de profondeur, bornée en front, vers le nord-ouest, par une autre partie de ladite subdivision cent seize (116) faisant maintenant partie du boulevard Taschereau, en arrière, vers le sud-est, et d'un côté, vers le sud-ouest, par d'autres parties de ladite subdivision cent seize (116) appartenant au dénommé Dancose, et de l'autre côté, vers le nord-est, par une partie ci-dessus décrite de ladite subdivision cent quinze (115) la ligne sud-ouest de ladite partie de ladite subdivision cent seize (116) étant parallèle et située à une distance de quatorze pieds et trois dixièmes (14,3) de la ligne sud-ouest de ladite subdivision cent seize (116) et de la ligne arrière de ladite partie de ladite subdivision cent seize (116) étant située à une distance de vingt-sept (27,0) pieds de la ligne arrière de ladite subdivision cent seize (116).

Commission scolaire de Laprairie — Ville de La Prairie — Cadastre du Village de Laprairie
Division d'enregistrement de Laprairie

Rocheleau, Claude	—	104				
	1	105	1 474,41 $	503,77 $	—	1 978,18 $
Robidoux, Léo	—	P.221	1 064,51	1 255,10	—	2 319,61

Un terrain situé dans les limites de la ville de La Prairie, comté de Laprairie, rue Saint-Georges, étant une partie du lot originaire numéro deux cent vingt et un (P.221) au cadastre officiel du village de Laprairie, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant quarante-sept pieds (47,0) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (98,5 pi) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, mesures anglaises, plus ou moins et borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par la rue Saint-Georges; en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (P.198); d'un côté, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot numéro deux cent vingt et un (P.221); et d'autre côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot numéro deux cent vingt et un (P.221) appartenant à Mme Annette Dupuis (Landry), ladite ligne nord-ouest se trouvant distante de soixante-sept pieds et sept dixièmes de pied (67,7 pi), mesures anglaises, plus ou moins, de la rue Sainte-Catherine.
Tel que le tout se trouve actuellement avec et sujet à toutes les servitudes continues et discontinues, apparentes et non apparentes, attachées audit immeuble.

Rousseau, André	—	P. 211				
	—	P. 212				
	—	P. 216	598,99	1 360,34	—	1 959,33

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Georges, ville de La Prairie, connu et désigné comme étant:
a) Une partie du lot originaire deux cent onze (211 ptie) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Laprairie, division d'enregistrement de Laprairie, borné: vers le sud-ouest, 216 ptie; vers le nord-ouest, 211 ptie; vers le nord-est, 211 ptie; vers le sud-est: 212 ptie. Mesurant: vers le sud-ouest: 1,87 pi; vers le nord-ouest: 10,66 pi; vers le nord-est: 1,71 pi; vers le sud-est: 10,66 pi. Contenant 19,1 pi^2.
b) Une partie du lot originaire deux cent douze (212 ptie), des plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre, borné: vers le sud-ouest, 216 ptie; vers le nord-ouest, 211 ptie; vers le nord-est, 212 ptie; vers le sud-est, 213 ptie. Mesurant: vers le sud-ouest: 63,96 pi; vers le nord-ouest: 10,66 pi; vers le nord-est: 63,96 pi; vers le sud-est: 10,66 pi. Contenant 681,8 pi^2.
c) Une partie du lot originaire deux cent seize (216 ptie) des plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre, borné: vers le sud-ouest, rue Saint-Georges; vers le nord-ouest, 216 ptie; vers le nord-est, 216 ptie; vers le nord-ouest, 216 ptie; vers le nord-est, 211 ptie, 212 ptie, 213 ptie; vers le sud-est, 216-5. Mesurant: vers le sud-ouest: 90,59 pi; vers le nord-ouest: 84,07 pi; vers le nord-est: 1,2 pi; vers le nord-ouest: 11,85 pi; vers le nord-est: 89,25 pi; vers le sud-est: 95,92 pi. Contenant 8 674,3 pi^2.

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Commission scolaire de Laprairie — Ville de Saint-Constant — Cadastre paroisse de Saint-Constant Division d'enregistrement de Laprairie						
Dubé, Alain	309	119	—	183,11 $	—	183,11 $
Martineau, André	21	127				
	22	127				
	23	127				
	24	127	2 014,36	504,09	—	2 518,45
Auclair, Aimé	124	150	2 503,63	1 595,07	—	4 098,70
Auclair, Floyd Aimé	13	150	3 802,11	811,45	—	4 613,56
Lamothe, Lomer	15	150	1 651,93	753,18	—	2 405,11
Sicotte, Mme René Bisson	1334	150	747,87	406,25	—	1 154,12
Auclair, Floyd	136	150	2 343,30	1 235,64	—	3 578,94
Covino, Gerardo	56	151	1 111,09	274,10	—	1 385,19
Rafuse, Marguerite	1123	152	—	233,53	—	233,53
Robichaud, Francine Lemieux	481	161	1 420,60	314,65	—	1 735,25
Campeau, Armand	34	163	1 168,87	630,38	—	1 799,25
Langevin, Robichaud Grace	45	163	2 166,87	487,71	—	2 654,58
Cloutier, André	8	172	—	641,94	—	641,94
Covino, Gerardo	137	247	793,68	581,76	—	1 375,44
Maiorino, Pasquale	331	252	—	517,37	—	517,37
Ménard, Claude	59	254	2 065,12	461,29	—	2 526,41
Martello, Dominic	1	399	184,57	445,76	—	630,33
Martineau, André	18	P. 127				
	19	127				
	20	127	1 213,25	301,63	—	1 514,88
Un emplacement situé à Saint-Constant, province de Québec, étant une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-sept (ptie 127-18) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, contenant neuf pieds et cinq dixièmes de pied (9,5 pi) de largeur par cent vingt-trois pieds (123 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par le chemin public, (montée Griffin); en arrière, vers le nord-est, par la rivière La Tortue; d'un côté, vers le sud-est, par le lot numéro 127-19; et d'autre côté, vers le nord-ouest par l'autre partie dudit lot numéro 127-18, appartenant à la succession Émile St-James. Tel que le tout se trouve actuellement.						
Légaré, Jean-Paul	1-6	P.150	7 048,26	1 957,48	—	9 005,74
Un emplacement situé à Saint-Constant, province de Québec, connu et désigné comme étant l'arrière partie du lot numéro six de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante (ptie 150-1-6) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front, par le résidu du même lot, appartenant à Jean-Paul Légaré et Yvon Légaré; en profondeur par le lot 150-1-39; d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot 150-1-7-1; et de l'autre coté, vers le nord-est, par le lot 150-1-5. Tel que le tout se trouve actuellement.						
Demers, Denis	1-86P	150	1 480,83	448,14	—	1 928,97
Un emplacement situé à Saint-Constant, province de Québec, ayant front sur la rue Bélanger, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre-vingt-six de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante (150-1-86 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie. Mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi) de largeur en front sur la rue Bélanger, cent neuf pieds (109 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est, et quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi) de largeur en arrière dans sa ligne sud-est; le tout de figure irrégulière et tel que montré sur un plan préparé par Laurent C. Farand, arpenteur-géomètre, en date du 18 juillet 1962, sous le numéro 7979 de ses minutes. Borné ledit emplacement, au nord-ouest, par la rue Bélanger; d'un côté, au nord-est, par le lot no 150-1-87 au même cadastre; en arrière, au sud-est par le résidu dudit lot no 150-1-86 et d'autre côté, au sud-ouest, par la rue Lachapelle. Tel que le tout se trouve actuellement.						
Laferrière, Réal	—	P. 150	—	982,95	—	982,95 $
Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Constant, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent cinquante (ptie no 150) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant soixante pieds de largeur (60 pi) par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins; borné en front par le chemin public; en arrière par la rivière; d'un côté par le lot 156-1-128-2 appartenant à M. Leblanc; et de l'autre côté par le lot 150-1-184 (rue). Tel que le tout se trouve actuellement.						

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Poste C.K.V.L.	—	P. 167				
	—	P. 169	3 376,30 $	3 284,28 $	—	6 660,58 $

Un emplacement situé à Saint-Constant, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent soixante-sept (P.167) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, de figure irrégulière, et explicitement décrite comme suit:

Commençant en un point « A » situé dans la ligne de division entre les lots originaires numéros cent soixante-six et cent soixante-sept (166 et 167), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, lequel point « A » se localise à une distance de cent quatre-vingts pieds (180 pi) au sud-ouest de l'intersection de cette même ligne de division avec l'emprise sud-ouest de la route provinciale numéro 9C (raccordement Pont-Mercier); de ce point « A », suivant une direction sud-ouest, et dans la dite ligne de division entre les lots originaires numéros cent soixante-six et cent soixante-sept (166 et 167), une distance de mille cinq cent trente-six pieds (1 536) jusqu'au point « B »; du point « B », suivant une direction nord-ouest, et dans une ligne formant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) avec la ligne « A-B », une distance de neuf cent quatre-vingt-onze pieds (991) jusqu'au point « C » situé dans la ligne de division entre les lots originaires numéros cent soixante-sept et cent soixante-neuf (167 et 169); du point « C », suivant une direction nord-est, et dans la ligne de division entre les lots originaires numéros cent soixante-sept et cent soixante-neuf (167 et 169), une distance de mille cinq cent quinze pieds (1 515) jusqu'au point « D »; du point « D », suivant une direction sud-est, une distance de deux cent quatre-vingt-dix pieds (290) jusqu'au point « E »; du point « E », suivant une direction nord-est, une distance de trois cent cinquante pieds (350) jusqu'au point « F » situé dans l'emprise sud-ouest de la route numéro 9C à une distance de deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (299) au sud-est de la ligne de division entre les lots cent soixante-sept et cent soixante-neuf (167 et 169); du point « E », suivant une direction sud-est et dans la limite sud-ouest de l'emprise de la route numéro 9C, une distance de cent cinquante pieds (150) jusqu'au point « G »; du point « G », suivant une direction sud-ouest, une distance de cent quatre-vingts pieds (180) jusqu'au point « H »; du point « H », suivant une direction sud-est, et dans une ligne parallèle à la limite sud-ouest de l'emprise de la route numéro 9C, à une distance de cent quatre-vingts pieds (180) au sud-ouest de cette dernière, une distance de cinq cent quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (580,4) jusqu'au point de commencement « A ».

Le tout compris dans le périmètre « A-B-C-D-E-F-G-H-A » représentant une superficie totale de quarante-trois arpents et un dixième d'arpent, mesures anglaises, plus ou moins. Tel que le tout se trouve actuellement, montré sur un plan préparé par W.P. Laroche, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 1954.

Un certain emplacement situé à Saint-Constant, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-neuf (169 ptie) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, province de Québec, bornée vers le nord-est par une partie dudit lot no 169; vers le sud-est par le numéro 167 du même cadastre; vers le sud-ouest par le lot no 168; vers le nord-ouest par le lot numéro 170, toujours du même cadastre, mesurant 406,4 pieds dans sa ligne nord-est, 125,4 pieds et 806,8 pieds dans les deux lignes sud-est, 417,0 pieds dans la ligne sud-ouest, et 874 pieds dans la ligne nord-ouest, formant une superficie de 10,06 arpents, mesures anglaises, plus ou moins; les coins nord-est et nord-ouest du présent emplacement sont situés chacun à une distance de cent quatre-vingts pieds (180) de la ligne sud de la route 9C. Tel que le tout se trouve actuellement.

Moquin, André	—	P. 194	360,23	306,32	—	666,55

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Constant, province de Québec, faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-quatorze (Ptie no 194) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant deux cent soixante-treize pieds (273 pi) de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public et la rivière Saint-Régis, bornée en front, vers le nord-ouest par le chemin public, en profondeur, vers le sud-est, par la rivière Saint-Régis, d'un côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot no 195 et de l'autre côté, vers le nord-est, par une partie dudit lot no 194 appartenant à Romain Poupart. Tel que le tout se trouve actuellement.

Commission scolaire de Laprairie — Ville de Sainte-Catherine — Cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine
Division d'enregistrement de Laprairie

Dumesnil, Réal	6	608	4 223,18	836,28	5 059,46
Maiorino, Pasquale	127	606	1 262,02	434,26	1 696,28
Sauvageau, Céline Gougeon	31	613	1 569,38	755,76	2 325,14
Auclair, Jean Claude	25	613		232,16	232,16
Millette, Jean-Luc	11-1	617	1 291,73	447,48	1 739,21
Gervais, Jean et Collin, Jacinthe	71	610	1 784,95	472,93	2 257,88
Dodier, Normand	47	610	—	522,31	522,31
Nadeau, Frédéric	111	604	396,47	268,74	665,21
Bachand, André	22	659	1 194,17	274,28	1 468,45
Tremblay, Georgette	23 et 24	659	787,91	389,57	1 177,48

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Grenier, Maurice	59	642	1 301,22$	432,40$		1 733,62$
Descoteau, René	25	642	2 569,47	353,57		2 923,04
	26-1	642				
D'Amour, Réal	56	642	362,82	390,68		753,50
Gervais, Alain et Gisèle	71	634	20,13	304,78		324,91
Les Investissements A.G.C.	291	630	141,99	142,04		284,03
Les Investissements A.G.C.	292	630	3 131,76	4 659,79		7 791,55
Bégin, Gérard	19	624	618,22	619,24		1 237,46
Katerimed Ltée	297-2	630				
	296	630				
	295-1-2	630	2 921,55	865,07		3 786,62
Cloutier, Claude	33	623	1 652,04	544,60		2 196,64
Paquette, Denis	60	619	1 283,93	369,63		1 653,56
Roy Gilles et Réjeanne	98	618		479,89		479,89
Choquette, Rolland et Diane	186	620	147,82	218,04		365,86
Gicas, Georges et Angelo	P. 90	611	1 263,02	458,90		1 721,92

Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Catherine, comté de Laprairie, de figure irrégulière, étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire numéro six cent onze (611-P. 90) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, borné comme suit: vers le nord par une partie du lot numéro 611 (boulevard Marie-Victorin); vers le sud-est par une partie du lot numéro 611; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 611 et par le lot numéro 611-89; vers le nord-ouest par les lots numéros 613-9 et 613-103; mesurant trente pieds et cinq centièmes (30,05 pi, soit 9,16 m) vers le nord, cent soixante et onze pieds et vingt-neuf centièmes (171,29 pi, soit 52,21 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de neuf cent quatorze pieds et quatre-vingt-treize centièmes (914,93 pi, soit 278,87 m) vers le nord, cent vingt pieds et soixante-deux centièmes (120,62 pi, soit 36,76 m) vers le sud-est, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199,0 pi, soit 60,65 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-douze pieds et cinquante-trois cintièmes (92,53 pi, soit 28,20 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt mille neuf cent quatre-vingt-onze pieds carrés (20 991,0 pi², soit 1 950,13 m²).

Gicas, Angelo	P. 611	73,22	830,15		903,37

Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Catherine, comté de Laprairie, composé de deux parcelles de terrains comme suit: Premièrement: un terrain vague faisant front sur la route no 3 (boulevard Marie-Victorin), ayant en superficie six mille huit cent trente-trois pieds carrés (6,833 pi²), désigné comme étant une partie du lot originaire numéro six cent onze (P.611) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie; mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par toute la profondeur entre la route no 3 (boulevard Marie-Victorin) et le fleuve Saint-Laurent (dont le rivage fut aménagé pour la Voie maritime) formant les bornes sud et nord respectivement, et borné à l'ouest par une partie du lot originaire numéro 612 et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro 611.

Deuxièmement: un terrain faisant front sur la route no 3 (boulevard Marie-Victorin), étant une partie du lot originaire numéro six cent onze (P.611) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, mesurant cent quatre-vingt-seize pieds et sept dixièmes de pied (196,7 pi) dans sa ligne nord, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199 pi) dans sa ligne sud, cent dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (117,2 pi) dans sa ligne est, et quatre-vingt-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (89,9 pi) dans sa ligne ouest; borné au nord par ladite route no 3 (boulevard Marie-Victorin) à l'ouest par une partie du lot de subdivision numéro 613-8, à l'est et au sud par une autre partie non subdivisée dudit lot originaire numéro 611.

À distraire de cet emplacement: un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Catherine, comté de Laprairie, de figure irrégulière, étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire numéro six cent onze (611-P.90) au cadastre officiel de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, borné comme suit: vers le nord par une partie du lot numéro 611 (boulevard Marie-Victorin); vers le sud-est par une partie du lot numéro 611; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 611 et par le lot numéro 611-89; vers le nord-ouest par les lots numéros 613-9 et 613-103; mesurant trente pieds et cinq centièmes (30,05 pi, soit 9,16 m) vers le nord, cent soixante et onze pieds et vingt-neuf centièmes (171,29 pi, soit 52,21 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de neuf cent quatorze pieds et quatre-vingt-treize centièmes (914,93 pi, soit 278,87 m) vers le nord, cent vingt pieds et soixante-deux centièmes (120,62 pi, soit 36,76 m) vers le sud-est, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199,0 pi, soit 60,65 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-douze pieds et cinquante-trois centièmes (92,53 pi, soit 28,20 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt mille neuf cent quatre-vingt-onze pieds carrés (20 991,0 pi², soit 1 950,13 m²).

Monteith, Louis	P.637	2 155,09	1 080,16		3 235,25

Un emplacement ayant front sur le boulevard 9C en la ville de Sainte-Catherine, comté de Laprairie, désigné comme étant une partie du lot originaire numéro six cent trente-sept (P. 637) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, de figure trapézoïdale, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) au nord-est, cent soixante-deux pieds et trois dixièmes de pied (162,3 pi) au sud-est, quatre-vingt-un pieds et sept dixièmes de pied (81,7 pi) au sud-ouest, et cent

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total

vingt pieds (120 pi) au nord-ouest, contenant en superficie huit mille quatre cent quatre-vingts pieds carrés (8 480 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-est et vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 637; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 637 étant le boulevard 9C; et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 637.

Cet emplacement est affecté par une servitude de non-accès à la voie rapide du boulevard 9C en vertu des enregistrements effectués sous les numéros 87060 et 87061, et sujet à une servitude d'égout en vertu de l'enregistrement effectué sous le numéro 39663, ainsi que d'une servitude de passage en vertu de l'enregistrement effectué sous le numéro 125364.

Commission scolaire de Laprairie — Municipalité de Saint-Mathieu — Cadastre paroisse de Saint-Philippe
Division d'enregistrement de Laprairie

Allard, Ovide	18	340	66,74 $	627,68 $	—	694,42 $
	19	340				
Young, Georges	—	P. 329	—	730,71	—	730,71

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire trois cent vingt-neuf (Ptie 329) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe, comté de Laprairie, de forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-douze pieds et soixante-quinze centièmes de pied (92,75 pi) dans une des ses lignes nord-ouest, cinquante pieds (50 pi) dans une autre ligne nord-ouest, et quatre-vingt-sept pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (87,95 pi) dans une autre ligne nord-ouest; deux cent quarante-deux pieds et quarante-quatre centièmes de pied (242,44 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quinze pieds et quarante et un centièmes de pied (215,41 pi) dans sa ligne nord-est; et quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi) dans sa ligne sud-ouest, ayant une superficie de trente-cinq mille sept cent trente-neuf pieds carrés (35 739 pi²), et borné au nord-ouest, par des parties dudit lot numéro trois cent vingt-neuf (329), au sud-est par une autre partie dudit lot numéro trois cent vingt-neuf (329) apparemment un fossé; au nord-est par une autre partie dudit lot numéro trois cent vingt-neuf (329), également un autre fossé, et au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro trois cent vingt-neuf (329).

Lopez, Ricardo	—	P. 336	—	1 613,66	—	1 613,66

Un emplacement sis et situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Mathieu, dans la division d'enregistrement de Laprairie, montée Saint-Philippe, désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent trente-six (Ptie 336) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe, division d'enregistrement de Laprairie, laquelle partie se localise comme suit: partant de l'emprise sud de la montée Saint-Philippe avec l'emprise sud-ouest du lot 336-1 (rue) étant appelé point « A ». De là, suivant un gisement de 36°22', une distance de cinq cent dix-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (519,4 pi) a été mesurée jusqu'au point « B ». De là, suivant un gisement de 123°03', une distance de mille quatre-vingt-un pieds et trente-trois centièmes de pied (1 081,33 pi) a été mesurée jusqu'au point « C ». De là, suivant un gisement de 231°50', une distance de vingt pieds (20,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « D ». De là, suivant un gisement de 127°47', une distance de cent pieds (100,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « E ». De là, suivant un gisement de 227°04', une distance de deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (297,2 pi) a été mesurée jusqu'au point « F ». De là, suivant un gisement de 317°41', une distance de cent pieds (100,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « G ». De là, suivant un gisement de 227°04', une distance de trente-cinq pieds (35,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « H ». De là, suivant un gisement de 317°41', une distance de cinquante-deux pieds (52,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « I ». De là, suivant un gisement de 228°12', une distance de cent quarante-trois pieds et huit dixièmes de pied (143,8 pi) a été mesurée jusqu'au point « J ». De là, suivant un gisement de 293°10', une distance de deux cent quatorze pieds et huit dixièmes de pied (214,8 pi) a été mesurée jusqu'au point « K ». De là, suivant un gisement de 23°10', une distance de cinquante pieds (50,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « L ». De là, suivant un gisement de 293°10', une distance de soixante-dix pieds (70,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « M ». De là, suivant un gisement de 203°10', une distance de cinquante pieds (50,0 pi) a été mesurée jusqu'au point « N ». De là, suivant un gisement de 293°10', une distance de seize pieds et six dixièmes de pied (16,6 pi) a été mesurée jusqu'au point « 0 ». De là, suivant un gisement de 300°31', une distance de quatre cent douze pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (412,91 pi) a été mesurée jusqu'au point « P ». De là, suivant un gisement de 303°20', une distance de deux cent trente pieds (230,0 pi) a été mesurée jusqu'au point de départ « A ». Contenant en superficie cinq cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (532 492,3 pi²), mesures anglaises.

Et étant bornée comme suit: vers le nord: partie par ladite montée Saint-Philippe et partie par les subdivisions trois et quatre dudit lot trois cent trente-six (pties 336 et 336-3 et 4); vers le sud: par une autre partie de ce même lot trois cent trente-six (ptie 336); vers l'est par une rue (336-1), et vers l'ouest par l'emprise de la route 15.

Nom du propriétaire	Subdivision	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires catholiques	Taxes scolaires protestantes	Total
Commission scolaire de Laprairie — Ville de Delson — Cadastre de la paroisse de Saint-Constant Division d'enregistrement de Laprairie						
Giroux, Léo	102	139	522,25$	453,40$	—	975,65$
Gagnon, Adrien	43 et 44	141	—	356,69	—	356,69
104429 Canada Ltd	2-5 P.	148	1 228,80	961,62	—	2 190,42
Un emplacement situé en la ville de Delson, comté de Laprairie, ayant front sur la route 9C, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq de la resubdivision du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148-2-ptie 5) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie; mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur une profondeur de trois cent quarante et un pieds et deux dixièmes de pied (341,2 pi), d'un côté dans sa ligne nord-ouest et trois cent quarante pieds (340 pi) de l'autre côté dans sa ligne sud-est, et bornée comme suit, savoir: en front, au nord-est, par la route 9C; en arrière, au sud-ouest, par le lot numéro 147-10; d'un côté, au nord-ouest, par une partie du lot numéro 148-2-6 au même cadastre; et de l'autre côté, au sud-est, par partie du lot numéro 148-2-4 au même cadastre.						
Camus, Robert	28	142	617,99	707,29	—	1 325,28
Martel, Maurice	21	592	2 069,37	484,14	—	2 553,51
Commission scolaire de Laprairie — Ville de Candiac — Cadastre paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine Division d'enregistrement de Laprairie						
Tallard, Jean-Maurice	1021	687	1 489,13	634,46	—	2 123,59
Moore, Éric	916	687	—	484,99	—	484,99
Tibbo, John	898	687	2 062,61	522,69	—	2 585,30
Stafford, Frédéric	309	687	1 194,17	457,73	—	1 651,90
Lemieux, Arthur Jr	3	569	581,66	290,70	—	872,36
Lemieux, Arthur	459	685				
	570	685	202,54	109,66	—	312,20
Grignon, Jean	402	687	—	201,02	—	201,02
Commission scolaire de Laprairie — Ville de Candiac Cadastre paroisse de Saint-Philippe Division d'enregistrement de Laprairie						
Dion, Gaétane	844	392	—	1 497,83	—	1 497,83
Kaneusky G. et Idlin A.	763	392				
	764-2	392	6 753,27	2 822,13	—	9 575,40
Marulo, Carole Erasme	756	392	—	641,81	—	641,81
Morrow, André	280	392	1 428,21	283,23	—	1 711,44

La Prairie, le 30 décembre 1981.

Le secrétaire-trésorier,
PÉLADEAU, GÉRARD.

16699-3-2-o

Municipalité du comté de Missisquoi

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné Yves Fortin, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Missisquoi, que les propriétés ci-après, avec bâtisses, seront vendues à l'enchère publique, au rabais, au bureau de la corporation du comté de Missisquoi, dans la ville de Bedford, le JEUDI ONZIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, pour le paiement des taxes municipales et autres frais dus aux municipalités sur les divers lots ci-après, à moins que le tout ne soit payé avant la vente, avec les frais, conformément aux dispositions du Code municipal.

Village de Philipsburg

Propriétaires	Taxes municipales	Frais	Total
Marcoux, Mme Yolande	481,29 $	73,44 $	554,73 $

Un emplacement situé sur le côté nord-ouest de l'avenue des Érables, en la municipalité du village de Philipsburg, et comprenant notamment:

1. une partie du lot quatre-vingt-cinq (ptie 85) du cadastre officiel du village de Philipsburg, division d'enregistrement de Missisquoi, et mesurant cent soixante-douze pieds et trente-quatre centièmes de pieds (172,34 pi) dans sa ligne sud-est, cent sept pieds et six dixièmes de pied (107,6 pi) dans sa ligne sud, cent quatre-vingt-quinze pieds (195,0 pi) dans la ligne nord-ouest, cent six pieds et neuf dixièmes de pied (106,9 pi) dans la ligne nord-est; et borné: vers le sud-est par l'avenue des Érables; vers le sud, par la rue James; vers le nord-ouest par une partie du lot no 85; et vers le nord-est par le lot no 84 dudit cadastre;
2. une partie du lot quatre-vingt-quatre (ptie 84) du susdit cadastre, mesurant vingt-cinq pieds et un centième de pied (25,01 pi) dans la ligne sud-est, cent six pieds et neuf dixième de pied (106,9 pi) dans la ligne sud-ouest, vingt-cinq pieds et trois centièmes de pied (25,03 pi) dans la ligne nord-ouest, cent sept pieds et quatre dixièmes de pied (107,4 pi) dans la ligne nord-est; et borné: vers le sud-est par l'avenue des Érables; vers le nord-ouest par une partie du lot no 84; et vers le nord-est par une partie du lot no 84;

Avec bâtisses y érigées;

Bourdeau, Mme Hélène	36,74	8,84	45,58

Un terrain de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-deux (ptie no 22) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Philipsburg, division d'enregistrement de Missisquoi; mesurant, cedit terrain: cinquante-trois pieds (53 pi) de largeur de l'est à l'ouest dans ses lignes nord et sud, sur une profondeur de quarante pieds (40 pi) du nord au sud dans ses lignes est et ouest; le tout plus ou moins et mesures anglaises; borné, cedit terrain: au sud par le lot no 123 dudit cadastre (soit par la partie de ce lot appartenant à Joseph Massari) et par une autre partie dudit lot no 123; à l'est par le lot no 121 dudit cadastre appartenant à Geo. H. Montgomery ou représentants; au nord et à l'ouest par le résidu dudit lot no 22.

Bourdeau, Mme Hélène	508,60	84,35	592,95

Un terrain de forme rectangulaire, connu et désigné sous la partie ouest du lot numéro cent vingt-trois (ptie no 123) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Philipsburg, division d'enregistrement de Missisquoi, mesurant, cedit terrain: vingt-deux pieds (22 pi) de largeur en front sur la rue et en arrière de l'est à l'ouest, sur toute la profondeur dudit lot no 123, soit quatre-vingt-seize pieds (96 pi) du nord au sud; le tout plus ou moins et mesures anglaises; borné, cedit terrain: au sud par la rue ou partie de la ligne sud dudit lot no 123; à l'est par la partie est dudit lot no 123 appartenant à Joseph Massari suivant enregistrement no 112465; au nord, par partie de la ligne nord dudit lot no 123; et à l'ouest, par la ligne ouest dudit lot no 123; avec bâtisses y érigées.

Pelletier, Robert	1 099,71	171,68	1 271,39

Un certain emplacement situé dans la municipalité du village de Philipsburg, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Philipsburg, comme étant partie du lot numéro vingt-cinq (ptie no 25); le susdit emplacement étant borné comme suit: nord par la partie nord dudit lot no 25 appartenant au ministère des Travaux publics du Canada apparemment incluant la partie dudit lot appartenant à Philipsburg Railway and Quarry Company; au sud par le lot no 26 dudit cadastre; à l'est par le chemin public; et à l'ouest par les eaux de la Baie Missisquoi; incluant tous les droits dans un lot de grève adjacent au susdit lot no 25; avec bâtisses y érigées.

Messier, Jean-Marie	3 694,07	994,92	4 688,99

Un emplacement sis et situé au village de Philipsburg, connu et désigné comme étant composé des lots douze et cent dix-sept (nos 12 et 117) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Philipsburg, division d'enregistrement de Missisquoi; sauf et à distraire cependant dudit lot no 117, la lisière de terre appartenant à la succession de M. et Mme Marc Noiseux, suivant l'acte de vente à cet effet enregistré au bureau d'enregistrement de Missisquoi sous le no 134947, bornée, cettedite lisière de terre distraite, comme suit: sud par la rue; sud-ouest par une autre partie dudit lot no 117; nord par le lot no 2A du susdit cadastre; et nord-est par le lot no 116 dudit cadastre; avec bâtisses y érigées.

Propriétaires	Taxes municipales	Frais	Total
Shaw, James	1 430,80 $	263,45 $	1 694,25 $
Un certain emplacement d'environ soixante-cinq (65) rods en superficie, plus ou moins, et connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-neuf (no 79) des plan et livre de renvoi officiels du village de Philipsburg, division d'enregistrement de Missisquoi; avec bâtisses y érigées.			
Shaw, James	2 635,95	489,48	3 125,43
Un certain emplacement situé dans la municipalité du village de Philipsburg, connu et désigné comme étant composé des lots numéros dix-huit, cent dix-huit et cent trente et un (nos 18, 118 et 131) du cadastre officiel du village de Philipsburg, division d'enregistrement de Missisquoi; sauf et à distraire dudit lot no 118 la partie vendue à la municipalité du village de Philipsburg, par acte enregistré à Missisquoi sous le no 99447; bornée, cettedite partie vendue, comme suit: est par la rue Philips; ouest et nord par le résidu dudit lot no 118; et sud par le lot no 119 dudit cadastre; avec bâtisses y érigées.			

Bedford, le 29 décembre 1981.

Le secrétaire-trésorier,
YVES FORTIN.

16719-3-2-o

La commission scolaire Mont-Fort

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Jacques Massé, directeur général de la commission scolaire Mont-Fort, dans le comté de Chambly, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au 60, rue Saint-Jacques en la ville de Chambly, le ONZIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, pour le recouvrement des cotisations municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, si ces diverses cotisations ne sont pas payées, avec les frais et intérêts, avant la date et l'heure fixées pour la vente.

L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent ou par chèque visé, le prix de son adjudication.

Les adjudications sont consenties sous réserve des exigences de la Loi sur le zonage agricole et avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées aux immeubles.

La Commission municipale du Québec, par résolution en date du 12 novembre 1981, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux consécutifs appartenant au même propriétaire, conformément aux articles 384 et suivants de la Loi sur l'instruction publique.

Ville de Carignan
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total
Yves Laviolette	157-120	560.61 $	112.12 $	3.58 $	408.17 $	1 084.48 $
Denis Rozon et Sylvie Gratton	157-114					
	157-115 P.	40.45	8.09	3.91	62.86	115,31

Désignation
Un emplacement situé en la ville de Carignan, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:
a) Le lot numéro cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157-114) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly.
b) Une partie du lot numéro cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157-P. 115) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, mesurant 6 pi de largeur par toute sa profondeur soit 105,66 pi et ayant une superficie de 633,96 pi^2, mesures anglaises et plus ou moins et étant bornée au nord par une partie du lot 196 du même cadastre, au sud par le lot 157-101 (rue), à l'est par le lot 157-114 ci-dessus décrit et à l'ouest par la partie résiduelle dudit lot 157-115.

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total
Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.						
La Corporation Akal Ltée	159-31	36.65 $	7.33 $	4.11 $	43.97 $	92.06 $
La Corporation Akal Ltée	159-32	36.83	7.36	4.15	43.97	92.31
La Corporation Akal Ltée	159-18	39.35	7.87	4.39	44.69	96.30
La Corporation Akal Ltée	159-19	40.51	8.10	4.78	49.66	103.05
Dhaliwal Mukand Singh	159-26	37.62	7.52	2.22	42.46	89.82
Dhaliwal Mukand Singh	159-25	37.62	7.52	2.22	42.46	89.82
Michael Mocak	127-2730	13.60	2.72	—	7.43	23.75
Laurette DeLaDurantaye Sirois	132-853					
	132-854	8.23	1.64	—	4.95	14.82
John Timothy Gormley	131-640 à 642 incl. 131-688 à 690 incl. 132-770 à 772 incl.	174.84	34.96	—	238.96	448.76
Denis Maillé	127-2427	14.75	2.95	—	4.54	22.24
Alfredo Rocha	129-194	8.23	1.64	—	6.93	16.80
	129-195					
Euclide Jetté	74	259.30	51.86	—	98.50	409.66
Robert Lord et Claude Payette	77-P.	1 784.16	356.83	—		2 140.99

Désignation

Un emplacement, de figure irrégulière, ayant front sur le boulevard Bellevue en la ville de Carignan, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro soixante-dix-sept (P.-77) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly et désigné comme suit:

D'un point A situé à 7.5 pieds de l'extrémité sud-est du lot 77-3 du même cadastre calculé le long du boulevard Bellevue; de là, dans une ligne A-B, en direction nord-ouest, parallèlement à la ligne de division des lots originaires numéros 77 et 78 à une distance de 157.5 pieds de cettedite ligne de division, sur une distance de 1 432 pieds jusqu'au point B;

de là, tournant vers le nord-est, formant la ligne B-C, jusqu'au point C situé à une distance de 150 pieds, en ligne droite, de la ligne de division des lots originaires numéros 76 et 77 du même cadastre;

de là, tournant vers le sud-est, formant la ligne C-D, sur une distance de 1 000 pieds jusqu'au point D, lequel point est situé à une distance de 150.95 pieds, en ligne droite, de la ligne de division des lots originaires numéros 76 et 77 du même cadastre;

du point D, tournant en direction sud-ouest, formant la ligne D-E, jusqu'au point E, lequel point est situé à une distance de 297 pieds, en ligne droite, parallèlement à la ligne de division des lots 76 et 77, à l'extrémité nord-ouest du lot numéro 77-2 du même cadastre;

du point E, tournant en direction sud-est, dans une ligne E-F, sur une distance de 432 pieds jusqu'au point F situé le long du boulevard Bellevue;

du point F, tournant dans une direction sud-ouest, formant la ligne F-A, le long du boulevard Bellevue, sur une distance de 285.5 pieds, jusqu'au point A; contenant en superficie 10 arpents carrés et plus ou moins, mesures anglaises et plus ou moins; étant bornée cette partie, au sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 77 du même cadastre appartenant à Robert Lord ou représentants; au nord-ouest, partie par une partie du lot numéro 77 appartenant à Robert Lord ou représentants et partie par une autre partie du lot originaire 77 appartenant à Claude Payette ou représentants, au nord-est partie par une partie du lot numéro 77 appartenant à Claude Payette ou représentants et partie par le lot 77-2 du même cadastre et au sud-est par le boulevard Bellevue (lot 77-4 du même cadastre).

Charles-Émile Goyer	353-1135 à 1139 incl.	104.37	20.87	—	91.64	216.88
Charles-Émile Goyer	353-1327 et 1328	92.48	18.49	—	97.83	208.80

Ville de Carignan
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total
Mme Anna Polenova Jurak	88-382	17,04 $	3,40 $	—	11,14 $	31,58$

Ville de Chambly
Cadastre officiel de la paroisse de St-Joseph-de-Chambly

Dennis Michael Mark	228-94	27,31	5,46	—	49,53	82,30
Evadney Hyacinth Hinds	228-51	33,74	6,74	—	102,31	142,79
Joan Lyn	230-205	29,73	5,94	—	13,31	48,98
Domenica Freschi	231-304	33,97	6,79	—	66,38	107,14
Mohamed Y. Anbeh	231-384	45,80	9,16	—	151,75	206,71
Luigi Bolognesi	231-381	18,33	3,66	—	86,03	108,02
Francesco Costarelli	231-408	29,88	5,97	—	93,23	129,08
Francesco Costarelli	231-407	29,88	5,97	—	93,23	129,08
Francesco Costarelli	231-406	29,88	5,97	—	93,23	129,08
Francesco Costarelli	231-405	29,88	5,97	—	93,23	129,08
Arthur Dionne	270-470	29,02	5,80	—	44,30	79,12
82514-Canada Ltd	230-102	21,22	4,24	0,43	73,64	99,53
M. et Mme J.-Louis Kesteloot	267-166	29,72	5,94	—	56,99	92,65
M. et Mme J.-Louis Kesteloot	267-167	17,36	3,47	—	56,99	77,82
Dietmar Elm	267-246	11,19	2,23	—	22,20	35,62
Winston A. Rollock	231-218	24,94	4,98	—	184,30	214,22
Franco Bini	231-201	23,56	4,71	—	37,00	65,27
Leong Yuk Liew	230-172	29,96	5,99	—	78,50	114,45
Eugène Thériault	270-421	32,93	6,58	—	100,37	139,88
Eugène Thériault	270-420	29,01	5,80	—	86,03	120,84
Eugène Thériault	270-422	32,93	6,58	—	100,37	139,88
Eugène Thériault	270-423	29,01	5,80	—	—	34,81
Claude Gosselin	270-296	32,93	6,58	—	100,37	139,88
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2529	29,72	5,94	16,80	54,60	107,06
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2527	29,72	5,94	16,80	54,60	107,06
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2526	31,59	6,31	18,51	56,98	113,39
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2525	44,17	8,83	28,26	80,71	161,97
Mrs. Maria Petropoulos	270-70	30,37	6,07	—	90,84	127,28
Jim Koutros	270-77	26,35	5,27	—	162,68	194,30
Paul Henri Chayer	270-85	24,87	4,97	—	86,03	115,87
Michel Simoneau	270-182	29,01	5,80	—	44,56	79,37
Prokos, Mrs. Georgia Zois	273-2474	185,42	37,08	194,66	—	417,16
Janos Regl. *et al.*	270-39	46,86	9,37	—	187,54	243,77
Ekaterini Christodoulo	273-2361	35,61	7,12	—	119,57	162,30
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2512	38,32	7,66	23,86	72,86	142,70
Peter E. Dakoyannis	273-2637	31,31	6,26	—	54,60	92,17
Peter E. Dakoyannis	273-2636	12,04	2,40	—	54,60	69,04
Peter E. Dakoyannis	273-2635	12,04	2,40	—	54,60	69,04
Peter E. Dakoyannis	273-2634	12,04	2,40	—	54,60	69,04
John E. Dakoyannis	273-2633	15,60	3,12	—	54,60	73,32
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2511	57,83	11,56	38,12	1,77	109,28
John E. Dakoyannis	273-2632	15,59	3,11	—	54,60	73,30
Cosmopolitan Investment Corp.	273-2264	23,52	4,70	54,05	126,88	209,15
John E. Dakoyannis	273-2631	12,04	2,40	—	54,60	69,04
John E. Dakoyannis	273-2630	12,04	2,40	—	54,60	69,04
John E. Dakoyannis	273-2629	17,10	3,42	—	71,23	91,75

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total
Petros Andronakos	274-837	29,72 $	5,94 $	—	—	35,66 $
Petros Andronakos	274-836	29,72	5,94	—	—	35,66
Tsokas Regina Eliopoulos	273-2235					
	274-890	19,16	3,83	—	66,91	89,90
Tsokas Regina Eliopoulos	273-2234					
	274-891	19,16	3,83	—	66,91	89,90
Tsokas Regina Eliopoulos	273-2236					
	274-889	19,16	3,83	—	68,50	91,49
Réal Joseph Lévesque	278-239-14	371,32	74,26	—	674,52	1 119,90
Raymond Blais	289-363	485,62	97,12	—	—	582,74
Henri Filion	289-29	422,14	84,42	—	—	506,56
Vytas Bulka	279-57	396,29	79,25	—	325,17	800,71
Marc Lacroix	P.-313-4					
	313-7	105,34	21,06	—	206,58	332,98

Désignation

Un emplacement connu et désigné comme suit, savoir:

a) Une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent treize (P.-313-4) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, bornée cettedite partie vers le nord-est par le chemin du Canal; vers le sud-est par une partie du lot numéro 313-3 (rue Victoria); vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro 313-4 et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 313-7 du même cadastre et mesurant 125 pieds dans sa ligne nord-est et dans sa ligne sud-ouest; 122 pieds dans sa ligne sud-est et 120 pieds dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie 15 125 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

b) Une partie du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent treize (P.-313-7) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, bornée cettedite partie vers le nord-est par le chemin du Canal; vers le sud-est par une partie du lot numéro 313-4; vers le sud-ouest et le nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 313-7 et mesurant 50 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest; 119,2 pieds dans sa ligne nord-ouest et 120 pieds dans sa ligne sud-est et contenant en superficie 5 980 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison dessus construite portant le numéro 3350 du chemin du Canal, en la ville de Carignan.

Ville de Chambly
Cadastre officiel du village du Bassin de Chambly

Robert Villeneuve	6-7	456,02 $	91,20 $	—	1 561,93 $	2 109,15 $
Fikaris Filio Kapsalis	107-158	25,22	5,04	—	159,47	189,73
Claude Lewandoski	P.-69-56	711,24	142,24	—	1 542,76	2 396,24
	P.-69-57					
	69-58					

Désignation

Un emplacement ayant front sur le boulevard Sénécal en la cité de Chambly, connu et désigné comme étant composé de:

a) Une partie du lot numéro cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-neuf (69-P.-56) au cadastre officiel du village du Bassin de Chambly mesurant 97 pieds vers le nord-est; 25 pieds vers le sud; 81,8 pieds vers l'ouest et contenant en superficie 878 pi^2, mesures anglaises et plus ou moins et étant bornée vers le nord-est par une partie du lot 69-57 ci-après décrite; vers le sud par le lot 69-56 (chemin Chambly) et vers l'ouest par une autre partie dudit lot 69-56 (chemin Chambly);

b) Une partie du lot numéro cinquante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-neuf (69-P.-57) au cadastre officiel du village du Bassin de Chambly, mesurant 60 pieds vers le nord-ouest; 103 pieds vers le nord-est; 53,7 pieds vers le sud-est; 8,7 pieds vers le sud et 97 pieds vers les sud-ouest et contenant en superficie 6 161 pi^2, mesures anglaises et plus ou moins et étant bornée vers le nord-ouest par le lot 69-40 (boulevard Sénécal); vers le nord-est par le lot 69-58; vers le sud-est par une partie du lot 74; vers le sud par une autre partie du lot 69-57 et vers le sud-ouest par la partie du lot 69-56 ci-dessus décrite;

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total

c) Le lot numéro cinquante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-neuf (69-58) au cadastre officiel du village du Bassin de Chambly.

Mme Mary Boudreau Hughes	30-2	533,53$	106,70$	—	1 477,71$	2 117,94$
Jean-Yves Paquin	1-12, 1-13	36,60	7,32	—	130,79	174,71

Ville de Chambly
Cadastre officiel du village du canton de Chambly

Philippe Raymond	P.-105 P.-113-27	61,26	12,25	—	683,16	756,67

Désignation
Un emplacement situé en la cité de Chambly, rue de l'Église, connu et désigné comme étant composé de:
a) Un emplacement ayant front sur la rue de l'Église, mesurant 46 pieds de largeur en front dans sa ligne nord-ouest, 82,5 pieds de profondeur dans sa ligne sud-ouest; 72 pieds de profondeur dans une ligne nord-est et de là, tournant à angle droit et courant vers le nord-est une distance de 18 pieds pour, de là, tourner à angle droit et courir vers le sud-est sur une distance de 68 pieds et rejoindre la ligne de division du lot 113-27, la ligne sud à la profondeur mesurant 86 pieds, mesures anglaises et plus ou moins. Cet emplacement fait partie du lot originaire numéro 105 (P.-105) au cadastre officiel du village du canton de Chambly et est borné comme suit: en front, au nord-ouest par la rue de l'Église; en profondeur, au sud, par le lot 113-P.-27 ci-après décrit; d'un côté, au sud-ouest, par une autre partie du lot 105 et de l'autre côté, au nord-est par une partie du lot numéro 105 appartenant à Georges Dagenais ou représentants et par une autre partie du lot 105 appartenant à Lucien Héneault ou représentants.
b) Un terrain situé à la profondeur de l'emplacement ci-dessus décrit mesurant 86 pieds dans sa ligne nord, 62,5 pieds dans sa ligne sud-est; 161 pieds dans sa ligne nord-ouest et 100 pieds dans sa ligne nord-est, faisant partie du lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent treize (113-P.-27) au cadastre officiel du village du canton de Chambly et étant borné comme suit: en front, au nord, par la partie du lot originaire numéro 105 ci-dessus décrite; en profondeur, au sud-est par les lots 113-20 et 113-19 du même cadastre; d'un côté au sud-ouest par une autre partie du lot 113-27 appartenant à Elzéar Alexandre Pelletier ou représentants et de l'autre côté, au nord-est, par une autre partie du lot 113-27 appartenant à Lucien Héneault ou représentants.

Ville de Saint-Basile-le-Grand
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Paul et Mme France Moise	16-37	46,75	9,35	—	160,41	216,51
Mrs. Eileen Fagan	16-66	33,10	6,62	10,16	63,36	113,24
George Ricardo	16-83	56,38	12,96	—	250,10	319,44
Mr. et Mrs. Dedar Singh	16-110	46,87	9,37	21,71	236,34	314,29
Miss Dolores Whittingham	18-71	45,19	9,03	—	65,84	120,06
Dr. Roger Lafontant et Gisèle Bertrand	18-127 17-151	55,11	11,02	22,30	247,32	335,75
Tansen Oberoi	18-179	47,70	9,54	—	208,95	266,19
Walter A.T. Polonais	19-23	80,90	16,18	—	117,76	214,84
Miss Marietta Maloney et Miss Christine Skeete et Rudolph Skeete	19-116	32,07	6,41	—	38,72	77,20
Jimmy et Mrs. Farida Balgobin	19-198	46,75	9,35	—	162,33	218,43
Burchel Reginald Shaw	19-226	39,11	7,82	—	65,84	112,77
Mohammad Ali Oddin Fareed et Arshia Ali	19-312	42,81	8,56	—	221,41	272,78
Miss Marietta Maloney et Miss Christine Skeete et Rudolph Skeete	20-129	15,16	3,03	—	16,72	34,91
Kaushal K. Andley	20-400	40,38	8,07	24,28	172,86	245,59
Mrs. Gretel Wright	21-173	24,95	4,99	—	196,61	226,55
Mrs. Emily Williams	21-205 20-252	35,79	7,15	—	192,79	235,73

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total
Surinder et Mrs. Guljit Singh	21-238	44,27 $	8,85 $	—	192,79 $	245,91 $
Octave Patrick et Mrs. Elease	21-365	25,11	5,02	—	227,37	257,50
Octave Patrick et Mrs. Elease	21-366	28,27	5,65	—	207,60	241,52
Paul et Mrs. Marilyn Hubbard	21-372	46,75	9,35	71,55	68,48	196,13

Ville de Saint-Basile-le-Grand
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno

Claude Tétrault	P.-293	133,21 $	26,64 $	—	184,80 $	344,65 $

Désignation
Un emplacement ayant front sur une rue projetée à Saint-Basile-le-Grand, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (P.-293); étant bornée vers le nord-est par une partie du lot originaire 292; vers le sud-est par le lot 293-2; vers le sud-ouest par une rue projetée (autre partie du lot 293) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 293, tous du même cadastre; mesurant cettedite partie, 322,36 pieds vers le nord-est; 112,92 pieds vers le sud-est; 322,35 pieds vers le sud-ouest et 115,41 vers le nord-ouest et contenant en superficie 36 801 pi^2, mesures anglaises et plus ou moins.

Mrs. Alegra Hewitt et Sylvia Goode	384-67	47,70	9,54	—	60,72	117,96
Dennis Ronald Fox	385-109	79,85	15,97	—	396,92	492,74
Alain Poidvin	385-150	457,17	91,43	—	837,52	1 386,12
Miss Kirby L. Clarke	389-41	31,01	6,20	—	144,20	181,41
Miss Kirby L. Clarke	389-42	25,35	5,07	—	169,43	199,85
Chris Carnegie a/s Banque Darier	391-223	39,18	7,83	—	48,40	95,41
Pasquale L. Rozzi	P.-393	244,10	48,82	—	396,00	688,92

Désignation
Un terrain vacant, situé à Saint-Basile-le-Grand, ayant front sur la route 116, étant connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-treize (P.-393) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno et mesurant en front, le long de ladite route 116, 345 pieds et le long d'une autre partie du lot 393 (appartenant à Maurice Beauchemin ou représentants) 125 pieds; en arrière, au nord-ouest, 470 pieds; d'un côté, au nord-est, 900 pieds et du côté sud-ouest, 585 pieds, mesures anglaises et plus ou moins; étant borné en front, au sud-est, partie par la route 116 et partie par une partie du lot originaire 393 appartenant à Maurice Beauchemin ou représentants; en arrière au nord-ouest, par une partie du lot 393 appartenant à Elphège Gauthier ou représentants et à L.H. Tank ou représentants; du côté nord-est par la ligne nord-est dudit lot 393 et du côté sud-ouest par d'autres parties du lot 393 appartenant à Maurice Beauchemin et Dollard Turgeon ou leurs représentants, circonstances et dépendances.
et
Un certain emplacement de figure irrégulière ayant front sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, en la ville de Saint-Basile-le-Grand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-treize (P.-393) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, mesurant 175 pieds en largeur en front sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier; 176,8 pieds en largeur en arrière par des profondeurs de 449 pieds dans sa ligne sud ou sud-ouest et 570 pieds dans sa ligne nord et étant borné en front, au sud-est par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, en arrière, à l'ouest et d'un côté, au nord, par d'autres parties du lot originaire 393 et de l'autre côté, au sud ou au sud-ouest, par une partie du lot originaire 391 du même cadastre. La ligne nord dudit lot étant parallèle à et distante de 460,5 pieds de la ligne de division des lots 393 et 394.

Leo Cornelli	P.-393, P.-394	505,74	101,14	415,36	5 557,30	6 579,54

Désignation
Un emplacement ayant front sur la rue Principale en la ville de Saint-Basile-le-Grand, connu et désigné comme étant composé de:
a) Une partie du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-treize (P.-393) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno mesurant en front, dans sa ligne sud-est, 100 pieds; en arrière, dans sa ligne nord-ouest, 114 pieds; d'un côté, dans sa ligne nord-est, 123 pieds et de l'autre côté, dans sa ligne sud-ouest, 90 pieds et étant bornée en front, vers le sud-est par la rue Principale; à l'arrière, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 393; d'un côté, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 393; et de l'autre côté, vers le nord-est, par une partie du lot originaire 394 du même cadastre ci-après décrite.

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total

b) Une partie du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-quatorze (P.394) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno mesurant 300 pieds de largeur par 225 pieds de profondeur et étant bornée en front, au sud-est, par la rue Principale; à l'arrière, au nord-ouest, et d'un côté, au nord-est par le résidu dudit lot numéro 394 et de l'autre côté par la partie du lot numéro 393 du même cadastre ci-dessus décrite, mesures anglaises et plus ou moins.
Avec une maison dessus construite portant le numéro 289, rue Principale et un garage double.

Chris Carnegie	393-72	46,75 $	9,35 $	—	59,84 $	115,94 $
Franz Baur	393-174	41,33	8,26	—	167,31	216,90
Franz Baur	393-175	35,29	7,05	—	138,52	180,86
Robert Ecoffey	393-177	20,34	4,06	—	42,24	66,64
Roger et Mme Elizabeth Charron	398-176	470,67	94,13	—	1 560,10	2 144,90
Louise Mercier	P.-401	153,75	30,75	—	1 383,61	1 568,11

Désignation
Un emplacement ayant front sur la rue des Trinitaires en la ville de Saint-Basile-le-Grand connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 401 (P.-401) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, mesurant 50 pieds de largeur dans chacune de ses lignes nord-est et sud-ouest sur 150 pieds de profondeur dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est, mesures anglaises et plus ou moins étant bornée en front, au nord-est, par la rue des Trinitaires; en profondeur, au sud-ouest, par une autre partie du lot numéro 401 appartenant à Philias Charbonneau ou représentants; d'un côté, au nord-ouest, par une autre partie du lot numéro 401 appartenant à Réal Laplante ou représentants et de l'autre côté, au sud-est, par une clôture qui sert et servira de ligne de division entre l'emplacement ci-dessus désigné et un autre emplacement faisant partie du lot numéro 401 appartenant à Philias Charbonneau ou représentants. Ladite ligne de division est située à une distance de 177 pieds mesurée le long de ladite rue des Trinitaires, au nord-ouest du point d'intersection de ladite rue des Trinitaires avec le boulevard Laurier.
Avec une maison dessus construite portant le numéro 104 de la susdite rue des Trinitaires.

Réal Fafard	P.-434, P.-435	1 347,33	269,46	37,56	467,44	2 121,79

Désignation
Un emplacement ayant front sur la rue Principale en la ville de Saint-Basile-le-Grand, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Bruno comme étant composé de:
a) Une partie du lot originaire numéro quatre cent trente-quatre (P.-434) bornée vers une première ligne nord-est et une première ligne nord-ouest par le lot 434-1, vers une deuxième ligne nord-est par le lot 433; vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 435 et vers une deuxième ligne nord-ouest par la rue Principale (sans désignation cadastrale) et mesurant 59 527 mètres dans sa première ligne nord-est; 52 806 mètres dans sa première ligne nord-ouest; 372 800 mètres dans sa deuxième ligne nord-est; 126 583 mètres dans sa ligne sud-est; 441 380 mètres dans sa ligne sud-ouest et 72 694 mètres dans sa deuxième ligne nord-ouest et contenant en superficie 14 629 arpents carrés ou 50 014,3 mètres carrés.
b) Une partie du lot originaire numéro quatre cent trente-cinq (P.-435) bornée vers une première ligne nord-est par le lot numéro 432; vers une première ligne sud-est par le lot numéro 431; vers une deuxième ligne nord-est par le lot numéro 431; vers une deuxième ligne sud-est par une partie du lot numéro 435; vers le sud-ouest par des parties des lots numéros 436 et 435; vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 434 et par le lot 433 et mesurant 666 475 mètres dans sa première ligne nord-est; 1 682 mètres dans sa première ligne sud-est; 188 945 mètres dans sa deuxième ligne nord-est; 175 900 mètres dans sa deuxième ligne sud-est; 800 328 mètres dans sa ligne sud-ouest; 92 689 mètres et 89 794 mètres dans ses lignes nord-ouest et contenant en superficie 145 239,6 mètres carrés ou 42 481 arpents carrés, le tout en mesures du Système international d'unités (S.I.).
Avec bâtisses dessus construites.

Roger Hamel	445-18	94,42 $	18,88 $	—	933,85 $	1 047,15 $
Gregorios Tsalamandris	455-23	209,87	41,97	169,66	56,32	477,82
Charles Joseph	458-147	44,27	8,85	—	241,08	294,20
Jack Vincent *et uxor*	458-174	30,94	6,18	—	69,36	106,48
Mrs. Olive Fox	458-191	69,21	13,84	—	351,10	437,15
Mlle Paulette Beurel	463-215	49,52	9,90	—	240,68	300,10
Mlle Paulette Beurel	463-216	46,54	9,30	—	212,77	268,61
Mlle Paulette Beurel	463-217	46,54	9,30	—	212,77	268,61
Mlle Paulette Beurel	463-218	52,41	10,48	—	241,46	304,35
Mlle Paulette Beurel	463-219	47,17	9,43	—	215,75	272,35
Mlle Paulette Beurel	463-220	49,52	9,90	—	233,64	293,06
Mlle Paulette Beurel	463-221	49,52	9,90	—	233,64	293,06
Jean-Claude Panien	463-373	29,42	5,88	—	143,71	179,01
Matthias Niemann	463-501 464-307	29,99	5,99	—	177,19	213,17

Propriétaires	Cadastres	Taxes scol. catholiques	Frais	Taxes scol. protestantes	Taxes mun.	Total
Frank et Mrs. Ruby Harrison	464-22					
	465-21	53,85 $	10,77 $	—	160,50 $	225,12 $
Erich Eckelt	464-277	50,84	10,16	—	187,98	248,98
Ernst Nock	466-161	46,54	9,30	—	220,65	276,49
Constant Viau	466-256					
	467-271	205,01	41,00	—	1 602,88	1 848,89
Pierre et Christine Carlyle	467-5	49,82	9,96	—	187,64	247,42
Mrs. Ruth Beetschen	469-133	25,42	5,08	20,27	65,12	115,89
Michele Diani et Luisa Diani	471-35	66,03	13,20	21,74	294,10	395,07
Pietro Tomassini	471-78	42,74	8,54	14,36	180,56	246,20
Pietro Tomassini	471-79	42,74	8,54	14,36	180,56	246,20
Pietro Tomassini	471-80	42,74	8,54	14,36	180,56	246,20
Pietro Tomassini	471-81	42,74	8,54	14,36	180,56	246,20

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno

M. Hubert Graf	492-247	648,15	129,63	—	1 988,31	2 766,09
Mme Debra Pitman Brisson	136-P.-35	143,07	28,61	38,59	—	210,27

Désignation
Un certain emplacement situé en la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, ayant front sur la rue Caillé, étant connu et désigné comme une partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-six (136-P.-35) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno; cettedite partie étant bornée au nord-ouest par le lot numéro 136-38 (rue Caillé) du même cadastre; au nord-est par une autre partie du lot numéro 136-35; au sud-est par le lot numéro 136-32 du même cadastre et au sud-ouest par le lot numéro 136-36 du même cadastre, et mesurant 36,98 pieds en largeur au nord-ouest et au sud-est par 105 pieds en profondeur au nord-est et au sud-ouest et contenant en superficie 3 882,9 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.
Avec une maison dessus construite portant le numéro 34 de la rue Caillé ouest en la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Chambly, le 22 décembre 1981.

Le directeur général,
JACQUES MASSÉ.

16698-3-2-o

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles apparaissant sur la liste annexée seront vendus à l'enchère publique le DEUXIÈME JEUDI du mois de MARS 1982 à DIX heures, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Cette vente aura lieu à l'endroit où le Conseil de la susdite municipalité tient ses sessions, soit au Centre socio-culturel de l'Île-Bizard, 490, rue de l'Église, Île-Bizard, QC.

La liste des immeubles qui seront mis à l'enchère publique est déposée au bureau du soussigné, 450, rue de l'Église, Île-Bizard, QC, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et ce, durant les heures de bureau.

No de contrôle	Nom et adresse	Cadastre
004100	Serada, Victor et Mme (Butler, Nancy), 25, rue Bigras, Île-Bizard, H9C 1B5	101-185
004200	Serada, Victor et Mme, 25, rue Bigras, Île-Bizard, H9C 1B5	101-183
007800	Wolowicz, Walter, 4422, rue Bishop, Pierrefonds, H9H 2B2	143-1

No de contrôle	Nom et adresse	Cadastre
013521	Leclerc Roger et Mme (Bourbeau, Carole), 94, rue Roy, Île-Bizard, H9E 1G1	130-29
017700	Bramucci, Robert, 2211, chemin Bord-du-Lac, Île-Bizard, H9C 1P3	P. 115
019930	Turcotte, Jean-Guy, 77-43e Avenue, Pincourt, J7V 4J1	101-198
020600	Kasak, Nils, B.P. 208, Dollard-des-Ormeaux, H9G 2H8	98-41-2
020700	Doucet, Fernando, 1750, Shevchenko, ville LaSalle, H8N 1P4	98-41-3
030900	Horneff, Gunter, 1170, rue Saint-Mathieu, Montréal, H3H 2H5	98-35-1
		98-P.-35
031500	Moran Harding, 2426, chemin Bord-du-Lac, Île-Bizard, H9C 1B3	98-37-P.-2
039300	Sénécal, Mme J. Henri, succession, a/s Dion Jacques *et al.* 9960, Curotte, Montréal, H2C 2Y3	76-13
039400	Sénécal, Mme J. Henri, succession, a/s Dion Jacques *et al.* 9960, Curotte, Montréal, H2C 2Y3	76-12
044500	Joly, Alphonse, 640, rue de Tonty, Île-Bizard, H9C 1X7	P.-77
049833	Moscato, Mme Ray (Powell, Ann), 575, avenue Lacombe, Île-Bizard, H9C 2B3	75-138
050649	Bélair, Claude, 420, place des Prés, Île-Bizard, H9C 1R9	74-40
050662	Vidal Proulx, Mme Jacqueline, 465, rue Ouimet, Île-Bizard, H9C 1S4	74-52
050686	Certosini, Émile, 243, rue Joly, Île-Bizard, H9E 1E5	74-76
051900	McKenzie, Anthony, 13123, rue Edison, Pierrefonds, H8Z 1Y5	P.-61, P.-62
054202	Kanary, Reynolds, 659, chemin Cherrier, Île-Bizard, H9E 1J9	P.-33
058600	St-Pierre, Yvon, 910, chemin Cherrier, Île-Bizard, H9E 1C5	P.-19
058601	St-Pierre, Yvon, 910, chemin Cherrier, Île-Bizard, H9C 1C5	P.-19
070920	Parenteau, André, 14, avenue Robert, Île-Bizard, H9C 1H4	72-19-3
082500	Théorêt, Rosaire, 279, avenue des Érables, Île-Bizard, H9C 1N6	99-P.-66
		99-P.-107
082600	Théorêt, Fernand, 35, rang 9, Ste-Marguerite, Mercier, J0L 1K0	99-106
083700	Théorêt, Fernand, 35, rang 9, Ste-Marguerite, Mercier, J0L 1K0	99-21
088100	Blanchard, Pierre, 284, avenue des Vignes, Île-Bizard, H9C 1C3	99-54
088200	Blanchard, Pierre, 284, avenue des Vignes, Île-Bizard, H9C 1C3	99-53
089100	Chicoine, Roland, 19, avenue Dollard, Île-Bizard, H9C 1L6	76-344
090500	Chicoine, Roland, 19, avenue Dollard, Île-Bizard, H9C 1L6	76-339
091300	Bergeron Dion, Mme Suzanne, 3990, rue Dandurand, Montréal, H1X 3C7	76-250
		76-251
097800	Dion, Mlle Monique, 5325, des Érables, Montréal, H2H 2E6	76-158
097900	Dion, Mlle Monique, 5325, des Érables, Montréal, H2H 2E6	76-159
098000	Dion, Mlle Monique, 5325, des Érables, Montréal, H2H 2E6	76-160
098200	Dion, Mlle Monique, 5325, des Érables, Montréal, H2H 2E6	76-162
098300	Dion, Mlle Monique, 5325, des Érables, Montréal, H2H 2E6	76-163
098400	Dion, Mlle Monique, 5325, des Érables, Montréal, H2H 2E6	76-164
099700	Bergeron Dion, Mme Suzanne, 3990, rue Dandurand, Montréal, H1X 3C7	76-177
099800	Bergeron Dion, Mme Suzanne, 3990, rue Dandurand, Montréal, H1X 3C7	76-178
099900	Bergeron Dion, Mme Suzanne, 3990, rue Dandurand, Montréal, H1X 3C7	76-179
106200	Rivet, Normand, 266, rue du Pont, Île-Bizard, H9C 1M4	76-301
		76-302
122900	Michaud, Réjean, 74, rue Joly, Île-Bizard, H9E 1E4	24-P.-98
		24-98-P.4
		24-98-P.3
131703	Audy, Jean B., 11, terrasse Bourdon, Île-Bizard, H9E 1K6	32-47
136700	Gervais, Mme Madeleine, 1, boulevard Mercier, Île-Bizard, H9E 1H2	155-1
164800	Boulanger, Louis N., 2170, avenue Chadillo, Dorval, H9P 1L4	72-P.-31
		72-P.-32
169200	Saulnier Pierre et Mme, (Guilbeault Lucille), 57, rue Roy, Île-Bizard, H9E 1G4	34-28-1
179000	Saucier, Mme Charles (Houle Jacqueline), 6171, avenue du Bocage, ville d'Anjou, H1M 1X5	128-P.-4
179700	Langlois, Marlène, 1095, rue St-Roch, Île-Bizard, H9C 1J1	128-P.-1
		128-9
183500	Poliquin, Robert et Bergeron, Johanne, 4662, rue Boyer, Montréal, H2J 3E4	76-P.-58
		76-59 à 76-62
185905	J.B. Entrepreneurs Inc., 16900, rue Duval, Pierrefonds, H9H 1W3	6-4

No de contrôle	Nom et adresse	Cadastre
185910	Grilli, Antonio, 505, place des Prés, Île-Bizard, H9C 1S1	6-5 7-2
185925	J.B. Entrepreneurs Inc., 16900, rue Duval, Pierrefonds, H9H 1W3	6-9
185930	Grilli, Antonio, 505, place des Prés, Île-Bizard, H9C 1S1	7-3
185935	Grilli, Mario, 16900, rue Duval, Pierrefonds H9H 1W3	7-4
186600	Billeci, Joseph Jean *et al.* 10, avenue Sauriol, Laval-des-Rapides, Laval, H7N 3A2	P.-4
221717	Maillé, Pierre, 466, place Blaise, Île-Bizard, H9C 1Y9	80-408
221731	Shazli, Nabil et Mme (Kelada, Rose), 438, place Blaise, Île-Bizard, H9C 1Y9	80-422
222219	Turbide, Jean-Guy et Mme (Milazzo, Felipa), 481, Pierre Boileau, Île-Bizard, H9C 1T8	84-111
222409	Morrell, Wayne, 332, place Ladouceur, Île-Bizard, H9C 1T4	84-14
222421	Bagan, David Franklin et Mme (Tough D., Margaret), 10, rue Poudrette, Île-Bizard, H9C 1V1	84-26
225607	Boisclair, Bernard et Mme (Beauchamp, Denyse), 576, boulevard Chèvremont, Île-Bizard, H9E 1M6	38-22
233624	Campeau Corporation, 3270, chemin Cherrier, Île-Bizard, H9C 1E2	88-83
242000	St-Hilaire, André, 720, rue de Tonty, Île-Bizard, H9C 2A2	74-268
246700	J.B. Entrepreneurs Inc. & A. Paiement Const. Inc., 16900, rue Duval, Pierrefonds, H9H 1W3	P.-73 P.-74
500100	Poissant, Richard et Strong, Lynne, 11, rue Roger, Île-Bizard, H9E 1L9	11, Roger
500200	Rucinski, Jean, 21, rue Roger, Île-Bizard, H9E 1L9	21, Roger
500420	Théolis, Jacques, 41, rue Fernand, Île-Bizard, H9E 1L1	41, Fernand
500540	Engels, Harald, 53, rue Fernand, Île-Bizard, H9E 1L1	53, Fernand
500980	Normandeau, Marcel, 97, rue Harris, Île-Bizard, H9E 1L2	97, Harris
501040	Watier, Jeannine, 103, rue Michel, Île-Bizard, H9E 1L7	103, Michel
501070	Jondreau, Keith, 106, rue Michel, Île-Bizard, H9E 1L8	106, Michel

Île-Bizard, le 30 décembre 1981.

16703-3-2-o

Le secrétaire-trésorier,
GASTON LADOUCEUR.

Ville de Sainte-Thérèse

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Charles-Édouard Desjardins, o.m.a. et greffier de la ville de Sainte-Thérèse, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu ordinaire des séances du Conseil municipal de la ville de Sainte-Thérèse, en la salle municipale, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, le LUNDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1982 à DIX heures pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec les intérêts et les frais, plus les frais encourus subséquemment à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente. Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels les taxes municipales devenues exigibles le ou avant le 31 décembre 1980 auront été payées avant la vente.

L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent ou soit par chèque visé, le prix de son adjudication.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Ladite vente sera, en outre, faite avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Que dans le cas où les immeubles ci-après décrits contiennent des bâtisses et/ou dépendances dessus construites la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites.

Les immeubles ci-après désignés sont du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

No de rôle	Cadastre	Adresse	Propriétaire
1355-1	554-664	rue Bazinet	Mme H. Gorner Ellewanger Strass 6 7167 Buhlertann Den.
33030	554-886	rue Bouchard	Samuel Shymisz 8, Bois-de-Boulogne 92200 Neuilly Seine France
38330	67-126-3 67-170 67-102-3	rue Cadieux	Immeubles Garand Inc. a/s M. Ernest Garand C.P. 406 Rock-Forest, QC J0B 2J0
163030	209-47	5, rue Hertel	M. Robert Bélanger 5, rue Hertel Ste-Thérèse, QC, J7E 1R2
441690	553-508	942, Valois	Jean-Jacques Vaillancourt 942, rue Valois Ste-Thérèse, QC, J7E 2P5
13550	554-663 P.	rue Bazinet	Rock Enterprises Ltd

Désignation

Un emplacement situé à Sainte-Thérèse connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent soixante-trois de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 — ptie 663) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant successivement vingt-six pieds et trois dixièmes (26,3 pi) et vingt-deux pieds et neuf dixièmes (22,9 pi) dans ses lignes nord-ouest, approximativement dix-sept pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (17,94 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) dans sa ligne sud-ouest et cent pieds (100 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée, au Nord-Ouest par le lot 554-633 (rue Bazinet), au sud-est par une partie du lot 554, au sud-ouest par le lot 554-664 et au nord-est par le lot 554-1099.

19339-1	554-744 P.	rue Larose	Rock Enterprises Ltd

Désignation

Un emplacement situé à Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent quarante-quatre de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 — ptie 744) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant approximativement cinq pieds (5 pi) de largeur dans ses lignes est et sud-ouest par cent trente-cinq pieds et sept dixièmes (135,7 pi) de profondeur dans ses lignes nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée, à l'est par le lot 554-638 (rue Larose), au sud-ouest par une partie du lot 573, au nord par les lots 554-745 et -746 et au sud par le lot 554-1038.

Les immeubles ci-après désignés sont du cadastre du village de Sainte-Thérèse Inc.

245030	198-14 199-17	25, rue Meunier	M. Martial Houle 25, rue Meunier Ste-Thérèse, QC, J7E 3N9
359400	2 P. 2, 3 P. 4	100, St-Charles	M. Gérard V. Marsolais 100, rue St-Charles Ste-Thérèse, QC, J7E 2A8

Désignation

Un emplacement situé à Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant composé:

a) D'une partie du lot deux de la subdivision du lot originaire numéro deux (2 ptie 2) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Thérèse, mesurant: quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (96,2 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-trois pieds et deux centièmes (83,02 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vint-dix-neuf pieds et quatre-vingt-douze centièmes (99,92 pi) dans sa ligne ouest.

No de rôle	Cadastre	Adresse	Propriétaire

Bornée au nord-est par la rue des Sources, au sud-est par la partie du lot 3-4 ci-après décrite et à l'ouest par le résidu du lot 2-2.

Contenant en superficie: 4 076 pieds carrés.

b) D'une partie du lot numéro quatre de la subdivision du lot originaire numéro trois (3 ptie 4) dudit cadastre, mesurant: vingt-cinq pieds et cinquante-quatre centièmes (25,54 pi) dans sa ligne nord-est, cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-seize centièmes (55,96 pi) dans sa ligne sud-est suivant un arc de cercle engendré par un rayon de cinquante pieds, cinquante-deux pieds et quarante-sept centièmes (52,47 pi) dans sa ligne sud, deux pieds et trente-sept centièmes (2,37 pi) dans sa ligne ouest, quatre-vingt-trois pieds et deux centièmes (83,02 pi) dans sa ligne nord-ouest. Bornée au nord-est par la rue des Sources, au sud-est par le boulevard Chapleau, au sud par la rue St-Charles, à l'ouest par une autre partie du lot 3-4 et au nord-ouest par la partie du lot 2-2 ci-avant décrite.

Contenant en superficie: 2 079,4 pieds carrés.

378020	5 P. 24	31, rue St-Stanislas	M. Maurice Lesage 31, rue St-Stanislas Ste-Thérèse, QC, J7E 3M8

Désignation

Un emplacement situé à Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-quatre de la subdivision du lot originaire numéro cinq (5 ptie 24) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Thérèse, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par toute la profondeur dudit lot, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front par la rue St-Stanislas (lot 51-4), en arrière par les lots 5-28 et 5-39, au nord par le lot 5-23 et au sud par le résidu du lot 5-24.

Sainte-Thérèse, le 14 décembre 1981.

Le greffier,
CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS, O.M.A.

16623-2-2-o

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Avis est, par les présentes, donné par Denis Clermont, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice à Ville-Marie, comté de Témiscamingue, le JEUDI ONZIÈME jour du mois de MARS 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que les frais encourus, à moins que le tout ne soit payé avant la vente.

Municipalité de Lorrainville

Adam, Yvan
Lot 33-67, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 6,30 $.

Beaulieu, Jean-Marie
Lot 34-16, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 145,93 $.

Clément, Normand
Un immeuble au village de Lorrainville, connu et désigné comme partie du lot trente-cinq « A », rang Six au cadastre officiel du canton de Duhamel (ptie 35 A, rg 6, Duhamel), mesurant trois cent un pieds dans son côté est, trois cent deux pieds dans son côté ouest sur cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur dans ses côtés nord et sud et borné à l'est par le chemin de front des rangs Six et Sept, au sud par la rue Goulet, à l'ouest par le prolongement de la rue St-Joseph, et au nord par la ligne des lots trente-six et trente-sept.
Taxes municipales: 620,52 $

Dupuis, André
Lot 33-58, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 17,35 $; taxes scolaires: 2,78 $; total: 20,13 $.

Dupuis, André
Lots 34-22-1 et 34-23-1, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 1 755,50 $; taxes scolaires: 127,37 $; total: 1 882,87 $.

Lefebvre, Marie-Anna
Lot 33-71-2, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 246,46 $.

Paquette, Albert
Lot 34-58A-20, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 966,77 $; taxes scolaires: 87,50 $; total: 1 054,27 $.

Pétrin, Pierrette
Lot 33-58, rang 6, canton de Duhamel
Taxes municipales: 618,74 $.

Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues

Compagnie Électrique de St-Eugène-de-Guigues
Une partie du lot originaire trente et un, rang 7, canton de Guigues, du cadastre de la paroisse de Saint-Eugène-de-Guigues, (P. 31, rang 7) ayant une superficie de 2,57 acres; ainsi qu'une partie du lot originaire trente-deux, rang Sept, canton de Guigues, du cadastre de la paroisse de Saint-Eugène-de-Guigues (P.-32, rang 7) ayant une superficie de 7,43 acres.
Taxes municipales: 1,00 $; taxes scolaires: 0,27 $; total: 1,27 $.

Municipalité de Nédelec

Horwatt, Denis
Lot 16, rang 9, canton de Nédelec (85 acres)
Taxes municipales: 30,35 $.

Horwatt, Denis
Lot 2, rang 9, canton de Nédelec (85 acres)
Taxes municipales: 6,88 $.

Horwatt, Denis
Lot 17, rang 9, canton de Nédelec (100 acres)
Taxes municipales: 21,39 $.

Horwatt, Denis
Lot 3, rang 9, canton de Nédelec (85 acres)
Taxes municipales: 6,88 $.

Horwatt, Denis
Lot 18, rang 9, canton de Nédelec (66 acres)
Taxes municipales: 3,58 $.

Horwatt, Denis
Lot 4, rang 9, canton de Nédelec (85 acres)
Taxes municipales: 159,27 $.

Bourassa, Armel et dame Patricia Dando Bourassa
Lot 434, rang 2, canton de Nédelec (45,72 mètres)
Un emplacement faisant partie du lot numéro quatre cent trente-quatre (434), rang Deux (2) du cadastre officiel du canton de Nédelec, mesurant environ cent cinquante pieds (150 pi) (45,72 mètres) en chacun de ses côtés et borné comme suit: en front, à l'ouest, par la route, au sud par le lot 435, mêmes rang et canton et au nord et à l'est par le résidu du lot 434 appartenant à Vianney Cantin; le tout avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.
Taxes municipales: 73,51 $; taxes scolaires: 15,78 $; total: 89,29 $.

Municipalité de Saint-Placide-de-Béarn

Danis, Gaston
Lot 53, rang 4, canton de Fabre
Taxes municipales: 294,34 $; taxes scolaires: 81,02 $; total: 375,36 $.

Rousseau, François
Lot 19, rang 8 nord, canton de Fabre, avec bâtisse.
Taxes municipales: 155,71 $; taxes scolaires: 30,27 $; total: 185,98 $.

Roy, Gabriel
Un immeuble au village de Béarn connu et désigné comme partie du lot 6, rang 7, au cadastre officiel du canton de Duhamel (ptie 6, rg 7, Duhamel) mesurant 84 pieds de largeur dans ses côtés est et ouest sur une profondeur de 118 pieds dans ses côtés nord et sud et étant borné ainsi qu'il suit en front, à l'est par le chemin public des cantons de Duhamel et Laverlochère, en arrière, à l'ouest, par une autre partie dudit lot, propriété de Augustin Carpentier ou représentants et au nord par une autre partie dudit lot, propriété de dame Rita Grenier ou représentants, et au nord par une autre partie dudit lot restant la propriété du vendeur. Tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sans exception, ni réserve.
Taxes municipales: 1 229,76 $; taxes scolaires: 95,51 $; total: 1 325,27 $.

Samson, Desneiges
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 3-B, rang 1 au cadastre officiel du canton de Laverlochère (ptie 3-B, rg 1 Laverlochère) mesurant 60 pieds de largeur selon les titres et 70 pieds selon l'occupation réelle sur 78 pieds de profondeur, distraction faite des lisières de terrain de dix pieds et 12 pieds vendues au ministère de la Voirie par actes enregistrés sous les numéros 36416 et 75648, le tout plus ou moins et borné en front, à l'ouest, par la route Béarn-Fabre passant les cantons de Duhamel et de Laverlochère, en arrière, à l'est et d'un côté, au nord, par le résidu de ce lot et de l'autre côté, au sud, par autre partie de ce lot, propriété de dame Desneiges Samson.
Taxes municipales: 218,34 $.

Beauchamp, Adrien
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 14, rang 8 nord au cadastre officiel du canton de Fabre (ptie 14, rg 8 nord Fabre) contenant environ trente acres en superficie et borné au nord au cordon des rangs 8 nord et 9 nord, au sud et au sud-ouest par le chemin public, à l'est à la ligne de division des lots numéros 14 et 15 et à l'ouest à la ligne des divisions des lots numéros 14 et 13. Tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances sans exception, ni réserve.
Taxes municipales: 14,61 $.

Gaudet, Yves
Un morceau de terre au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 9-A, rang 1 au cadastre officiel du canton de Laverlochère (ptie 9-A, rg 1 Laverlochère) mesurant 100 pieds de largeur sur un acre de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné en front, au sud, par une rue maintenant verbalisée et passant entre ce lot et le lot huit « C », en arrière, au nord, par le lot 9 « B », propriété de Rosario Douaire, d'un côté à l'est et de l'autre côté à l'ouest par le résidu de ce lot, propriété de Eddy Bellehumeur, la limite ouest de cet immeuble se trouvant à environ 140 pieds de la propriété de William Morin, faisant partie du même lot. Tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sans exception, ni réserve.
Taxes municipales: 81,71 $.

McEadden, Gilles
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 6, rang 7 au cadastre officiel du canton de Duhamel (ptie 6, rg 7, Duhamel) mesurant 39 pieds et 5 dixièmes de largeur du nord au sud, sur cent pieds de profondeur, et borné ainsi qu'il suit en front à l'est, à la rue Léonard, au nord par une autre partie du même lot déjà propriété de l'acquéreur, au sud par une autre partie du même lot propriété du vendeur, à l'arrière, à l'ouest, par une autre partie du même lot, propriété de Jean-Yves Mayer. Tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sans exception, ni réserve.
Taxes municipales: 55,92 $.

Lupien, Albertine
Un immeuble au village de Béarn connu et désigné comme partie du lot 7, rang 7 au cadastre officiel du canton de Duhamel (ptie 7, rg 7, Duhamel) mesurant 50 pieds de largeur par 135 pieds de profondeur plus ou moins, borné à l'ouest par la rue Léonard, en arrière, à l'est, par le terrain d'Odilon Gaudet ou représentants, au nord par une autre partie du même lot, propriété de Vincent Manseau, et au sud par une autre partie de ce lot, propriété de André St-Cyr ou représentants.
Tel que le tout se trouve actuellement avec une maison et un hangar dessus construits, circonstances et dépendances et les servitudes qui peuvent l'affecter.
Taxes municipales: 29,13 $.

Hamel, Daniel
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie N.-E. 13, rang 6, canton de Duhamel, cette dernière partie de lot mesurant environ 7 acres de profondeur sur toute la largeur qu'il y a de la ligne de division des lots 13 et 14 jusqu'à la petite rivière et étant borné au nord par le lot 14, à l'est au cordon des rangs 6 et 7, au sud par ladite rivière et à l'ouest par le résidu de ce même lot 13, propriété d'Arthur Gaudet ou représentants.
Taxes municipales: 75,32 $; taxes scolaires: 0,85 $; total: 76,17 $.

Gilbert, Robert
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 8-A, rang 7 au cadastre officiel du canton de Duhamel (ptie 8-A, rg 7 Duhamel) mesurant 100 pieds de largeur dans ses limites nord et sud sur 125 pieds de profondeur dans ses limites est et ouest (100 pi × 125 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins; ledit immeuble est borné comme suit, au nord par la route du rang 7 Duhamel, à l'est, au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot (8-A, rg 7 Duhamel), propriété de Adalbert Gaudet ou représentants; la limite est de ce terrain est située à environ 240 pieds de la limite ouest de l'emplacement actuel de Yvan Gaudet. Le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances sans exception ni réserve, avec les pièces d'équipement pouvant se trouver dans le garage érigé sur ce terrain.
Taxes municipales: 328,13 $; taxes scolaires: 29,00 $; total: 357,13 $.

Desrochers, Léo-André
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 3, rang 9 nord au cadastre officiel du canton de Fabre (ptie 3, rg 9, Fabre) mesurant 180 pieds de largeur du nord au sud sur 325 pieds de profondeur et borné ainsi qu'il suit, en front, à l'ouest, par le chemin public, au sud par le lot deux, au nord et à l'est par le résidu du même lot, propriété de Jean-Yves Mayer. Tel que le tout se trouve présentement, avec maison et les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances.
Taxes municipales: 162,70 $; taxes scolaires: 34,44 $; total: 197,14 $.

Brault, Jacques
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 5, rang 1 au cadastre officiel du canton de Laverlochère (ptie 5, rg 1 Laverlochère) mesurant 140 pieds de largeur du nord au sud sur 98 pieds de profondeur et borné en front, à l'est, par le prolongement de la Troisième Rue, à l'ouest par une autre partie du même lot, propriété de Jean Plante aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 88699, et des deux autres côtés, au nord et au sud, par le résidu du même lot, propriété du vendeur, ledit emplacement étant situé à cent quarante pieds au sud de la ligne de division des lots 5 et 6, mêmes rang et canton.
Taxes municipales: 318,13 $.

Bendo, Alain
Un immeuble au village de Béarn, connu et désigné comme partie du lot 7, rang 7 au cadastre officiel du canton de Duhamel (ptie 7, rg 7 Duhamel) mesurant 77 pieds de largeur du nord au sud sur 200 pieds de profondeur et borné au sud par la rue Saint-Louis, à l'est par la rue Mayer, au nord par d'autres parties du même lot, propriétés de Gérald Chaumont et Jean-Yves Mayer, et à l'ouest par une autre rue projetée. Avec la roulotte y installée à perpétuelle demeure, circonstances et dépendances.
Taxes municipales: 500,55 $; taxes scolaires: 74,62 $; total: 575,17 $.

Audet, Jean-Claude
Un morceau de terre au village de Béarn, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro huit de la lettre « C » dans le Premier Rang aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Laverlochère (ptie no 8C, rg 1 Laverlochère) mesurant cinquante pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, plus ou moins, et borné au front, au nord, par une rue (Saint-Ambroise), en arrière, au sud, par le résidu de ce lot, propriété de Eddy Bellehumeur, d'un côté, à l'est, par une autre partie de ce lot propriété de Albert Trudel, et de l'autre côté, à l'ouest aussi par une autre partie de ce lot propriété de Jules St-Onge. Tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.
Taxes municipales: 330,06 $; taxes scolaires: 40,08 $; total: 370,14 $.

Municipalité de Duhamel-Ouest

Arpin, Ernest
Partie lot 1779, rang 2, canton de Duhamel.
Partie du lot connu et désigné sous le numéro dix-sept cent soixante-dix-neuf aux plan et livre de renvoi officiels du village de Ville-Marie (ptie no 1779, V.-M.), mesurant deux cent quatre pieds de largeur sur cent quatre-vingt-quatre pieds de profondeur et borné en front, à l'ouest, par le chemin public ou rang de la Mine, en arrière, à l'est, et d'un côté, au nord, par le résidu de ce même lot, propriété du Donateur, et de l'autre côté, au sud, à la ligne séparative de ce même lot et du lot numéro dix-sept cent quatre-vingt. Tel que le tout se trouve actuellement, avec une petite maison y érigée, circonstances et dépendances, sans exception, ni réserve.
Taxes municipales: 149,92 $; taxes scolaires 4,66 $; total: 154,58 $.

Cirisson Ltée
Parties ¼ N. lot 1801 et ½ S. lot 1802, rang 3, canton de Duhamel. Parties du quart nord du lot connu et désigné sous le numéro dix-huit cent un et de la demie sud du lot connu et désigné sous le numéro dix-huit cent deux aux plan et livre de renvoi officiels du village de Ville-Marie (pties ¼N. no 1801 et ½ S. no 1802, V.-M.), mesurant cent soixante-cinq pieds de largeur sur deux cents pieds de profondeur et borné en front, à l'ouest, par la route 101, en arrière, à l'est, par le résidu desdits quart nord et demie sud, propriété de Pierre Scrive, d'un côté, au nord, par le résidu de ladite demie sud, propriété du même, et de l'autre côté, au sud, par le résidu dudit quart nord, également propriété du même, la ligne nord de ce morceau de terre ainsi vendu par les présentes étant située à environ trois cent neuf pieds au sud de la ligne de division de la demie nord et de la demie sud dudit lot numéro dix-huit cent deux.
Taxes municipales: 338,73 $.

Gagnon, Gilles
Partie des lots 1795 et 1796, rang 3, canton de Duhamel.
Partie des lots connus et désignés sous les numéros dix-sept cent quatre-vingt-quinze et dix-sept cent quatre-vingt-seize aux plan et livre de renvoi officiels du village de Ville-Marie (pties nos 1795 et 1796, V.-M.), mesurant six cents pieds de largeur sur une profondeur moyenne de deux cents pieds, et borné en front, à l'ouest, par la route 101, au nord à la ligne séparative du lot numéro dix-sept cent quatre-vingt-dix-sept et du lot numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize, au nord-est et à l'est respectivement par le chemin conduisant au dépotoir municipal de la ville de Ville-Marie par une partie de l'ancienne route numéro 46 et le résidu du susdit lot numéro dix-sept cent quatre-vingt-quinze, propriété du vendeur, et au sud par le résidu de ce dernier lot, propriété également du vendeur.
Taxes municipales: 197,7 $; taxes scolaires: 85,78 $; total: 283,52 $.

Succession Jos Pétrin et Corporation Scolaire de Duhamel-Ouest dont le nom actuel est Commission Scolaire Lac Témiscamingue
Un terrain faisant partie du lot quarante-sept du rang Deux du canton de Duhamel (ptie 47, rg 2, Duhamel) d'une superficie d'un acre (soit 208 pi de largeur sur 208 pi de profondeur), borné à l'est au chemin public de front du Deuxième Rang, au sud à la ligne entre les lots quarante-sept et quarante-six, au nord et à l'ouest au résidu du lot quarante-sept, sans bâtisse.
Taxes municipales: 2,78 $; taxes scolaires: 1,00 $; total: 3,78 $.

St-Martin, Paul
La partie est d'environ 72 acres du lot numéro 1811 aux plan et livre de renvoi officiels du village de Ville-Marie (ptie est, lot 1811, Ville-Marie), bornée au nord par le lot numéro 1812, à l'est par la ligne de division entre les rangs 3 et 4, au sud par le lot numéro cent cinquante-quatre, et à l'ouest par la partie ouest de ce même lot étant la propriété de la corporation municipale de la ville de Ville-Marie.
Taxes municipales: 152,18 $; taxes scolaires: 148,03 $; total: 300,21 $.

St-Martin, Paul
Le lot 1812 aux plan et livre de renvoi officiels du village de Ville-Marie (no 1812, Ville-Marie) sauf et à distraire de ce même lot la partie vendue à la Voirie provinciale par l'acte enregistré sous le numéro 36014 contenant 0,029 acre, ainsi que la partie expropriée par le ministère des Transports suivant dépôt d'expropriation enregistré sous le numéro 78748, et la partie sud-ouest, propriété de Jean Trudel, par l'acte enregistré sous le numéro 70194, de même que la partie originalement vendue à Roland Lemieux par l'acte enregistré sous le numéro 72032 et finalement la partie appartenant à André Laurence par l'acte enregistré sous le numéro 85437.
Taxes scolaires: 64,27 $.

Boissec Desnoyers Ltée
Parties du lot 9, rang 3, canton de Duhamel
Un premier emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot neuf, du rang Trois, canton de Duhamel et étant plus particulièrement décrit ainsi qu'il suit: commençant en un point « A » situé à l'intersection de l'extrémité sud-ouest de l'emplacement, propriété de Claire Rannou-Pelchat en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 86901 pour la division d'enregistrement de Témiscamingue, avec le côté est de la route régionale numéro cent un (101); de ce point « A », sur une distance de cent vingt-cinq pieds (125 pi) mesurée dans une direction généralement nord-est, jusqu'au point « B »; du point « B », sur une distance de cent cinquante pieds (150 pi) mesurée dans une direction généralement nord, jusqu'au point « C » situé sur la ligne de division des lots neuf et dix, rang Trois, canton de Duhamel; du point « C », sur une distance de cinq cent vingt-cinq pieds (525 pi) mesurée dans une direction généralement est et longeant la ligne de division des lots neuf et dix, rang Trois, canton de Duhamel, jusqu'au point « D »; du point « D » sur une distance de trois cent trente pieds (330 pi) mesurée dans une direction généralement sud, jusqu'au point « E »; du point « E », sur une distance de cinq cent pieds (500 pi) mesurée dans une direction généralement sud-ouest, jusqu'au point « F », du point « F », sur une distance de trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) mesurée dans une direction généralement nord-ouest et longeant la route régionale numéro cent un (101) jusqu'au point « A », point de commencement. Ledit emplacement étant borné ainsi qu'il suit: en front, à l'ouest, partie par la route régionale numéro cent un (101) et partie par une partie dudit lot neuf, propriété de Claire Rannou-Pelchat; au nord, par le lot dix, rang Trois, canton de Duhamel; à l'est et au sud, par la partie dudit lot neuf ci-après décrite en deuxième lieu.

Un deuxième emplacement, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro neuf, rang Trois, canton de Duhamel, et étant plus particulièrement décrit ainsi qu'il suit: commençant en un point « D » situé sur la ligne séparative des lots neuf et dix, du rang Trois, dudit canton, à une distance de neuf cent vingt-cinq pieds (925 pi) du point d'intersection de cette ligne avec l'emprise nord-est de la route régionale numéro 101; de ce point « D », sur une distance de trois cent trente pieds (330 pi) mesurée dans une direction azimutale cent trente-quatre degrés cinquante-neuf minutes cinquante secondes (134°, 59 min., 50 sec.), jusqu'au point « E »; du point « E », sur une distance de cinq cent pieds (500 pi) mesurée dans une direction azimutale deux cent quarante-huit degrés huit minutes trente secondes (248°, 8 min., 30 sec.) jusqu'au point « F »; le point « F » est situé sur l'emprise nord-est de la route régionale numéro 101; de ce point « F » sur une distance de cinq cent pieds (500 pi), mesurée dans une direction azimutale quatre-vingt-six degrés, quinze minutes (86°, 15 min.) jusqu'au point « G »; du point « G », sur une distance de trois cent quatre-vingt-quatre pieds et quatorze centièmes (384,14 pi) mesurée dans une direction azimutale trois cent cinquante-six degrés quinze minutes (356°, 15 min.) jusqu'au point « H »; du point « H », sur une distance de deux cent quarante-trois pieds et treize centièmes (243,13 pi) mesurée dans une direction azimutale deux cent soixante-dix degrés quarante-neuf minutes (270°, 49 min.), jusqu'au point « D », point de commencement. Ledit emplacement étant borné ainsi qu'il suit: vers le nord par le lot numéro dix, vers l'est et vers le sud par le résidu dudit lot numéro neuf, vers le nord-ouest et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot, déjà la propriété de Boissec Desnoyers Ltée, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 89956 pour la division d'enregistrement de Témiscamingue. Ledit emplacement ayant une superficie totale de soixante et onze mille cinq cent soixante-cinq pieds carrés (71 565 pi^2).
Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées.
Taxes municipales: 1 310,17 $.

Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville

Blais, Jean-Claude
Lot 47, rang 1, canton de Laverlochère
Taxes municipales: 148,24 $; taxes scolaires: 12,68 $; total: 160,92 $.

Société Exploitation Sylvicole
Lot 43, rang 4, canton de Laverlochère
Taxes municipales: 123,41 $; taxes scolaires: 4,57 $; total: 127,98 $.

Ville-Marie, le 29 décembre 1981

Le secrétaire-trésorier,
DENIS CLERMONT.

16704-3-2-o

Municipalité du comté de Témiscouata

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Rachel B.-Charest, secrétaire-trésorière de la Municipalité du comté de Témiscouata, et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, que le JEUDI ONZIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, heure normale de l'Est, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville de Notre-Dame-du-Lac, chef-lieu du comté, seront vendus à l'enchère publique les immeubles ci-après désignés, pour non-paiement des taxes municipales, scolaires, frais et charges dus sur chacun de ces immeubles, à moins que lesdites taxes, frais et charges ne soient payés avant la vente avec les frais encourus, savoir:

La Corporation municipale de Biencourt

Nom des propriétaires	Adresse	Superficie	No du lot	Cadastre	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Louis Fréchette	Biencourt	104 acres	32	Biencourt	8	256,67 $		256,67 $
Gérald Lagacé	1169, Blanchet Mont-Joli	167 pi × 264 pi	P. 4	Biencourt	7	262,92		262,92

La Corporation municipale de Rivière-Bleue

Maurice Cassistat	Rivière-Bleue	50 pi × 78 pi	P. B	Cabano	12	176,28		176,28
Rina Ducas	Rivière-Bleue	100 pi × 150 pi	P. 5	Cabano	12	143,15		143,15
Sévère Ducas	Rivière-Bleue	150 pi × 300 pi	P. 63	Estcourt	8	428,92		428,92
Wilmer Gaboury	Rivière-Bleue	81 pi × 184 pi	P. 64-A	Estcourt	5	14,98		14,98
Wilmer Gaboury	Rivière-Bleue	76 pi × 62 pi	P. 64-40	Estcourt	5	581,29		581,29
Mme Armand Gagnon	Rivière-Bleue	76 pi × 60 pi	P. 64, P. 64-40	Estcourt	5	426,75		426,75
Roger Morneau	Rivière-Bleue	96,2 acres	60	Estcourt	8	217,27		217,27
Roger Morneau	Rivière-Bleue	109,1 acres	61-A, P. 61 62-A, P. 62	Estcourt	7	23,58		23,58
Pierre Morneau	Rivière-Bleue	104 acres	9	Botsford	7	61,10		61,10
Gaston Pelletier	Rivière-Bleue	100 pi × 90 pi	P. 66	Estcourt	5	192,61		192,61
Noël Rodrigue	Rivière-Bleue	387 pi × 125 pi	P. 64	Estcourt	6	828,74		828,74
Noël Rodrigue	Rivière-Bleue	107,4 acres	P. 59	Estcourt	7	36,39		36,39
Noël Rodrigue	Rivière-Bleue	95,7 acres	P. 2	Packington	1	163,11		163,11
Rudolph Pelletier	487, Main Street Madawaska, Maine	262 pi × 200 pi	P. 24	Botsford	1	12,34		12,34
Rudolph Pelletier	487, Main Street Madawaska, Maine	250 pi × 175 pi	P. 24	Botsford	1	33,03		33,03
Rudolph Pelletier	487, Main Street Madawaska, Maine	259 500 pi²	P. 1-C	Botsford	8	50,96		50,96
Rudolph Pelletier	487, Main Street Madawaska, Maine	460 pi × 180 pi	Bâtisses seulement sur P. 25	Botsford	1	4,11		4,11
Amable Thibault	Rivière-Bleue	75 pi × 75 pi	P. 2-B	Botsford	1	45,63		45,63
Amable Thibault	Rivière-Bleue	104 acres	5	Packington	2	47,80		47,80
Succ. François Thibault	Rivière-Bleue	150 pi × 145 pi	37-A, 38-A,	Cabano	12	38,63		38,63

Nom des propriétaires	Adresse	Superficie	No du lot	Cadastre	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Albert Trahan	Rivière-Bleue	87,3 acres	P. 3	Cabano	12	90,74 $		90,74 $
Albert Trahan	Rivière-Bleue	88,4 acres	10	Cabano	12	98,19		98,19

Sully, le 28 décembre 1981.

La secrétaire-trésorière,
RACHEL B.-CHAREST.

16700-3-2-o

Errata

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Huntingdon:

Dans la municipalité de Dundee, canton:
Région 6-2, district 69

Dans l'avis paru le 11 juillet 1981, pour l'ancienne route 3, on aurait dû lire, **vis-à-vis les lots 35R, 35L, 35K, 35J, 35I, P-35H, 35G, 35F, 35E, 35D, 35C et 35A** au lieu du **lot 359**.

Circonscription électorale de Jonquière:

Dans la municipalité de Jonquière, ville:
Région 02, district 94

Dans l'avis publié le 23 octobre 1971, la section du chemin de la Dam 2 de la limite Jonquière-Shipshaw, approche sud-ouest du pont sur la rivière Shipshaw à la limite Shipshaw-Jonquière, approche nord-est du pont sur la rivière Shipshaw, sur une longueur approximative de 183 mètres **doit être exclue**.

Québec, le 10 décembre 1981.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

16702-o

Zones agricoles décrétées

(Décret de correction)

Veuillez noter que l'avis publié à la page 13 583 de l'édition numéro 52 du 26 décembre 1981 était mal intitulé.

Il ne concernait pas uniquement la sixième région agricole désignée mais plusieurs zones agricoles antérieurement décrétées ayant déjà été publiées à la *Gazette officielle du Québec*.

16672-o

Paroisse de Sainte-Pudentienne

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 13570 de l'édition numéro 52 du 26 décembre 1981. Au deuxième paragraphe nous aurions dû lire: « **Annuler: une partie du lot 3c-60** » au lieu de: « **une partie du lot 3C-60** ».

16672-o

ANCRO LTÉE

Avis est donné qu'en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, le directeur corrige l'avis de modification en date du 81 11 27 de la compagnie « ANCRO LTÉE » paru le 26 décembre 1981, à la page 13510 du numéro 52 de la *Gazette officielle du Québec*, de manière que l'ancien nom se lise comme suit: « **1848-2695 QUÉBEC INC.** ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

16673-o 1848-2695

GESTACRO LTÉE

Avis est donné qu'en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, le directeur corrige l'avis de modification en date du 81 11 27 de la compagnie « GESTACRO LTÉE », paru le 26 décembre 1981, à la page 13510, du numéro 52 de la *Gazette officielle du Québec*, de manière que l'ancien nom se lise comme suit: « **1848-2703 QUÉBEC INC.** ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

16673-o 1848-2703

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, PAROISSE (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 384

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

MAGASIN CO-OP DE ST-ELZÉAR (*Dissolution*) 384

AVIS DIVERS

AYLMER, VILLE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 384
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-FULGENCE, NUMÉRO 7893 384
LA SARRE, VILLE (*Rues et ruelles*) 384
LAC-SERGENT, VILLE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 385
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 385
SHERBROOKE, VILLE (*Rues et ruelles*) 386
SUCCESSION DENIS BASTIEN (*Bénéfice d'inventaire*) 387
SUCCESSION DENIS SAMSON (*Bénéfice d'inventaire*) 387
SUCCESSION RÉJEAN BERGERON (*Bénéfice d'inventaire*) 387

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

ARSENAULT, MARGUERITE CÉCILE ARLETTE 387
BEAUDOIN, RICHARD 387
BÉLANGER, CLÉOPHAS 388
BIZZARRO, GIOVANNI 388
COULOMBE, DENISE 388
COULOMBE, GHISLAIN 388
EL HAMARNEH, ARAFAT 388
FOL, FRÉDÉRIC 388
GRANGER, FERNAND 388
GUILBAULT, JOSÉE 388
KANJOOPARAMBAN, GEORGE MATHEW 389
LANDRY, OSWALD 389
LAROCHELLE, ONÉZIME 389
MALO-LASALLE, JACQUELINE 389
POLATOGLU, ANTRANIK 389
POLATOGLU, ISGOUHI 389
POLATOGLU, JIRAIR 389
RAINVILLE, JOSEPH JEAN BAPTISTE THOMAS 389
RIOUX, MARIE-JULIANE OSITHE 389
RIZZUTO, STEFANA 389
SHTEINWARTSEL, ELLI 390
SPENSIERI, FILOMENO 390
VIOLANTI, ALDO 390
VIOLANTI, DINO 390
VIOLANTI, JOHN 390
WINTLE, PAUL 390

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ 360
— DÉCHETS 382
— ÉCOLIER 356
— LOCATION 368
— PRODUITS NOMMÉS 366
— TAXI 356
— TRANSPORT EN VRAC 369
— VOYAGEUR 356

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — *suite*

Page

INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 347
— QUÉBEC 354
PROPRIO MOTU 345

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AERO ALUMINIUM INC. 313
AERO PRODUCTS INC. 313
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES McGREGOR HIGHLANDS LTÉE 314
ASSOCIATION POUR L'ARBORETUM MORGAN ET L'AMÉNAGEMENT DES BOISÉS (L') 314
ASSOCIATION RÉGIONALE DES MOTONEIGISTES DU COMTÉ DE L'ISLET INC. 313
BALE-TIE CORP. 313
BAR SALON O'LEARY INC. 314
BLANCHISSEURS ET NETTOYEURS REINE PARISIENNE INC. (LES) 313
BORDER MACHINE TOOL & SUPPLY LTD. 313
BOULANGERIE DÉCARIE INC. 313
CENTRE DE LA GRANDE LIGNE INC. 314
CERBERUS ENTERPRISES LTD. 313
CLIPPER INC. 313
CLIPPER SHIP SUPPLY LTD. 313
CLUB D'ÂGE D'OR CHOMEDEY, LAVAL INC. 313
CLUB DE CURLING DE NORANDA 314
CLUB DE DANSE MONT-LAURIER INC. 313
CLUB DE L'ÂGE D'OR 313
CLUB DE MOTONEIGE DE LA CÔTE-DU-SUD INC. 313
CLUB SOCIAL DE MONT-LAURIER INC. 313
CONSEILLERS M & H DUSSEAULT INC. 313
CONSEILLERS SANCO INC. (LES) 315
CORPORATION SHEFNER INC. 315
CRÉATIONS J.D.N. LTÉE 314
CROWN TEXTILES INC. 313
DÉCARIE BAKERY INC. 313
ENTREPRISE D'ASPHALTE MÉTROPOLE INC. 314
ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE-VILLE INC. 314
ENTREPRISES JEAN-MAURICE VALADE INC. (LES) 313
ENTREPRISES MICO LTÉE (LES) 314
ÉPICES & PRODUITS BOTANIQUES LTÉE 315
ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL YAPP INC. 314
ÉQUIPEMENTS DE MONUMENTS BOMAT LTÉE 313
FULTON REALTIES INC. 313
GRILLADE DE BOEUF INC. 314
HIGHWAY HOST (QUÉBEC) LIMITED 313
IMMEUBLES BEAU « LAC » MÉTROPOLITAIN INC. (LES) 314
IMMEUBLES BEAU « LAC » REALTIES INC. (LES) 314
IMMEUBLES FULTON INC. (LES) 313
INDUSTRIES SCOTTAIR INC. (LES) 314
INVESTISSEMENTS RISDEN INC. 314
J.D.N. SPORTSWEAR LTD. 314
LABORATOIRE DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC INC. 314
LABORATOIRE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC. 314
MACHINES À ATTACHER BTC INC. 313
McGREGOR HIGHLANDS PROPERTY OWNERS LTD. 314
METROPOLE ASPHALT PAVING CO. LTD. 314
MEUBLES NAPOLI LTÉE 314
MICO ENTERPRISES LIMITED 314
MID-TOWN ELECTRIC INC. 314
MINES TRINITY INC. (LES) (*L.R.P.*) 315

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

MONUMENT'S EQUIPMENT BOMAT LTD. 313
MORGAN ARBORETUM AND WOODLAND DEVELOPMENT ASSOCIATION (THE) 314
NAPOLI FURNITURE LTD. 314
NORANDA CURLING CLUB 314
NORANDA CURLING CLUB INC. 314
PARISIAN QUEEN LAUNDERERS AND CLEANERS INC. 313
PEG'S DINING ROOM INC. 314
PLAYBULL STEAK HOUSE INC. 314
PRODUITS AÉRO INC. (LES) 313
PRODUITS AROMATIQUES WESTERN INC. 315
RESIDENTIAL CARE UNIT INC. 314
RESTAURANTS D'ABITIBI INC. 313
RISDEN INVESTMENT CORP. 314
RISDEN INVESTMENTS INC. 314
ROBB (GEORGE H.) INC. 314
ROBB'S HARDWARE INC. 314
SANDOW SPORTIF INC. 315
SANDOW SPORTING KNIT INC. 315
SCOTTAIR INDUSTRIES INC. 314
SHEFNER CORPORATION 315
SPICES & BOTANICAL PRODUCTS LTD. 315
TEXTILES CROWN INC. 313
TRINITY CHIBOUGAMAU MINES LIMITED (*N.P.L.*) 315
TRINITY MINES INC. (*N.P.L.*) 315
VALADE (JEAN-MAURICE) ENTERPRISES INC. 313
VALBO HIGHWAY PAVING CO. LTD. 315
VALBO INC. 315
VÊTEMENTS JEUNESSE LIBRE INC. 315
WAGNER (M.J.) INC. 315
WAGNER (M.J.) REALTIES INC. 315
WESTERN EXTRACT COMPANY LTD. 315
YAPP INDUSTRIAL EQUIPMENT INC. 314
YOUNG CASUALS INC. 315

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

ALBISOL (SAGUENAY) INC. 315
BOUTIQUE FLORENTINE DE MONTRÉAL LTÉE 315
COFFRAGES INDUSTRIELS CAROL LTÉE 315
CONTROLEX LTÉE 315
CORPORATION D'INVESTISSEMENT RIVERVIEW 315
CORPORATION D'INVESTISSEMENT ROTHWOL 316
ELBEC INC. 316
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ J. & R. INC. (LES) 316
GESTION RÉAL DESROSIERS INC. 316
INDUSTRIE T.G. INC. 316
MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE SUD INC. 316
PLACEMENTS F.R.L. INC. (LES) 316

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

CHALIMOUSSE INC. 316
CLIX INC. 316
CLUB CORSAIRE 316
CLUB D'AUTO-NEIGE LA GRANDE VALLÉE INC. 316
INDUSTRIES M.K.E. INC. (LES) 316
LAJOIE SOMEC INC. 316
MANUFACTURE MORSAM CIE LTÉE 317
POMPES À BÉTON LAVAL INC. (LES) 317
RANDONNÉES EN PLEIN AIR DU QUÉBEC 317
RILPLAST INC. 317
TÉLÉVISION DE LA BAIE DES CHALEURS INC. 317

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES — *suite*

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION

ALMO-DANTE MANUFACTURING INC. 390
ARÉNA RÉGIONALE DE LAUZON INC. (L') 391
ASSOCIATION DES INSTRUCTEURS DE HOCKEY DE BEAUPORT INC. 391
ATELIER DE CÉRAMIQUE JULIEN (L') 391
AUBERGE CAP-À-L'AIGLE INC. 391
BRAULT (J.B.) HOLDINGS INC. 391
CARRIÈRE (ROGER) INC. 391
CENTRE CULTUREL DE TERREBONNE INC. 391
CENTRE DE SKI DE MATANE INC. 391
CHARLOTTE & DE BULLION ESTATES LIMITED 391
CLAVEAU (GEORGES A.) LTÉE 392
COMPAGNIE KINDERSLY INC. 392
CONSOLIDATED OPTICAL COMPANY 1947 (LIMITED) 392
CONTINENTAL CONVEYOR & MACHINE WORKS LTD. 392
CORPORATION DE GESTION JANVIER (LA) 392
CORPORATION LENTRAMIS INC. 392
CRÉATIONS COQUELICOT INC. 392
DUPUIS (R.) AUTO ÉLECTRIQUE SPÉCIALITÉS INC. 392
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION J.B.D. LTÉE (LES) 393
ENTREPRISES ERNEST BOULANGER INC. (LES) 393
ÉQUIPEMENTS CANTIN INC. 393
EXPLO-BOIS LIMITÉE 393
FOYER ST-ADOLPHE INC. 393
GESTION MARCEL LACROIX INC. 393
GREENFIELD (ALAN) INC. 393
HÔTEL CONTINENTAL (AMOS) INC. 393
IMMEUBLES SAPUTO LTÉE (LES) 394
INDUSTRIE M.S.G. INC. 394
JANUARY HOLDING CORPORATION 392
MALLEN (BRUCE) & ASSOCIATES INC. 394
MANUFACTURE C & D INC. 394
MINES AMOS LIMITÉE (LES) (*L.R.P.*) 394
MLLE E. FORTIN INCORPORÉE 394
NATIONAL PHOTO-ENGRAVING LIMITED 394
PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITÉE (LA) 394
PIÈCES D'AUTO DEFOY INC. 394
PLACEMENTS LAVIGNON INC. (LES) 395
PLACEMENTS TRIBER (OCR) INC. 395
PRIME CLEANERS LTD. 395
RESTAURANT GIORGIO (MONTRÉAL) INC. 395
SAR DEVELOPMENT CORP. 395
SAUVÉ (J.O.) INC. 395
SCHARFO DEPARTMENTAL CO. LTD. 395
SEDOM INC. 396
SOCIÉTÉ LAURIER INC. (LA) 396
STANFAY LIMITED 396
TOULECTRO INC. 396
TRIBER (OCR) INVESTMENTS INC. 395

DISSOLUTION (Article 28)

ALIMENTS RJR, LTÉE 317
AMBULANCES GÉNÉREUX INC. (LES) 317
BERCOVITCH (L.) CENTRAL MEAT MARKET INC. 317
BOUTIQUE LE PETIT PRINCE INC. 317
CAFÉ CHRÉTIEN DE NORMANDIN INC. (LE) 317
CAL-SIL PRODUCTS LTD. 317
CANADIAN MERRILL LTD. 317
CANBAR ENTERPRISES INC. 317

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DISSOLUTION (Article 28) — *suite*

CARRIÈRE DULUDE LIMITÉE 317
CARTIER, (J.-P.) LIMITÉE 318
CASERNE DU PLONGEUR INC. (LA) 318
CENTRE D'ANIMATION-LOGEMENT CENTRE-SUD DE MONTRÉAL C.A.L.C.S. 318
CENTRE D'INFORMATIQUE GRANBY INC. 318
CHABOT (R.) INC. 318
CHEZ TERZI INC. 318
CLUB SPORTIF C.I.M. INC. 318
CÔTÉ (EUGÈNE) LIMITÉE 318
COURTAGE INTERNATIONAL DE RÉASSURANCE LTÉE 318
DÉPANNEUR GILLES ET CÉLINE CÔTÉ INC. 318
ÉDITIONS DE L'ACTUELLE INC. (LES) 318
EMBEE INVESTMENTS LTD. 318
ENSEMENCEMENT RIVE-NORD INC. 318
ENTREPRISES B.C.D.R. INC. (LES) 318
ENTREPRISES TERRAIN INC. (LES) 318
FERME GERMAIN L'ÉTOILE ET FILS INC. 318
FERME ST-FRANÇOIS INCORPORÉE 318
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES DU SANG DE MONTRÉAL 318
GAUDREAULT (FERNAND) LTÉE 318
GESTION F.B.R. INC. 319
GRACE CHEMICALS LIMITED 319
HABITAT INTERNATIONAL INC. 319
IMMEUBLES PAPINEAU INC. (LES) 319
IMPORTATIONS VIDA LTÉE 319
JACQUES INC. 319
MAINTENANCES BEAUCE NORD INC. 319
MANNING MARINE LTD 319
MARBAN INC. 319
NORVAL INVESTMENT CORPORATION 319
PANAVIDÉO INC. 319
PARK AVENUE COMMERCIAL CENTRE LTD. 319
PONCELLE INC. 319
PRESSES LIBRES LIMITÉE (LES) 319
PROULX & FRÈRES LIMITÉE 319
RIVARD CONSTRUCTION INC. 319
RODRIGUE (VICTOR) INC. 319
SAYKALY REALTIES LTD. 319
SELDEN LIMITED 319
SERVICE DE SOINS À DOMICILE DE GRANBY INC. 320
SOMMET MONT-BRUNO INC. 320
SYNDICAT MERCURE INC. 320
THERMOTWIN INC. 320
TISSUS SOLEIL COUCHANT INC. 320
TRANSPORTS J.P.L. INC. (LES) 320
VISITES QUÉBEC-STE-ANNE INC. 320

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

AGENCE DE VOYAGES ANIK INC. 320
AUTOS CANADA/U.S.A. INC. 320
CAMP FAMILIAL BLEU ET BLANC INC. 320
CAMP KINKORA INC. 320
CHANTEUX (LES) 320
COMPAGNIE D'ACOUSTIQUE ET DE PARTITIONS UNIE INC. (LA) 320
CONCERTS COUPERIN (LES) 321
ENTREPRISES ST-HUBERT INC. (LES) 321
GOODGER, VALLEAU, POISSON INC. 321
GRATTON (LÉONARD) INC. 321
POMPES À BÉTON LAVAL INC. (LES) 321
VENTES ÉLECTROMAGNÉTIQUES INDUSTRIELLES LTÉE (LES) 321

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES — *suite*

Page

FUSION DES CORPORATIONS (Articles 18 et 224)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE INC. 321

LETTRES PATENTES

CENTRE ÉCOLOGIQUE FUTURA INC. 322

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ATELIER D'IMAGES POPULAIRES (AIP) LTÉE 322
AUBERGE DU NORDEST INC. (L') 323
CENTRE D'ACCUEIL LAURENTIEN 322
CENTRE D'ACCUEIL LAURIZON — LAURENTIEN 322
CENTRE DUROCHER INC. 322
CLUB D'EXPOSITION D'AUTOMNE DE POLTIMORE 322
CLUB SOCIAL POUR HANDICAPÉS NORLAC INC. 322
COMITÉ DU 125ième ANNIVERSAIRE DE ST-ALBAN INC. 322
DEVON MOTORS LIMITED 322
EASTERN LAND CO. LTD. 322
GARAGE DEVON LTÉE 322
IMMEUBLES TANGUAY INC. 323
JEUNES VOYAGEURS DU NORD INC. (LES) 323
LAHOUD (MAURICE) INC. 323
LUMBERLAND (1978) INC. 323
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'EST LTÉE (LA) 322
SOURYA YOGA QUÉBEC INC. 323
TÉLÉVISION DE LA BAIE DES CHALEURS INC. 323
TRANS-ACTION IMMEUBLES TANGUAY INC. 323
UNITÉ DOMREMY DE ROUYN-NORANDA 323
VOYAGES NORTREK INC. (LES) 323
VOYAGEURS POLY-DUMAIS INC. (LES) 323

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

ATTRIBUTION D'OFFICE D'UNE DÉNOMINATION SOCIALE

CENTRE RÉNOVATEC LA TUQUE INC. (LE) 323
MATÉRIAUX DE RÉNOVATION DUCHESNE INC. 323

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

ELIAS INVESTMENT (1982) INC. 324
GESTION RICHBEC INC. 324
GIFTLAND-MONTRÉAL GIFTS & GADGETS SHOPS INC. 324
IMMEUBLES MULTIFONCTIONNELS DU ST-MAURICE INC. (LES) 324
INVESTISSEMENT ELIAS (1982) INC. 324
LOCATION ORFORD INC. 324
ORFORD LEASING INC. 324
PLACEMENTS MAURICE TANGUAY LTÉE 324
PNEUS VANASSE (1982) INC. (LES) 324
PRIMES DE LUXE INC. 324
RESTAURANTS LE VOYAGEUR INC. (LES) 324
TERRE DE CADEAUX-BOUTIQUES DE CADEAUX ET DE GADGETS MONTRÉAL INC. 324
TRANSPORT RICHBEC INC. 324

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ANCRO LTÉE (*Erratum*) 474
GESTACRO LTÉE (*Erratum*) 474

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

CANADIAN OUTFITTING REALTY CO. LTD. 325

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES

ALZHEIMER DE MONTRÉAL 325
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DENISON INC. 325
ASSOCIATION DU PHARE INC. (L') 325
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUALITÉ — A Q Q 325
CENTRE DE COMMUNICATIONS CHINOIS DU QUÉBEC 325
CENTRE DE JOUR PISTACHE 325
CENTRE DES JEUNES DE FARNHAM INC. (LE) 325
CERCLE DES AFFAIRES D'HÉBERTVILLE-STATION INC. 325
CLUB C.T. SKI 325
CLUB DE MOTOS LES TAUREAUX INC. 326
CLUB DE PLEIN-AIR DE RIVIÈRE ST-JEAN INC. 326
CLUB DE PLONGÉE ODYSSÉE INC. 326
CLUB DES ARCHERS DES APPALACHES (CADA) 326
CLUB OPTIMISTE ST-PAUL DE JOLIETTE INC. 326
CLUB SOCIAL CAMP 4 DOLBEAU 326
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE CHANDLER 326
COMITÉ DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS DE ROUYN-NORANDA INC. 326
COMITÉ DE PÊCHEURS DE HARRINGTON HARBOUR 326
COMITÉ DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE ST-PIERRE (JOLIETTE) INC. 326
COMITÉ DES LOISIRS DE L'USINE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON INC. 326
COMITÉ RÉCRÉATIF DE BAIE DES ROCHERS 326
COMITÉ RÉGIONAL DES RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS DU COMTÉ DE HUNTINGDON INC. 326
CORPORATION DU 450e ANNIVERSAIRE DE CARTIER À GASPÉ 326
CYCLO-NORD 326
ÉCOLE CHINOISE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DE RIVE-SUD INC. 326
ÉDITION ATELIER DE COMPOSITION DE SAINT-SAUVEUR 327
ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD 327
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE DU QUÉBEC 327
FONDATION DU CLUB DES CINQUANTE ANS ET PLUS DE GRANBY INC. (LA) 327
FONDATION DU MÉMORIAL AUX ANCIENS COMBATTANTS 327
FRATERNITÉ DE ST-ROBERT (LA) 327
GROUPE ACTION DRAGON 327
HABITATIONS MONTCERF, INC. (LES) 327
HARMONIE RIVE-SUD INC. (L') 327
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ADMINISTRATION JUDICIAIRE 327
LIGUE DE HOCKEY LES DYNAMIQUES INC. (LA) 327
LOISIRS DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-VIANNEY 327
LOISIRS — LOCAL 220 MONTRÉAL-EST (LES) 327
LUSO ÉTOILES 327
LUSO STARS 327
MAISON DU MARIN DE QUÉBEC (LA) 327
METROPOLITAN MONTRÉAL CHINESE SCHOOL AT SOUTH SHORE INC. 326
MOUVEMENT POUR L'INTÉGRATION DES DALTONIENS DU QUÉBEC 327
ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE (NON FÉDÉRÉS) DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (LES) 328
PETITE FRANCE INC. (LA) 328
PROMOTIONS SPORTIVES DE GRANBY INC. (LES) 328
QUÉBEC ASSOCIATION FOR QUALITY — Q A Q 325
QUÉBEC SEAMEN'S INSTITUTE 327
REGROUPEMENT DES SERVICES BÉNÉVOLES DE LA RÉGION DE ST-DONAT INC. 328
RÉTRO VANS INC. 328
SERVICES À L'HABITATION DU DOMAINE SAINT-SULPICE (LES) 328
SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE DE FRANKLIN CENTRE 328
SOUS-POSTE DE COURTAGE EN VRAC DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC. 328
VETERANS' FOUNDATION MEMORIAL 327

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

Page

NOUVEAU PERMIS

COMPAGNIE D'INGÉNIERIE DE STONE & WEBSTER, INC. 328
ISARDE SOCIÉTÉ ANONYME 329
PRODUITS CHIMIQUES ET MINERAUX R.T. VANDERBILT, INC. 328

PERMIS

DÉMÉNAGEMENT DE PIANO ET DE MEUBLES D'ALBERTA LTÉE 329
DOME CANADA LTÉE 329
FINNAIR INC. 329
MINES DORVAL LIMITÉE (LES) 329
TRANSPORTS MAPLE LEAF LTÉE 329

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

CAMPBELL RESOURCES INC. (*L.P.S.*) 396
RESSOURCES CAMPBELL INC. (LES) (*L.P.S.*) 396

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

95812 CANADA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 330

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

DUBOIS, MAX 396

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

DENAULT (CARL) INC. (*Dissolution*) 396

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

ARTHABASKA, VILLE (*Annexion*) 397
MONT-JOLI, VILLE (*Annexion*) 397
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES DE SAINTE-JUSTINE — SAINT-CYPRIEN (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 398

ÉDUCATION

DIVERS

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (*L.P.S.*) 398

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

SAINTE-PUDENTIENNE, PAROISSE (*Erratum*) 474

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 398
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (*Erratum*) 474

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Page

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION

ANNÉE SCOLAIRE 400
ATTESTATION 402
ATTESTATION D'ÉTUDES 402
BREVET D'ENSEIGNEMENT 402
CÉGEP STUDENT 401
CÉGÉPIEN,ENNE 401
CLASSE 400
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE L'ÉDUCATION 400
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES AFFAIRES SOCIALES 402
COMPULSORY EDUCATION 402
COMPULSORY SCHOOL AGE SPAN 402
COMPULSORY SCHOOL ATTENDANCE 402
DIPLOMA 402
DIPLÔME 402
DIPLÔMÉ,E 401
DIRECTEUR,TRICE (D'ÉCOLE) 401
ÉCOLIER,ÈRE 401
ÉLÉMENT DE RETRAITE 402
ÉLÈVE 401
EN DIFFICULTÉ 401
ÉTABLISSEMENT 401
EXCEPTIONAL 401
FRÉQUENTATION SCOLAIRE 402
GRADUATE 401
NOM OFFICIEL DES CLASSES 400
OBLIGATION SCOLAIRE 402
PERMIS D'ENSEIGNER 402
POLYVALENTE 401
PRÉALABLE 401
PREREQUISITE 401
PRINCIPAL 401
PUPIL 401
RÉGIME DE SANCTION DES ÉTUDES 402
SCHOOL YEAR 400
SCOLARITÉ 401
SCOLARITÉ OBLIGATOIRE 402
STUDENT 401
UNIT (OF) BENEFIT 402
UNIT OF PENSION 402

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE L'ÉDUCATION 402
COMPUNICATION 402
COMPUTER COMMUNICATION 402
DATA COMMUNICATION 402
DÉSAISONNALISER 403
PARC DE STATIONNEMENT 402
PARC-AUTOS 402
PARKING AREA 402
PARKING LOT 402
REMOTE PROCESSING 402
SÉANCE 402
STATIONNEMENT 402
STATISTIQUE 403
TELEINFORMATICS 402
TÉLÉINFORMATIQUE 402
TÉLÉINFORMATIQUE ET TÉLÉMATIQUE 402
TELEMATICS 402
TÉLÉMATIQUE 402
TELEPROCESSING 402

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

Page

DIVERS

ZONES AGRICOLES DÉCRÉTÉES (*Décret de correction*) (*Erratum*) 474

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC (*Projet de plan conjoint*) 403

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS

ACADÉMIE ÉQUESTRE DE LAVAL INC. (L') 330
ACIER D'ARMATURE DE LABROSSE INC. 330
AMICALE ST-PHILIPPE INC. 330
AMIS DES SCOUTS D'ALMA INC. (LES) 330
APPLE VALLEY CONSTRUCTION CO. 330
ARCHITECTURAL WOOD SPECIALTIES INC. 330
ARCHITECTURAL WOODWORK SHOPS ASSOCIATION 331
ARISTOCRAT FOOD BROKERS LTD. 337
ASSOCIATION ÂGE D'OR STE-MARIE-MADELEINE (L') 330
ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU SUD OUEST (MTL) INC. 330
ASSOCIATION DE CHASSE & DE PÊCHE DE DUPARQUET 331
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE GASPÉ INC. 331
ASSOCIATION DE TENNIS DE LA MAURICIE INC. (L') 331
ASSOCIATION DES ATELIERS D'ÉBÉNISTERIE ARCHITECTURALE (L') 331
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DE THETFORD MINES INC. 331
ASSOCIATION DES CHEMINS D'HIVER DE ROUYN-NORANDA (L') 331
ASSOCIATION DES CITOYENS DE BELOEIL (L') 331
ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE L'HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE HULL (L') 331
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 331
ASSOCIATION DES GAUVIN D'AMÉRIQUE INC. (L') 331
ASSOCIATION DES INSPECTEURS EN HYGIÈNE PUBLIQUE DU QUÉBEC (L') 331
ASSOCIATION DES LAITERIES DE MONTRÉAL INC. (L') 331
ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DU CANADA-QUÉBEC, INC. (L') 331
ASSOCIATION DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES PRATICIENS DU QUÉBEC INC. 331
ASSOCIATION DES OPÉRATEURS DE MACHINES D'AMUSEMENTS DU QUÉBEC INC. (L') 331
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DU GROUPE ST-JEAN-BOSCO DE TRACY INC. 332
ASSOCIATION DES PARENTS DE VILLE ST-LAURENT (L') 332
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MURDOCHVILLE 332
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU QUÉBEC INC. 332
ASSOCIATION FOR THE ADVANCEMENT OF QUARTIER STE-FAMILLE LTD. 332
ASSOCIATION (HELLÉNIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ÉCOLE ALGONQUIN 332
ASSOCIATION HIPPIQUE RÉGIONALE DU CENTRE DU QUÉBEC (L') 332
ASSOCIATION MUNICIPALE DE MONT-ROYAL INCORPORÉE (L') 332
ASSOCIATION OF GAUVINS OF AMERICA INC. (THE) 331
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DU QUARTIER STE-FAMILLE LTÉE 332
ASSOCIATION SPORTIVE DU NORD ET DE L'ÎLE JÉSUS INC. 332
ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHUTE ST-PHILIPPE INC. 332
B & F REALTIES CO. LTD. 332
BAGNOUD (J. B.) & ASSOCIATES INC. 332
BAGNOUD (J. B.) & ASSOCIÉS INC. 332
BELOEIL CITIZENS' ASSOCIATION 331
BUISSONNETS INC. (LES) 332
CAMPING DES MILLE ÎLES INC. 332
CENTRE D'AFFAIRES ST-SACREMENT INC. 332
CENTRE DES LOISIRS DE ST-PACÔME INC. 332
CENTRE LOISIRS DE L'ÂGE D'OR DE ROUYN 333
CERCLE PERSONNALITÉ DE SHERBROOKE INC. 333
CERCLE RÉCRÉATIF FAMILIAL ST-BARTHÉLEMY DE GALDO 333
CHÂTEAUGUAY SUIT MANUFACTURING INC. 339

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

CHORALE LES ROITELETS DE TROIS-PISTOLES INC. (LA) 333
CHORALE VENTS ET MARÉES INC. (LA) 333
CLUB AUTO SPORT CHAUDIÈRE INC. 333
CLUB AUTO-NEIGE APOLLON INC. (LE) 333
CLUB AUTO-NEIGE BLIZARD INC. 333
CLUB AUTO-NEIGE COTEAU DU LAC INC. 333
CLUB AUTO-NEIGE DE LA CORNE 333
CLUB AUTOSPORT RICHELIEU INC. 333
CLUB BOIS VERTS DE ST-HILARION INC. 333
CLUB BRUXELLES 333
CLUB CLAUDETTE 333
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE CHOCHOCOUAN 333
CLUB DE CHASSE & DE PÊCHE DU LAC SPROULE 333
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE ETCHEMIN INC. 333
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE VICTORIA 333
CLUB DE CURLING SOR-TRAC INC. 333
CLUB DE PÊCHE BEAU-SOLEIL 333
CLUB DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE DARMOUTH ET FORK CREEK 334
CLUB DE RAQUETTEURS « LE RICHELIEU » 334
CLUB DE ST-TITE 334
CLUB DE SKI IGLOO INC. 334
CLUB DE TIR MAWCOOK INC. 334
CLUB DES ACTIVITÉS SUB-AQUATIQUES DE LA MAURICIE INC. 334
CLUB DES AMIS DE LA FAUNE 334
CLUB DES AULNETS INC. 334
CLUB DES CAMPIVALENCIENS DE SALABERRY DE VALLEYFIELD 334
CLUB DES 50 INC. 334
CLUB DES QUATRE 334
CLUB DES SAISONS STORNOWAY INC. 334
CLUB DES VINGT CASTORS (LE) 334
CLUB DU LAC GABRIEL INC. 334
CLUB DU LAC MÉNARD INC. 334
CLUB DU LAC ROUGE DE ST-GERMAIN 334
CLUB DU LION D'OR 334
CLUB DUBEAU INC. 334
CLUB ESSO INC. 335
CLUB GROS BOIS 335
CLUB KIWANIS OUTREMONT 335
CLUB LAC BARNABÉ 335
CLUB LAC BRODEUSE INC. 335
CLUB LAC GÉRARD 335
CLUB LAC SOMMET DE MONT-JOLI 335
CLUB LASALLE INC. 335
CLUB LES ÉPERVIERS DE VAUDREUIL INC. 335
CLUB LES GRONDEURS (HAUTERIVE) INC. 335
CLUB LIONS DE LAVAL INCORPORÉ 335
CLUB LUXEMBOURG 335
CLUB MAILLOUX 335
CLUB MALBO INC. 335
CLUB MISTRAL INC. 335
CLUB MOTO-NEIGE PONTIAC 335
CLUB OLYMPIC INC. 335
CLUB OLYMPIQUE CAP DE LA MADELEINE INC. (LE) 335
CLUB PELLETIER 335
CLUB ROB-RA INC. 336
CLUB SHANN 336
CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE MONTRÉAL 336
CLUB SPORTIFS LES QUADRANTS INC. 336
CLUB TOMASINE INC. 336

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

CLUB TRAVERSE INC. 336
CLUB TREMBEC 336
COIN DU TRICOT (VERSAILLES) INC. (AU) 336
COLBERT FISH AND GAME CLUB (THE) 336
COLONIE DE VACANCES CHAMPAGNAT INC. (LA) 336
COMMERÇANT DE BOIS G.T. LTÉE 336
COMPAGNIE DE GESTION D'HÔTELLERIE LIBAR INC. (LA) 336
CONSEIL CULTUREL DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS (LE) 336
CONSOLIDATED CONVERTERS CORPORATION 336
CONSTRUCTION BOULEVARD LÉGER LTÉE 336
CONSTRUCTION IANNI & FRÈRES LTÉE 336
CORPORATE ADMINISTRATIVE MANAGERS OF QUÉBEC 336
COUNTRY ACRES INC. 336
COURTIERS EN ALIMENTATION ARISTOCRATE LTÉE 337
CRITERION PRODUCTS COMPANY LTD. 337
DÉPANNEUR 112 INC. 337
DROUIN (MARCEL) (MTL) LTD. 337
DROUIN (MARCEL) (MTL) LTÉE 337
EASTERN CLEANING SERVICES LTD. 337
EASTERN FIRE PROTECTION INC. 337
ÉCOLE DE VOILE DU CLUB DE YACHT DE QUÉBEC INC. (L') 337
ENTREPRISES HARRICANA LTÉE (LES) 337
ÉQUIPEMENTS J.N. TESSIER INC. 337
ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS (LES) 337
ÉTOILES DE RIMOUSKI INC. (LES) 337
FÉDÉRATION DIOCÉSAINE DE MONTRÉAL DE LA JEUNESSE OUVRIÈRE CATHOLIQUE DU CANADA INCORPORÉE 337
FEDERATION OF CATHOLIC PARENT-TEACHER ASSOCIATIONS OF QUÉBEC (THE) 337
FÉDÉRATION PROVINCIALE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSIMILÉES 337
FERME JONES-SAVIGNAC LTÉE 337
FERME WILSON INC. (LA) 337
FESTIVALALMA INC. 337
FIVE FIFTY EIGHT LTD. 337
FONDATION CAROL BRILLANT INC. 338
FONDATION DES AMIS DE MAURICE L. DUPLESSIS (LA) 338
FONDRATECH INC. 338
FOYER JEUNESSE DE ST-PRIME INC. 338
GALERIE DU QUÉBÉCOIS INC. (LA) 338
GARDE PAROISSIALE ST-NOËL CHABANEL D'IBERVILLE INC. 338
GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF ALGONQUIN SCHOOL 332
HARMONIE DE PRINCEVILLE INC. 338
HILDEBRAND FAMILY INVESTMENT INC. 338
HOME COMFORT LODGE 338
HONEYCOMB ASSOCIATION OF KREMASTI 338
HORTICK (HARRY) MACHINERY & SUPPLY CO. 338
IANNI BROS CONSTRUCTION LTD. 336
INTERNATIONAL HOCKEY TOURNAMENTS PROMOTION INC. 341
IROQUOIS RESERVE FISH AND GAME CLUB (THE) 338
ISLAND LAKE ROD & GUN CLUB 338
JARDINS DUVERNAL LTÉE (LES) 338
JEUNE CHAMBRE DE MONTMAGNY INC. (LA) 338
JEUNE CHAMBRE DE ST-NAZAIRE (LA) 338
JEUNE CHAMBRE DE SAINT-RAYMOND (LA) 338
JEUNESSE RURALE CATHOLIQUE INC. (LA) 338
JOHN BREAKEY FISH & GAME CLUB INC. 338
JOURNALISTES SPORTIFS DE QUÉBEC INC. (LES) 339
JOYLONN INVESTMENT INC. 339
LABELLE & LORTIE INC. 339
LAINGS PALACE TAVERN (1967) INC. 339

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

Page

LAKESHORE PLAYERS INC. 339
LASALLE CAR-WASH LTD. 339
LAVE AUTO LASALLE LTÉE 339
LIGUE ANTI-TUBERCULEUSE DE ST-FRANÇOIS (LA) 339
LIGUE DE HOCKEY AMICALE ST-VIATEUR INC. 339
LIONS CLUB OF LAVAL INCORPORATED (THE) 335
LOISIRS DE ST-CÔME 339
LOISIRS DE STE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG INC. (LES) 339
LOISIRS NOTRE-DAME DE LA GARDE INC. 339
LOISIRS PAROISSE ST-GABRIEL INC. 339
LOISIRS STE-AGNÈS DE RIMOUSKI (LES) 339
LUPUS HOME AND LAND DEVELOPMENT CORPORATION 339
MAISON DE LA JEUNESSE DE LA CHAUDIÈRE INC. (LA) 339
MANUFACTURE D'HABITS CHÂTEAUGUAY INC. 339
MARSHALS CLUB 339
MAWCOOK SHOOTING CLUB INC. 334
MEIERS SEGALS FOUNDATION (THE) 339
MILFINE REALTIES INC. 339
MITAWANGA ASSOCIATION 340
MONTCALM SALMON CLUB 340
MONTRÉAL AUTOMOBILE TRADE ASSOCIATION LIMITED (THE) 340
MONTRÉAL C. M. I. (1966) LTD. 340
MONTRÉAL C. M. I. (1966) LTÉE 340
MONTRÉAL DAIRIES' ASSOCIATION INC. (THE) 331
MONTRÉAL SUOMI SOCIETY INC. 340
MOREWOOD FISH AND GAME CLUB 340
MOUNT ROYAL MUNICIPAL ASSOCIATION INCORPORATED 332
MOUNTAIN STREET REALTIES LTD. 340
MOUVEMENT SCOLAIRE DE STE-DOROTHÉE INC. (LE) 340
N.H.R.S. INC. 340
NETTOYEURS SUCCÈS INC. 340
NEUTRAL REALTIES LTD. 340
NON-PENSIONED VETERANS' WIDOWS ASSOCIATION 340
NORFIN INVESTMENTS LTD. 340
NORM-ANNE PRODUCTIONS LTD. 340
OEUVRE DES LOISIRS DE STE-MONIQUE, INC. (L') 340
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE LA CITÉ DE SAINT-JEAN P.Q., INC. 340
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE PRICE INC. (L') 340
PSI UPSILON ALUMNI ASSOCIATION OF MONTRÉAL, INC. 340
PARK DISTRIBUTORS INC. 340
PLACEMENTS POLIDORO LIMITÉE (LES) 341
POLIDORO INVESTMENTS LIMITED 341
POUDRIER ASPHALTE INC. 341
PRÊTS UNIVERSITAIRES DE SHERBROOKE (LES) 341
PROMOTION DE TOURNOIS INTERNATIONAUX DE HOCKEY INC. 341
PROTEAU (ALPHONSE) LTD. 341
PROTEAU (ALPHONSE) LTÉE. 341
QUÉBEC MINOR HOCKEY ASSOCIATION INC. 332
QUINCAILLERIE LORETTEVILLE INC. 341
QUINCAILLERIE SERVIPRIX INC. 341
QUINTAL (GASTON) INC. 341
RAMSAY LEASEHOLDS LTD. 341
RANCH LÉVIS-LAUZON INC. (LE) 341
REJEX INC. 341
RETAIL MERCHANTS' ASSOCIATION OF CANADA-QUÉBEC, INC. (THE) 331
RO-VER DISTRIBUTORS INC. 341
RUBIN-WISEMAN LTD. 341
SAFEWAY (QUÉBEC) INC. 341
SAINT-FRANCIS ANTI-TUBERCULOSIS LEAGUE (THE) 339

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

ST.-HUBERT FIVE COMMUNITY ASSOCIATION 341
ST. RÉMI DEVELOPMENT CORPORATION 341
SCOUTS ASSOMPTION SHAWINIGAN INC. 341
SECOURS D'URGENCE AUX PAUVRES INC. (LE) 341
SERVICE DES LOISIRS FABREVILLE NORD 342
SERVICE DES LOISIRS ST-GEORGES 342
SERVICE DES LOISIRS ST-PASCAL 342
SERVICE DES LOISIRS ST-PIERRE-APÔTRE DE MONTRÉAL 342
SERVICE DES LOISIRS STE-YVETTE 342
SERVICE MOBILE D'ENTRAIDE PAR RADIO-TÉLÉPHONE SEPT-ÎLES INC. 342
SERVICES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES INC. 342
SOCIÉTÉ BOTANIQUE D'ALMA (LA) 342
SOCIÉTÉ DE PROCTOLOGIE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LA) 342
SOCIÉTÉ DES ÉCHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX INC. (LA) 342
SOCIÉTÉ DES INFIRMIÈRES VISITEUSES DE LA TUQUE 342
SOCIÉTÉ DES POÈTES DU QUÉBEC (LA) 342
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES INC. 342
SOLAR CLUB INC. 342
SOR-TRAC CURLING CLUB INC. 333
SUCCESS CLEANERS INC. 340
TAXCORP INC. 342
TAXI ACTON INC. 342
TESSIER (J.N.) EQUIPMENT INC. 337
THÉRIAULT (RENÉ) LIMITÉE 342
TRADING POST AT HUDSONS BAY POINT ON LAKE CAUGHNAWAGA, INC. (THE) 342
TRENZ (A.) CONSTRUCTION LTD. 342
TWENTY BEAVERS COUNTRY CLUB (THE) 334
UNITED TOUCH FOOTBALL ASSOCIATION OF MONTRÉAL 342
VISION TRONICS LTD. 343
VISION TRONIQUE LTÉE 342
WENDOVER OF QUÉBEC LTD. 342
WESTMINSTER PARK SWIMMING POOL ASSOCIATION INC. 342
WILSON CLUB 342
YACHT CLUB ST-MAURICE, INC 342

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

GROUPE DELROCO INC. (LE) 343

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

CORPORATION FINANCIÈRE WALTER E. HELLER (LA) (*Permis*) 403
HELLER (WALTER E.) FINANCIAL CORP. (*Permis*) 403

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CHAMBORD, MUNICIPALITÉ 403
DISRAELI, VILLE 404
LENNOXVILLE, VILLE 405
PINCOURT, VILLE 406
PRINCEVILLE, VILLE 406
SAINTE-CROIX, VILLAGE 407
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, VILLE 408

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS DE LA RÉGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (U.P.A.) (*Constitution*) 409
SYNDICAT DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU SCOLAIRE DU QUÉBEC (CEQ) (*Changement de nom*) 409

VENTE(S) PAR SHÉRIF

Page

HAUTERIVE

GARAGE DIESEL CÔTE-NORD INC. c. FORTIN 409

HULL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. EXPLORACTION HAUTE-GATINEAU INC. 410
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LACHAINE *ET AL.* 411
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VILLENEUVE 411
GATINEAU, VILLE c. CLIFFORD D. RENAUD *IN TRUST* 412
JOHNSTON *ET AL.* c. THIBAULT 413
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED c. LAROCQUE 413
MEUNIER c. AVON 414

IBERVILLE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. DOMAINE ST-JACQUES LTÉE 414

JOLIETTE

ARES c. TRUAX 415
ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE (LES) c. BERNARD 416
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL c. GALARNEAU 416
CAISSE POPULAIRE ST-JEAN BAPTISTE DE MONTRÉAL c. SIMARD *ET AL.* 417
CHARETTE c. FORTIN *ET AL.* 417
FRIGON MATÉRIAUX LTÉE c. ANGELLOPOULOS 418
GAGNON BOISSEAU INC. c. BISSON 419
LA PRÉVOYANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES c. ÉMOND 419
97826 CANADA LTÉE c. BOUDREAULT 419

MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VERMETTE BRISSON 420
CAISSE POPULAIRE DE CAP ST-IGNACE (LA) c. GAUDREAU 420

QUÉBEC

BEAUPORT, VILLE c. ST-LAURENT 421
VAL-BÉLAIR, VILLE c. GAGNON 421
VAL-BÉLAIR, VILLE c. GAGNON 422

ROUYN-NORANDA

CAISSE POPULAIRE DE ROUYN-NORANDA (LA) c. GUAY *ET AL.* 423

SAGUENAY

CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. DESBIENS *ET AL.* 423
CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. DESBIENS *ET AL.* 424
CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. FORGUES *ET AL.* 424
CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. THIBEAULT 424
DUCHAINE c. PAGÉ 425

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NICOLET c. FRANCE CANTIN INC. *ET AL.* 425

VENTE(S) POUR TAXES

BEAUHARNOIS, COMTÉ 427
BONAVENTURE, MRC 430
LA JACQUES-CARTIER, MRC 439
LAPRAIRIE, COMTÉ 442
MISSISQUOI, COMTÉ 454
MONT-FORT, COMMISSION SCOLAIRE 455

VENTE(S) POUR TAXES — *suite*

Page

SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD, PAROISSE 462
SAINTE-THÉRÈSE, VILLE 464
TÉMISCAMINGUE, MRC 466
TÉMISCOUATA, COMTÉ 472

SOMMAIRE

Page

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' 384
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 384
AVIS DIVERS 384
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 387
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 344
COMPAGNIES, LOI SUR LES 313-390
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 328
COMPAGNIES MINIÈRES, LOI SUR LES 396
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 330
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 396
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 396
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 397
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE 400
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC 403
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 330
SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS, LOI SUR LES 403
SOUMISSIONS, DEMANDES DE 403
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 409
VENTE(S) PAR SHÉRIF 409
VENTE(S) POUR TAXES 427